

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : L'évolution des recettes fiscales de l'Etat depuis 1951 — Bibliographie relative aux problèmes économiques et financiers intéressant la Belgique — Législation économique — Statistiques.

L'EVOLUTION DES RECETTES FISCALES DE L'ETAT DEPUIS 1951

I. INTRODUCTION

Le présent article a pour objet l'étude de l'évolution des recettes fiscales de l'Etat au cours de la période s'étendant de 1951 à 1960.

L'expression « recettes fiscales » doit s'entendre de l'ensemble des ressources de l'Etat qui présentent, au sens de la classification budgétaire traditionnelle, les caractères de l'impôt. C'est cette classification qui nous servira de base pour la distinction des diverses catégories d'impôts. L'étude de ceux-ci sera donc entreprise suivant l'optique administrative habituelle.

En ce qui concerne le choix de la période adoptée, il a été dicté par deux ordres de considérations :

1. Le souci de disposer d'une série de chiffres présentant un caractère d'homogénéité suffisante; en effet, l'année 1951, point de départ de la période observée, a été marquée par une réforme fiscale réalisée par la loi du 8 mars 1951. De ce fait, la comparaison avec les résultats des années antérieures à la réforme aurait entraîné de grandes difficultés d'interprétation en raison du caractère non homogène des chiffres examinés et de l'impossibilité pratique de procéder aux corrections nécessaires pour rendre ces chiffres comparables. Les principaux aspects de cette réforme ainsi que son incidence sur les résultats de 1951 seront examinés ultérieurement.

2. La volonté de disposer d'un recul suffisant pour tirer le plus grand nombre d'enseignements intéressant les divers aspects de la fiscalité en Belgique et les facteurs de son évolution.

Quant aux recettes prises en considération, elles ne comprennent pas les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire et celles recueillies pour le compte du Congo et du Ruanda-Urundi.

II. APERÇU GENERAL DE L'EVOLUTION DES RECETTES FISCALES

Dans la présente partie de l'étude, nous donnerons une vue d'ensemble de l'évolution des recettes fiscales totales. Au passage, nous mentionnerons les principaux éléments ayant influencé cette évolution. Ce faisant, nous serons amené à évaluer le taux du prélèvement fiscal de l'Etat et à distinguer les impôts directs et indirects. L'étude du rendement de chaque impôt en particulier sera entreprise de façon détaillée dans le chapitre III.

Au cours des dernières années, les produits fiscaux ont représenté 90 p.c. environ des recettes budgétaires globales, exception faite du produit des emprunts consolidés. Leur rendement est influencé par l'expansion économique générale, par la conjoncture, par les modifications apportées à la fiscalité et aussi par les changements intervenus dans les procédés de comptabilisation et d'enregistrement des recettes.

Il va de soi que pour porter un jugement valable sur l'évolution des recettes fiscales, il convient d'éliminer dans la mesure du possible l'incidence sur celles-ci de tous les facteurs non strictement écono-

miques ou fiscaux. Cette considération nous a amené à apporter certaines corrections aux résultats observés au cours de la période. Pareilles corrections n'étaient possibles en pratique que dans la mesure où l'examen de la fiscalité était entrepris en considérant les résultats enregistrés par exercice. Ce sont donc ces résultats que nous avons cherché à corriger afin de disposer d'une série de chiffres non influencés par l'incidence de facteurs d'ordre purement comptable et correspondant de ce fait à la tendance réelle de la fiscalité au cours de la période. C'est par l'exposé des divers ajustements auxquels nous avons dû procéder pour arriver à établir pareille série que nous commencerons ce chapitre.

Le premier ajustement à considérer concerne les recettes recueillies pour le compte du Congo et du Ruanda-Urundi en matière de contributions directes. Depuis l'exercice 1956, ces recettes ne figurent plus dans les recettes budgétaires alors qu'auparavant elles y étaient incluses. Elles avaient alors pour contrepartie une dépense à charge du budget des Non-Valeurs et des Remboursements. A dater de l'exercice 1956, par contre, le Gouvernement, désireux de mieux respecter la règle du budget net, a décidé d'imputer les opérations en question sur le budget des Recettes et des Dépenses pour Ordre.

Il convient donc d'éliminer les recettes revenant au Congo et au Ruanda-Urundi, des résultats des exercices 1951 à 1955. Ces recettes ont atteint les montants suivants :

Source : *Cahiers de la Cour des Comptes.*

Exercices	Recettes recueillies pour le compte du Congo et du Ruanda-Urundi (millions de francs)
1951	378
1952	450
1953	475
1954	580
1955	587

Un second élément à prendre en considération, en raison de son incidence sur les rentrées fiscales de l'exercice 1951, est constitué par les versements anticipés en matière de taxe professionnelle. Ce système — sur le mécanisme duquel nous reviendrons ultérieurement — a été mis en vigueur au cours de l'année 1951 et appliqué rétroactivement aux impôts dus sur les revenus de l'année 1950; il en est résulté un gonflement exceptionnel des rentrées de la taxe professionnelle en 1951. En raisonnant dans l'hypothèse que ce système eût été d'application avant 1951, les versements anticipés d'impôts dus sur les revenus de l'année 1950 auraient été rattachés à l'exercice 1950. Ce sont ces versements, que l'on peut estimer à 3,7 milliards environ, qu'il y a donc lieu de déduire des recettes de la taxe professionnelle de l'exercice 1951, afin de rendre cet exercice comparable aux autres.

La comparabilité des résultats des exercices est également affectée par certains montants qui ne constituent pas à vrai dire une recette fiscale propre à l'exercice auquel ils sont rattachés. Il s'agit des recettes comprises sous les rubriques « Recettes des exercices clos » et « Rappels de droits des exercices 1948 et antérieurs », et figurant à ce titre parmi les contributions directes. Les sommes ainsi réalisées, bien qu'englobant des recettes d'impôts d'exercices différents, sont portées au compte de l'exercice pendant lequel les recouvrements sont effectués. Pareil mode de comptabilisation donne une idée inexacte des recettes réelles de l'exercice. Pour faire apparaître celles-ci, il y a donc lieu d'éliminer les montants en question, pour tous les exercices considérés, du total des contributions directes. Ces montants ont atteint les chiffres suivants au cours de la période examinée :

Source : *Ministère des Finances.*

Exercices	Recettes des exercices clos	Rappels de droits des exercices 1948 et antérieurs
	(millions de francs)	
1951	3.247	395
1952	2.296	320
1953	2.367	82
1954	3.179	60
1955	1.847	13
1956	2.250	14
1957	1.600	4
1958	757	— 2
1959	1.352	— 2
1960	— 288 ¹	— 2

¹ Le chiffre négatif provient de ce que les remboursements en 1960 ont été supérieurs aux recettes.

² Il n'a plus été enregistré de recettes à partir de l'exercice 1958.

A l'inverse du cas ci-dessus, mais pour des motifs analogues, les recettes d'impôts normalement rattachées à un exercice, mais qui n'ont pu être perçues au cours de cet exercice, doivent être ajoutées au total des recettes de l'exercice considéré et cela pour chacun des exercices de la période. Ces restes non apurés des exercices ont atteint les montants suivants :

Source : *Ministère des Finances.*

Exercices	Restes non apurés de l'exercice à sa clôture (millions de francs)
1951	5.276
1952	6.247
1953	6.875
1954	4.577
1955	4.779
1956	4.342
1957	3.663
1958	3.837
1959	3.150
1960	3.072

Il va de soi cependant que ces montants ne peuvent être ajoutés tels quels aux résultats des exercices correspondants. En effet, parmi ces

restes, un montant (variable) ne sera de toute façon jamais perçu parce qu'il y aura des dégrèvements. Il convient donc au préalable de déduire pour chaque exercice ces dégrèvements du total des restes non apurés. On peut estimer à 40 p.c. environ la part des dégrèvements dans ce total. En conséquence, les sommes correspondant aux restes non apurés de chaque exercice doivent être réduites d'un montant équivalent. Ainsi rectifiés, les restes non apurés des exercices atteignent les montants suivants :

Exercices	Restes non apurés de l'exercice à sa clôture, déduction faite des dégrèvements (millions de francs)
1951	3.166
1952	3.748
1953	4.125
1954	2.746
1955	2.867
1956	2.605
1957	2.198
1958	2.302
1959	1.890
1960	1.843

Le tableau I expose les résultats auxquels on arrive, compte tenu des divers ajustements dont nous venons de préciser le contenu et la portée.

Une dernière observation reste à faire avant d'en terminer avec cette partie de l'exposé. Tels qu'ils apparaissent dans le tableau I, les résultats devraient

encore, en toute rigueur, faire l'objet d'une correction supplémentaire que l'absence de renseignements chiffrés précis empêche toutefois d'effectuer. On sait, en effet, que la plupart des exercices font l'objet, après la date normale de leur clôture, d'une prolongation décidée par voie législative et au cours de laquelle les opérations de taxation afférentes aux revenus desdits exercices peuvent être effectuées valablement. Or, selon la règle budgétaire, les perceptions effectuées sur les cotisations enrôlées pendant la période de prolongation d'un exercice sont rattachées à l'exercice suivant. De ce fait, certains exercices bénéficient indûment de recettes supplémentaires, tandis que d'autres sont corrélativement privés des montants qui leur reviennent normalement. En raison de l'inégalité des périodes de prolongation, les résultats de certains exercices peuvent être influencés dans une mesure importante ⁽¹⁾.

La lecture du tableau I montre que de 1951 à 1960 les recettes fiscales de l'Etat sont passées de 65,8 à 104 milliards, soit une augmentation de 58 p.c. Cette évolution ne prend tout son sens que si on la compare à celle d'une grandeur macro-

⁽¹⁾ Les renseignements fragmentaires fournis à ce sujet dans les documents budgétaires donnent à penser que les corrections à effectuer dépasseraient le milliard pour certains exercices. C'est ainsi que l'exercice 1952 verrait son résultat majoré de 1,5 milliard, tandis que, à l'inverse, l'exercice 1953 devrait être diminué de quelque 4 milliards. Les résultats des exercices 1954 et 1955 également devraient subir des corrections : résultats majorés pour 1954, minorés pour 1955. Les estimations ci-dessus sont toutefois trop arbitraires pour qu'il puisse en être tenu compte dans les chiffres du tableau.

Tableau I.

Evolution des recettes fiscales de l'Etat

Exercices	Recettes fiscales 1		Indice 1953 = 100		
	(milliards de francs)	(indice 1953 = 100)	du revenu national 2	de la production industrielle 3	des prix de détail 4
1951	65,8	91,1	98,2	106	99,4
1952	70,9 ⁵	98,2	99,4	101	100,3
1953	72,2 ⁵	100,0	100,0	100	100,0
1954	68,4 ⁵	94,7	105,6	106	101,3
1955	76,4 ⁵	105,8	112,0	116	100,8
1956	83,3	115,4	121,6	123	103,6
1957	89,9	124,5	127,8	123	106,9
1958	88,7	122,8	125,9	115	108,3
1959	95,5	132,3	129,9	119	109,6
1960	104,0	144,0	137,7 ^(e)	126	110,0

^(e) estimation.

1 Montants ajustés. Source : *Ministère des Finances*.

2 P.N.N. au coût des facteurs + impôts indirects. Source : *Dubé*.

3 Source : *Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques*.

4 Source : *Ministère des Affaires Economiques*.

5 Voir, en ce qui concerne les résultats de ces exercices, ce qui est dit dans la note (1) ci-dessus.

économique. Les grandeurs habituellement retenues sont, comme on le sait, le Revenu National ou le Produit National Brut. La comparaison que nous avons établie se réfère également à ces notions classiques, bien que légèrement modifiées pour les raisons que nous allons exposer. Nous avons décidé de considérer le revenu national (entendu au sens habituel de produit national net au coût des fac-

teurs), augmenté des impôts indirects. En effet, ne pas tenir compte de ces impôts dans une comparaison avec les recettes fiscales, aboutit à surévaluer l'importance du prélèvement fiscal. Il en va de même si l'on tient compte des subventions, c'est-à-dire si l'on considère les impôts indirects nets, déduction faite desdites subventions. Un exemple chiffré permettra d'ailleurs de mieux comprendre ce raisonne-

ment. Bien entendu, nous avons choisi à dessein des grandeurs extrêmes et purement imaginaires afin de mieux illustrer la portée de nos observations.

Revenu national	100
+ impôts indirects	+ 100
- subventions	- 100
Total	100
Recettes fiscales (impôts indirects) ...	100
Total	100

On voit dans cet exemple que le taux de la fiscalité comparée au seul revenu serait de 100 p.c.; le résultat est le même si la comparaison porte sur le revenu augmenté des impôts indirects nets des subventions. Il est manifeste que le rapprochement doit se faire avec le revenu augmenté des impôts indirects.

D'autre part, c'est à dessein également que nous avons négligé les amortissements, lesquels, on le sait, sont compris dans le Produit National Brut, grandeur souvent utilisée comme terme de référence dans la matière qui nous occupe. En effet, les amortissements ne constituent pas des revenus, mais correspondent à une consommation de capital; au surplus, dans la mesure où le fisc leur reconnaît effectivement ce caractère, ils ne font l'objet d'aucune taxation.

Ceci dit, l'examen du tableau I révèle que les recettes fiscales ont augmenté de 58 p.c. entre 1951 et 1960, alors que dans le même temps, le revenu national majoré des impôts indirects s'est accru de 40 p.c. La hausse plus importante des recettes fiscales doit être attribuée à l'augmentation des taux de certains impôts ainsi qu'à l'influence de la progressivité de la taxation. L'évolution du produit fiscal reflète assez bien les mouvements de la conjoncture au cours de cette période. Après avoir fléchi entre 1952 et 1954, sous l'influence notamment du ralentissement de l'activité économique, consécutif à la période de hausse enregistrée lors des événements de Corée, les recettes fiscales ont augmenté de 21,5 milliards, soit 31 p.c., entre 1954 et 1957. Cet accroissement est dû en ordre principal à l'expansion économique, l'influence de la fiscalité n'ayant entraîné que de faibles changements au total dans les recettes de ces exercices. Après un nouveau fléchissement en 1958, la progression des recettes s'est poursuivie à un rythme élevé durant les deux exercices suivants, reflétant en cela la reprise de l'activité économique dans le pays.

La comparaison entre les rendements fiscaux et le revenu national, majoré des impôts indirects, permet de faire certaines constatations intéressantes. Il apparaît que les recettes fiscales traduisent avec un certain retard les variations de la conjoncture économique, en raison du délai qui existe entre la date de perception de nombreuses recettes d'impôts et celle de la naissance des revenus imposables. Un exemple de ce retard est fourni par la hausse importante des recettes entre 1951 et 1952, alors que le

revenu national ne progresse que faiblement. Cela tient au fait que les recettes de 1952 sont, pour partie, influencées par la hausse des revenus de 1951, entraînée par le « boom » coréen.

Une seconde constatation peut être faite à la lecture du tableau I. Celui-ci montre que les variations du rendement des recettes fiscales sont plus amples en période de hausse conjoncturelle que celles du revenu national majoré des impôts indirects. Ce fut le cas notamment pour la période 1955 à 1957 durant laquelle les recettes fiscales progressèrent de 18 p.c. et le revenu national, de 14 p.c. L'expansion du revenu entraîne, en effet, en raison de la progressivité de nombreux impôts, une hausse plus que proportionnelle des recettes fiscales. Quant à l'influence exercée par le déclin de la conjoncture sur les recettes fiscales et le revenu national, elle reste limitée en raison de l'existence de facteurs d'expansion fondamentale dans l'économie et de la résistance à la baisse dont témoignent les revenus et les prix.

Après ces considérations générales sur l'évolution des recettes fiscales au cours de la période examinée, il nous a semblé intéressant de faire ressortir l'importance de la place occupée par l'impôt dans l'économie nationale. On peut s'en faire une idée en évaluant le taux du prélèvement fiscal de l'Etat. Ce taux mesure, on le sait, l'effort fiscal exigé des contribuables pour la couverture des dépenses de l'Etat. On l'obtient en faisant le rapport des ressources fiscales totales au revenu national modifié comme il a été exposé ci-avant.

Tableau II.

Taux du prélèvement fiscal de l'Etat

Exercices	Taux du prélèvement fiscal 1
1951	16,6
1952	17,7
1953	17,9
1954	16,0
1955	16,9
1956	17,0
1957	17,4
1958	17,4
1959	18,2
1960	18,7 (e)

(e) estimation.

1 Rapport des recettes fiscales (montants ajustés) au revenu national (P.N.N. au coût des facteurs + impôts indirects).

Source : Voir notes 1 et 2 du tableau I.

Comme le montre le tableau II, le taux du prélèvement fiscal de l'Etat s'est accru au cours de la période examinée, passant de 16,6 p.c. en 1951 à 18,7 p.c. en 1960. Ceci implique que la progression des recettes fiscales a été supérieure à celle du revenu national, majoré des impôts indirects, sur l'ensemble de la période. Cette situation tient, comme nous le verrons, à l'alourdissement de la fiscalité indirecte dont la part dans le revenu national s'est accrue au cours des dernières années. D'autre part, l'examen de l'évolution des taux du prélèvement

fiscal fait ressortir l'incidence des mouvements du cycle sur le rendement de la fiscalité. On constate en effet que les taux les plus élevés ont été enregistrés dans les périodes d'essor; ceci traduit, nous l'avons dit, l'influence de la progressivité des taux d'imposition ainsi que des modifications dans la répartition des revenus sur les recettes fiscales, dont la hausse apparaît de ce fait plus que proportionnelle à celle du revenu national. Une action contracyclique spontanée est ainsi exercée par la fiscalité sur les mouvements du revenu.

Bien entendu, cet examen du prélèvement fiscal de l'Etat ne permet de tirer, en raison de son caractère restreint, aucune conclusion du degré réel de la pression fiscale en Belgique. En effet, celle-ci ne peut être appréciée qu'en tenant compte non seulement de l'ensemble des impôts et taxes perçus au profit de l'Etat et des collectivités locales, mais aussi des autres formes de prélèvement obligatoire que constituent les charges de la parafiscalité. Une telle étude déborderait largement, on le voit, le cadre de notre sujet, lequel se limite à l'examen des recettes fiscales de l'Etat *stricto sensu*.

L'aperçu que nous avons donné jusqu'ici du rendement des recettes fiscales, a été effectué d'un point de vue exclusivement global, sans qu'il soit opéré aucune distinction entre les diverses catégories d'impôts. Il est toutefois intéressant de prendre une

vue de l'évolution du rendement des recettes fiscales par grandes masses d'impôts en opérant entre ceux-ci certains regroupements significatifs. La distinction la plus courante consiste à subdiviser les recettes fiscales en impôts directs et impôts indirects en usant pour ce faire, soit des critères administratifs traditionnels, soit de critères économiques. Nous nous en tiendrons à la classification administrative telle qu'elle est adoptée dans les documents budgétaires officiels. Pareille distinction s'inspire de la législation et de la jurisprudence fiscales qui considèrent, on le sait, comme impôts directs ceux atteignant des situations durables (propriété, activité professionnelle) et, de ce fait, susceptibles d'être périodiquement recouverts par rôles à charge de contribuables déterminés. Quant aux impôts indirects, ils sont perçus à l'occasion d'événements, faits matériels ou actes juridiques de caractère occasionnel ou passager (actes de production, de consommation ou de translation). S'inspirant de ces critères, l'Administration des Finances range, parmi les impôts directs, l'ensemble des contributions directes, lesquelles comprennent principalement les impôts sur les revenus, et, parmi les impôts indirects, les droits de douane, d'accise et les recettes de l'Enregistrement. Pareille classification s'écarte dans une certaine mesure des distinctions opérées par la science financière et la comptabilité nationale.

Tableau III.

Répartition des recettes fiscales de l'Etat

Exercices	Impôts directs 1			Impôts indirects 1		
	(milliards de francs)	(en pour cent des recettes fiscales totales) 1	(en pour cent du revenu national) 2	(milliards de francs)	(en pour cent des recettes fiscales totales) 1	(en pour cent du revenu national) 2
1951	30,0	45,6	7,6	35,8	54,4	9,0
1952	32,4	45,7	8,1	38,5	54,3	9,6
1953	33,9	47,0	8,4	38,3	53,0	9,5
1954	29,2	42,7	6,8	39,2	57,3	9,2
1955	32,7	42,8	7,2	43,7	57,2	9,7
1956	35,3	42,4	7,2	48,0	57,6	9,8
1957	39,1	43,5	7,6	50,8	56,5	9,8
1958	37,7	42,5	7,4	51,0	57,5	10,0
1959	40,0	41,9	7,6	55,5	58,1	10,6
1960	43,5	41,8	7,8 (e)	60,5	58,2	10,9 (e)

(e) estimation.

1 Montants ajustés pour les impôts directs. Source : Ministère des Finances.

2 P.N.N. au coût des facteurs + impôts indirects. Source : Dulbéa.

Le tableau III montre l'évolution depuis 1951 de ces deux catégories d'impôts. La croissance de l'impôt indirect a été la plus rapide : de 35,8 milliards en 1951, il est passé à 60,5 milliards en 1960, soit une augmentation de 24,7 milliards ou 69 p.c., contre une augmentation de 13,5 milliards ou 45 p.c. pour l'impôt direct. De ce fait, la part des impôts directs dans le total des recettes fiscales est revenue de 45,6 p.c. en 1951 à 41,8 p.c. en 1960, alors que, dans le même temps, celle des impôts indirects passait de 54,4 p.c. à 58,2 p.c. De même, l'expansion de l'impôt indirect a été plus rapide sur l'ensemble de la période que celle du revenu national, majoré des impôts indirects, alors que l'impôt direct a progressé sensiblement au même rythme.

L'augmentation des impôts indirects par rapport au revenu national, au cours des exercices considérés, tient à une majoration des taux d'imposition, spécialement en matière d'accise et de taxes assimilées au timbre. A l'inverse, les contribuables ou les opérations soumis à la taxation directe ont bénéficié de divers types de dégrèvements, destinés notamment à alléger la charge de l'impôt sur les faibles revenus et à faciliter le développement des investissements; toutefois, l'effet de ces dégrèvements sur le rapport entre les impôts directs et le revenu national a été compensé par la progressivité des taux.

Avant d'en terminer avec cette partie de l'étude consacrée à un examen d'ensemble de l'évolution des recettes fiscales, nous aimerions évoquer brièvement

les principaux changements intervenus en matière de comptabilisation des recettes fiscales ainsi que l'évolution de la politique fiscale au cours de la période examinée.

Sur le plan de l'enregistrement et de la comptabilisation des recettes fiscales tout d'abord, deux modifications importantes ont été apportées, au début de la période considérée, au régime en vigueur. En application de certaines dispositions de la loi du 8 mars 1951 concernant la réalisation de l'égalité fiscale entre les personnes physiques à l'égard de la taxe professionnelle, le système des versements anticipés de la taxe professionnelle non perçue à la source a été instauré dès l'année 1951 pour les impôts des exercices 1951 et 1952. Comme nous l'avons souligné au début de ce chapitre, il en est résulté un gonflement de 3,7 milliards environ des rentrées de la taxe en 1951.

D'autre part, à partir de l'exercice 1951, un nouveau système de comptabilité des recettes d'impôts est entré en vigueur. Désormais, les remboursements d'impôts trop perçus accordés à la suite des réclamations sont prélevés sur les ressources fiscales, alors qu'auparavant ils étaient comptabilisés en dépenses au budget des Non-Valeurs et des Remboursements. De ce fait, les recettes fiscales ne comprennent plus que des recettes nettes, déduction faite des restitutions. Une image plus exacte est ainsi donnée non seulement du niveau des recettes réelles, mais aussi de l'effort fiscal demandé aux contribuables.

Quant à la politique fiscale proprement dite, suivie par les gouvernants au cours de la période considérée, il est manifeste que si elle a été déterminée en premier lieu par la nécessité de couvrir des charges publiques croissantes, ce qui explique le relèvement de nombreux taux d'imposition, elle s'est également inspirée de préoccupations d'ordre économique et social nombreuses.

Celles-ci se sont surtout affirmées dans cinq domaines : la conjoncture, les investissements, les prix, la politique sociale et familiale et l'intégration économique. Sur le plan des dispositions de caractère conjoncturel, on rappellera que la loi du 12 mars 1957 a instauré une taxe exceptionnelle de conjoncture de 5,5 p.c. sur les bénéfices industriels, commerciaux ou agricoles réalisés pendant chacune des années 1956 et 1957 ou des exercices sociaux 1956-1957 et 1957-1958, lorsque le montant de ces bénéfices dépassait 500.000 francs par période envisagée. Le produit de la taxe versé à un compte spécial du Trésor auprès de la Banque Nationale est destiné à des fins sociales et à des fins économiques d'intérêt général et n'est restitué que progressivement au circuit économique ⁽¹⁾.

En ce qui concerne la politique suivie en matière d'investissements, de nombreux aménagements fis-

caux destinés à favoriser les investissements ont été apportés par la loi du 1^{er} juillet 1954 et les lois de juillet 1959. L'établissement et l'extension d'entreprises dans les zones de chômage structurel, de régression de l'emploi et de développement économique insuffisant ont été particulièrement encouragés à l'aide de détaxations fiscales nombreuses.

Dans le domaine des prix, l'action de la politique fiscale s'est traduite par des réductions temporaires de divers impôts indirects destinés à freiner une hausse trop brusque des coûts de certains produits. Ce fut le cas notamment au cours de la période s'étendant de la fin de 1950 à 1951, caractérisée par une forte hausse des prix des matières premières sur les marchés mondiaux.

Une politique familiale et sociale active a été également menée, notamment par l'aménagement des impôts directs en fonction des charges de famille, la suppression du cumul des revenus des époux pour l'application de la taxe professionnelle et la réalisation de l'égalité fiscale entre les personnes physiques à l'égard de cette même taxe. Ces mesures firent l'objet des lois du 8 mars 1951 et du 30 mars 1956.

Enfin, dans le cadre de la politique d'intégration économique européenne, il y a lieu de signaler l'incidence fiscale des mesures prises en vue de la démobilitation tarifaire progressive au sein de la Communauté Economique Européenne.

III. EVOLUTION DES RECETTES FISCALES PAR CATEGORIES D'IMPOTS

Dans cette troisième partie, les recettes fiscales seront examinées d'un point de vue analytique, c'est-à-dire par catégories d'impôts. L'étude de ceux-ci se fera selon les critères de la classification administrative traditionnelle. C'est dire que nous commencerons d'abord par examiner les Contributions directes, puis le groupe formé par les Douanes et Accises et enfin nous terminerons par les recettes de l'Enregistrement. Chaque impôt fera l'objet d'un examen particulier. Enfin, on soulignera que les recettes prises en considération dans cette partie de l'étude sont, sauf indication contraire, celles enregistrées au cours de l'année civile, sans distinction d'exercice. L'important ici est en effet d'apprécier le chiffre total des recettes procurées par chaque impôt au cours de l'année. Peu importe, dès lors, l'exercice auquel est imputée la recette.

A. Contributions directes.

Ce groupe englobe l'ensemble des impôts et taxes perçus par l'Administration des Contributions directes. On y trouve :

— les impôts sur les revenus proprement dits, taxe professionnelle, taxe mobilière, contribution foncière, impôt complémentaire personnel et contribution nationale de crise;

(1) Les montants figurant à ce titre au compte spécial du Trésor, atteignaient au 31 décembre des années considérées : 209 millions en 1957, 632 millions en 1958, 494 millions en 1959 et 185 millions en 1960; on notera que les opérations relatives au prélèvement de la taxe ne figurent pas dans les recettes budgétaires.

— les taxes assimilées aux impôts directs, telles la taxe de circulation sur les véhicules automobiles et la taxe sur les jeux et paris. En fait, ces taxes n'ont pas le caractère d'impôts directs, mais bien d'impôts sur la dépense; leur nom vient simplement de ce qu'elles sont perçues par l'Administration des Contributions directes;

— enfin, une dernière rubrique groupe les recettes des exercices clos. Nous aurons l'occasion ultérieurement d'expliquer ce qu'il convient d'entendre par là.

1. *Taxe professionnelle.*

La taxe professionnelle atteint tous les revenus professionnels sans aucune exception, qu'il s'agisse des rémunérations des salariés ou des revenus de l'entreprise. Sont donc imposables tant les rémunérations des salariés et des administrateurs, commissaires ou liquidateurs de sociétés par actions, que les bénéfices des exploitations industrielles, commerciales ou agricoles et les profits des professions libérales ainsi que de toutes occupations lucratives.

Tableau IV.

Taxe professionnelle

Source : *Ministère des Finances.*

Années	Recettes enregistrées			
	(millions de francs)	(indice 1953 = 100)	(en pour cent du total des impôts sur les revenus)	(en pour cent des recettes fiscales totales)
1951	16.434	90,5	61,9	23,3
1952	18.089	99,6	66,1	25,4
1953	18.153	100,0	68,3	26,4
1954	18.192	100,2	67,9	25,3
1955	18.751	103,3	67,9	24,7
1956	20.957	115,4	70,9	25,5
1957	23.806	131,1	70,7	26,7
1958	23.692	130,5	71,3	27,0
1959	24.587	135,4	71,8	26,1
1960	27.428	151,1	71,9	26,9

Parmi les impôts sur les revenus, c'est la taxe professionnelle qui occupe, et de loin, en importance, la première place. Elle représente environ 70 p.c. du total de ces impôts et 25 p.c. de l'ensemble des recettes fiscales. Son importance dans la structure du système fiscal belge s'est d'ailleurs accrue depuis la suppression par la loi du 8 mars 1951 de la contribution nationale de crise sur les revenus professionnels, désormais incorporée dans la taxe professionnelle. Cette réforme a été mise en vigueur dès l'exercice 1951. Depuis lors, les deux impôts sont donc réunis sous la rubrique commune « taxe professionnelle ». De ce fait, le chiffre des recettes de ladite taxe de l'année 1951, tel qu'il apparaît dans le tableau IV, n'est pas entièrement comparable aux résultats des années suivantes dans la mesure où il comprend certaines recettes (celles de l'exercice 1950 perçues au cours des trois premiers mois de 1951) réalisées au titre de l'ancienne taxe profes-

sionnelle uniquement. Il convient dès lors de majorer ces recettes d'un montant correspondant à la part de la contribution nationale qui a été perçue séparément à l'époque. Cette part peut être estimée, pour les trois mois considérés, à 1,2 milliard, ce qui nous donne un total de 17,6 milliards, au lieu de 16,4 milliards, au titre des rentrées de la taxe professionnelle pour l'année 1951.

D'autre part, il convient de réduire ce chiffre d'un montant de 3,7 milliards environ représentant, comme nous l'avons dit au début de cet article, la partie exceptionnelle des versements anticipés de la taxe professionnelle effectués en 1951. Ainsi corrigé (1), le chiffre des recettes de la taxe professionnelle pour l'année 1951 s'établit aux environs de 13,9 milliards (2).

Diverses influences ont agi au cours des années considérées sur le rendement de la taxe professionnelle. Toutefois, les facteurs déterminants de l'évolution de celui-ci se ramènent à deux : d'une part, les variations de la matière imposable, en l'occurrence les revenus professionnels; d'autre part, les modifications apportées à la fiscalité.

Il n'est malheureusement pas possible de donner une vue de l'évolution des revenus soumis à la taxe professionnelle pour l'ensemble de la période observée. En effet, les derniers chiffres publiés par l'Institut National de Statistique s'arrêtent à l'exercice 1956; au surplus, pour les trois exercices 1953, 1954 et 1955. Les calculs effectués par l'I.N.S. ne couvrent pas les revenus salariaux. Dès lors, les seules données comparables se rapportent aux exercices 1951, 1952 et 1956. Nous les avons réunies dans le tableau ci-dessous, ainsi d'ailleurs que les montants de la taxe professionnelle correspondante recueillis au cours desdits exercices. Les revenus considérés ici concernent uniquement, soulignons-le, les revenus des personnes physiques et des associations de fait.

	Exercice 1951 (revenu de 1950)	Exercice 1952 (revenu de 1951)	Exercice 1956 (revenu de 1955)
(millions de francs)			
Revenu net taxable	106.662	118.619	147.381
Taxe professionnelle	11.902	13.780	16.162

Comme on le constate, le rendement de la taxe professionnelle est étroitement lié à l'évolution du revenu taxable. D'autre part, en ce qui concerne les

(1) Cette correction appelle certaines réserves dans la mesure où le chiffre de 3,7 milliards corrige le résultat de l'exercice 1951, alors que la période considérée ici est l'année.

(2) En réalité, il faudrait également tenir compte de l'incidence sur les rentrées de la taxe professionnelle en 1951 de la prolongation des opérations de taxation de l'exercice 1950 jusqu'au 31 août 1951. Les cotisations ainsi établies du 1^{er} avril 1951 (la date normale de clôture est le 31 mars) au 31 août 1951 et qui ont été rattachées par rappels de droits à l'exercice 1951 concernaient uniquement la taxe professionnelle. Par contre, depuis l'exercice 1951, toutes les opérations de taxation effectuées incluent également l'ancienne contribution nationale de crise sur les revenus professionnels. Il n'est toutefois pas possible de chiffrer de façon suffisamment précise la majoration qu'il y aurait lieu de faire subir à ce titre au chiffre des recettes de la taxe professionnelle de 1951 (13,9 milliards) pour le rendre davantage comparable aux résultats des années suivantes.

taux de la taxe, la progressivité de ceux-ci est différente pour les personnes physiques et morales. Les premières sont exonérées de la taxe lorsque le revenu imposable n'atteint pas certains minima (22.000 francs, dans le cas d'un contribuable célibataire, domicilié dans une commune de plus de 30.000 habitants). Le taux progresse ensuite par tranches de revenus pour atteindre 35 p.c. pour la tranche supérieure à 1.000.000 francs. La taxation des personnes morales est plus lourde; en effet, le taux minimum applicable à leur revenu, aussi faible soit-il, est fixé à 25 p.c. Ce taux s'élève ensuite jusqu'à 40 p.c. pour la tranche de revenus dépassant 10.000.000 francs.

La hausse importante du revenu taxable entre 1951 et 1952 traduit le gonflement des revenus dans l'économie, consécutif au « boom coréen ». De même, le montant élevé des revenus de l'exercice 1956 reflète l'état de haute conjoncture que connaissait alors l'économie. Il en est résulté une plus-value du rendement de la taxe professionnelle, estimée à 2 milliards environ. Ce sont là les seules constata-

tions que le caractère fragmentaire des données ci-dessus nous permet de faire.

Pour pouvoir poursuivre l'étude des liaisons entre le rendement de la taxe professionnelle et les diverses catégories de revenus, nous avons utilisé certains des éléments fournis par la comptabilité du revenu national, le choix de ceux-ci étant déterminé par le caractère de la taxe professionnelle qui frappe, nous l'avons dit, aussi bien les revenus du travail salarié que ceux de l'entreprise. C'est ainsi que nous avons retenu comme principales grandeurs économiques : la rémunération des salariés, les revenus des exploitations agricoles, des professions libérales et commerciales ainsi que les tantièmes et bénéfices réservés des sociétés par actions. Le tableau V retrace l'évolution de ces diverses sortes de revenus et du produit de la taxe professionnelle depuis 1952; l'année 1951 a été exclue à dessein, étant donné que le chiffre des recettes de la taxe professionnelle de cette année n'est pas comparable, on l'a vu, aux résultats des autres années.

Tableau V. **Evolution comparée de la taxe professionnelle et de divers revenus**
(Indice 1953 = 100)

Sources : Ministère des Finances et Institut National de Statistique.

Années	Taxe professionnelle	Salaires et traitements	Revenu de l'agriculture	Revenu des professions libérales	Revenu du commerce et de l'artisanat	Tantièmes	Bénéfices réservés des sociétés par actions ¹
1952	99,6	98,6	92,6	96,9	95,2	108,5	105,2
1953	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1954	100,2	103,4	97,0	107,4	104,8	104,9	141,0
1955	103,3	109,5	97,8	109,9	108,8	111,5	182,4
1956	115,4	118,0	94,3	113,9	112,7	130,0	200,6
1957	131,1	127,6	105,3	117,9	112,9	132,8	150,8
1958	130,5	131,4	100,8	128,9	113,0	131,8	100,9
1959	135,4	132,7	106,0	138,6	115,4	120,0	169,7
1960	151,1						

¹ Après taxation.

Il n'existe évidemment pas de parallélisme étroit entre les mouvements des diverses séries examinées. Tout d'abord, pour beaucoup de revenus, l'imposition n'a lieu que l'année suivant celle de leur réalisation, ce qui entraîne des décalages entre les variations du produit de la taxe et celles des diverses catégories de revenus examinées; ensuite, chacun de ces types de revenus présente des réactions différentes aux fluctuations de la conjoncture et évolue donc d'une manière particulière. Le rendement de la taxe apparaît comme la résultante des mouvements particuliers de chaque élément de la matière imposable. Ainsi, la masse des salaires se montre sensible aux effets d'une conjoncture ascendante, mais résiste fortement lorsque la conjoncture est descendante; les traitements publics, de leur côté, varient relativement peu. Le revenu de l'agriculture, lui, se montre assez variable, mais ses variations ne concordent pas toujours avec celles de la conjoncture d'ensemble, l'agriculture ayant son rythme propre, lequel dépend, dans une large mesure, de facteurs externes, tels que

les circonstances atmosphériques. Le revenu des professions libérales n'est pratiquement pas affecté par les variations cycliques. Quant aux revenus des sociétés industrielles et commerciales, ils suivent fidèlement les fluctuations de la conjoncture.

C'est de l'influence conjuguée de ces divers éléments que dépend le rendement d'ensemble de la taxe professionnelle. La prépondérance des revenus du travail salarié fait toutefois que leurs caractères se retrouvent, quoique plus ou moins déformés, dans l'évolution du revenu imposable global et, partant, dans le rendement de la taxe professionnelle. Ceci explique la progression quasi constante du produit de cette taxe au cours de la période considérée, le seul fléchissement observé, très léger d'ailleurs, se plaçant en 1958, année de récession. Bien entendu, l'évolution des divers éléments constituant la matière imposable ne suffit pas, à elle seule, à rendre compte de l'allure du rendement de l'impôt. Celui-ci a été influencé, dans une mesure parfois déterminante, par les modifications apportées à la fiscalité. Les

lignes qui suivent sont consacrées à un bref examen des principaux changements intervenus dans ce domaine.

Parmi les réformes apportées au régime de la taxe professionnelle au cours de la période observée, beaucoup ont eu des effets, plus ou moins importants selon les cas et les années, sur le rendement de la taxe. On retiendra notamment :

a) la réalisation de l'égalité fiscale entre toutes les personnes physiques redevables de la taxe, quelle que soit la profession exercée, décidée par la loi du 8 mars 1951; l'octroi de pareille égalité est subordonné au versement volontaire de la taxe professionnelle dans le courant même de l'année pendant laquelle les revenus ont été acquis. Aux termes de la loi, en effet, la majoration de 20 p.c. de l'impôt qui frappe les non-salariés cesse d'être applicable en cas de versement anticipatif de la taxe dans les quinze jours qui suivent la première moitié de l'année ou de l'exercice social ou comptable dont les revenus serviront de base à l'imposition. La majoration est réduite à 10 p.c. pour l'impôt versé dans les quinze jours qui suivent ladite année ou ledit exercice social ou comptable. Ainsi, la situation des non-salariés est rapprochée de celle des salariés, astreints à la retenue de l'impôt à la source. Ce système a été mis en vigueur, comme il a déjà été dit plus haut, dès l'année 1951 pour les impôts des exercices 1951 et 1952. Les versements anticipatifs ainsi effectués influencent, dans une mesure variable selon les années, les recettes d'impôts. Les versements sont, en effet, affectés par deux facteurs : les perspectives bénéficiaires de l'année, d'une part, la plus ou moins grande aisance de la trésorerie des contribuables, de l'autre;

Tableau VI.

Versements anticipés de la taxe professionnelle

Source : Ministère des Finances.

Années	(millions de francs)
1951	6.644
1952	3.839
1953	3.106
1954	3.380
1955	3.980
1956	4.955
1957	4.908
1958	4.257
1959	4.799
1960	6.220

b) l'incorporation dans la taxe professionnelle de la contribution nationale de crise sur les revenus professionnels, réalisée par la même loi du 8 mars 1951. Nous avons vu plus haut comment il convenait d'interpréter les effets de cette réforme sur les recettes de la taxe professionnelle de l'année 1951;

c) la péréquation, toujours dans le cadre de la loi précitée, des minima exonérés à la taxe et les réduc-

tions de l'impôt pour charges de familles, accompagnées, par contre, d'une aggravation de la charge fiscale pour les redevables jouissant de revenus professionnels élevés;

d) la réduction de 10 p.c. de la taxe pour les revenus inférieurs à 85.000 francs, réalisée par un arrêté royal du 12 novembre 1959;

e) les exonérations en matière de plus-values décidées par les lois du 8 mars 1951 et du 28 mars 1955;

f) la suppression du cumul des revenus des époux, instaurée par la loi du 30 mars 1956;

g) l'ensemble des mesures tendant à favoriser les investissements productifs ainsi que les absorptions et fusions de sociétés, mesures s'analysant en une immunisation partielle d'une partie des revenus soumis à l'impôt, aux termes des lois de juillet 1954 et 1959;

h) enfin, les recettes de certaines années ont été influencées par l'effet de certaines dispositions tendant à accélérer les rentrées d'impôts et à combattre l'évasion fiscale.

Il ne peut évidemment être question d'apprécier exactement l'incidence de chacune de ces mesures sur les recettes des différentes années. On se limitera à souligner ou à rappeler l'influence de certaines d'entre elles sur les revenus perçus au cours de l'une ou l'autre année, en utilisant les indications contenues dans les documents budgétaires de l'époque.

C'est ainsi que le chiffre des recettes de l'année 1951 est influencé, rappelons-le, par d'importants versements anticipés et par les effets de la fusion réalisée à dater de l'exercice 1951 avec la contribution nationale de crise sur les revenus professionnels. Ces mesures ont entraîné par solde un gonflement de l'ordre de 2,5 milliards des recettes de 1951 ⁽¹⁾. Par contre, à partir de l'année 1955, les rentrées d'impôts sont inférieures à ce qu'elles auraient pu être en l'absence des aménagements fiscaux apportés par les lois du 1^{er} juillet 1954 et du 15 juillet 1959, en vue de favoriser les investissements productifs. L'incidence de ces mesures a surtout été importante sur les rentrées de 1957; il est vrai que, parallèlement, le Gouvernement a pris des mesures, au second semestre de 1957, destinées à accélérer les rentrées d'impôts et cela en rapport avec la crise de trésorerie provoquée par l'étroitesse des marchés financiers.

En définitive, il apparaît que les recettes de l'année 1951 sont surévaluées sous l'effet de facteurs d'ordre comptable; à l'inverse, les rentrées des années 1955 et suivantes sont quelque peu affectées par l'effet de détaxations inspirées par des préoccupations de politique économique.

Avant d'en terminer avec l'étude de la taxe professionnelle, nous ferons encore quelques observa-

⁽¹⁾ En fait, ce gonflement est inférieur à 2,5 milliards, étant donné [voir p. 247 et note ⁽²⁾] que le chiffre corrigé des recettes de la taxe professionnelle de 1951 (13,9 milliards) est lui-même sous-évalué.

Tableau VII.

Revenus soumis à la taxe professionnelle ¹

Exercice 1951 - revenu 1950 et exercice 1956 - revenu 1955

Source : Institut National de Statistique.

Tranches de revenus	Nombre de contribuables	En pour cent du total des contribuables	Revenu net taxable (millions de francs)	En pour cent du revenu total	Taxe professionnelle correspondante (millions de francs)	En pour cent de la recette totale	
Moins de 50.000 francs	1951	1.163.296	57,7	38.776	36,3	2.001	16,8
	1956	1.415.069	57,6	49.336	34,1	2.536	15,8
De 50.000 à 75.000 francs	1951	513.293	25,5	26.435	24,8	2.357	19,8
	1956	617.183	25,1	36.940	25,5	3.241	20,2
De 75.000 à 100.000 francs	1951	163.625	8,1	12.028	11,3	1.478	12,4
	1956	192.887	7,9	16.457	11,4	2.023	12,6
De 100.000 à 200.000 francs	1951	139.722	6,9	16.256	15,2	2.619	22,0
	1956	179.696	7,3	23.510	16,2	3.752	23,3
De 200.000 à 500.000 francs	1951	29.915	1,5	7.945	7,5	1.726	14,5
	1956	43.921	1,8	12.269	8,5	2.584	16,1
De 500.000 à 1.000.000 francs	1951	3.925	0,2	2.582	2,4	749	6,3
	1956	4.807	0,2	3.179	2,2	894	5,5
De 1.000.000 francs et plus	1951	1.445	0,1	2.640	2,5	972	8,2
	1956	1.522	0,1	3.053	2,1	1.053	6,5

¹ Revenus des personnes physiques et des associations de fait uniquement.

tions concernant la progressivité réelle du taux de l'impôt pour les personnes physiques et les catégories de revenus qui participent le plus à la formation du produit de la taxe. Pour cela, nous examinerons l'évolution, entre 1951 et 1956, de la répartition des revenus imposés et du nombre de contribuables par tranches de revenus. Les données dont nous serons amené à faire état sont toutes extraites du tableau VII détaillé.

Il ressort du tableau VIII que la proportion de contribuables disposant de revenus inférieurs diminue.

Tableau VIII.

Répartition par catégories de revenus des contribuables soumis à la taxe professionnelle

Source : Institut National de Statistique.

Tranches de revenus	Exercice 1951	Exercice 1956
	(en pour cent du total des contribuables)	
Moins de 50.000 francs	57,7	57,6
De 50.000 à 75.000 francs	25,5	25,1
De 75.000 à 100.000 francs	8,1	7,9
De 100.000 à 200.000 francs	6,9	7,3
De 200.000 à 500.000 francs	1,5	1,8
De 500.000 à 1.000.000 francs	0,2	0,2
De 1.000.000 francs et plus	0,1	0,1
	100,0	100,0

quoique très légèrement. Par contre, le pourcentage de redevables jouissant de revenus moyens et supérieurs tend à augmenter.

De même, en ce qui concerne les revenus, la part des revenus les plus bas a diminué au profit des reve-

nus moyens et supérieurs, à l'exception toutefois des tranches les plus élevées, en légère régression.

Le rendement de la taxe frappant les tranches intermédiaires de revenus a pareillement progressé

Tableau IX.

Répartition des revenus soumis à la taxe professionnelle

Source : Institut National de Statistique.

Tranches de revenus	Exercice 1951	Exercice 1956
	(en pour cent du revenu total)	
Moins de 50.000 francs	36,3	34,1
De 50.000 à 75.000 francs	24,8	25,5
De 75.000 à 100.000 francs	11,3	11,4
De 100.000 à 200.000 francs	15,2	16,2
De 200.000 à 500.000 francs	7,5	8,5
De 500.000 à 1.000.000 francs	2,4	2,2
De 1.000.000 francs et plus	2,5	2,1
	100,0	100,0

au détriment du produit afférent aux catégories extrêmes de revenus.

Les observations faites ci-dessus nous amènent à conclure qu'un déplacement s'opère du nombre des contribuables et des revenus imposés des tranches inférieures vers les tranches supérieures de revenus. Le déplacement est principalement axé sur la catégorie des revenus intermédiaires. C'est cette catégorie de revenus également qui fournit la part la plus importante de la recette totale.

D'autre part, l'examen du tableau VII révèle quelques précisions intéressantes concernant la mesure de la progressivité réelle de l'impôt. Il apparaît qu'en

1955, 90,6 p.c. du nombre total des contribuables ne disposaient que de revenus nets taxables inférieurs à 100.000 francs. L'ensemble de leurs revenus représentait 71 p.c. du revenu total

Tableau X.

Rendement de la taxe professionnelle par catégories de revenus

Source : Institut National de Statistique.

Tranches de revenus	Exercice 1951	Exercice 1956
	(en pour cent de la recette totale)	
Moins de 50.000 francs	16,8	15,8
De 50.000 à 75.000 francs	19,8	20,2
De 75.000 à 100.000 francs	12,4	12,6
De 100.000 à 200.000 francs	22,0	23,3
De 200.000 à 500.000 francs	14,5	16,1
De 500.000 à 1.000.000 francs	6,3	5,5
De 1.000.000 francs et plus	8,2	6,5
	100,0	100,0

et ils supportaient 48,6 p.c. de la recette globale. A l'opposé, 0,3 p.c. de redevables bénéficiaient de revenus nets supérieurs à 500.000 francs; la masse de ces revenus, qui constituait 4,3 p.c. du revenu total, a fourni 12 p.c. du produit de la taxe. Enfin, entre ces extrêmes, 9,1 p.c. de contribuables, jouissant de revenus nets compris entre 100.000 et 500.000 francs, soit le quart environ du revenu taxable total, ont acquitté 39,4 p.c. de l'impôt.

2. Taxe mobilière.

La taxe mobilière s'applique aux revenus de tous les biens meubles situés en Belgique ou à l'étranger et, accessoirement, des biens immeubles situés à l'étranger. Elle frappe le bénéficiaire de ces revenus,

mais elle est payée par le débiteur qui la retient généralement à l'époque du paiement du revenu. Les taux de la taxe mobilière diffèrent selon la nature du revenu atteint (revenus d'actions, d'obligations, de prêts, de dépôts...). Ils varient entre 2 p.c. pour les revenus de fonds publics belges notamment (la plupart de ces revenus sont cependant exemptés) et 30 p.c. pour les revenus d'actions.

Avant de passer à l'analyse du rendement de la taxe mobilière, nous devons dire quelques mots concernant les chiffres des recettes tels qu'ils apparaissent dans le tableau XI. Ces chiffres sont des chiffres nets, c'est-à-dire qu'ils ne comprennent pas les recettes recueillies pour le compte du Congo et du Ruanda-Urundi. On sait que ces recettes ont figuré dans les produits de la taxe mobilière des exercices antérieurs à 1956. Leur rétrocession au Congo faisait l'objet d'un crédit au budget des Non-Valeurs et des Remboursements. A dater de l'exercice 1956, par contre, et afin de mieux respecter la règle du budget net, la part revenant à la Colonie a été imputée sur le budget des Recettes et des Dépenses pour Ordre. Dès lors, il convenait, pour rendre les exercices antérieurs à 1956 comparables aux suivants, de soustraire les parts de la Colonie du total de la taxe mobilière des exercices 1951 à 1955. Ce que nous avons fait. Cette correction n'était possible, en pratique, que si les recettes étaient considérées par exercice et non par année civile. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi cette optique en ce qui concerne les recettes de la taxe mobilière.

La lecture du tableau XI montre que le rendement de la taxe mobilière s'est montré sensible aux fluctuations de la conjoncture au cours de la période examinée. Au total cependant, et à l'exception des années 1952 et 1960, l'amplitude des variations apparaît relativement peu accusée. Ceci ne manque pas de surprendre si l'on considère que la matière imposable, constituée par les revenus du capital mobilier, doit se montrer particulièrement sensible aux variations du cycle. En effet, les taux de l'intérêt, aussi bien à long qu'à court terme, suivent fidèlement

Tableau XI.

Taxe mobilière

Sources : Ministère des Finances et Bulletin d'Information et de Documentation.

Périodes 1	Recettes enregistrées		Bénéfices nets des sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique		Dividendes bruts mis en paiement		
	(1)		(2)		(3)		
	(millions de francs)	(indice 1953 = 100)	(millions de francs)	(indice 1953 = 100)	(millions de francs)	(indice 1953 = 100)	(en pour cent des bénéfices nets)
1951	2.906	91,5	13.787	101,7	7.792	90,4	56,5
1952	3.303	104,0	15.935	117,5	8.950	103,9	56,2
1953	3.177	100,0	13.556	100,0	8.615	100,0	63,6
1954	3.175	99,9	13.295	98,1	8.231	95,5	61,9
1955	3.202	100,8	15.574	114,9	9.674	112,3	62,1
1956	3.519	110,8	19.016	140,3	10.869	126,1	57,1
1957	3.681	115,9	20.579	151,8	11.970	138,9	58,2
1958	3.420	107,6	18.266	134,7	10.981	127,4	60,1
1959	3.574	112,5	14.713	108,5	10.293	119,4	69,9
1960	4.227	133,1	18.529	136,7	11.825	137,2	63,8

(p) provisoire.

1 Il s'agit de l'exercice pour la colonne (1), de l'année de paiement du dividende pour les colonnes (2) et (3).

les indices de prix dans leur rythme cyclique. Toutefois, la rémunération des capitaux ne varie pas pour autant. D'une part, en effet, beaucoup de revenus mobiliers constituant l'assiette de la taxe mobilière sont fixes. C'est le cas des revenus d'obligations et de créances. D'autre part, en ce qui concerne les revenus variables, tels ceux d'actions, la politique menée par les sociétés dans le sens d'une stabilisation des dividendes, concourt à atténuer l'amplitude de leurs variations. Ces éléments exercent une influence stabilisatrice sur la masse des revenus du capital mobilier soumis à l'impôt et, par voie de conséquence, sur le rendement de la taxe mobilière.

Comme le montre en particulier le tableau XI, ce dernier accuse une plus grande constance que les résultats bénéficiaires des entreprises. Cela provient de ce que la perception de la taxe s'effectue sur les bénéfices distribués. Or, en cette matière, les sociétés tendent à pratiquer une politique contracyclique de distribution des dividendes. Une plus large fraction des bénéfices est distribuée en période de récession. Au contraire, la part des dividendes distribués fléchit durant les années d'essor.

Au cours de la période examinée, la fiscalité relative à la taxe mobilière n'a subi aucune modification d'ensemble importante au point de vue des taux de l'impôt. A noter cependant, l'instauration, par la loi du 13 juillet 1959, d'une taxe mobilière supplémentaire de 40 p.c. sur la partie des revenus de prêts

ou de dépôts dépassant un montant correspondant à un intérêt annuel de 8 p.c. net. D'autre part, certains aménagements ont été apportés en 1958 et en 1959 concernant l'application de la taxe à l'occasion du partage de l'avoir social de certaines sociétés dont la dissolution est décidée en vue de leur absorption ou fusion. Sont visés : les charbonnages et les sociétés dont l'absorption ou la fusion tend à la lutte contre le chômage, à la rationalisation de l'économie ou à l'amélioration de la productivité. Il n'est toutefois pas possible d'apprécier l'incidence de ces diverses mesures sur les rentrées fiscales de la période.

3. Contribution foncière.

La contribution foncière frappe le revenu que le propriétaire ou le titulaire d'un droit réel de jouissance est censé retirer d'un immeuble, soit qu'il l'occupe ou l'exploite lui-même, soit qu'il le donne en location.

Contrairement aux autres impôts directs qui se montrent en général sensibles aux mouvements de la conjoncture, la contribution foncière n'est guère affectée par les fluctuations cycliques. Son rendement dépend en effet, en l'absence de modification du taux de l'impôt, de l'évolution du revenu cadastral, c'est-à-dire du revenu moyen présumé, fixé périodiquement par l'Administration. Or, celui-ci se montre très peu sensible aux influences conjoncturelles, comme le tableau XII permet de le constater.

Tableau XII.

Contribution foncière

Source : Ministère des Finances.

Années	Recettes enregistrées		Revenu cadastral total imposable ¹		Taux de rendement moyen
	(millions de francs)	(indice 1953 = 100)	(millions de francs)	(indice 1953 = 100)	
1951	430	98,6	7.156	96,4	6,0
1952	440	100,9	7.296	98,3	6,0
1953	436	100,0	7.423	100,0	5,9
1954	469	107,6	7.557	101,8	6,2
1955	454	104,1	7.668	103,3	5,9
1956	424	97,2	7.834	105,5	5,4
1957	451	103,4	8.009	107,9	5,6
1958	459	105,3	8.181	110,2	5,6
1959	490	112,4	8.364	112,7	5,9
1960	439	100,7			

¹ Source : Chambre des Représentants, Document 4-I (1960-1961) no 2.

En fait, la hausse lente mais constante du revenu cadastral enregistrée depuis 1951 trouve sa source essentiellement dans le progrès fondamental de la construction. En effet, les revenus cadastraux qui ont servi de base à la contribution foncière n'ont pas subi de révision générale au cours de la période examinée. La dernière péréquation générale remontait à l'avant-guerre. Elle avait sorti ses effets le 1^{er} janvier 1932, pour les propriétés bâties, et le 1^{er} janvier 1936, pour les propriétés non bâties; pour les immeubles industriels, il n'y avait plus eu de révision générale depuis 1920. Une péréquation générale est en cours.

De son côté, le taux de la contribution foncière, abstraction faite de l'augmentation des centimes additionnels provinciaux et communaux, est resté fixé à 6 p.c. du revenu cadastral comme avant la guerre.

La contribution foncière, perçue au profit de l'Etat, est devenue un impôt accessoire dans le système des impôts sur les revenus. La part des recettes procurées à l'Etat par ladite contribution a représenté, au cours de la période examinée, moins de 2 p.c. du total des impôts sur les revenus. Il convient de souligner cependant qu'à l'impôt encaissé par l'Etat s'ajoutent des centimes additionnels très

importants perçus au profit des provinces et des communes (généralement de 500 à 800 p.c. de l'impôt d'Etat).

En ce qui concerne les changements apportés à la fiscalité au cours de la période étudiée, il convient de citer les lois des 17 et 18 juillet 1959. On sait que ces lois contiennent des dispositions fiscales ayant notamment pour objet d'exonérer de la contribution foncière pendant cinq ans les entreprises ayant réalisé des investissements en immeubles bâtis répondant aux conditions prévues par lesdites lois.

4. Impôt complémentaire personnel.

L'impôt complémentaire personnel est un impôt sur le revenu global. Il atteint en effet l'ensemble des revenus, professionnels, mobiliers et immobiliers, des personnes physiques résidant en Belgique. De ce fait, il complète l'œuvre des impôts cédulaires et constitue un impôt de superposition, puisque s'appliquant à l'ensemble des revenus d'un contribuable déjà soumis aux impôts cédulaires sur le revenu. Les taux de l'impôt complémentaire personnel sont progressifs par tranches et varient entre 0,5 p.c. pour la première tranche de revenus de 50.000 francs et 30 p.c. pour la tranche dépassant 1.000.000 francs. Tout comme pour la taxe professionnelle, il existe des minima exonérés.

Tableau XIII.

Impôt complémentaire personnel

Source : Ministère des Finances.

Années	Recettes enregistrées		
	(millions de francs)	(indice 1953 = 100)	(en pour cent des impôts sur les revenus)
1951	1.688	75,2	6,4
1952	2.394	106,6	8,7
1953	2.245	100,0	8,4
1954	2.541	113,2	9,5
1955	2.696	120,1	9,8
1956	2.925	130,3	9,9
1957	3.634	161,9	10,8
1958	3.775	168,1	11,3
1959	3.750	167,0	10,9
1960	4.043	180,1	10,6

Entre 1951 et 1960, le produit des recettes a augmenté de 2,3 milliards, soit une hausse de 140 p.c. Il en est résulté une augmentation de la proportion de l'impôt dans le total des impôts sur les revenus de 6 p.c. en 1951 à près de 11 p.c. en 1960. La hausse du rendement de l'impôt est, faut-il le dire, largement supérieure à l'accroissement du revenu national au cours de la même période. De 1951 à 1960, la hausse dudit revenu n'atteint en effet que 43 p.c. La raison de cette situation réside notamment dans la progressivité du taux de l'impôt, qui engendre un accroissement des recettes plus que proportionnel à celui du revenu imposable; la hausse de ce dernier s'accompagne en effet normalement de

l'accession d'un plus grand nombre de contribuables à des tranches supérieures de revenus frappées de taux plus élevés.

Les dispositions légales régissant la matière et les taux de l'impôt n'ont pas subi de modification d'ensemble au cours de la période étudiée. On se souviendra cependant qu'en 1951, la loi du 8 mars portant réforme du régime fiscal avait procédé à la péréquation des revenus minima exonérés de l'impôt complémentaire personnel ainsi qu'à un aménagement de cet impôt dans un sens familial, en accordant des réductions supplémentaires pour charges de famille.

En ce qui concerne l'influence de la conjoncture sur les variations du rendement de l'impôt, il apparaît que celui-ci se montre assez sensible, quoique réagissant avec retard, aux fluctuations des revenus d'origine conjoncturelle. Ainsi, la récession de 1958 n'a entraîné un léger recul des recettes qu'en 1959, alors que les recettes de 1958 ont continué d'augmenter. Cette évolution trouve son origine dans le système de la déclaration annuelle des revenus, applicable notamment pour l'impôt complémentaire personnel. Ce système aboutit en effet, sauf pour la partie de l'impôt perçue à la source, à retarder d'un an les répercussions de la variation des revenus sur les recettes d'impôts.

5. Contribution nationale de crise.

La contribution nationale de crise est le reliquat d'une législation datant de 1933 et dont l'objet était de faire contribuer tous « ceux qui avaient le privilège de ne pas être atteints par le chômage ». C'est une taxe progressive qui constitue en fait un impôt supplémentaire à la taxe mobilière et à la contribution foncière. Elle se superpose à celles-ci, non comme le fait l'impôt complémentaire personnel en totalisant les divers revenus imposables, mais en conservant l'assiette de chacun d'eux. Elle frappe les revenus distribués par les sociétés par actions et les revenus de capitaux investis dans les sociétés de personnes par des associés non actifs, ainsi que les revenus immobiliers. Par contre, la loi du 8 mars 1951 a supprimé la contribution nationale de crise sur les revenus professionnels, par incorporation dans la taxe professionnelle. De ce fait, et pour les mêmes raisons que celles évoquées lors de l'étude de la taxe professionnelle, le chiffre des recettes de la contribution nationale de crise de l'année 1951 n'est pas entièrement comparable aux résultats ultérieurs, puisqu'il comprend certaines recettes qui ne figurent plus dans les chiffres des années 1952 et suivantes. Le montant de ces recettes peut être estimé; nous l'avons vu, à 1,2 milliard environ ⁽¹⁾, ce qui nous donne un chiffre de 3,6 milliards au lieu de 4,8 milliards pour le total des recettes de l'année 1951. La

⁽¹⁾ En réalité, le montant de ces recettes dépasse 1,2 milliard si l'on tient compte de l'incidence, qu'il n'est toutefois pas possible de chiffrer de façon précise, de la prolongation des opérations de taxation de l'exercice 1950 [voir, à ce sujet, ce qui a déjà été dit à la page 247 et en note ⁽²⁾].

diminution des recettes de 0,8 milliard en 1952 comparativement à ce total rectifié doit être attribuée à la diminution des rappels de droits établis en cette matière.

Tableau XIV.

Contribution nationale de crise

Source : Ministère des Finances.

Années	Recettes enregistrées		
	(millions de francs)	(indice 1953 = 100)	(en pour cent des impôts sur les revenus)
1951	4.778	236,9	18,0
1952	2.768	137,2	10,1
1953	2.017	100,0	7,6
1954	1.905	94,4	7,1
1955	1.823	90,4	6,6
1956	1.844	91,4	6,2
1957	2.017	100,0	6,0
1958	1.869	92,7	5,6
1959	1.920	95,2	5,6
1960	2.171	107,6	5,7

La contribution nationale de crise est perçue, en principe, suivant les mêmes règles, notamment en ce qui concerne la matière imposable, que l'impôt cédulaire (taxe mobilière ou contribution foncière) auquel lesdits revenus sont déjà soumis. L'importance de la contribution nationale de crise dans le total des impôts sur les revenus tend à diminuer. C'est ainsi que, entre 1953 et 1960, la proportion des recettes de la contribution nationale de crise est revenue de 8 à 6 p.c. environ du total. Cette évolution s'explique principalement par l'amenuisement relatif de la base imposable ou tout au moins d'une fraction de celle-ci : le revenu cadastral en effet n'a plus fait l'objet d'une péréquation générale depuis avant la guerre. Cette situation est cependant en voie d'être modifiée.

Quant aux autres influences qui ont pu affecter de manière accessoire et occasionnelle le rendement de l'impôt, on retiendra l'effet de certaines lois portant immunisation de la contribution nationale de crise en vue de favoriser soit les investissements productifs (loi du 1^{er} juillet 1954), soit la fusion ou l'absorption de sociétés (lois du 15 juillet 1959). Il est toutefois impossible d'apprécier exactement l'incidence de ces mesures sur le produit de l'impôt.

6. Taxe de circulation sur les véhicules automobiles.

Entre 1951 et 1960, le produit de la taxe de circulation sur les véhicules automobiles a augmenté de 1,2 milliard, soit une hausse de 86 p.c. De ce fait, la proportion de cet impôt dans le total des contributions directes s'est élevée de 4,2 à 6,5 p.c. L'accroissement régulier du rendement de la taxe de circulation est dû essentiellement à l'extension du parc automobile. Le nombre de véhicules s'est en effet accru de 525.000 unités environ, soit une hausse de 83 p.c. au cours de la période examinée.

En ce qui concerne la fiscalité, il y a lieu de souligner les renforcements successifs, intervenus en fin d'année 1957, en 1959 et en 1960, de la taxation des véhicules fonctionnant à l'huile lourde (gas-oil)

Tableau XV.

Taxe de circulation sur les véhicules automobiles

Sources : Ministère des Finances et Institut National de Statistique.

Années	Recettes enregistrées (millions de francs)	Nombre de véhicules automobiles ¹
1951	1.454	629.851
1952	1.525	674.635
1953	1.601	733.561
1954	1.780	781.885
1955	1.941	²
1956	2.110	925.361
1957	2.238	²
1958	2.411	1.046.618
1959	2.568	²
1960	2.699	1.155.532 ³

¹ A fin d'année.
² Chiffre non publié.
³ Au 1^{er} août 1960.

ou aux hydrocarbures dérivés du pétrole et gazeux (butane, propane...). L'objet de ces majorations est d'équilibrer les charges fiscales supportées par les véhicules alimentés par ces carburants, lesquels jouissent d'un régime privilégié en matière d'accise, et les véhicules utilisant l'essence.

7. Recettes des exercices clos et autres produits.

La rubrique « Recettes des exercices clos » enregistre les recettes perçues au cours de l'année au titre des impôts arriérés, c'est-à-dire des impôts qui n'ont pu être recouverts avant la clôture de l'exercice bien qu'ils aient été enrôlés. Les sommes ainsi réalisées sur les ressources des exercices clos sont portées en recette au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués.

A la clôture de l'exercice 1950, le total des impôts arriérés, additionnels provinciaux et communaux compris, des exercices 1950 et antérieurs était évalué à 28 milliards environ. Ce montant était tombé à 7 milliards à la fin de l'exercice 1959. L'importance du montant des arriérés s'explique par diverses raisons :

— de nombreuses cotisations sont établies dans les derniers mois de l'exercice et, dans ce cas, le contribuable peut ne pas être tenu d'acquitter avant la date de clôture les impôts qui lui sont réclamés;

— bon nombre de cotisations font l'objet de réclamations; or, il n'est généralement pas procédé au recouvrement des montants contestés;

— enfin, l'Administration accorde un nombre relativement élevé de délais de paiement.

Comme la lecture du tableau XVI permet de le constater, les recouvrements d'impôts arriérés qui avaient été exceptionnellement élevés en 1951, ont

fortement fléchi au cours des années suivantes. Ceci tient en partie au fait que les sommes réalisées sur les exercices clos englobaient jusqu'en 1951 les quotes-part (parts et additionnels) provinciales et communales; l'attribution de ces quotes-parts aux pouvoirs intéressés étant imputée sur le budget des

tionnelle de certains revenus de l'année 1951 et celles perçues à titre de rappels de droits des exercices 1948 et antérieurs. Enfin, on rappellera que depuis la loi du 18 juillet 1952 abrogeant partiellement la taxe d'ouverture des débits de boissons, toutes les attributions conférées jusqu'au 1^{er} janvier 1952 à l'Administration des Contributions directes dans le domaine de cette taxe, ont été transférées à l'Administration des Douanes et Accises. En conséquence, les recettes effectuées en la matière figurent depuis dans les produits réalisés par l'Administration des Douanes et Accises.

Tableau XVI.

Recettes des exercices clos et autres produits
(Millions de francs)

Source : Ministère des Finances.

Années	Recettes des exercices clos	Autres produits
1951	4.146	2.408
1952	2.844	1.042
1953	1.984	666
1954	3.247	707
1955	1.972	620
1956	2.110	564
1957	2.012	665
1958	602	574
1959	1.380	546
1960	179	533

Non-Valeurs et des Remboursements. A dater de l'exercice 1952, cette attribution s'est effectuée à la charge du budget des Recettes et des Dépenses pour Ordre. En conséquence, les sommes réalisées sur les produits des exercices clos ne figurent plus depuis l'exercice 1952 qu'à concurrence des seuls droits revenant à l'Etat.

D'autre part, il y a lieu de tenir compte, pour apprécier les fluctuations constatées annuellement dans les recettes enregistrées, de l'incidence sur celles-ci de la diminution des impôts arriérés au cours de la période sous revue et des dégrèvements consentis par l'Administration. En effet, chaque année, une quotité variable des arriérés, considérée comme irrécouvrable pour une raison ou pour une autre, fait l'objet de décisions de dégrèvements de la part de l'Administration. Le montant de ces dégrèvements varie fortement selon les années. Il a été particulièrement élevé en 1952.

A l'opposé, les mesures spéciales prises au cours de certaines années par l'Administration en vue d'activer le recouvrement des sommes réalisées en apurement des arriérés d'impôts, contribuent à gonfler les recettes perçues. A cet égard, on citera la loi du 27 juillet 1953, qui a instauré des mesures en vue d'accélérer le recouvrement des arriérés d'impôts.

Sous la rubrique « Autres produits », sont recensés les revenus de divers impôts et taxes prélevés par l'Administration des Contributions directes, notamment la taxe sur les jeux et paris et la taxe spéciale sur le droit de chasse, de pêche ou de tenderie. Ont également figuré sous cette rubrique jusqu'à la date de l'extinction des droits, c'est-à-dire pratiquement à la fin des années 1954 et 1955, les sommes recueillies au titre de la surtaxe sur la partie excep-

L'importante diminution des recettes entre 1951 et 1953 doit être attribuée à la résorption des rentrées effectuées au cours de la période au titre des rappels de droits des exercices 1948 et antérieurs. En effet, le montant de ces recettes est tombé de 1,1 milliard en 1951 à 110 millions en 1953.

B. Douanes et accises.

1. Droits d'accise et taxe de consommation.

Les droits d'accise frappent la fabrication et l'importation en Belgique de certaines marchandises (huiles minérales, tabacs, alcools, bières...). En outre, une taxe spéciale de consommation est établie lors de l'importation ou de la mise en consommation d'alcools et d'eaux-de-vie. Les droits d'accise ainsi que la taxe spéciale de consommation sur les produits importés ne remplacent pas, soulignons-le, les droits de douane, mais se superposent à eux. Par ailleurs, il existe des différences concernant l'application des droits à l'importation selon que les marchandises sont originaires du Grand-Duché de Luxembourg ou des autres pays.

Au cours de la période considérée, le produit des droits d'accise et de la taxe de consommation a montré une tendance très nette au progrès. Les recettes enregistrées ont presque doublé, passant de 8 milliards en 1951 à 15,7 milliards en 1960. Corrélativement, leur proportion dans le total du produit fiscal a progressé de 11,3 à 15,4 p.c. entre ces deux dates. Cette augmentation s'explique essentiellement par trois facteurs :

- 1) la majoration des droits, principalement sur les huiles minérales;
- 2) l'augmentation de la consommation de divers produits soumis à l'impôt, huiles minérales et tabacs notamment;
- 3) la hausse des prix des produits assujettis à un droit ad valorem; en fait, il s'agit ici des tabacs, les autres produits étant soumis à des droits spécifiques.

Parmi l'ensemble des produits frappés de droits, quelques-uns occupent une place prééminente en tant que source de recettes. C'est le cas des huiles minérales, des tabacs, des alcools, des bières et, dans une moindre mesure, des sucres. Les droits sur les produits cités assurent 90 p.c. environ du total des recettes d'accise.

Il nous suffira donc pour expliquer l'évolution générale des recettes d'accise d'examiner le rendement de ces cinq droits en particulier au cours de la période étudiée.

Tableau XVII.

Droits d'accise et taxe de consommation

Source : *Ministère des Finances.*

Années	Recettes enregistrées		
	(millions de francs)	(indice 1953 = 100)	(en pour cent des recettes fiscales totales)
1951	7.968	84,1	11,3
1952	9.203	97,2	12,9
1953	9.471	100,0	13,8
1954	9.790	103,4	13,6
1955	10.339	109,2	13,6
1956	10.779	113,8	13,1
1957	11.189	118,1	12,5
1958	12.082	127,6	13,8
1959	14.011	147,9	14,9
1960	15.680	165,6	15,4

Quant aux autres droits d'accise, ils sont perçus sur les glucoses, les eaux minérales, les boissons fermentées mousseuses et de fruits, les benzols et les hydrocarbures.

A noter que depuis le 3 novembre 1950, les droits d'accise sur les allumettes, les appareils d'allumage, l'acide acétique et le vinaigre ont été supprimés.

Droits d'accise sur les huiles minérales.

La recette la plus importante est constituée par la taxe sur les huiles minérales. Le rendement de celle-ci a progressé de 2,4 milliards en 1951 à 7,7 milliards en 1960, soit une hausse de 220 p.c. De ce fait, la part de cette taxe dans le total des recettes d'accise est passée de 30 p.c. en 1951 à 48,9 p.c. en 1960. Cet accroissement est dû à l'influence de deux éléments : d'une part, une forte augmentation de la consommation des produits taxés en liaison avec le développement des transports routiers, l'extension du parc automobile et aussi la généralisation de l'emploi par l'aviation militaire, à partir de 1955, d'un carburant soumis au droit d'accise ordinaire, au lieu d'un produit non soumis à ce droit; d'autre part, le relèvement sensible des droits sur les produits taxés.

Le tableau XVIII montre l'évolution du rendement des droits d'accise sur les huiles minérales et celle de la consommation d'huiles légères. Comme on peut le constater, l'alourdissement de la fiscalité en 1952 et en 1959 a chaque fois entraîné un relèvement sensible du niveau des recettes. De même, l'influence de l'emploi par l'aviation militaire d'un carburant soumis au droit d'accise a été également sensible à partir de 1955.

En ce qui concerne les majorations de droits, quatre modifications importantes au régime des droits d'accise sur les huiles minérales ont été intro-

duites, au cours de la période examinée, par divers lois et arrêtés. Tout d'abord, un complément de droit de 101 francs par hectolitre sur les huiles minérales légères (essence et white-spirit) fut établi à la date du 16 avril 1952, portant ainsi le taux du droit à 320 francs par hectolitre. Au 1^{er} décembre 1958,

Tableau XVIII.

Droits d'accise sur les huiles minérales

Source : *Ministère des Finances.*

Années	Recettes enregistrées			Mise en consommation d'huiles légères (indice de quantité 1953 = 100)
	(millions de francs)	(indice 1953 = 100)	(en pour cent des recettes d'accise totales)	
1951	2.395	65,6	30,0	94,2
1952	3.287	90,0	35,7	95,5
1953	3.651	100,0	38,5	100,0
1954	3.832	105,0	39,1	105,2
1955	4.331	118,6	41,9	118,3
1956	4.591	125,7	42,6	124,5
1957	4.701	128,8	42,0	128,3
1958	5.093	139,5	42,1	135,9
1959	6.419	175,8	45,8	126,2
1960	7.664	209,9	48,9	122,9

ce taux fut porté à 370 francs; en même temps, la perception d'un droit de 30 francs par hectolitre sur les gas-oils était décidée. Le 6 avril 1959, les fuel-oils à leur tour furent taxés au taux de 10 francs par 100 kg. Enfin, le 30 novembre 1959, des droits d'accise spéciaux furent établis sur les huiles légères (75 francs par hectolitre) et sur les gas-oils (10 francs par hectolitre); en même temps, des droits nouveaux frappaient les huiles moyennes (40 francs par hectolitre) ainsi que les huiles de graissage et les résidus liquides d'huiles lourdes (10 francs par 100 kg).

Droits d'accise sur les tabacs.

Contrairement aux autres produits qui restent soumis à des droits spécifiques, les tabacs sont assujettis à des droits ad valorem, calculés en pour cent du prix de vente au détail. De ce fait, le rendement des recettes fiscales subit l'influence d'un facteur supplémentaire de sensibilité, constitué par le prix des produits taxés. Ce fut le cas en 1959, lorsque la hausse des prix de vente des cigarettes et tabacs, décidée pour des raisons économiques, entraîna une plus-value fiscale. Inversement, la diminution en 1957 du prix des cigarettes résultant de l'allègement du taux de la taxe de transmission, détermina une perte de recettes estimée pour l'exercice à 170 millions. Cette perte fut, il est vrai, plus que compensée par les plus-values fiscales résultant de l'accroissement de la consommation de tabacs et cigarettes. Cette dernière n'a d'ailleurs cessé de s'accroître tout au long de la période examinée et a de ce fait constitué le principal facteur ayant influencé l'évolution du rendement de la fiscalité, comme le montre le tableau XIX.

En ce qui concerne l'évolution de la fiscalité, il y a lieu de signaler deux modifications intervenues en avril 1951 et en mai 1952.

La première a déterminé une refonte de la fiscalité en même temps qu'un renforcement de celle-ci : les droits ad valorem sur les tabacs ont été relevés, tan-

la matière imposable, en l'occurrence la quantité de matières premières déclarée par les brasseries. Ainsi, de 1951 à 1960, la hausse des recettes des droits d'accise sur les bières a atteint 23 p.c. et celle des matières premières utilisées pour leur fabrication, 20 p.c.

Tableau XIX.

Droits d'accise sur les tabacs

Sources : Ministère des Finances et Dulbéa.

Années	Recettes enregistrées			Consommation de tabacs (indice de valeur 1953 = 100)
	(millions de francs)	(indice 1953 = 100)	(en pour cent des recettes d'accise totales)	
1951	2.926	93,8	36,7	93,2
1952	3.151	101,0	34,2	100,6
1953	3.118	100,0	32,9	100,0
1954	3.172	101,7	32,4	101,6
1955	3.198	102,6	30,9	104,1
1956	3.317	106,4	30,8	108,8
1957	3.463	111,1	30,9	113,3
1958	3.938	126,3	32,6	124,1
1959	4.083	130,9	29,1	127,0
1960	4.248	136,2	27,1	

dis que les droits spécifiques supplémentaires ont été supprimés. La seconde a allégé le taux des droits sur les cigares et cigarillos. Actuellement, les droits ad valorem perçus sur les prix de vente au détail sont fixés à 62 p.c. pour les cigarettes, à 40 p.c. pour les tabacs à fumer et à 14 et 20 p.c. pour les cigares et cigarillos.

Droits d'accise sur les bières.

Les droits d'accise sur la fabrication de la bière sont basés sur le nombre de kilogrammes de matières premières utilisées. La loi fixe également des taux d'imposition sur les substances sucrées (glucoses) utilisées pour la fabrication de la bière.

Comme l'indique le tableau XX, le rendement de la taxe a évolué parallèlement à l'accroissement de

Tableau XX.

Droits d'accise sur les bières

Sources : Ministère des Finances et Institut National de Statistique.

Années	Recettes enregistrées			Matières premières déclarées (indice de quantité 1953 = 100)
	(millions de francs)	(indice 1953 = 100)	(en pour cent des recettes d'accise totales)	
1951	1.073	95,2	13,5	95,6
1952	1.152	102,2	12,5	100,3
1953	1.127	100,0	11,9	100,0
1954	1.159	102,8	11,8	101,7
1955	1.185	105,1	11,5	106,6
1956	1.220	108,2	11,3	105,9
1957	1.277	113,3	11,4	111,5
1958	1.272	112,9	10,5	110,7
1959	1.330	118,0	9,5	116,2
1960	1.325	117,6	8,4	114,8

Droits d'accise et taxe spéciale de consommation sur les alcools et eaux-de-vie et droits d'accise sur les sucres et sirops de raffinage.

De façon générale, le rendement de ces droits a évolué en liaison assez étroite avec les mouvements de la consommation des produits taxés, alcools et sucres raffinés notamment. A remarquer, en ce qui concerne les droits sur les alcools, la baisse inter-

Tableau XXI.

Droits d'accise et taxe spéciale de consommation sur les alcools et eaux-de-vie

Sources : Ministère des Finances et Dulbéa.

Années	Recettes enregistrées			Consommation d'alcools (indice de quantité 1953 = 100)
	(millions de francs)	(indice 1953 = 100)	(en pour cent des recettes d'accise totales)	
1951	1.282	103,0	16,1	107
1952	1.303	104,7	14,2	104
1953	1.245	100,0	13,1	100
1954	1.279	102,7	13,1	103
1955	1.242	99,8	12,0	105
1956	1.257	101,0	11,7	105
1957	1.317	105,8	11,8	111
1958	1.337	107,4	11,1	105
1959	1.190	95,6	8,5	100
1960	1.447	116,2	9,2	

Tableau XXII.

Droits d'accise sur les sucres et sirops de raffinage

Sources : Ministère des Finances et Institut National de Statistique.

Années	Recettes enregistrées		Consommation de sucres raffinés (indice de quantité 1953 = 100)
	(millions de francs)	(indice 1953 = 100)	
1951	153,0	102,0	105,1
1952	138,0	92,0	91,6
1953	150,0	100,0	100,0
1954	161,0	107,3	102,6
1955	163,0	108,7	103,3
1956	175,0	116,7	112,8
1957	165,0	110,0	97,5
1958	172,0	114,7	104,3
1959	178,0	118,7	109,2
1960	175,0	116,7	105,1

venue en 1959, conséquence du fléchissement de la consommation de ces produits, provoqué par les appréhensions suscitées dans le public à la suite de la découverte de l'existence d'importantes quantités d'alcools frelatés mis en vente dans le pays.

2. Droits de douane.

Tout comme les taxes de consommation intérieure, les droits de douane sont un impôt sur la dépense. Cet impôt apparaît comme reposant sur une double base : l'une, qui intéresse au premier chef le contribuable, est constituée par la consommation du produit taxé; l'autre, essentielle pour le Trésor, est représentée par les importations. C'est elle qui, par son ampleur et ses réactions aux fluctuations conjoncturelles et tarifaires, détermine le rendement et la sensibilité de l'impôt.

Ceci explique que l'évolution des recettes douanières depuis 1951 soit due essentiellement à l'influence de deux facteurs :

- a) l'évolution des importations;
- b) les modifications apportées au régime douanier dans le cadre notamment de la réalisation de la Communauté Economique Européenne.

Tableau XXIII.

Droits de douane

Sources : Ministère des Finances et Institut National de Statistique.

Années	Importations	Recettes enregistrées	
	(milliards de francs)	(milliards de francs)	(en pour cent des importations)
1951	127,5	4,3	3,4
1952	123,1	4,4	3,6
1953	121,5	4,4	3,6
1954	127,9	4,6	3,6
1955	142,2	5,0	3,5
1956	163,6	5,5	3,4
1957	171,6	6,0	3,5
1958	156,4	5,8	3,7
1959	172,1	5,4	3,1
1960	197,9	6,0	3,0

En ce qui concerne l'influence du premier facteur, le tableau XXIII, qui donne une vue de l'évolution des importations et des recettes douanières au cours de la période 1951-1960, permet de saisir la liaison existant entre les deux séries examinées. Il apparaît que l'augmentation des recettes de douane au cours de la période est imputable à l'expansion fondamentale de la valeur des importations. Dans la mesure, en effet, où la plupart des droits inscrits au tarif douanier sont des droits ad valorem et ce depuis l'instauration du tarif commun Benelux le 1^{er} janvier 1948, il est normal que les recettes de douane reflètent les variations du montant des importations. Sur l'ensemble de la période, celles-ci ont accusé une hausse de 55 p.c. en valeur, alors que le produit des douanes a progressé de 39 p.c. Le retard relatif accusé par le développement des recettes de douane doit être imputé entièrement aux résultats des deux dernières années 1959 et 1960, influencés par les répercussions de l'entrée en vigueur de la Communauté Economique Européenne. En effet, entre 1951

et 1958, le revenu des douanes a haussé de 35 p.c., tandis que les importations ont progressé de 23 p.c. Par contre, de 1958 à 1960, l'avance des recettes douanières n'est que de 3 p.c. environ contre 26 p.c. pour les importations.

C'est, en effet, le 1^{er} janvier 1959 que sont entrées en vigueur les premières mesures de démobilitation tarifaire prévues par le Traité de Rome. Les Etats membres se sont mutuellement accordé à l'époque une réduction de 10 p.c. sur les taux de leurs droits d'entrée existant au 1^{er} janvier 1957. Une nouvelle réduction de 10 p.c. a été opérée sur la même base le 1^{er} juillet 1960, de sorte que l'abaissement tarifaire intervenu était, à la fin de la période étudiée, de 20 p.c. des droits d'entrée du tarif Benelux. L'application de ces mesures a entraîné, en 1959, sur le plan des recettes douanières une moins-value estimée à 300 millions de francs.

D'autre part, il faut tenir compte également de l'extension, à partir du 12 janvier 1959, de la réduction de un dixième des droits d'entrée à certains produits importés de pays non membres de la C.E.E. Cette réduction a entraîné une perte de recettes, estimée à 100 millions de francs environ.

Enfin, il y a lieu de signaler, comme dernière mesure ayant influencé les recettes douanières, la conversion en droits d'accise, au 1^{er} janvier 1959, des droits d'entrée sur les vins étrangers.

Bien entendu, les modifications des tarifs douaniers n'expliquent pas à elles seules les variations du rapport entre les recettes de douane et les importations. Celui-ci est également influencé par les changements qui interviennent dans la composition des importations, soumises à des taux différents selon les catégories de produits. C'est l'influence conjuguée de tous ces éléments qui explique les écarts constatés entre les taux exprimant les variations des importations, d'une part, et celles des recettes douanières, d'autre part. Ainsi, en 1959, on constate que le produit des douanes a accusé une baisse de l'ordre de 400 millions ou 7 p.c., alors que les importations ont progressé de 10 p.c. Cette différence d'évolution est due ici pour partie aux effets de la mise en vigueur des mesures de démobilitation tarifaire. Il en est résulté un fléchissement du rapport entre les recettes douanières et le total des importations, fléchissement qui s'est poursuivi en 1960.

C. Enregistrement.

Les droits perçus par l'Administration de l'Enregistrement groupent à la fois des impôts sur la dépense, droit de timbre et taxes assimilées, et des impôts sur la fortune, droits de succession et de donation, droits d'enregistrement, d'hypothèque, de greffe. A noter que les donations sont assujetties au droit d'enregistrement. Nous n'étudierons ici que les plus importants de ces droits et taxes.

1. Droits de timbre et taxes assimilées.

Tandis que les droits de timbre s'appliquent à des actes ou écrits (actes translatifs ou déclaratifs de propriété ou d'usufruit, actions et obligations de sociétés, effets de commerce, actes publics...), les taxes assimilées au timbre frappent généralement des opérations de la vie des affaires (mouvements de biens, sommes ou valeurs, faits matériels ou juridiques), sauf à utiliser un écrit pour l'acquiescement de la taxe par timbrage. Tous ces droits et taxes en effet ont un trait commun : ils s'appliquent, sauf exception, au moyen de timbres adhésifs.

Dans l'ensemble des recettes fiscales, les droits de timbre et taxes assimilées ont une importance toute particulière. Ils représentent plus de 30 p.c. des recettes globales et 85 p.c. environ des recettes d'Enregistrement. De ce fait, ils viennent en seconde position, derrière les impôts sur les revenus, dans le système fiscal belge.

Tableau XXIV.

Droits de timbre et taxes assimilées

Sources : Ministère des Finances et Institut National de Statistique.

Années	Recettes enregistrées		
	(millions de francs)	(indice 1953 = 100)	(en pour cent des recettes fiscales totales)
1951	20.088	99,4	28,5
1952	21.395	105,9	30,0
1953	20.201	100,0	29,3
1954	20.693	102,4	28,8
1955	23.561	116,6	31,1
1956	26.564	131,5	32,3
1957	27.702	137,1	31,0
1958	27.630	136,8	31,5
1959	30.075	148,9	31,9
1960	32.020	158,5	31,4

La quasi-totalité des recettes est fournie par les taxes assimilées au timbre. Parmi celles-ci, la plus ancienne, et aussi de loin la plus importante, est constituée par la taxe de transmission. Il s'agit d'une taxe à cascade qui frappe toutes les ventes de marchandises dont la livraison est effectuée en Belgique, y compris donc les importations. Dans de très nombreux cas, il est établi une taxe unique dite « forfaitaire » qui couvre un ensemble de transmissions dont la marchandise est ou peut être l'objet. Deux autres taxes importantes, connexes à la taxe de transmission, sont la taxe de facture et la taxe de luxe. La première constitue une sorte de taxe de transmission à tarif réduit frappant les ventes de marchandises qui sont exonérées, pour une cause quelconque, de la taxe de transmission. Quant à la taxe de luxe, c'est au contraire une taxe de transmission à taux renforcé qui frappe les ventes de certains produits désignés comme articles de luxe. A la fin de la période considérée, les taux de ces trois taxes étaient respectivement de 5 p.c., 5 p.m. et 11 ou 13 p.c.; de son côté, la taxe de transmission

forfaitaire était fixée généralement à 10 p.c. Depuis le 5 mai 1961, tous ces taux ont été majorés de 20 p.c. environ.

Les droits de timbre et taxes assimilées se caractérisent par deux traits principaux :

1. Ils constituent la catégorie la plus importante des impôts majorant le coût des biens et services, les deux autres catégories étant les accises et les droits de douane. La proportion des recettes perçues au titre du timbre et des taxes assimilées représente environ 60 p.c. du total des impôts majorant les coûts. Ces impôts constituent, en effet, un élément du coût de production dans la mesure où ils sont normalement incorporés dans le prix de vente des biens et services frappés.

2. Leur deuxième caractéristique est de se montrer sensible aux variations de la conjoncture. En effet, l'assiette des taxes assimilées au timbre est constituée par la masse des transactions. Autrement dit, le rendement de ces taxes reflète les fluctuations de la dépense globale. Dans cette mesure, il est principalement fonction de l'évolution des prix et du comportement de la consommation et des investissements qui déterminent en définitive les revenus de la taxe de transmission et des impôts connexes. De leur côté, les recettes du timbre proprement dit, bien que leur part dans le total soit minime, sont influencées par l'allure très variable des émissions de valeurs mobilières.

Le tableau XXIV donne une vue de l'évolution du rendement des recettes du timbre et des taxes assimilées; il permet de se rendre compte du caractère particulièrement productif de ce genre d'impôts qui fournit des ressources considérables aux budgets.

En ce qui concerne l'incidence des changements apportés à la fiscalité sur le produit des impôts, on retiendra principalement les effets sur les recettes de 1956 de la loi du 13 juillet 1955 portant majoration de un dixième environ des taux de la taxe de transmission et des impôts connexes à celle-ci. De même, en 1958, le maintien à un niveau élevé des recettes perçues s'explique par l'augmentation des dépenses résultant de l'Exposition et par la restauration, en 1957, de la plupart des taux de la taxe de transmission qui avaient été réduits en 1956 pour aider certains secteurs de l'économie ou en vue de freiner la hausse des prix. Enfin, on retiendra l'augmentation de 50 à 100 p.c., selon les cas, des droits de timbre, réalisée par la loi du 9 mai 1959. Cette mesure, combinée avec divers aménagements apportés aux taux de la taxe de transmission sur certains produits, a entraîné un supplément de recettes estimé, pour l'exercice 1959, à 1,7 milliard.

2. Droits d'enregistrement.

Entre 1951 et 1960, le rendement des droits d'enregistrement a doublé, passant de 2 à 4 milliards. Ce progrès est dû essentiellement à l'augmentation de la valeur de la matière imposable, étant donné que

les taux d'imposition n'ont, au total et jusqu'en 1959 tout au moins, subi aucune modification susceptible d'influer de façon marquante sur le rendement de l'impôt. Par contre, celui-ci a été influencé en 1959 et en 1960, dans une mesure qu'il est toutefois difficile de préciser, par l'augmentation de 50 p.c. des droits fixes d'enregistrement réalisée par la loi du 9 mai 1959.

L'augmentation de la valeur de la matière imposable résulte principalement du progrès des transactions sur immeubles ainsi que de l'accroissement de valeur du patrimoine immobilier. Ces éléments expliquent dans une large mesure la hausse du rendement global des droits d'enregistrement; en effet, celui-ci est déterminé principalement par le produit des droits sur les transmissions à titre onéreux de biens immeubles situés en Belgique. La part de ces droits représente, comme on le sait, 70 p.c. environ du total des droits d'enregistrement. A cet égard,

transactions sur immeubles est dû à l'influence de la récession. Les transactions immobilières se montrent en effet sensibles aux variations de la conjoncture. Le ralentissement des échanges de biens en période de récession ne manque pas d'influencer le rendement des droits d'enregistrement.

3. Droits de succession.

Ces droits comprennent les droits de succession proprement dits et les droits de mutation par décès qui sont dus respectivement sur les successions de ceux qui, au moment de leur décès, étaient ou non habitants du Royaume.

Au cours de la période 1951 à 1960, les recettes perçues au titre de l'impôt sur les successions ont augmenté de 933 millions, soit une progression de 91 p.c. Cette hausse est due à l'augmentation de la valeur de la matière imposable ainsi qu'à l'effet de la progressivité des taux d'imposition sur le rendement de l'impôt; en effet, les taux des droits successoraux n'ont subi dans l'ensemble aucune modification susceptible d'influencer les rentrées fiscales au cours de cette période. Toutefois, pour les deux dernières années 1959 et 1960, les recettes perçues ont subi l'effet d'un changement apporté en 1959 aux dispositions légales régissant la matière des successions. Nous reviendrons ultérieurement sur ce point.

En ce qui concerne tout d'abord la matière imposable, il apparaît, à la lecture du tableau XXVI, que celle-ci a progressé de 13 p.c. entre 1951 et 1956, tandis que, dans le même temps, les recettes augmentaient de 45 p.c., d'où une hausse du taux moyen d'imposition de 7 p.c. en 1951 à 9 p.c. en 1956. Le relèvement de ce taux qui exprime le rapport entre les recettes enregistrées et la matière imposable peut être interprété, étant donné la progressivité des taux d'imposition, comme reflétant un certain reclassement des fortunes des catégories inférieures d'imposition aux catégories supérieures. Ceci explique que l'accroissement des recettes ait été plus que proportionnel à celui de la matière imposable.

D'autre part, le rendement très élevé de l'impôt en 1960 est dû notamment à l'influence du raccourcissement du délai pour les déclarations de succession, décidé par la loi du 9 mai 1959.

Tableau XXV.

Droits d'enregistrement

Sources : Ministère des Finances et Institut National de Statistique.

Années	Recettes enregistrées		Indice des mutations immobilières 1958 = 100 1
	(millions de francs)	(indice 1953 = 100)	
1951	2.040	86,7	90,7
1952	2.189	93,0	95,6
1953	2.353	100,0	100,0
1954	2.522	107,2	106,4
1955	2.752	117,0	109,2
1956	3.044	129,4	120,6
1957	3.624	154,0	132,4
1958	3.037	129,1	121,5
1959	3.653	155,2	140,6
1960	4.024	171,0	

1 Indice de valeur des ventes publiques et de gré à gré de bâtiments, d'appartements, de propriétés et de terres.

la lecture du tableau XXV permet de constater la liaison existant entre les fluctuations de l'indice des mutations immobilières et celles accusées par les recettes d'impôts. La progression des deux séries a été constante durant toute la période examinée, exception faite de l'année 1958. Le fléchissement observé alors tant dans les recettes que dans les

Tableau XXVI.

Droits de succession

Sources : Ministère des Finances et Institut National de Statistique.

Années	Recettes enregistrées		Matière imposable		Taux d'imposition moyen
	(millions de francs)	(indice 1953 = 100)	(millions de francs)	(indice 1953 = 100)	
1951	1.024	90,9	14.490	89,2	7,1
1952	1.017	90,3	14.496	89,2	7,0
1953	1.126	100,0	16.248	100,0	6,9
1954	1.191	105,8	15.088	92,9	7,9
1955	1.408	125,0	15.949	98,2	8,8
1956	1.487	132,1	16.312	100,4	9,1
1957	1.567	139,2			
1958	1.829	162,4			
1959	1.791	159,1			
1960	1.957	173,8			

4. Droit d'hypothèque.

Le droit d'hypothèque est établi sur les inscriptions d'hypothèques et de privilèges sur immeubles. La hausse très sensible du rendement du droit entre 1951 et 1960 est imputable à l'accroissement du nombre et de la valeur des opérations ayant donné lieu à inscription hypothécaire. En effet, le taux

Tableau XXVII.

Droit d'hypothèque

Source : Ministère des Finances.

Années	Recettes enregistrées	
	(millions de francs)	(indice 1953 = 100)
1951	25	71,4
1952	30	85,7
1953	35	100,0
1954	40	114,3
1955	40	114,3
1956	43	122,9
1957	43	122,9
1958	42	120,0
1959	51	145,7
1960	60	171,4

d'imposition, fixé à 0,2 p.c. du montant des sommes pour lesquelles l'inscription est prise ou renouvelée, n'a pas varié au cours de la période examinée. A noter toutefois que le droit minimum à percevoir a été porté à 30 francs, au lieu de 20 francs par la loi du 9 mai 1959.

IV. CONCLUSIONS

Nous voici arrivé à la fin de notre étude et, comme il est d'usage, au moment d'en tirer les conclusions. Bien que sommaire, cet examen de l'évolution des recettes fiscales de l'Etat depuis 1951 nous a néanmoins permis de prendre une vue d'ensemble de la structure du système fiscal belge et des principaux facteurs ayant influencé l'évolution du rendement des recettes d'impôts au cours des dix années examinées. C'est à un bref rappel des principaux enseignements dégagés au cours de l'étude à propos de ces deux aspects de la fiscalité, que nous consacrerons nos conclusions.

Les allusions faites dans le cours de l'article concernant les caractères de l'assiette des divers impôts, nous permettent de conclure à l'existence de trois grandes catégories d'impôts d'Etat en Belgique : les impôts sur le revenu, les impôts sur la fortune et les impôts sur la dépense. Les impôts sur le revenu sont, nous l'avons dit au début du chapitre III, au nombre de cinq : la contribution foncière, la taxe mobilière, la taxe professionnelle, l'impôt complémentaire personnel et la contribution nationale de crise, pour ne pas parler de la taxe exceptionnelle de

conjoncture, de caractère purement occasionnel. Tous ces impôts sont perçus par l'Administration des Contributions directes.

Peuvent être considérés comme appartenant à la catégorie des impôts sur la fortune : les droits de succession, d'enregistrement, lesquels comprennent les droits sur les donations, et les droits d'hypothèque. Le recouvrement de tous ces impôts est effectué par l'Administration de l'Enregistrement.

Enfin, on trouve parmi les impôts sur la dépense, des impôts très divers mais qui ont cependant tous pour trait commun de frapper, d'une façon ou de l'autre, la dépense. Il s'agit essentiellement de certaines taxes assimilées aux impôts directs, taxe de circulation sur les véhicules automobiles et taxe sur les jeux et paris notamment, des droits d'accise, de douane, de timbre et des taxes assimilées au timbre. Les recettes du timbre et des taxes assimilées sont perçues par l'Administration de l'Enregistrement.

Si l'on considère maintenant la part de ces trois grandes catégories d'impôts dans le total des recettes fiscales, il apparaît que la prédominance revient aux impôts sur la dépense, lesquels ont représenté environ de 50 à 55 p.c. du total, au cours des dix années examinées; ils sont suivis des impôts sur le revenu, avec 36 à 38 p.c. du total des recettes; enfin, la proportion des impôts sur la fortune atteint 5 à 6 p.c. Ceci confirme les constatations faites dans la première partie de l'article sur l'importance de la fiscalité indirecte en Belgique, autrement dit des impôts majorant les prix de revient.

Quant aux éléments qui ont influencé le rendement des diverses recettes d'impôts, il est apparu qu'ils se rattachaient tous à l'un ou l'autre des facteurs ci-après : l'expansion économique générale et les fluctuations cycliques, qui déterminent l'allure de la matière imposable; les modifications apportées à la fiscalité, qui influencent à la fois la matière imposable, par les changements apportés à l'assiette de l'impôt, et les taux d'imposition; la progressivité des taux de nombreux impôts; enfin, on ne saurait négliger non plus la fraude ou l'évasion fiscale, dont l'importance varie suivant la nature de l'impôt. Le Gouvernement a d'ailleurs pris une série de dispositions, par la loi du 13 juillet 1959, pour prévenir la fraude en matière d'impôt sur les revenus.

L'action de chacun de ces facteurs sur le produit des diverses catégories d'impôts a varié selon la nature de ceux-ci. C'est ainsi que le rendement des impôts sur la fortune n'a pratiquement pas été influencé par l'action de la fiscalité, en raison de l'absence de tous changements importants au régime de ces impôts, au cours de la période examinée. De même, ces impôts n'ont guère manifesté de sensibilité aux fluctuations d'ordre cyclique, à l'exception des droits d'enregistrement. On peut dire que le mouvement des recettes a été déterminé essentiellement par l'expansion fondamentale de la fortune mobilière et immobilière du pays. Par contre, l'influence de la conjoncture et de la fiscalité s'est fait sentir avec plus d'intensité sur le rendement tant des

impôts sur la dépense que sur le revenu. En ce qui concerne les impôts sur la dépense, l'aggravation de la fiscalité a concerné surtout les droits d'accise, notamment les droits sur les huiles minérales, et les taxes assimilées au timbre, taxe de transmission et impôts connexes principalement; par contre, le fléchissement relatif des recettes douanières, au cours des deux dernières années, traduit l'influence des mesures de démobilitation tarifaire réalisées dans le cadre de la Communauté Economique Européenne. De façon générale également, tous ces impôts se sont montrés sensibles aux variations conjoncturelles, reflétant en cela les fluctuations de la dépense globale et du mouvement des affaires. Quant aux recettes perçues au titre des impôts sur le revenu, on sait qu'elles sont fortement influencées par le caractère progressif des taux d'imposition; d'autre part, tout comme les impôts sur la dépense, elles ont senti, de façon plus ou moins marquée selon les années, les effets des changements apportés

au régime fiscal. Cela a été le cas surtout lors de la réforme de 1951. A l'inverse toutefois des impôts sur la dépense, les mesures prises ici se sont traduites généralement par une diminution des taux d'imposition, notamment en matière de taxe professionnelle; parmi les dégrèvements fiscaux accordés, on retiendra surtout ceux destinés à alléger la charge de l'impôt sur les faibles revenus et à faciliter le développement des investissements. De son côté, l'influence de la conjoncture sur les recettes s'est exercée assez diversement selon le caractère des impôts. Si le rendement de la taxe mobilière, de la contribution nationale de crise et de l'impôt complémentaire personnel s'est montré assez sensible aux changements du cycle, le produit de la taxe professionnelle a manifesté plus de rigidité, en raison du caractère composite des éléments qui entrent dans son assiette. Quant à la contribution foncière, elle échappe à peu près entièrement aux influences d'ordre conjoncturel.

BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX PROBLEMES ECONOMIQUES ET FINANCIERS INTERESSANT LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* d'août 1961. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.

1. MONNAIE — BANQUE

COLLIN F., Le crédit à l'exportation. (*Kredietbank, Bruxelles, 1961, 15 p.*)

2. REVENU NATIONAL — EPARGNE — INVESTISSEMENTS

BAUDHUIN F., Prix, consommation, balance et revenus. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXVII, n° 4, juin 1961, pp. 471-506.*)

CHAPUT G. & de FALLEUR R., La production et l'investissement des régions flamande, wallonne et bruxelloise (2^e partie). (*Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 11, juillet 1961, pp. 373-391.*)

MASOIN M., Les finances privées en 1960. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXVII, n° 4, juin 1961, pp. 233-248.*)

MASOIN M., Une société nationale d'investissements. (*Société Royale d'Economie politique de Belgique, compte rendu des travaux, Bruxelles, n° 280, mai 1961, 27 p.*)

4. BUDGET — FINANCES PUBLIQUES

A propos du « précompte ». (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XVI, n° 33, 2 septembre 1961, pp. 317-320.*)

DE SCHUTTER R., La réforme fiscale proposée par la F.G.T.B. (*Socialisme, Bruxelles, VIII, n° 46, juillet 1961, pp. 432-440.*)

Regroupement économique et fonctionnel des opérations budgétaires des années 1959-1960-1961. (*Bulletin de Documentation du Ministère des Finances, Bruxelles, n°s 7-8, juillet-août 1961, pp. 5-47.*)

VAN BUGGENHOUT A., Les finances publiques en 1960. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXVII, n° 4, juin 1961, pp. 199-232.*)

7. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

AMBJÖRN E., International Payments and the I.M.F. (*Skandinaviska Banken, Stockholm, XLII, n° 3, juillet 1961, pp. 65-73.*)

Die Bretton-Woods Institute. (*Mitteilungen des Direktoriums der Oesterreichischen Nationalbank, Vienne, n° 8, août 1961, suppl., 11 p.*)

ESTEVA P., Les monnaies de réserve et la liquidité internationale. (*Centre d'Etudes supérieures de Banque, Paris, 1961, 27 p.*)

GILBERT R., World Payments and the I.M.F. (*The Banker, Londres, CXI, n° 427, septembre 1961, pp. 605-614.*)

GUINDEY G., La Banque des Règlements Internationaux et les problèmes actuels de la coopération monétaire internationale. (*Centre d'Etudes bancaires, Bruxelles, Bruylant, Cahier n° 83, juin 1961, 18 p.*)

GUGLIELMI J.-L., Vers un nouvel ordre monétaire international? (*Revue d'Economie politique, Paris, LXXI, n° 3, mai-juin 1961, pp. 374-384.*)

HARROD R., Möglichkeiten zur Erhöhung der internationalen Liquidität. (*Aussenwirtschaft, Saint-Gall, XVI, n° 2, juin 1961, pp. 155-172.*)

HAYES A., International Financial Problems and Policies. (*Monthly Review of the Federal Reserve Bank of New York, New-York, XLIII, n° 7, juillet 1961, pp. 120-125.*)

International Initials : I.M.F. (*District Bank Review, Manchester, n° 139, septembre 1961, pp. 39-48.*)

L'or et la liquidité internationale. (*Société de Banque Suisse, Bâle, n° 4, août 1961, pp. 69-74.*)

PENGLAOU C., Le dollar et l'évolution monétaire de l'Europe occidentale. (*Journal de la Société de Statistique de Paris, Paris, CII, n°s 1-2-3, 1961, pp. 25-40.*)

PIETTRE A., L'ainto dell' Occidente ai Paesi sottosviluppati. (*Rassegna Economica, Naples, XXV, n° 2, mai-août 1961, pp. 192-198.*)

POTUT G., La querelle du gold exchange standard. (*Banque, Paris, XXXVI, n° 182, août 1961, pp. 485-493.*)

SCHACHT H., Diplomatische Währungspolitik. (*Hagen, 1961, 22 p.*)

United States Assets and Investments Abroad. (*Survey of Current Business, Washington, XLI, n° 8, août 1961, pp. 20-26.*)

ZOLOTAS X., Towards a Reinforced Gold Exchange Standard. (*Bank of Greece, Athènes, 1961, 19 p.*)

9. INTEGRATION EUROPEENNE

BOURILLON C., La Banque Européenne d'Investissement. (*Banque, Paris, XXXVI, n° 182, août 1961, pp. 513-517.*)

GROISARD M., L'harmonisation des taxes sur le chiffre d'affaires dans la Communauté Economique Européenne. (*Energie, Bruxelles, n° 155, 2^e trimestre 1961, pp. 51-54.*)

HALLSTEIN W., L'intégration économique comme facteur d'union politique. (*Bruxelles, 1961, 18 p.*)

Produit national brut et revenu national des pays de la Communauté de 1958 à 1960. (*Bulletin général de Statistiques, Bruxelles, n°s 7-8, 1961, pp. 7-11.*)

SEGRE C., I movimenti di capitali nella Comunità Economica Europea. (*Moneta e Credito, Rome, XIV, n° 54, juin 1961, pp. 216-227.*)

Statistiques des salaires masculins et féminins dans les six pays de la Communauté Européenne. (*Statistiques sociales, Bruxelles, n° 1, 1961, 165 p.*)

10. GENERALITES

ADAM A. & MORISSENS L., Les possibilités de décentralisation régionale de la politique économique. (*Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 11, juillet 1961, pp. 435-455.*)

DEMONTIS R., La Belgique doit-elle avoir une politique économique régionale? (*La Vie économique et sociale, Anvers, XXXII, n° 4, août 1961, pp. 213-230.*)

La situation économique de la Belgique. 2^e trimestre 1961. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XVI, n° 31, 5 août 1961, pp. 293-299.*)

LINDEMANS I., De Belgische economie in 1960. Een jaar van omkeer. (*De Gids op maatschappelijk gebied, Bruxelles, LII, n°s 7-8, juillet-août 1961, pp. 617-629.*)

MARECHAL E. & MORISSENS L., La politique économique belge depuis 1958. (*Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 11, juillet 1961, pp. 311-371.*)

LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge, au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — Législation économique générale
- II. — Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière
- III. — Législation agricole
- IV. — Législation industrielle
- V. — Législation du travail
- VI. — Législation relative au commerce intérieur
- VII. — Législation relative au commerce extérieur
- VIII. — Législation des transports
- IX. — Législation relative aux prix et aux salaires
- X. — Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)
- XI. — Législation en matière de dommages de guerre

I. — LEGISLATION ECONOMIQUE GENERALE

Association internationale

Loi du 24 juillet 1961

« Société belge d'Etudes et d'Expansion ». Modifications aux statuts (Moniteur du 12 août 1961, p. 6.403).

prescrivant l'exécution en 1961 des recensements généraux de la population, de l'industrie et du commerce (Moniteur du 1^{er} août 1961, p. 6.140).

II. — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES (Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES), LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

Commentaire administratif

Loi du 30 juin 1961

de l'arrêté royal du 14 juillet 1961 relatif à la perception de l'impôt complémentaire personnel par voie de retenue sur certains revenus mobiliers (Moniteur du 19 août 1961, p. 6.541).

contenant le budget du Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur pour l'exercice 1961 (Moniteur du 11 août 1961, p. 6.365).

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1961 afférentes au Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur (...), des crédits s'élevant à la somme de 1.140.061.000 francs.

Annexe A

Arrêté royal du 3 juillet 1961

au commentaire administratif de l'arrêté royal du 14 juillet 1961 relatif à la perception de l'impôt complémentaire personnel par voie de retenue sur certains revenus mobiliers (Moniteur du 31 août 1961, p. 6.823).

mettant à la disposition du Ministre de l'Education Nationale et de la Culture et du Ministre, Adjoint à l'Education Nationale et à la Culture, une somme de 100 millions de francs prélevée sur le produit de la taxe exceptionnelle de conjoncture (Moniteur du 12 août 1961, p. 6.405).

Loi du 10 juillet 1961

contenant le budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1961 (Moniteur du 5 août 1961, p. 6.245).

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1961 afférentes au Ministère de l'Intérieur (...), s'élevant à la somme de 8.455.537.000 francs.

Loi du 24 juillet 1961

portant premier ajustement des prévisions budgétaires pour l'exercice 1961 (Moniteur du 19 août 1961, p. 6.525).

I. Crédits supplémentaires.

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour être rattachés aux titres I — dépenses ordinaires — des budgets de l'exercice 1961 à l'effet de couvrir des dépenses de l'exercice 1961, des crédits supplémentaires (...) s'élevant, pour les divers budgets, aux sommes ci-après :

Budgets	Montant des augmentations
Dette publique	F 800.000.000
Pensions	100.000.000
Intérieur	1.000.000.000
Défense nationale	753.700.000
Gendarmerie	32.480.000
Affaires africaines	500.000.000
Affaires économiques	50.000.000
Communications	200.000.000
Prévoyance sociale	30.000.000
Instruction publique	738.800.000
Total ... F	4.204.980.000

II. Réductions.

Art. 2. — Les crédits inscrits au titre I — Dépenses ordinaires — du budget de l'exercice 1961 (...) sont réduits à concurrence de la somme ci-après :

Budget	Montant des réductions
Défense nationale	F 260.700.000
Total ... F	260.700.000

Loi du 25 juillet 1961

contenant le budget du Ministère de l'Instruction Publique pour l'exercice 1961 (Moniteur du 25 août 1961, p. 6.660).

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1961, afférentes au Ministère de l'Instruction Publi-

que (...), des crédits s'élevant à la somme de 19.998.345.000 francs.

Arrêté royal du 27 juillet 1961

portant exécution de la loi du 14 février 1961 d'expansion économique, de progrès social et de redressement financier, en ce qui concerne les droits de succession et de mutation par décès et le droit d'enregistrement de donation (Moniteur du 18 août 1961, p. 6.487).

Arrêté royal du 2 août 1961

modifiant le Règlement général sur les taxes assimilées au timbre (Moniteur du 4 août 1961, p. 6.206).

Loi du 7 août 1961

contenant le budget du Ministère des Travaux Publics et de la Reconstruction pour l'exercice 1961 (Moniteur du 31 août 1961, p. 6.792).

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1961, afférentes au Ministère des Travaux Publics et de la Reconstruction (...), des crédits s'élevant à la somme de 2.184.540.000 francs.

Art. 5. — Des crédits d'engagement sont ouverts pour un montant de 5.037.400.000 francs (...).

Art. 6. — Des crédits de paiement résultant des obligations contractées en exécution des autorisations accordées par la présente loi et par les lois antérieures sont ouverts jusqu'à concurrence de 5.972.251.000 francs (...).

Art. 12. — Est approuvé le budget du « Fonds des Routes 1955-1969 » pour l'exercice 1961 (...).

Ce budget s'élève, pour les recettes, à 3.195.000.000 francs et, pour les dépenses, à 2.173.980.000 francs.

Il comporte en dépenses des crédits d'engagement pour un montant de 3.000.000.000 francs.

Arrêté ministériel du 16 août 1961

relatif au Tarif des droits d'entrée (Moniteur du 19 août 1961, p. 6.536).

III. — LEGISLATION AGRICOLE

Arrêté ministériel du 14 août 1961

relatif à l'intervention du Fonds agricole en matière de flocons d'avoine destinés à l'alimentation humaine (Moniteur du 29 août 1961, p. 6.767).

V. — **LEGISLATION DU TRAVAIL**

Arrêté royal du 7 août 1961

rendant obligatoire la décision du 22 mars 1961 de la Commission paritaire nationale de la fourrure et de la peau en poil relative à la réduction de la durée du travail (Moniteur des 16-17 août 1961, p. 6.469).

VI. — **LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE INTERIEUR**

Arrêté royal du 11 août 1961

approuvant certaines modifications au règlement de la Bourse à Terme des Laines, à Anvers, et au règlement de l'Office de Liquidation de la Bourse à Terme des Laines, à Anvers (Moniteur du 18 août 1961, p. 6.492).

VII. — **LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR**

Arrêté ministériel du 1^{er} août 1961

établissant un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 11 août 1961, p. 6.375).

Arrêté ministériel du 2 août 1961

modifiant l'arrêté ministériel du 28 décembre 1960, établissant un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 11 août 1961, p. 6.376).

IX. — **LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES**

Arrêté royal du 19 juin 1961

rendant obligatoire la décision du 20 mars 1961 de la Commission paritaire nationale de l'industrie alimentaire fixant les salaires minimums des travailleurs occupés dans certaines entreprises relevant de la compétence de ladite commission (Moniteur du 4 août 1961, p. 6.210).

concernant la fixation des salaires et des conditions de travail des ouvriers occupés dans la batellerie et le rattachement de ces salaires à l'indice des prix de détail du Royaume rendue obligatoire par l'arrêté royal du 31 janvier 1961 (Moniteur du 10 août 1961, p. 6.347).

Arrêté royal du 19 juillet 1961

rendant obligatoire la décision du 2 mai 1961 de la Commission paritaire nationale de l'industrie alimentaire fixant les salaires minimums des jeunes travailleurs (Moniteur du 9 août 1961, p. 6.320).

Arrêté royal du 28 juillet 1961

pris en exécution de la loi du 20 juillet 1960 instaurant le salaire hebdomadaire garanti (Moniteur du 2 août 1961, p. 6.159).

Arrêté royal du 24 juillet 1961

rendant obligatoire la décision du 7 avril 1961 de la Commission paritaire nationale de l'industrie de la batellerie modifiant la décision du 27 octobre 1960

Arrêté royal du 7 août 1961

rendant obligatoire la décision du 2 mai 1961 de la Commission paritaire nationale de l'industrie alimentaire fixant les salaires minimums dans les boulangeries industrielles (Moniteur du 18 août 1961, p. 6.505).

X. — LEGISLATION SOCIALE
(PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS)

Loi du 14 juillet 1961

modifiant et complétant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs et portant modification de la loi du 16 mars 1954 (Moniteur du 12 août 1961, p. 6.396).

Arrêté royal du 18 juillet 1961

rendant obligatoire la décision du 4 mai 1961 de la Commission paritaire nationale de l'industrie des tabacs, modifiant la décision du 5 juillet 1960 relative à la sécurité d'existence des travailleurs occupés dans les fabriques de cigares et cigarillos, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 8 novembre 1960 (Moniteur du 10 août 1961, p. 6.346).

Arrêté royal du 20 juillet 1961

pris en exécution des articles 41, alinéa 4, et 57bis, alinéa 4, des lois coordonnées relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés (Moniteur du 11 août 1961, p. 6.364).

Loi du 20 juillet 1961

portant modification aux lois coordonnées relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés (Moniteur du 12 août 1961, p. 6.399).

Arrêté royal du 27 juillet 1961

adaptant l'arrêté-loi du 7 février 1945, concernant la sécurité sociale des marins de la marine marchande, aux dispositions de la loi du 12 avril 1960 unifiant les divers régimes de liaison à l'indice des prix de détail (Moniteur du 12 août 1961, p. 6.400).

Arrêtés ministériels des 30 et 31 juillet 1961

relatifs à l'octroi de certains avantages aux travailleurs en formation professionnelle accélérée (Moniteur du 7 août 1961, p. 6.274).

STATISTIQUES

(La table des matières et la liste des abréviations utilisées figurent à la fin du Bulletin)

A la suite de chaque chapitre, le lecteur trouvera des références bibliographiques; elles font mention de quelques publications statistiques qui contiennent des données plus détaillées concernant l'objet du chapitre ou des données correspondantes pour les pays étrangers.

I. — POPULATION ET COMPTES NATIONAUX

1. — POPULATION

Sources : Institut National de Statistique et Ministère du Travail.

	Source	1947	1958	1959 ²	1960 ²
		(milliers, à fin d'année)			
Population totale	I.N.S.	8.512	9.079	9.129	9.178
Population en âge de travailler (15 à 65 ans)	»	5.850	5.904	5.902	5.906
dont : Hommes	»	2.902	2.929	2.927	2.928
Femmes	»	2.948	2.975	2.975	2.978
Population active ¹ :	Revue du Travail	3.481	3.512	3.501	3.504
dont : Agriculture	»	423	276	264	257
Industries extractives	»	191	168	151	131
Industries manufacturières	»	1.311	1.194	1.174	1.203
Bâtiment et construction	»	197	240	242	241
Transports	»	243	248	244	240
Commerce, banques, assurances, et services	»	1.024	1.266	1.284	1.312
Chômeurs complets	»	92	120	142	120

¹ Y compris les chômeurs et non compris les forces armées.

² Chiffres pour la population active : provisoires.

I - 2. — REVENU NATIONAL NET AU COUT DES FACTEURS

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

	1948	1950	1951	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
1. Rémunération des salariés et appointés (avant taxation) :										
a) Salaires et traitements	112,50	121,99	139,39	151,90	160,86	173,30	187,52	192,99	195,01	207,22
b) Rémunération des forces armées ...	4,35	5,22	6,59	9,04	9,61	9,36	9,90	10,63	11,16	12,10
c) Contribution des employeurs à la sécurité sociale ...	16,28	16,19	18,29	22,10	24,08	26,35	29,97	30,74	29,89	32,90
Total ...	133,13	143,40	164,27	183,04	194,55	209,01	227,39	234,36	236,06	252,22
2. Revenu des travailleurs indépendants (avant taxation) :										
a) Agriculture, horticulture et sylviculture	22,06	19,41	21,58	21,43	21,61	20,83	23,27	22,26	23,72	22,62
b) Professions libérales	6,26	6,78	7,90	9,29	9,52	9,95	10,19	11,20	11,86	12,52
c) Commerce et artisanat	62,60	62,10	64,60	69,30	71,60	73,90	74,10	73,80	74,60	77,00
Total ...	90,92	88,29	94,08	100,02	102,73	104,68	107,56	107,26	110,18	112,14
3. Revenu de l'entreprise résultant de l'activité exercée par des sociétés de personnes (après taxation)	3,75	4,46	5,22	5,31	5,99	6,45	6,20	5,58	5,96	6,33
4. Intérêts, loyers et dividendes versés aux particuliers et institutions privées sans but lucratif (avant taxation) :										
a) Intérêts	6,16	7,25	7,79	10,68	11,87	12,78	13,56	14,70	15,70	16,95
b) Loyers	14,10	16,80	18,00	26,90	28,00	30,00	31,70	33,40	35,60	37,00
c) Dividendes et tantièmes	5,68	6,73	8,59	8,94	10,32	11,93	12,93	11,88	11,07	12,91
Total ...	25,94	30,78	34,38	46,52	50,19	54,71	57,59	59,98	62,37	66,86
5. Libéralités des sociétés	0,21	0,31	0,40	0,39	0,48	0,53	0,49	0,40	0,40	0,50
6. Revenus non distribués des sociétés par actions (après taxation)	4,11	7,31	9,81	8,80	11,38	12,51	9,40	6,28	9,74	9,92
7. Impôts directs des sociétés quelle que soit leur forme juridique	4,30	4,64	8,22	6,87	6,74	8,26	8,66	7,79	7,52	8,98
8. Revenus de la propriété et de l'entreprise échéant à l'Etat	0,08	0,88	0,91	1,67	1,56	1,43	1,43	0,10	1,56	2,00
9. Revenus non distribués des entreprises publiques autonomes	0,23	0,44	0,51	0,72	0,97	0,82	0,84	0,89	0,89	0,82
10. Moins : intérêts de la dette publique	-6,70	-7,17	-7,30	-8,98	-10,09	-10,62	-11,04	-11,89	-13,20	-14,93
Revenu national net au coût des facteurs	255,97	273,34	310,50	344,36	364,50	387,78	408,52	410,75	421,48	444,84

I - 3. — PRODUIT NATIONAL BRUT
(Système du Groupe d'Etudes de la Comptabilité Nationale de Dulbea)

I - 3a. — P.N.B. CALCULE PAR L'ANALYSE DE LA PRODUCTION AUX PRIX COURANTS
(milliards de francs)

source : Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (Dulbea).

	1948	1950	1951	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
A. Agriculture, sylviculture, pêche	32,2	30,6	33,4	35,3	35,6	34,9	34,6	36,1	32,8	33,9
B. Energie	19,1	23,6	26,7	29,2	28,8	30,8	33,1	35,2	33,5	29,6
C. Industries alimentaires et tabac	25,9	25,9	30,4	30,4	32,8	33,4	37,4	39,3	40,2	42,6
D. Textile et vêtement ...	17,0	18,2	20,3	16,7	18,1	17,2	19,3	20,6	16,6	18,3
H. Matériaux de construction	8,4	8,3	10,3	10,0	11,1	12,8	14,3	13,7	13,7	14,5
I. Métallurgie de base ...	11,5	10,0	17,0	12,6	12,6	17,5	20,3	22,2	21,0	23,1
J. Fabrications métalliques	23,5	20,9	28,3	28,3	29,2	31,5	35,7	38,0	37,8	38,6
E. F. G. K. autres industries	22,5	27,2	34,2	32,1	36,3	40,8	44,2	46,0	45,6	48,8
<i>Ensemble des industries (B à K) ¹</i>	<i>127,9</i>	<i>134,1</i>	<i>167,2</i>	<i>159,4</i>	<i>168,8</i>	<i>184,1</i>	<i>204,3</i>	<i>215,0</i>	<i>208,4</i>	<i>215,7</i>
L. Construction	17,6	23,4	23,2	25,4	27,6	27,1	30,3	36,1	32,9	34,2
M. Transports et communications	22,0	25,9	30,1	32,1	32,8	35,4	39,0	41,2	41,8	41,6
N. Commerce de gros et de détail	23,7	25,8	27,6	27,5	29,0	30,1	32,1	34,0	32,7	34,2
O. Finance, Banque, Assurance	6,3	7,1	8,3	9,3	9,9	10,6	11,7	12,5	12,6	13,8
P. Immeubles d'habitation	20,7	24,6	26,9	31,0	35,3	36,5	37,3	38,2	38,8	39,8
S. Administration civile et défense	28,4 ¹	25,4	30,0	35,3	36,8	38,0	40,4	43,5	47,3	48,2
Q. R. T. Services divers ...	38,3	46,6	50,7	54,6	56,6	59,4	62,4	66,4	71,5	75,0
U. Contribution du Reste du monde	5,7	4,9	5,7	5,0	5,5	6,3	8,6	8,8	8,9	7,7
V. Produit national brut identifié au coût des facteurs (A à U)	322,8	348,4	403,2	414,9	438,0	462,4	500,8	531,9	527,6	543,7
W. Impôts indirects moins subventions	24,5	28,6	31,3	35,4	35,8	39,4	41,7	44,2	41,8	44,9
<i>Impôts indirects ...</i>	<i>32,6</i>	<i>32,6</i>	<i>36,6</i>	<i>39,2</i>	<i>40,7</i>	<i>44,8</i>	<i>49,2</i>	<i>51,5</i>	<i>52,4</i>	<i>54,4</i>
<i>Moins subventions ...</i>	<i>- 8,1</i>	<i>- 4,0</i>	<i>- 5,2</i>	<i>- 3,8</i>	<i>- 4,8</i>	<i>- 5,4</i>	<i>- 7,5</i>	<i>- 7,3</i>	<i>-10,6</i>	<i>- 9,5</i>
X. Produit national brut aux prix du marché (V + W)	347,3	377,0	434,5	450,3	473,8	501,8	542,5	576,1	569,4	588,6
Y. Ajustement statistique .	- 0,2	- 2,9	- 2,9	0	+ 0,2	- 4,5	- 2,6	- 0,4	+ 4,7	+ 2,5
Z. Produit national brut aux prix du marché (X + Y)	347,1	374,1	431,6	450,3	474,0	497,3	539,9	575,7	574,1	591,1

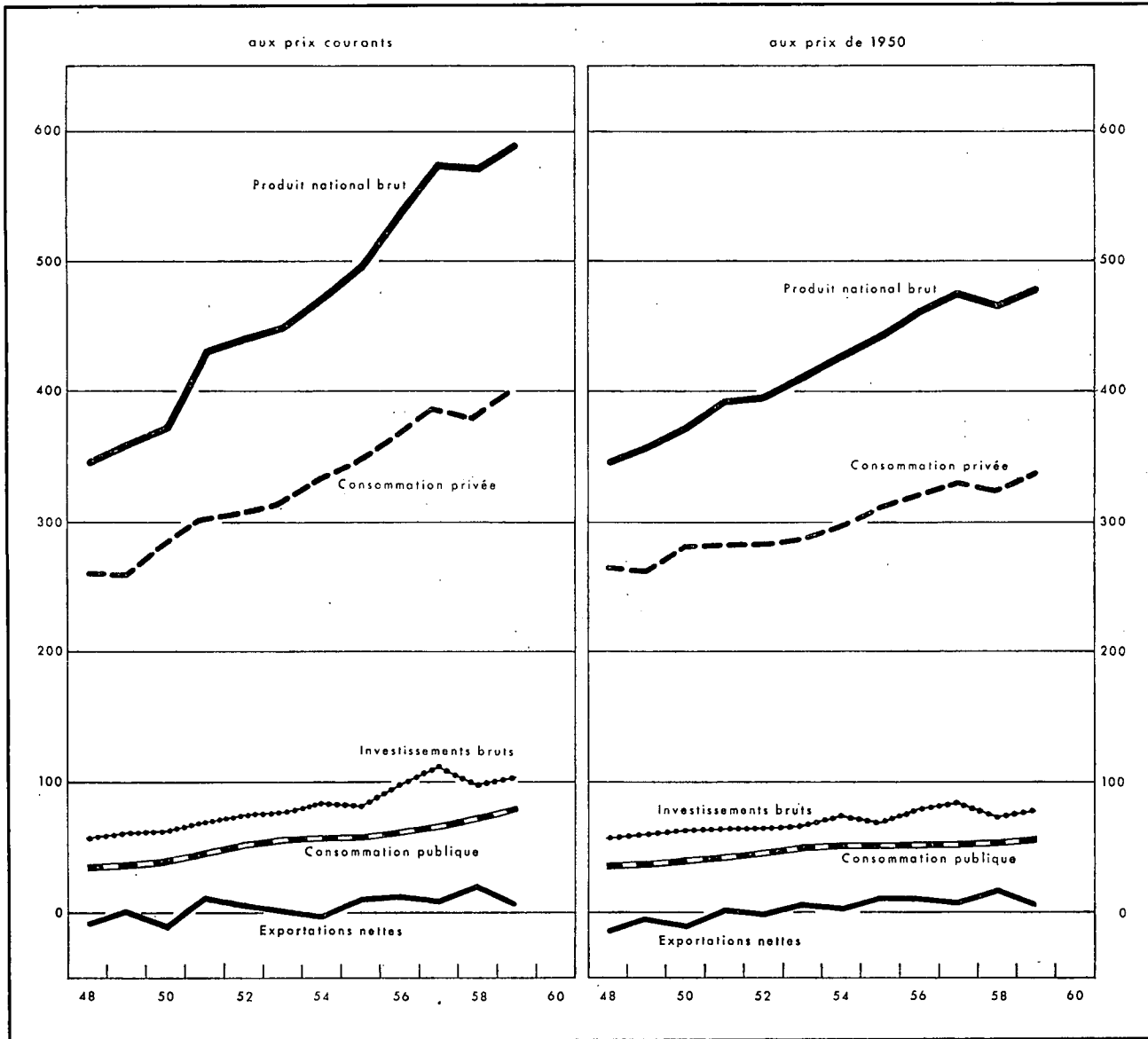
¹ Les dépenses d'enseignement public n'ayant pu être isolées pour 1948 des autres dépenses de l'Etat, la valeur ajoutée correspondante est incluse dans la rubrique « Administration civile et défense ».

I - 3b et 3c. — P.N.B. CALCULE PAR L'ANALYSE DES DEPENSES

(Système du Groupe d'Etudes de la Comptabilité Nationale de Dulbea)

(milliards de francs)

Source : Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (Dulbea).



I - 3b. — DEPENSES AUX PRIX COURANTS

	1948	1950	1951	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
1. Consommation privée ...	261,0	281,9	302,8	314,5	332,3	345,7	365,4	387,6	380,5	400,6
2. Consommation publique	35,8	40,6	47,4	56,7	58,7	59,5	63,4	67,2	74,3	80,3
3. Formation brute de capital fixe :										
<i>Entreprises</i>	52,5	61,4	63,4	73,9	79,6	81,2	93,3	102,9	99,7	100,1
<i>Etat</i>	47,8	52,8	51,7	59,4	65,7	69,4	79,9	88,6	87,8	87,4
<i>Etat</i>	4,7	8,6	11,8	14,5	13,9	11,8	13,4	14,3	11,9	12,8
4. Accroissement de stocks	4,7	0,1	6,1	2,5	4,3	0,0	5,0	8,0	- 1,0	3,0
5. Dépenses intérieures de l'économie	354,0	384,0	419,7	447,6	474,9	486,4	527,1	565,7	553,5	584,0
6. Exportations nettes :										
<i>Exportations</i>	-6,9	-9,9	11,9	2,7	-0,9	10,9	12,8	10,0	20,6	7,1
<i>Moins importations</i> ...	85,0	97,1	146,8	130,1	136,9	162,6	183,7	195,8	191,6	193,4
<i>Moins importations</i> ...	91,9	107,0	134,9	127,4	137,8	151,7	175,9	185,8	171,0	186,3
7. Produit national brut ...	347,1	374,1	431,6	450,3	474,0	497,3	539,9	575,7	574,1	591,1

I - 3c. — **DEPENSES AUX PRIX DE 1950**

(Système du Groupe d'Etudes de la Comptabilité Nationale de Dulbea)

(milliards de francs)

Source : Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (Dulbea).

	1948	1950	1951	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
1. Consommation privée ...	265,7	281,9	283,9	289,2	299,1	311,7	321,6	330,5	322,5	338,9
2. Consommation publique	38,4	40,6	44,3	50,1	51,9	51,2	52,5	53,0	54,9	57,2
3. Formation brute de capital fixe :										
<i>Entreprises</i>	51,6	61,4	58,2	63,6	69,7	69,6	75,8	76,9	73,9	74,7
<i>Etat</i>	46,6	52,8	48,4	51,5	57,7	60,6	66,1	67,4	65,5	65,9
<i>Etat</i>	5,0	8,6	9,8	12,1	12,0	9,0	9,7	9,5	8,4	8,8
4. Accroissement de stocks	4,6	0,1	5,2	2,0	4,0	— 0,3	3,8	7,1	— 0,6	2,4
5. Dépenses intérieures de l'économie	360,3	384,0	391,6	404,9	424,7	432,2	453,7	467,5	450,7	473,2
6. Exportations nettes :										
<i>Exportations</i>	— 13,8	— 9,9	3,2	6,7	4,0	12,4	10,2	9,1	18,0	7,2
<i>Moins importations</i> ...	81,9	97,1	111,6	118,2	128,8	149,6	163,9	167,5	173,4	181,4
	95,7	107,0	108,4	111,5	124,8	137,2	153,7	158,4	155,4	174,2
7. Produit national brut ...	346,5	374,1	394,8	411,6	428,7	444,6	463,9	476,6	468,7	480,4

Références bibliographiques :

Population : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Publications du Centre National de Calcul Mécanique*. — *Recensement général de la population, de l'industrie et du commerce au 31 décembre 1947*. — *Bulletin de l'I.R.E.S.* — *Annuaire Démographique (O.N.U.)*. — *Revue Internationale du Travail (B.I.T.)*. — *Annuaire des Statistiques du Travail (B.I.T.)*.

Revenu national et P.N.B. : *Cahiers Economiques de Bruxelles (D.U.L.B.E.A.)* — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.)*. — *International Financial Statistics (F.M.I.)*. — *Bulletin statistique (O.E.C.E.)*. — *Données statistiques (Conseil de l'Europe)*. — *Yearbook of International Accounts Statistics (O.N.U.)*.

II. — EMPLOI ET CHOMAGE

1. — INDICES DE L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE (ouvriers)

Base 1958 = 100

Source : Ministère du Travail.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Industries extractives	Industries manufacturières							Textiles (sans confection)	Construction
			Ensemble	Métallurgie de base	Fabrications métalliques			Construction de matériel de transport			
					Fabrication de produits métalliques à l'exclusion des machines et du matériel de transport	Construction de machines à l'exclusion des machines électriques	Construction de machines, appareils et fournitures électriques				
1959	96,4	89,3	97,2	99,6	92,4	97,7	94,6	88,3	98,7	97,8	
1960	97,6	76,9	100,7	103,4	98,8	108,8	100,2	89,5	99,5	99,7	
1960 1 ^{er} trimestre ..	95,9	82,4	98,5	101,8	97,8	104,5	94,7	86,0	99,9	95,0	
2 ^e trimestre ..	97,5	78,7	100,0	102,8	96,6	107,1	97,8	90,6	99,1	100,6	
3 ^e trimestre ..	98,3	73,9	101,6	103,8	99,1	110,8	101,7	92,9	98,6	102,4	
4 ^e trimestre ..	98,6	72,7	102,6	105,1	101,8	112,9	106,8	88,5	100,3	100,7	
1961 1 ^{er} trimestre ..	97,4	71,0	102,5	106,2	103,0	113,2	110,6	86,2	99,9	93,0	
1960 Février	94,8	82,4	97,6	101,3	98,2	105,0	92,7	85,2	99,4	91,9	
Mars	97,3	81,6	99,3	102,0	98,2	106,4	94,2	88,5	99,7	100,6	
Avril	97,2	80,4	99,5	102,3	96,3	105,9	96,7	89,3	99,4	99,9	
Mai	97,5	78,4	100,1	102,9	96,2	107,4	97,8	91,4	98,7	100,4	
Juin	97,8	77,2	100,5	103,2	97,2	108,0	98,9	91,2	99,1	101,5	
Juillet	97,5	74,9	100,5	102,9	97,1	109,6	99,5	92,3	97,5	101,4	
Août	98,3	73,3	101,7	103,6	99,7	110,9	101,9	93,8	99,0	102,5	
Septembre ...	99,1	73,4	102,6	104,9	100,5	111,8	103,8	92,5	99,4	103,4	
Octobre	99,0	72,9	102,7	103,2	100,7	113,4	105,4	88,8	100,0	102,5	
Novembre ...	98,9	72,7	102,8	105,7	101,0	113,0	106,2	89,8	100,8	101,6	
Décembre	97,8	72,4	102,2	106,3	103,6	112,4	108,8	86,9	100,0	97,9	
1961 Janvier	95,3	71,3	101,5	105,9	102,6	109,6	111,5	83,7	99,0	86,4	
Février	97,7	71,5	102,4	105,5	103,2	114,4	110,3	86,1	99,9	94,0	
Mars	99,1	70,2	103,5	107,1	103,3	115,6	110,1	88,7	100,9	98,6	
Avril	99,2	69,4	103,3	106,4	105,2	115,3	110,7	88,9	98,6	100,1	

II - 2. — CHOMAGE

Renseignements généraux

Source : Office National de l'Emploi.

	Nombre de jours ouvrables par période 1	Chômeurs contrôlés (milliers) 2			Moyenne mensuelle des journées perdues (milliers)	Nombre moyen de jours de chômage par mois 3		Milliers de chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics 2
		Total	Complets	Partiels et accidentels		Chômeurs		
						Complets	Partiels et accidentels	
1951	303	206,5	153,4	53,1	5.215	20,3	8,0	4,8
1952	302	246,5	173,6	72,9	6.204	20,4	8,7	9,2
1953	303	245,8	183,6	62,2	6.207	20,8	8,7	8,7
1954	303	224,8	167,0	57,8	5.677	20,7	7,9	14,0
1955	304	172,4	116,5	55,9	4.366	20,2	8,9	22,7
1956	308	144,8	91,0	53,8	3.718	20,5	8,5	9,8
1957	302	116,8	77,9	38,9	2.942	19,9	7,6	5,3
1958	302	180,9	109,7	71,2	4.556	20,0	7,0	10,5
1959	302	199,2	125,0	74,2	5.014	20,6	8,2	17,3
1960	304	158,1	110,1	48,0	4.005	20,9	6,8	9,8
1960 3 ^e trimestre	76	123,0	92,3	30,7	3.117	20,2	5,0	13,2
4 ^e trimestre	76	137,4	104,0	33,4	3.481	20,6	5,6	6,5
1961 1 ^{er} trimestre	78	177,4	119,2	58,2	4.614	22,0	8,2	4,3
2 ^e trimestre	74	111,2	85,0	26,2	2.408	20,2	6,5	8,5
3 ^e trimestre	76	90,3	70,6	19,7				
1960 Juillet	29	127,5	95,0	32,5	3.699	22,4	5,3	12,2
Août	23	121,5	91,7	29,8	2.795	19,1	4,5	13,7
Septembre	24	119,0	89,5	29,5	2.856	19,0	5,2	13,8
Octobre	29	121,2	94,3	26,9	3.515	22,5	5,6	8,4
Novembre	23	132,2	105,0	27,2	3.040	19,1	6,0	6,6
Décembre	24	162,0	114,7	47,3	3.889	20,3	5,2	4,4
1961 Janvier	30	225,5	128,1	97,4	6.766	25,2	9,5	3,0
Février	24	159,8	121,6	38,2	3.835	20,4	7,0	4,3
Mars	24	135,0	105,7	29,3	3.240	20,1	6,0	5,7
Avril	28	120,4	92,8	27,6	3.371	22,5	6,9	7,7
Mai	22	108,9	83,1	25,8	2.396	18,3	6,0	8,7
Juin	24	102,4	77,6	24,8	2.458	19,9	6,6	9,2
Juillet	29	92,5	72,1	20,4	2.683	23,7	6,6	8,2
Août	23	89,4	69,9	19,5	2.057	19,2	5,6	8,7
Septembre	24	88,4	69,3	19,1				

1 Le mois de chômage comprend 4 ou 5 semaines.

2 Moyenne journalière par mois de chômage.

3 Durée moyenne du chômage = $\frac{\text{Nombre de journées perdues par mois}}{\text{Nombre de chômeurs inscrite dans les bureaux de pointage communaux, par mois}}$

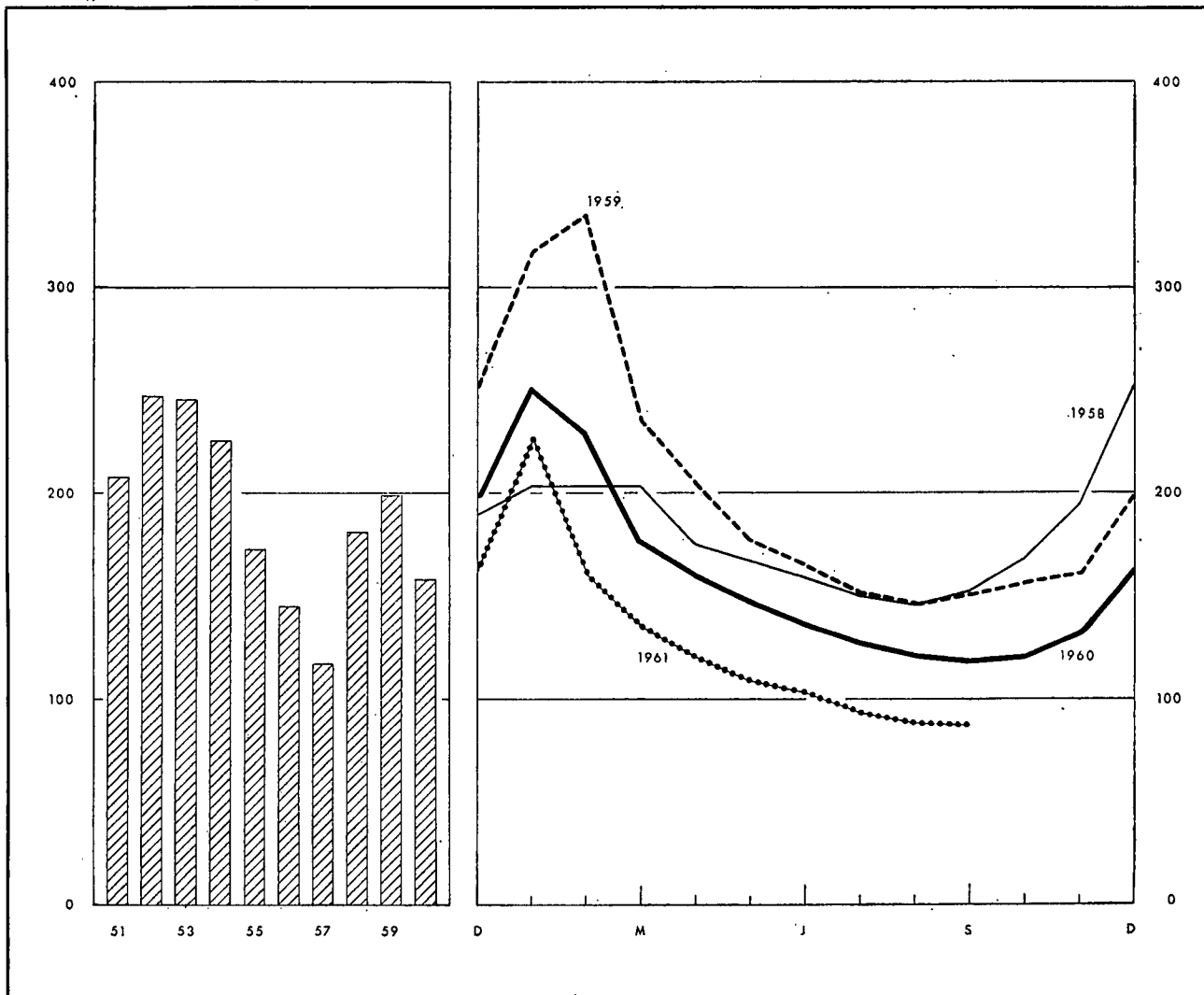
II - 3. — CHOMAGE

Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés

Chômeurs complets + chômeurs partiels

(milliers)

Source : Office National de l'Emploi.



	Année	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.		1958	1959	1960	1961
1952	247	289	289	206	251	Janvier	204	317	252	226
1953	246	296	230	212	243	Février	204	335	229	160
1954	225	319	219	179	179	Mars	204	236	177	135
1955	172	280	152	116	137	Avril	175	205	161	120
1956	145	247	122	95	115	Mai	167	177	148	109
1957	117	144	96	88	138	Juin	159	165	137	102
1958	181	204	166	149	204	Juillet	150	152	128	93
1959	199	292	182	150	171	Août	146	146	122	89
1960	158	221	149	123	137	Septembre	153	151	119	88
1961		177	111	90		Octobre	168	157	121	
						Novembre	195	161	132	
						Décembre	253	199	162	

Références bibliographiques : Communiqués mensuels de l'O.N.E. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Annuaire statistique de la Belgique. — Revue du Travail. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — Industrie, revue de la F.I.B. — Informations statistiques (C.E.C.A.). — Annuaire des statistiques du Travail (B.I.T.).

III. — AGRICULTURE ET PECHE

1. — PRODUCTION AGRICOLE

Sources : Ministère de l'Agriculture (production végétale). — Institut National de Statistique (nombre d'animaux, production animale et superficie cultivée).

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961 (est.)
Superficie cultivée ¹ (milliers d'hectares)									
Céréales panifiables	259	274	272	260	280	296	275	273	258
dont : froment	170	184	191	188	208	219	201	203	205
seigle	82	82	74	68	66	69	66	63	46
Céréales non panifiables	258	233	234	254	238	240	256	252	261
Plantes industrielles	96	95	98	99	92	94	89	96	92
Plantes racines et tuberculifères	161	163	152	151	145	141	143	131	118
Légumes cultivés pour la graine	12	13	13	14	13	12	12	11	10
Prés et prairies	821	815	815	818	814	811	827	819	819
Divers	148	149	147	132	137	128	133	156	157
Total ...	1.755	1.742	1.731	1.728	1.719	1.722	1.735	1.716	1.715
Production végétale (milliers de tonnes)									
Froment	560	575	714	597	751	779	793	773	
Autres céréales	997	972	1.008	985	961	983	1.046	1.034	
Betteraves sucrières	2.389	2.132	2.246	2.203	2.486	2.832	1.485	3.063	
Lin (graines et paille)	193	236	272	235	182	170	125	214	
Chicorée à café	34	109	95	54	51	56	44	55	
Pommes de terre	1.919	2.634	2.184	2.034	2.044	1.914	1.466	1.894	
Nombre d'animaux ¹ (milliers d'unités)									
Chevaux agricoles	219	208	195	189	182	178	170	159	147
Total des bovidés	2.291	2.373	2.393	2.413	2.485	2.596	2.630	2.690	2.700
dont : vaches laitières et de trait	930	971	985	973	976	995	1.012	1.022	1.020
Porcs	1.156	1.310	1.419	1.471	1.366	1.423	1.447	1.726	1.760
Production animale									
Livraisons de lait aux laiteries (mil- lions de litres)	1.091	1.153	1.168	1.198	1.277	1.319	1.303	1.420	
Abattages (poids net de la viande - milliers de tonnes)	370	381	392	400	391	412	424	441	

¹ Recensements au 15 mai de chaque année.

III - 2. — PECHE MARITIME

Principales espèces de poissons débarqués dans les ports belges

(moyennes mensuelles en tonnes)

Source : Institut National de Statistique.

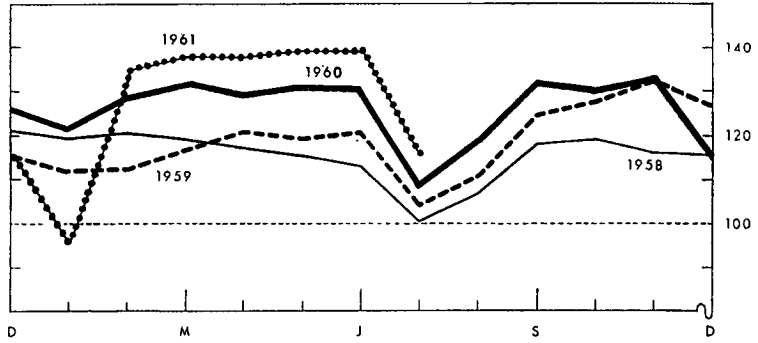
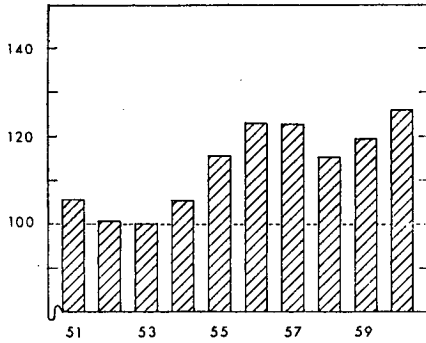
	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Aiglefin	387	383	448	546	519	445	374	232	262
Cabillaud	678	852	715	870	764	662	834	653	689
Plie	337	421	378	392	379	427	451	381	390
Sole	453	502	465	323	299	289	315	257	350
Raie	306	277	241	312	314	356	337	342	323
Hareng	1.168	1.370	1.400	1.650	716	254	201	260	308
Crevettes	217	164	122	178	266	84	64	89	38

Références bibliographiques : *Revue de l'Agriculture* (Ministère de l'Agriculture). — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Données statistiques* (Conseil de l'Europe). — *Bulletin mensuel : Economie et statistique agricoles* (F.A.O.).

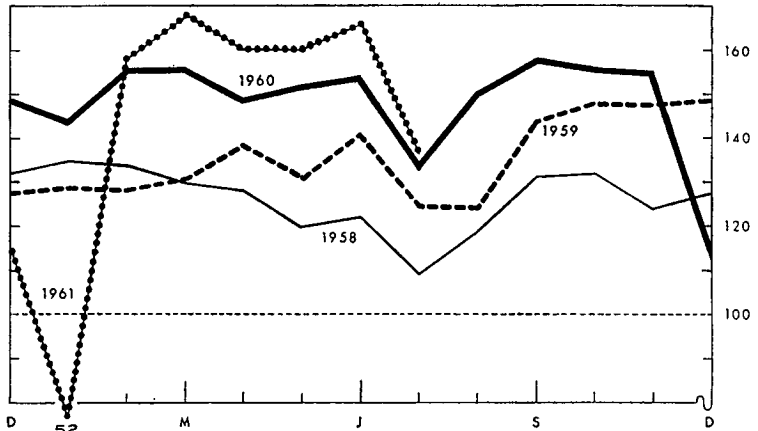
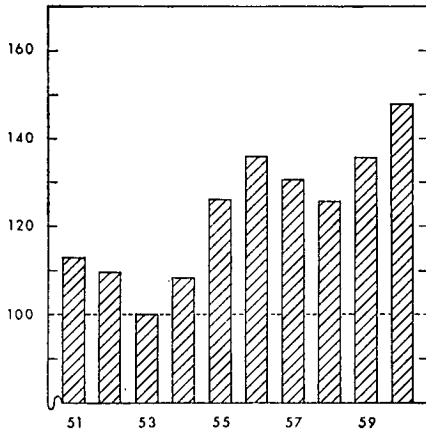
IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (I.R.E.S.P.)

Base 1953 = 100

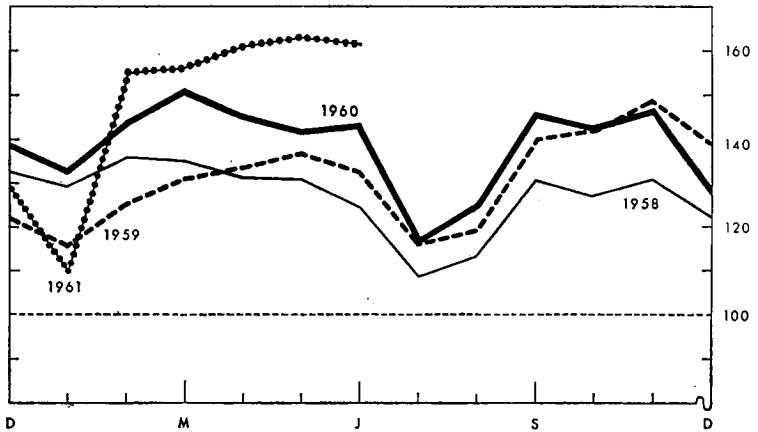
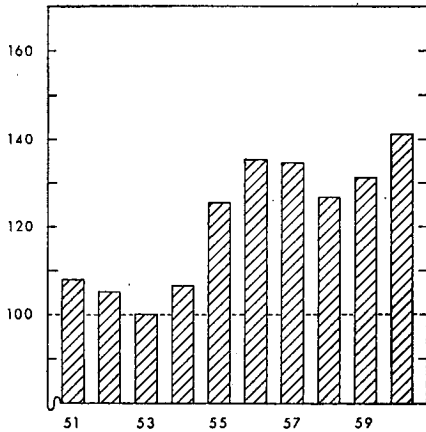
Ensemble des industries



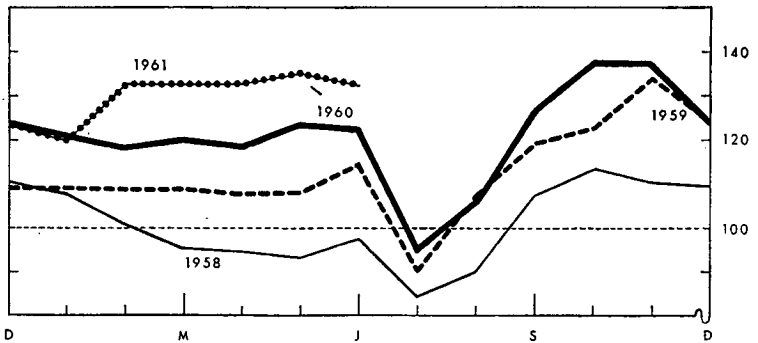
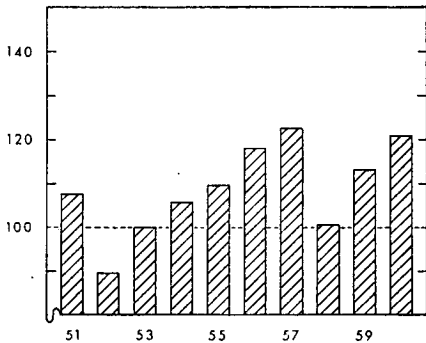
Sidérurgie et métaux non ferreux



Fabrications métalliques



Textiles



IV - 3. — ENERGIE

Sources : Direction générale des Mines [col. (1), (2) et (5)] — Administration de l'Industrie [col. (8) et (9)] — Calculs B.N.B. [col. (4)] — I.N.S. [col. (8), (6) et (7)].

Moyennes mensuelles ou mois	Houille					Electricité	Pétroles bruts	Gaz	
	Production globale	Stock sur le carreau des char- bonnages à fin de période	Importations nettes	Consom- mation apparente de houille crue 1	Rendement journalier par ouvrier fond et surface	Production totale	Mise en œuvre	Production des cokeries destinée aux fournitures industrielles directes	Total de gaz disponible
	(milliers de tonnes)				(kg)	(millions kWh)	(millions l.)	(millions de m ³)	
	(1)	(2)	(8)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
1951	2.471	225	—	2.866	734	771	83	75	141
1952	2.532	1.673	— 35	2.621	739	772	255	77	146
1953	2.505	3.074	— 133	2.479	766	799	308	75	145
1954	2.437	2.815	— 125	2.563	784	862	365	84	159
1955	2.498	371	— 287	2.702	826	912	453	92	168
1956	2.463	179	35	2.777	841	987	522	99	182
1957	2.424	1.413	126	2.738	838	1.051	520	97	180
1958	2.255	6.928	221	2.319	841	1.043	630	100	182
1959	1.896	7.496	233	2.410	907	1.097	643	103	188
1960	1.872	6.565	159	2.468	1.019	1.176	669	109	200
1960 3 ^e trimestre	1.757	6.979	135	2.419	1.021	1.132	725	113	197
1960 4 ^e trimestre	1.897	6.565	150	2.539	1.072	1.238	605	101	198
1961 1 ^{er} trimestre	1.761	6.505	162	2.326	1.071	1.194	712	88	187
1961 2 ^e trimestre	1.914	6.203	116	2.530	1.104	1.199	768	115	201
1961 3 ^e trimestre	p 1.650	p 5.366							
1960 Juillet	1.514	7.253	151	2.219	1.002	1.043	739	106	184
1960 Août	1.820	7.078	153	2.449	1.018	1.158	722	116	201
1960 Septembre	1.937	6.979	101	2.588	1.044	1.195	715	117	205
1960 Octobre	1.944	6.794	82	2.532	1.051	1.262	537	114	207
1960 Novembre	2.015	6.678	139	2.551	1.077	1.234	693	109	203
1960 Décembre	1.731	6.565	228	2.535	1.087	1.218	586	79	183
1961 Janvier	1.338	6.491	121	1.913	1.041	1.080	629	38	136
1961 Février	1.863	6.357	221	2.589	1.079	1.196	698	105	202
1961 Mars	2.082	5.505	145	2.476	1.094	1.306	810	121	224
1961 Avril	1.864	6.440	137	2.463	1.095	1.182	802	118	206
1961 Mai	1.930	6.361	147	2.572	1.111	1.196	827	115	205
1961 Juin	1.947	6.203	65	2.556	1.106	1.219	676	110	194
1961 Juillet	p 1.381	p 5.937			p 1.043	1.072	818	102	175
1961 Août	p 1.763	p 5.659				1.198	851		
1961 Septembre	p 1.807	p 5.366							

1 Production de houille + importations nettes de charbon, de coke et d'agglomérés, + la variation des stocks. (1,8 tonne de coke et 0,9 tonne d'agglomérés = 1 tonne de houille crue.)

IV - 4. — METALLURGIE

Sources : I.N.S. [col. (1) et (2)] — Fabrimétal [col. (8) à (6)].

Moyennes mensuelles ou mois	Sidérurgie (milliers de tonnes)		Fabrications métalliques (milliards de francs)			Expéditions totales
	Production d'acier brut	Production d'acier fini	Commandes inscrites			
			pour le marché intérieur	pour les exportations	Total	
	(1)	(2)	(8)	(4)	(5)	
1951	417	324	2,51	1,88	4,39	3,83
1952	417	314	2,43	1,58	4,01	4,11
1953	369	280	2,93	1,26	4,19	4,69
1954	413	302	3,12	1,67	4,79	4,86
1955	492	366	3,49	1,96	5,45	5,54
1956	532	397	4,34	2,78	7,12	6,32
1957	523	371	3,87	2,27	6,14	6,63
1958	501	350	3,44	1,99	5,43	6,62
1959	536	386	3,98	2,55	6,53	6,69
1960	599	407	4,40	2,93	7,33	7,26
1960 2 ^e trimestre	610	409	4,33	2,82	7,15	7,61
1960 3 ^e trimestre	620	403	4,35	2,75	7,10	6,68
1960 4 ^e trimestre	560	382	4,63	3,42	8,05	7,58
1961 1 ^{er} trimestre	480	339	p 4,97	p 3,26	p 8,23	p 7,47
1961 2 ^e trimestre	649	440	p 5,82	p 3,93	p 9,75	p 8,19
1960 Juillet	565	348	3,55	2,70	6,25	5,99
1960 Août	643	414	4,63	2,51	7,14	6,34
1960 Septembre	651	446	4,88	3,04	7,92	7,70
1960 Octobre	638	435	4,70	2,80	7,50	7,49
1960 Novembre	606	411	4,61	3,31	7,92	7,27
1960 Décembre	436	299	4,58	4,16	8,74	7,99
1961 Janvier	130	118	p 4,45	p 2,72	p 7,17	p 5,68
1961 Février	600	414	p 4,94	p 3,29	p 8,23	p 7,45
1961 Mars	709	484	p 5,53	p 3,77	p 9,30	p 9,37
1961 Avril	638	424	p 5,65	p 4,82	p 10,47	p 8,19
1961 Mai	653	436	p 6,47	p 3,43	p 9,90	p 7,75
1961 Juin	656	461	p 5,35	p 3,53	p 8,88	p 8,63
1961 Juillet	561 ¹					
1961 Août	634 ¹					
1961 Septembre	646 ¹					

1 Estimation sur base chiffre Agofi.

IV - 5. — CONSTRUCTION : données annuelles

Source : Institut National de Statistique.

Années	Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à l'habitation					Bâtiments destinés principalement à un autre usage que l'habitation					
	Autorisations de bâtir accordées				Bâtiments commencés	Autorisations de bâtir accordées				Bâtiments commencés	
	Constructions nouvelles ou reconstructions totales		Transformations, extensions ou reconstructions partielles		Constructions nouvelles et reconstructions totales	Constructions nouvelles ou reconstructions totales		Transformations, extensions ou reconstructions partielles		Constructions nouvelles et transformations	
	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)		Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)		
											Nombre
1952	28.622	18.584	8.080	1.110	—	2.566	5.204	1.624	2.027	—	
1953	35.536	22.764	9.028	1.153	—	3.082	7.519	2.202	2.633	—	
1954	38.600	25.220	8.752	1.114	32.783	3.288	7.450	2.318	2.791	5.029	
1955	36.615	23.564	9.468	1.220	31.698	3.588	8.561	2.569	3.731	5.422	
1956	33.742	22.793	9.266	1.226	32.604	3.921	10.997	3.123	4.482	5.982	
1957	34.904	24.063	9.407	1.318	31.724	3.618	9.255	3.009	3.772	6.090	
1958	32.329	21.732	9.368	1.192	30.605	2.636	6.059	2.619	2.843	4.809	
1959	38.989	26.683	9.724	1.368	35.333	3.036	8.661	3.135	4.951	5.209	

IV - 6. — CONSTRUCTION : données mensuelles

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à l'habitation 1		Bâtiments destinés principalement à un autre usage que l'habitation 2	
	Autorisation de bâtir accordées	Bâtiments commencés	Autorisation de bâtir accordées	Bâtiments commencés
1960 2 ^e trimestre	4.093	3.568	661	521
3 ^e trimestre	3.370	3.131	618	531
4 ^e trimestre	3.096	2.506	529	436
1961 1 ^{er} trimestre	3.824	2.780	575	440
2 ^e trimestre	4.235	3.900	727	597
1960 Mai	4.126	3.579	657	530
Juin	4.098	3.354	691	540
Juillet	3.208	2.938	634	559
Août	3.347	3.187	564	541
Septembre	3.554	3.269	655	492
Octobre	3.499	2.879	500	478
Novembre	2.705	2.596	518	427
Décembre	3.083	2.044	570	403
1961 Janvier	3.265	1.674	447	317
Février	3.646	2.718	549	458
Mars	4.560	3.947	730	546
Avril	4.018	3.901	675	585
Mai	4.270	4.157	695	572
Juin	4.417	3.643	811	635
Juillet	3.519	3.388	692	523

1 Constructions nouvelles ou reconstructions totales pour lesquelles une autorisation de bâtir a été accordée.

2 Constructions, reconstructions, transformations et extensions pour lesquelles une autorisation de bâtir a été accordée.

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Annales des Mines de Belgique* — *Revue du Travail*. — *Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.)*. — *Industrie*, revue de la F.I.B. — *Bulletin de Fabrimétal*. — *Bulletin statistique mensuel de Fédéchar*. — *Bulletin mensuel du M.A.E.* (Administration de l'Industrie - Energie électrique). — *Energie*. — *Figas*, circulaire d'information de la Fédération de l'Industrie du Gaz. — *Agence économique et financière*. — *La Construction*.

V. — SERVICES

1. — TRANSPORTS

a). — Activité de la S.N.C.B., de la S.N.C.V. et de la SABENA

Sources : S.N.C.B., S.N.C.V. et SABENA.

Moyennes mensuelles ou mois	S.N.C.B.					S.N.C.V. Tonnes-km transportées ² (milliers)	SABENA		
	Trafic voyageurs	Trafic marchandises (wagons complets)					Trafic payant aérien régulier	(millions de passagers-km)	(millions de tonnes-km)
		Nombre de voyageurs- km (millions)	Nombre de tonnes-km productives ¹	Tonnage total	dont				
	combustible et huiles minérales				Minerais				
1951	604	552	6.008	2.273	644	3.273	23,1	3,3	
1952	629	506	5.501	2.153	661	2.608	28,7	4,2	
1953	627	477	5.150	2.154	802	2.019	37,3	5,4	
1954	630	470	5.104	2.239	794	1.423	40,8	6,0	
1955	654	547	5.745	2.504	946	1.201	48,2	7,0	
1956	694	577	5.874	2.389	980	965	56,7	8,2	
1957	713	548	5.558	2.321	966	797	77,4	10,0	
1958	755	486	4.818	1.876	959	618	99,7	12,2	
1959	710	505	4.874	1.866	1.043	364	88,7	11,3	
1960	715	525	5.070	1.935	1.155	294	108,7	13,8	
1960 2 ^e trimestre	717	521	5.053	1.913	1.156	216	141,3	16,6	
3 ^e trimestre	736	516	4.972	1.871	1.206	193	123,7	14,2	
4 ^e trimestre	711	518	5.065	1.957	1.090	581	103,5	14,6	
1961 1 ^{er} trimestre	p 668	468	4.415	1.733	930	117	76,9	11,2	
2 ^e trimestre	p 737	557	5.360	2.031	1.251	154			
1960 Mai	676	527	5.052	1.913	1.158	180	119,1	14,8	
Juin	750	529	5.142	1.920	1.206	205	195,7	21,3	
Juillet	728	478	4.496	1.673	1.127	170	98,4	10,7	
Août	734	530	5.210	1.998	1.222	207	138,5	15,7	
Septembre	745	541	5.209	1.942	1.268	218	134,3	16,3	
Octobre	765	578	5.623	2.052	1.267	703	119,6	17,8	
Novembre	725	567	5.587	2.172	1.209	753	87,2	12,0	
Décembre	644	410	3.985	1.646	794	286	103,8	14,0	
1961 Janvier	p 577	282	2.624	1.200	355	68	85,2	11,8	
Février	p 675	552	5.158	2.076	1.122	132	65,8	10,0	
Mars	p 752	570	5.462	1.924	1.314	150	79,7	11,8	
Avril	p 712	536	5.143	1.952	1.210	132	87,6	12,0	
Mai	p 760	553	5.304	2.039	1.193	138			
Juin	p 739	582	5.632	2.103	1.351	193			
Juillet		528				147			

¹ Les tonnes-km productives sont relatives aux transports commerciaux (à l'exclusion des transports en service) : c'est la somme des produits du poids de chaque expédition par le parcours pour lequel elle a été taxée.

² Les tonnes-km transportées sont calculées en faisant la somme des produits du tonnage transporté par le nombre de kilomètres du transport effectué.

V - 1 b). — Navigation maritime

Sources : Administration du Port d'Anvers [col. (1)], du Port de Gand [col. (4)], I.N.S. (autres colonnes).

Moyennes mensuelles ou mois	Port d'Anvers			Port de Gand		
	Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	
		Entrées	Sorties		Entrées	Sorties
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
1951	2.209	1.261	1.169	125	129	83
1952	2.335	1.304	986	126	130	78
1953	2.538	1.201	1.147	116	117	76
1954	2.634	1.276	1.091	119	113	85
1955	2.830	1.439	1.234	154	155	118
1956	3.172	1.865	1.279	178	216	82
1957	3.296	1.828	1.227	171	209	79
1958	3.545	1.723	1.210	163	169	82
1959	3.622	1.668	1.266	145	152	83
1960	3.774	1.816	1.288	150	166	75
1960 2 ^e trimestre	3.764	1.698	1.266	146	163	89
3 ^e trimestre	3.864	1.856	1.187	168	202	62
4 ^e trimestre	3.487	1.718	1.232	140	173	58
1961 1 ^{er} trimestre	3.567	1.674	1.160	121	154	51
2 ^e trimestre	3.872			146		
1960 Juin	3.764	1.803	1.290	162	147	90
Juillet	4.086	1.800	1.183	166	174	68
Août	3.752	1.881	1.232	162	189	55
Septembre	3.755	1.888	1.146	175	243	62
Octobre	4.167	1.798	1.254	165	207	64
Novembre	3.642	1.923	1.280	156	103	47
Décembre	2.653	1.434	1.163	99	208	63
1961 Janvier	2.816	1.425	768	109	190	33
Février	3.875	1.887	1.226	131	124	61
Mars	4.011	1.709	1.486	124	147	60
Avril	3.788	1.893	1.328	115	163	60
Mai	3.916	2.156	1.221	148	164	53
Juin	3.911			175		
Juillet	3.868			151		
Août	4.021			170		

¹ Trafic intérieur + importations + exportations + transit.

V - 1 c). — Navigation intérieure

Source : I.N.S.

Ensemble des trafics ¹	
(milliers de tonnes métriques)	(millions de tonnes km.)
(1)	(2)
3.471	289
3.295	282
3.912	327
4.258	343
4.737	385
4.659	374
4.642	383
4.269	361
4.534	402
5.097	436
5.223	449
5.327	458
5.056	431
4.645	393
5.318	462
5.251	453
5.321	460
5.408	460
5.537	492
5.149	425
4.483	376
3.899	320
4.327	364
5.710	494
5.445	475
5.691	484

V - 2. — TOURISME

(milliers de nuitées)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Total	dont pays de résidence habituelle					
		Belgique	France	Pays-Bas	Royaume-Uni	Allemagne occ.	U.S.A.
1951	538	402	27	23	34	5	10
1952	670	516	30	25	37	8	15
1953	761	577	41	28	45	14	16
1954	911	692	50	31	57	19	17
1955	1.019	766	60	33	68	22	19
1956	1.084	815	66	35	71	23	19
1957	1.186	898	71	33	81	25	19
1958	1.341	877	84	37	102	69	51
1959	1.249	979	55	30	82	27	20
1960	1.307	982	69	33	99	33	25
1960 2 ^e trimestre	1.193	862	57	32	107	36	32
1960 3 ^e trimestre	3.335	2.619	176	64	261	60	41
1960 4 ^e trimestre	373	235	23	19	15	18	15
1961 1 ^{er} trimestre	347	226	23	16	13	16	9
1961 2 ^e trimestre	1.187	874	50	32	93	39	26
1960 Avril	1.068	777	71	27	83	30	21
1960 Mai	710	473	34	27	54	27	31
1960 Juin	1.801	1.335	66	42	184	49	43
1960 Juillet	4.477	3.732	132	68	318	63	51
1960 Août	4.517	3.479	321	88	351	90	43
1960 Septembre	1.009	643	74	35	113	32	30
1960 Octobre	422	249	27	23	22	24	24
1960 Novembre	351	224	24	17	12	17	13
1960 Décembre	346	231	19	17	12	12	9
1961 Janvier	278	189	14	12	7	10	7
1961 Février	303	193	19	16	10	14	9
1961 Mars	461	296	37	19	22	23	12
1961 Avril	971	707	54	26	63	35	20
1961 Mai	897	598	45	34	81	38	28
1961 Juin	1.692	1.316	51	37	136	45	30

V - 3. — COMMERCE INTERIEUR

a). — Indices des ventes

Base 1953 = 100

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Grands magasins à rayons multiples					Coopératives	Grandes entreprises spécialisées dans l'habillement		Gros-sistes	Entre-prises à suc-cursales	Indices après élimination des variations de prix et des variations saisonnières (Calculs B.N.B.)					
	Indice général	Alimen-tation	Habile-ment	Ameu-blement	Ménage 1		Indice général	Hom-mes 2			Sous-vête-ments et acces-soires 3	Alimen-tation générale	Alimen-tation	Grands maga-sins	Coopé-ratives	Grossis-tes en alimen-tation générale
1952	99	97	103	99	97	97	103	104	95	98	98	96	96			
1953	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100			
1954	106	113	102	105	105	109	104	80	107	103	104	107	104			
1955	114	120	111	108	114	115	113	88	111	107	113	114	109			
1956	124	133	120	114	127	125	123	97	132	120	119	121	126			
1957	129	132	126	124	139	125	125	105	131	123	121	117	122			
1958	139	140	138	129	149	131	132	105	139	131	128	121	129			
1959	144	145	149	126	150	132	136	104	145	138	131	120	132			
1960	156	159	159	141	162	p 138	144	106	155	144	143	p 125	142			
1960 2 ^e trimestre	153	152	168	141	155	135	174	109	153	140	145	126	141			
1960 3 ^e trimestre	154	152	153	152	172	p 136	122	105	166	141	148	p 127	146			
1960 4 ^e trimestre	179	173	180	133	172	p 144	157	118	159	157	140	p 124	143			
1961 1 ^{er} trimestre	146	155	148	152	156	p 142	146	120	p 154	p 144	145	p 129	p 148			
1961 2 ^e trimestre	156	154	169	144	162	p 142			p 159	p 151	146	p 132	p 145			
1960 Mai	152	147	168	148	158	135	173	103	150	139	143	125	139			
1960 Juin	148	137	169	130	150	136	141	110	160	136	146	129	145			
1960 Juillet	161	160	169	143	172	138	136	160	168	148	143	130	150			
1960 Août	146	143	133	145	166	134	102	71	175	139	151	128	151			
1960 Septembre	156	152	157	168	177	p 136	127	83	156	136	150	p 122	138			
1960 Octobre	168	165	189	140	168	p 140	173	117	147	140	146	p 122	135			
1960 Novembre	179	164	168	132	154	p 132	148	109	158	149	144	p 124	156			
1960 Décembre	191	191	184	126	193	p 161	149	128	173	183	129	p 127	138			
1961 Janvier	129	136	139	132	126	p 143	131	168	p 154	p 142	125	p 128	p 147			
1961 Février	142	154	131	157	167	p 134	126	72	p 147	p 144	153	p 128	p 148			
1961 Mars	168	175	174	168	175	p 148	181	121	p 162	p 147	158	p 131	p 150			
1961 Avril	153	159	162	141	156	p 136	232	112	p 147	p 147	139	p 126	p 136			
1961 Mai	154	156	162	145	164	p 146	231		p 163	p 156	143	p 134	p 150			
1961 Juin	161	148	182	147	165	p 144			p 167	p 151	157	p 135	p 150			
1961 Juillet	165	149	179	154	179						144					

1 Articles de ménage et appareils ménagers. — 2 Comprend principalement des vêtements de dessus. — 3 Sous-vêtements : hommes et/ou femmes.

V - 3b). — Ventes à tempérament

1° — Résultats généraux

Source : Institut National de Statistique.

	Nombre de contrats en cours à fin de semestre (milliers)				Crédit en cours à fin de semestre (milliards de francs)				Crédits accordés au cours du semestre (milliards de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1959 1 ^{er} semestre ...	1.179	524	130	525	8,31	1,55	3,37	3,39	3,96	1,10	1,36	1,50
2 ^e semestre ...	1.205	532	133	540	8,60	1,82	3,18	3,60	4,23	1,29	1,27	1,67
1960 1 ^{er} semestre ...	1.208	534	144	530	9,48	2,19	3,34	3,95	4,71	1,48	1,53	1,70
2 ^e semestre ...	1.339	620	153	566	10,20	2,54	3,44	4,22	4,90	1,57	1,50	1,83
1961 1 ^{er} semestre ...	1.418	643	160	616	11,36	2,82	3,72	4,83	5,14	1,68	1,57	1,88

2° Retards de paiement

	Nombre de débiteurs en retard de payer 8 termes échus et plus au cours du semestre (milliers)				Total des montants de 8 termes impayés par les débiteurs visés dans les colonnes précédentes (millions de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1958 2 ^e semestre	55	25	1	29	71,0	28,1	7,0	35,9
1959 1 ^{er} semestre	58	25	1	32	72,6	29,2	7,0	36,4
2 ^e semestre	50	24	1	25	72,2	28,1	6,4	37,7
1960 1 ^{er} semestre	46	22	1	23	72,3	27,2	6,1	39,0
2 ^e semestre	51	24	1	26	81,1	27,8	6,8	46,5

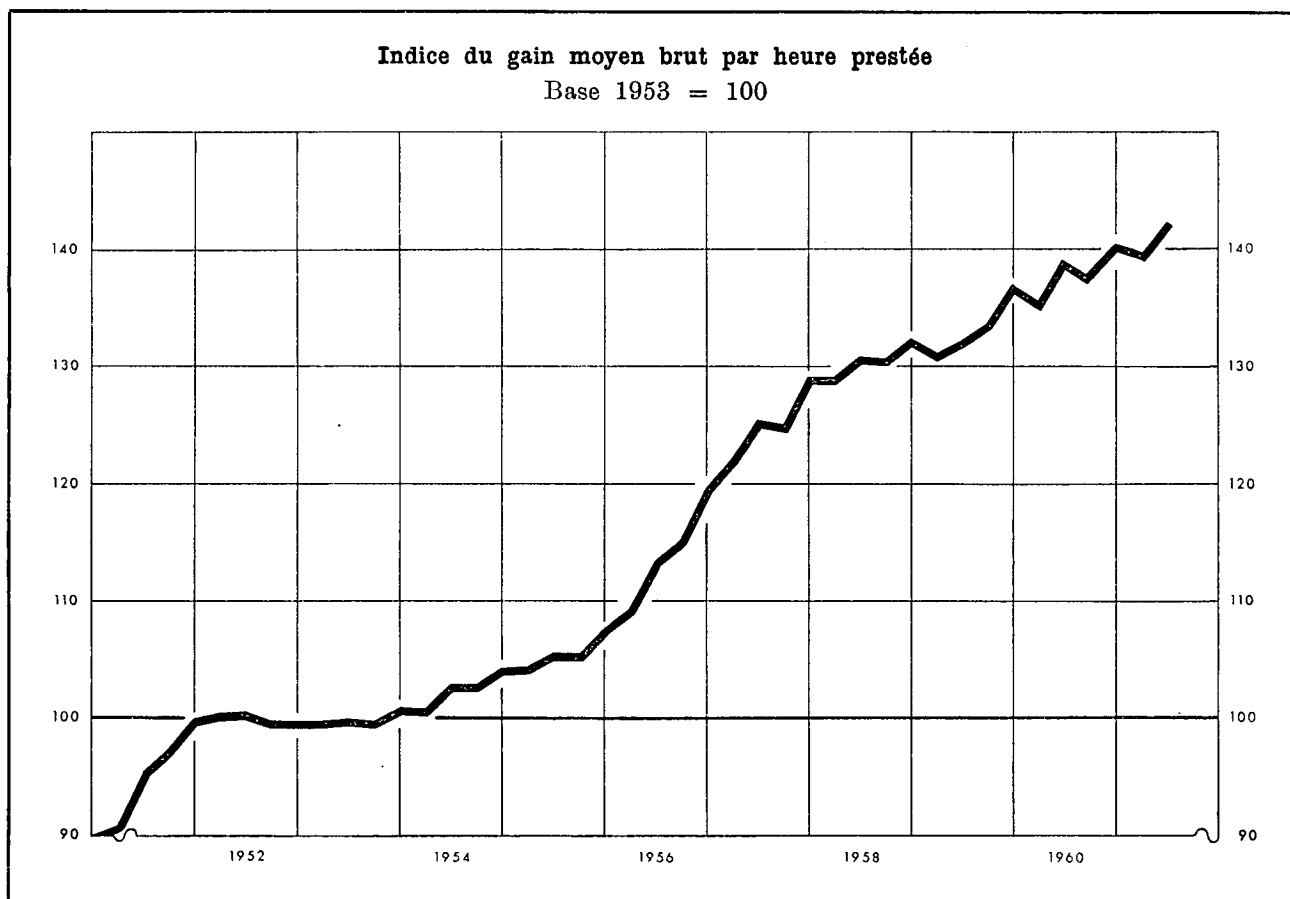
3° — Répartition des crédits accordés au cours du semestre, par nature des marchandises

	Total	Camions, camionnettes, autobus, matériel de transport lourd		Matériel agricole, tracteurs agricoles, bétail	Autos pour transport de personnes excepté autobus		Motos, scooters, vélos, vélomoteurs, bicyclettes	Textiles, fourrures, vêtement	Livres	Equipement professionnel autre que articles cités antérieurement (commerce, artisanat, industrie, professions libérales)	Articles ménagers et à usage personnel, non dénommés ailleurs	Services (voyages, réparations de véhicules à moteur)
		neufs	usagés		neufs	usagés						
		Nombre de contrats (milliers)										
1959 1 ^{er} semestre ...	552	3,8	1,1	2,5	19,7	11,9	16,4	239,2	18,2	8,6	227,6	3,2
2 ^e semestre ...	633	3,5	1,2	2,2	19,3	11,6	18,3	270,2	22,3	8,4	268,9	7,2
1960 1 ^{er} semestre ...	603	4,0	1,1	2,3	25,7	13,6	20,1	243,9	19,2	10,7	254,8	7,5
2 ^e semestre ...	722	3,4	1,0	2,8	24,3	12,6	18,1	324,0	22,3	8,5	298,6	6,4
1961 1 ^{er} semestre ...	754	4,1	1,1	3,2	28,6	15,1	18,8	368,0	25,4	8,9	274,3	6,6
Crédit accordé (millions de francs)												
1959 1 ^{er} semestre ...	3.956	367	53	93	1.016	292	144	276	34	331	1.326	24
2 ^e semestre ...	4.230	364	55	110	952	280	139	345	38	317	1.593	37
1960 1 ^{er} semestre ...	4.708	453	56	84	1.379	339	160	322	35	328	1.502	50
2 ^e semestre ...	4.899	386	51	128	1.300	313	129	358	41	337	1.810	46
1961 1 ^{er} semestre ...	5.141	488	69	104	1.496	390	147	297	38	388	1.666	58
Crédit accordé — Répartition en % par rapport au total												
1959 1 ^{er} semestre ...	100,0	9,3	1,3	2,3	25,7	7,4	3,6	7,0	0,9	8,4	33,5	0,6
2 ^e semestre ...	100,0	8,6	1,3	2,6	22,5	6,6	3,3	8,1	0,9	7,5	37,7	0,9
1960 1 ^{er} semestre ...	100,0	9,6	1,2	1,8	29,3	7,2	3,4	6,8	0,7	7,0	31,9	1,1
2 ^e semestre ...	100,0	7,9	1,1	2,6	26,5	6,4	2,6	7,3	0,8	6,9	37,0	0,9
1961 1 ^{er} semestre ...	100,0	9,5	1,4	2,0	29,1	7,6	2,9	5,8	0,7	7,5	32,4	1,1

Références bibliographiques : Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Bulletin de la Chambre de Commerce d'Anvers. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — Statistique mensuelle du trafic international des ports (I.N.S.). — Chronique du Transport (bimensuel). — Les transports maritimes, Etude Annuelle (O.E.C.E.). — Bulletin général de Statistiques (Office statistique des Communautés européennes).

VI. — REVENUS

1. — REMUNERATIONS DES OUVRIERS (hommes + femmes)



Indices des rémunérations dans l'industrie

Base 1953 = 100

Sources : col. (1) - (2) - (3) : B.N.B. (méthode d'établissement, voir Bulletin de novembre 1957, p. 418). — col. (4) : O.N.S.S. calculs B.N.B. (voir note) — col. (5) : I.R.E.S.P.

	Gain moyen brut par heure prestée (1)	Salaire horaire type 1		Indice de la masse salariale 2 (4)	Indice du coût de la main-d'œuvre 3 (5)
		Ouvrier qualifié (2)	Ouvrier non-qualifié (3)		
1951	96	97	96	100	92
1952	100	100	100	100	98
1953	100	100	100	100	100
1954	103	103	102	102	103
1955	106	105	106	108	106
1956	115	114	114	118	114
1957	125	125	125	129	125
1958	131	129	129	125	132
1959	133	131	132	121	135
1960	138	135	137	128	p 141
1960 Juin	139	135	137		p 143
Septembre	138	135	136		p 141
Décembre	141	136	138		p 144
1961 Mars	p140	p137	p139		p 144
Juin	p142	p139	p140		p 147

Moyennes générales des salaires horaires des ouvriers

(charges sociales comprises)

Source : Fédération des Industries belges.

4	Belgique (francs belges)	Alle-magne occidentale	Roy-aume Uni	Pays-Bas
1951	25,80	84,0	86,8	62,6
1952	28,11	83,5	86,7	59,0
1953	28,25	85,8	91,0	61,2
1954	28,74	86,2	94,3	67,5
1955	29,91	90,6	98,4	69,2
1956	32,68	90,2	97,6	69,6
1957	35,67	90,6	93,7	70,1
1958	37,03	94,0	95,0	69,2
1959	38,30	95,9	95,0	68,8
1960	39,70	101,3	98,4	73,0
1958 Février-Avril ..	36,54	93,7	95,4	70,1
Août-Octobre ..	37,53	94,2	94,6	68,2
1959 Février-Avril ..	37,80	95,1	95,4	69,1
Août-Octobre ..	38,80	96,7	94,6	68,6
1960 Février-Avril ..	39,48	97,5	97,3	73,5
Août-Octobre ..	39,93	105,0	99,5	72,6

1 Non compris les ouvriers du transport.

2 Il s'agit de l'indice simple des rémunérations globales allouées aux ouvriers assujettis à la sécurité sociale et appartenant aux industries extractives et manufacturières, à celles du bâtiment et de la construction, et aux transports et communications. (Pour la définition des rémunérations globales, voir XV^e Rapport annuel O.N.S.S., p. 141.)

3 Cet indice, qui n'englobe pas les charbonnages, donne le coût horaire de la main d'œuvre, et non pas le coût par unité produite.

4 Les chiffres annuels sont des moyennes des taux horaires de février-avril et de août-octobre.

5 La F.I.B. publie les salaires horaires étrangers exprimés en francs belges sur la base des cours du change. Les pourcentages obtenus n'ayant pas été pondérés par les indices du coût de la vie, ils ne reflètent pas le rapport des salaires réels.

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Recherches économiques de Louvain* (I.R.E.S.P.). — *Rapports annuels de l'O.N.S.S.* — *Revue du Travail*. — *Industrie*, revue de la F.I.B. — *Le Coût de la main-d'œuvre dans l'industrie européenne, Etudes et Documents nouvelle série*, no 52, 1959 (B.I.T.). — *Annuaire des statistiques du Travail* (B.I.T.).

VII. — PRIX ET INDICES DE PRIX

1. — PRIX DE GROS MONDIAUX

Moyennes journalières	Froment à New-York	Café à New-York Santos IV	Laine importée Boston Buenos- Aires 5/6	Coton 15/16 middling (New-York - Spot)	Caoutchouc à Londres « Spot » price no 1	Cuivre à Londres	Etain à Londres clôture	Ferrailles aux Etats-Unis	Pétrole brut à West-Texas
	cents par 60 lbs	cents par lb.			d par lb.	£ par long ton		\$ par long ton	\$ par barril
1951	283	54,0	157	42,3	51	220	1.077	45,1	2,40
1952	284	54,0	76	39,7	28	259	964	44,0	2,40
1953	271	57,9	74	33,8	20	256	732	41,1	2,54
1954	278	78,1	79	35,1	20	249	719	29,8	2,65
1955	271	56,8	82	34,6	34	352	740	40,5	2,65
1956	270	57,9	83	35,5	29	329	788	53,5	2,65
1957	272	56,4	90	36,4	26	219	755	47,7	2,90
1958	256	48,2	66	36,2	23	197	735	37,8	2,90
1959	251	36,8	75	34,6	30	238	785	40,3	2,78
1960	252	36,5	81	33,2	32	246	797	33,0	2,77
1960 3 ^e trimestre	244	36,1	82	34,0	30	245	807	30,5	2,77
1960 4 ^e trimestre	252	36,1	77	32,3	26	226	800	27,2	2,77
1961 1 ^{er} trimestre	255	37,2	77	32,7	25	223	797	32,3	2,78
1961 2 ^e trimestre	247	37,5	77	34,1	25	236	865	36,3	2,89
1961 3 ^e trimestre		p 35,5		p 35,1	p 25	p 230	p 937		
1960 Juillet	239	36,3	82	34,0	31	255	813	30,5	2,77
1960 Août	245	35,8	82	32,6	29	245	802	30,5	2,77
1960 Septembre	249	36,2	81	32,4	29	235	805	30,5	2,77
1960 Octobre	249	36,2	77	32,2	28	222	804	28,5	2,77
1960 Novembre	253	36,0	77	32,3	26	226	801	27,0	2,77
1960 Décembre	253	36,0	77	32,3	25	231	795	27,0	2,77
1961 Janvier	257	36,5	77	32,3	25	220	784	30,0	2,77
1961 Février	256	37,3	77	32,4	24	223	793	32,0	2,77
1961 Mars	252	37,7	77	33,3	25	226	815	35,0	2,79
1961 Avril	250	37,0	77	33,7	26	229	837	37,0	2,89
1961 Mai	246	37,6	77	34,1	26	242	862	35,0	2,89
1961 Juin	246	37,8	77	34,5	25	236	894	37,0	2,89
1961 Juillet	249	37,2	77	34,8	25	230	914	36,0	2,89
1961 Août	255	36,1	77	35,2	25	231	953	36,0	
1961 Septembre		p 34,0		p 35,4	p 25	p 229	p 953		

VII - 2. — INDICES DES PRIX DE GROS MONDIAUX

Base 1953 = 100

Sources : Comtel Reuter — Moody's Investors Service — Der Volkswirt — Chamber of Shipping.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice Reuter	Indice Moody	Indice Volkswirt (anciens indices Schulze)			Fret Royaume-Uni (affrètement au voyage) 1 2
			général	industriel	alimentaire	
1951	122	119	126	134	105	—
1952	110	105	103	104	102	129
1953	100	100	100	100	100	100
1954	99	103	102	101	104	111
1955	100	98	103	105	99	165
1956	98	102	105	108	100	203
1957	93	100	104	107	98	145
1958	84	96	98	100	96	87
1959	84	93	100	103	94	93
1960	85	90	99	104	90	95
1960 3 ^e trimestre	85	89	98	103	90	89
1960 4 ^e trimestre	82	86	98	103	90	96
1961 1 ^{er} trimestre	83	88	99	103	91	100
1961 2 ^e trimestre	85	89	100	104	90	104
1961 3 ^e trimestre	84	91				
1960 Juillet	85	91	99	104	89	87
1960 Août	85	89	98	103	90	89
1960 Septembre	84	88	98	102	90	92
1960 Octobre	83	87	98	102	90	91
1960 Novembre	82	86	98	103	90	95
1960 Décembre	82	86	98	103	90	101
1961 Janvier	82	87	98	102	91	99
1961 Février	83	88	99	103	91	101
1961 Mars	84	90	99	104	91	99
1961 Avril	85	89	100	104	91	102
1961 Mai	86	89	100	105	91	106
1961 Juin	85	90	99	104	89	104
1961 Juillet	85	90	99	104	90	101
1961 Août	84	91	100	104	91	
1961 Septembre	84	92				

1 Affrètement au voyage pour cargaisons sèches.

2 La composition de la statistique ayant été élargie, les chiffres à partir de 1960 ne sont plus tout à fait comparables à ceux des périodes précédentes.

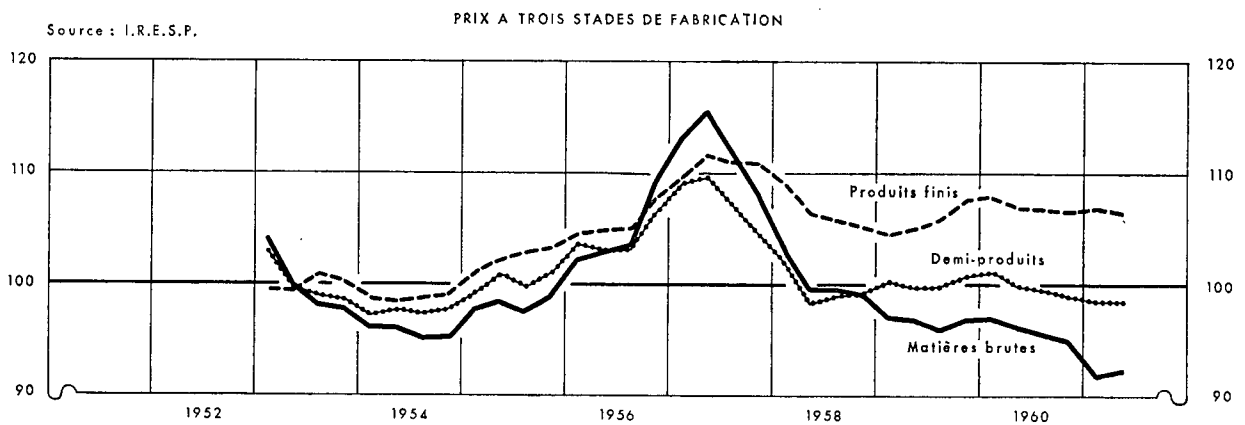
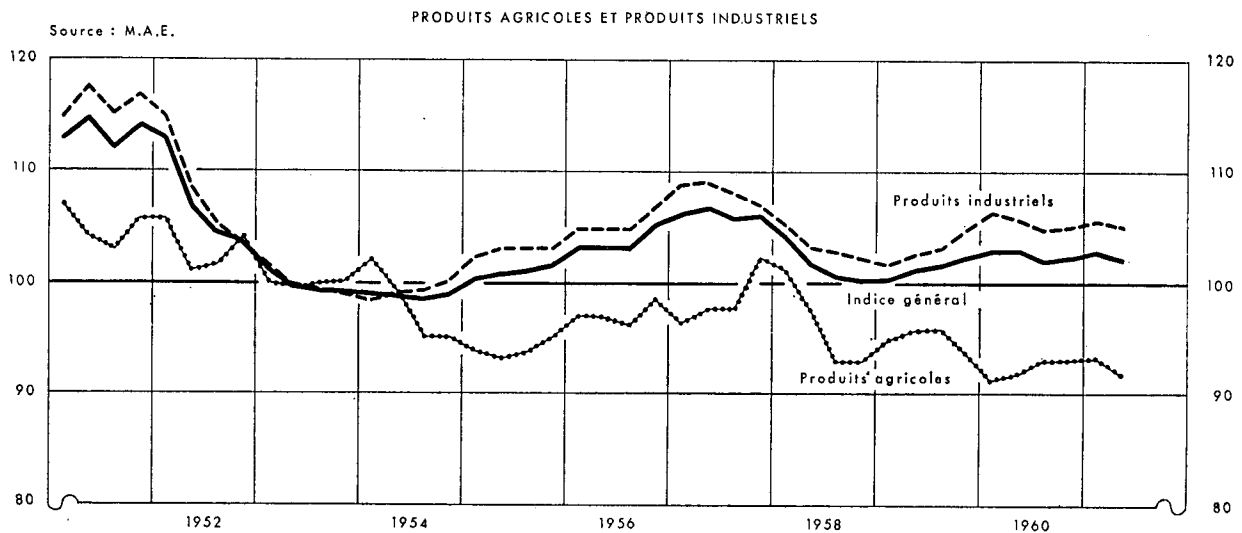
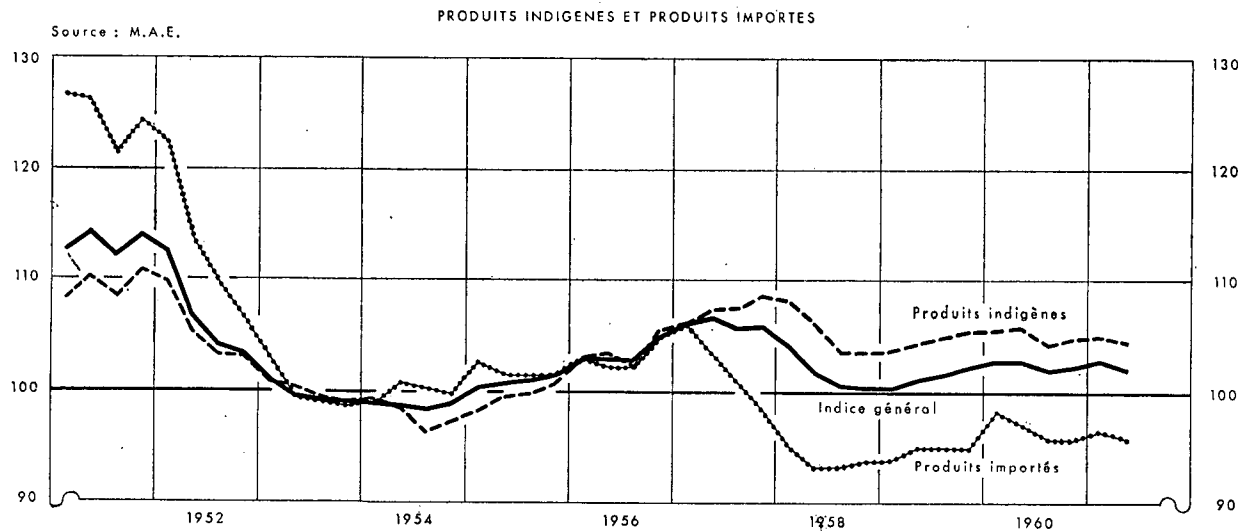
VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base 1953 = 100

Moyennes mensuelles ou mois	Source : Ministère des Affaires Economiques											Source : I.R.E.S.P.			
	Indice général	Produits		Produits agricoles			Produits industriels					Ensemble des produits industriels pris à trois stades de fabric.			
		indigènes	importés	indice général	animaux	végétaux	indice général	minéraux	métaux et prod. métal.	textiles	chimiques	matériaux de construction	matières brutes	demi-produits	produits finis
1951	113,5	109,6	124,7	105,1	107,5	102,5	115,9	103,7	104,1	141,9	117,2	95,5	128,2	121,8	112,6
1952	107,0	105,5	113,0	103,1	103,9	102,1	108,0	110,0	108,9	107,3	114,2	98,9	113,2	110,6	104,5
1953	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1954	98,8	97,8	100,0	97,8	99,2	96,4	99,2	98,1	97,5	98,7	100,3	103,8	95,6	97,4	98,6
1955	101,0	99,4	101,8	94,0	97,7	90,3	102,9	100,7	105,0	97,7	104,6	105,4	98,1	100,1	102,2
1956	103,5	103,5	103,3	97,2	101,0	93,5	105,4	105,8	111,6	95,8	105,6	106,9	104,3	103,9	105,4
1957	106,1	107,4	102,2	98,7	103,1	94,5	108,3	112,1	114,4	98,2	108,9	111,9	112,2	107,5	110,6
1958	101,7	105,4	93,9	96,0	92,8	93,9	103,2	105,8	109,6	87,5	107,9	115,0	100,3	99,6	106,6
1959	101,3	104,7	95,2	95,0	95,9	94,1	103,0	103,7	109,8	84,9	108,3	115,4	95,7	99,3	105,5
1960	102,5	105,0	96,5	92,2	98,2	86,8	105,4	101,4	110,2	92,2	107,0	121,4	94,5	99,3	107,1
1960 3 ^e trimestre	102,0	104,3	95,4	92,8	100,4	85,9	104,6	101,2	110,7	90,0	105,5	121,4	94,1	98,9	107,0
1960 4 ^e trimestre	102,4	104,7	95,5	93,0	106,7	81,4	105,0	101,5	109,7	93,1	105,4	121,7	92,8	98,1	106,7
1961 1 ^{er} trimestre	102,8	105,0	96,5	93,2	109,8	79,9	105,4	101,2	109,4	95,1	106,1	121,6	91,5	98,2	106,9
1961 2 ^e trimestre	102,0	104,5	95,8	91,4	110,1	76,8	105,0	99,7	109,6	94,5	104,6	121,7	92,1	98,2	106,3
1961 3 ^e trimestre													91,2	96,7	105,2
1960 Juillet	102,2	104,6	95,7	92,2	98,2	86,5	104,9	100,9	111,0	90,6	105,6	121,3	95,0	99,0	106,9
1960 Août	101,7	103,9	95,2	92,6	99,5	86,5	104,3	101,2	110,7	88,8	105,9	121,3	94,3	99,3	107,1
1960 Septembre	102,2	104,5	95,3	93,5	103,6	84,8	104,6	101,6	110,3	90,6	104,9	121,5	93,0	98,4	106,9
1960 Octobre	102,4	104,7	95,5	93,3	105,4	82,9	104,9	101,6	109,6	92,7	104,9	121,7	92,6	98,3	106,4
1960 Novembre	102,5	104,8	95,7	93,2	108,0	80,8	105,1	101,6	109,8	93,5	105,6	121,7	92,7	97,9	106,8
1960 Décembre	102,2	104,5	95,3	92,4	106,7	80,6	105,0	101,4	109,6	93,2	105,6	121,7	93,2	98,2	107,0
1961 Janvier	102,4	105,0	95,6	93,4	106,5	82,5	104,9	100,9	109,1	94,0	105,3	121,7	91,1	97,8	106,8
1961 Février	102,8	105,0	96,9	92,9	109,3	79,6	105,6	101,6	109,4	95,6	106,3	121,5	91,3	98,1	106,9
1961 Mars	103,1	105,1	97,1	93,3	113,7	77,5	105,7	101,2	109,6	95,6	106,6	121,5	92,1	98,6	107,0
1961 Avril	102,2	104,0	97,0	90,7	110,1	75,6	105,4	100,0	109,8	95,3	105,6	121,7	91,8	98,4	106,1
1961 Mai	101,9	104,0	95,8	90,8	111,4	74,9	105,0	99,8	109,6	94,8	104,3	121,7	92,3	98,3	106,2
1961 Juin	101,9	105,4	94,5	92,8	108,8	79,8	104,5	99,3	109,4	93,5	104,0	121,7	92,3	97,8	106,6
1961 Juillet	102,2	105,7	94,2	94,3	113,4	79,4	104,2	98,4	109,1	93,5	104,0	121,7	91,7	97,0	105,7
1961 Août	101,4	105,0	93,2	93,0	112,7	77,7	103,7	98,4	109,1	91,7	102,3	121,7	91,1	96,7	105,2
1961 Septembre													90,8	96,5	104,8

VII . 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

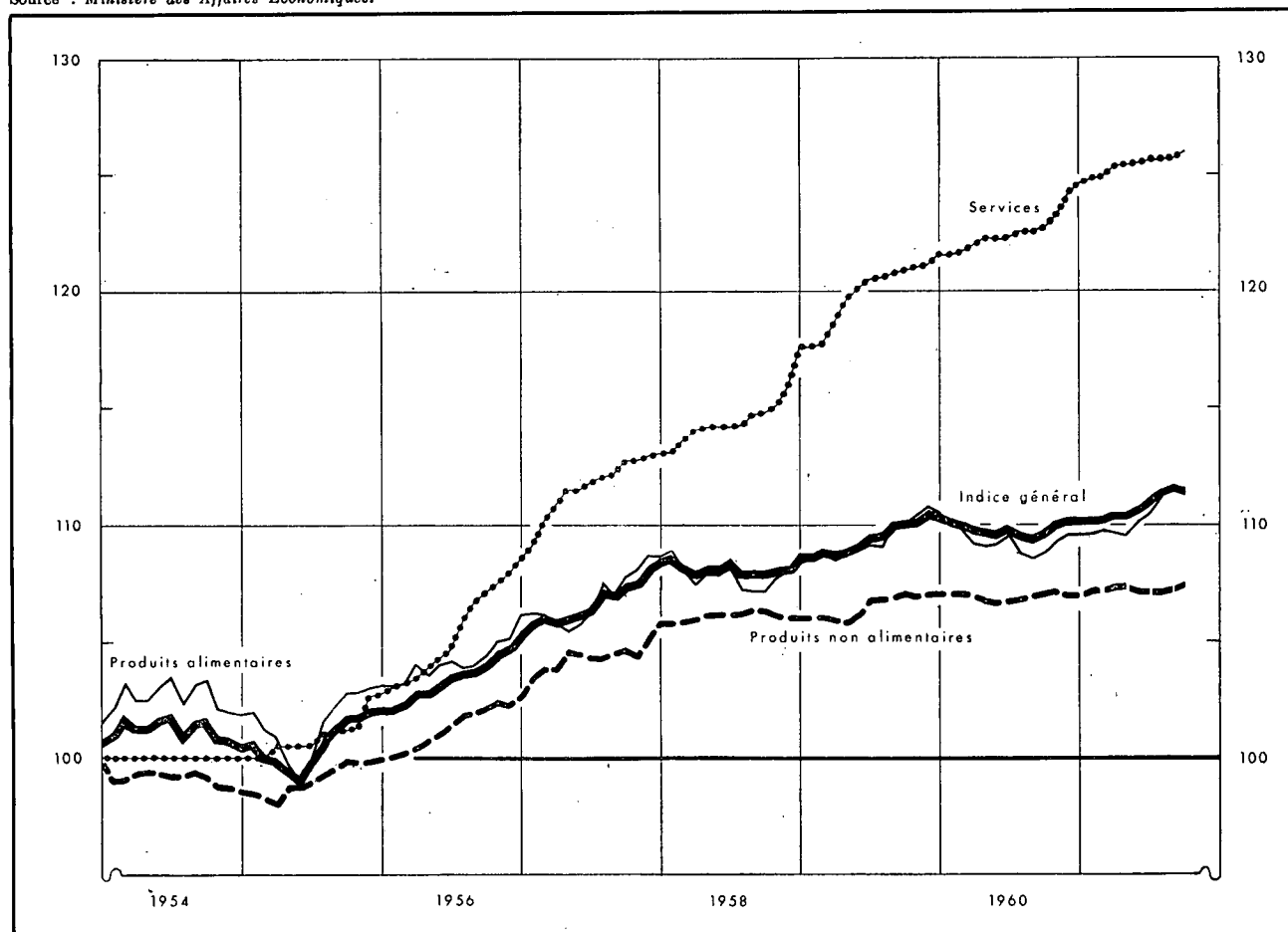
Base 1953 = 100



VII - 4. — INDICES DES PRIX DE DETAIL EN BELGIQUE

Base 1953 = 100

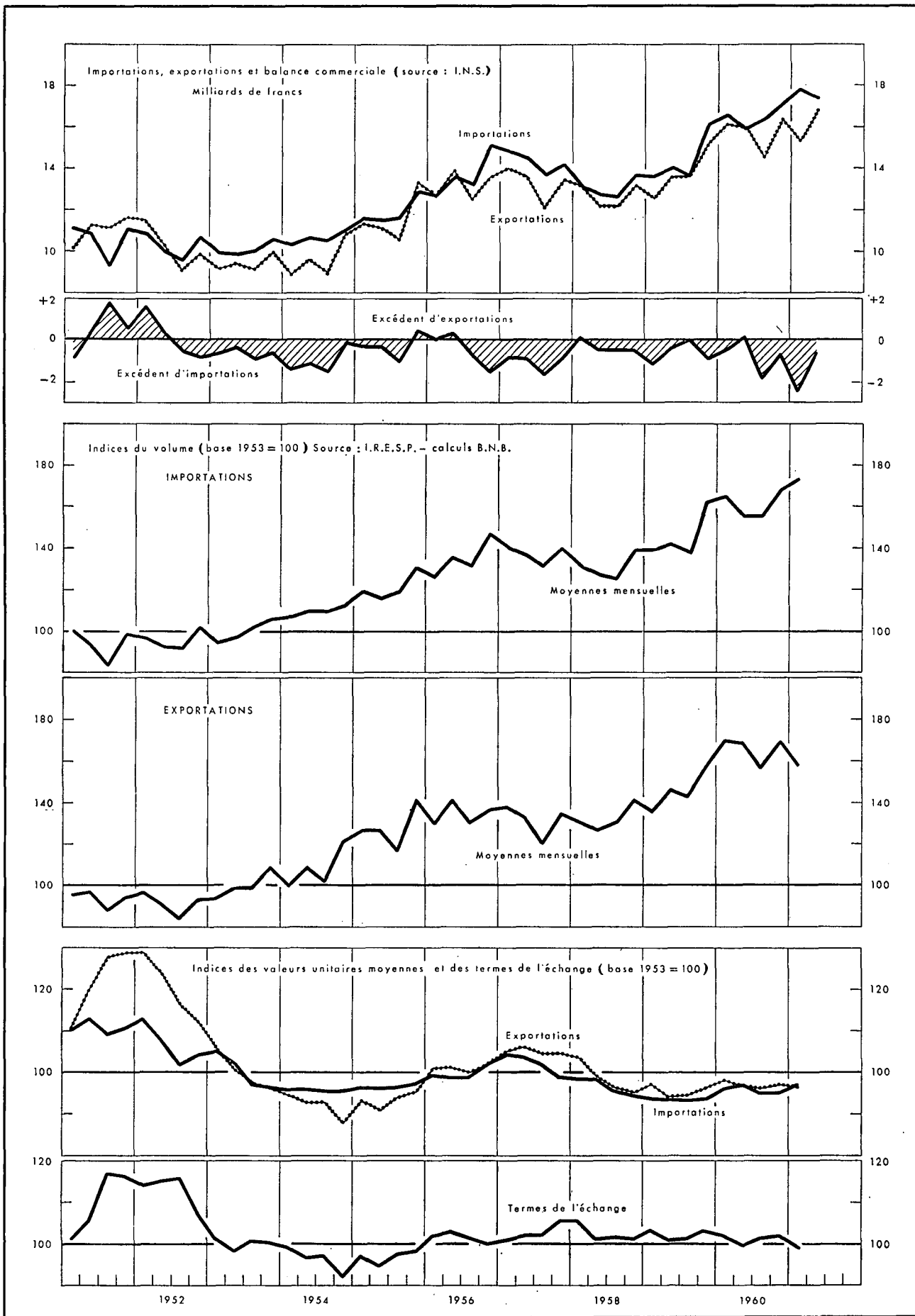
Source : Ministère des Affaires Economiques.



Moyennes mensuelles ou mois	Indice général 65 produits		Produits alimentaires 85 produits		Produits non alimentaires 25 produits		Services 5 produits	
	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961
1953	100,00		100,0		100,0		100,0	
1954	101,30		102,7		99,2		100,0	
1955	100,80		101,6		99,2		101,0	
1956	103,65		104,2		101,5		105,5	
1957	106,93		107,0		104,5		111,7	
1958	108,31		107,9		106,2		114,6	
1959	109,64		109,5		106,6		120,0	
1960	109,97		109,3		107,0		122,6	
1 ^{er} trimestre	110,11	110,48	109,7	109,7	107,1	107,2	121,7	125,0
2 ^e trimestre	109,84	110,81	109,3	110,0	106,8	107,2	122,3	125,5
3 ^e trimestre	109,66	111,54	108,7	111,4	107,0	107,3	122,6	125,8
4 ^e trimestre	110,27		109,5		107,2		124,0	
Janvier	110,28	110,43	110,1	109,6	107,1	107,2	121,5	124,8
Février	110,17	110,49	109,8	109,8	107,1	107,2	121,7	124,9
Mars	109,89	110,53	109,3	109,6	107,0	107,3	122,0	125,3
Avril	109,79	110,55	109,1	109,5	106,8	107,3	122,3	125,4
Mai	109,76	110,83	109,3	110,1	106,7	107,2	122,2	125,5
Juin	109,96	111,06	109,6	110,5	106,8	107,2	122,3	125,6
Juillet	109,67	111,45	108,8	111,3	106,9	107,2	122,5	125,6
Août	109,56	111,68	108,6	111,7	107,0	107,3	122,5	125,7
Septembre	109,76	111,48	108,8	111,3	107,1	107,5	122,7	126,0
Octobre	110,14		109,3		107,3		123,3	
Novembre	110,34		109,6		107,1		124,2	
Décembre	110,34		109,6		107,1		124,5	

Références bibliographiques : Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Revue du Travail. — Industrie, revue de la F.I.B. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — L'industrie textile belge, revue de Febeltex. — Der Volkswirt. — Wirtschaft und Statistik. — Bulletin mensuel de Statistique (O.N.U.). — Monthly Digest of Statistics. — Bulletin statistique de l'I.N.S.E.E. — Bulletins statistiques : Statistiques générales (O.E.C.E.). — Données statistiques (Conseil de l'Europe). — Journaux financiers : Agéfi, Het Financieel Dagblad, The Financial Times, L'Information.

VIII. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.



VIII - 1. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.I. — TABLEAU GENERAL

Moyennes mensuelles ou mois	Source : I.N.S.				Source : I.R.E.S.P.				
	Valeur (milliards de francs)			Pourcent. exportations importations	Indices base 1958 = 100				des termes de l'échange ¹
	Importations	Exportations	Balance commerciale		du volume		des prix à		
1951	10,6	11,1	+ 0,5	104	94	94	111	122	110
1952	10,3	10,2	- 0,1	100	96	92	107	120	113
1953	10,1	9,4	- 0,7	93	100	100	100	100	100
1954	10,6	9,6	- 1,0	90	110	108	95	92	96
1955	11,8	11,6	- 0,2	98	120	128	96	93	97
1956	13,6	13,2	- 0,4	97	135	135	100	101	101
1957	14,3	13,3	- 1,0	93	137	132	102	105	103
1958	13,0	12,7	- 0,3	97	131	133	96	98	102
1959	14,3	13,7	- 0,6	96	145	146	93	95	102
1960	16,5	15,7	- 0,8	95	161	166	96	97	101
1960 2 ^e trimestre	15,9	16,0	+ 0,1	100	155	169	97	97	100
3 ^e trimestre	16,3	14,5	- 1,8	89	155	157	95	96	101
4 ^e trimestre	17,1	16,4	- 0,7	96	168	169	95	97	102
1961 1 ^{er} trimestre	17,8	15,3	- 2,5	86	171	160	98	97	99
2 ^e trimestre	17,5	16,8	- 0,7	96	171	175	97	96	99
1960 Août	15,4	13,1	- 2,3	85	152	145	95	96	101
Septembre	16,5	14,8	- 1,7	90	161	162	95	95	100
Octobre	16,8	16,4	- 0,4	98	166	178	95	96	101
Novembre	16,9	15,7	- 1,2	93	170	173	95	97	103
Décembre	16,5	15,8	- 0,7	96	167	157	95	97	103
1961 Janvier	16,5	12,0	- 4,5	73	171	160	98	97	99
Février	18,1	15,8	- 2,3	87					
Mars	18,8	18,2	- 0,6	97					
Avril	17,0	16,9	- 0,1	100	171	175	97	96	99
Mai	17,7	16,5	- 1,2	93					
Juin	17,7	17,0	- 0,7	96					
Juillet	16,3	15,7	- 0,6	96					
Août	15,9	14,2	- 1,7	89					
Septembre		17,4							

¹ Termes de l'échange = $\frac{\text{indice des prix à l'exportation}}{\text{indice des prix à l'importation}}$

N. B. — En raison des rectifications apportées aux chiffres cumulés, le chiffre du trimestre ne correspond pas nécessairement à la moyenne des chiffres mensuels.

VIII - 2. — EXPORTATIONS DE L'U.E.B.I. PAR GROUPES DE PRODUITS

(milliards de francs)

Source : I.N.S. (classement B.N.B. d'après le Classement type pour le Commerce international de l'O.N.U.)

Moyennes mensuelles ou mois	Produits sidérurgiques	Fabrications métalliques	Métaux non ferreux	Textiles	Produits chimiques	Industrie houillère	Industrie pétrolière	Verres et glaces	Perles et pierres précieuses	Produits agricoles	Divers	Total
<i>Ancienne série</i>												
1951	2,4	1,7	1,0	2,5	0,9	0,2	—	0,2	0,3	0,3	1,6 ¹	11,1
1952	2,7	1,9	1,1	1,6	0,8	0,3	0,3	0,1	0,2	0,2	1,0	10,2
1953	1,9	1,7	0,9	1,8	0,7	0,3	0,3	0,2	0,3	0,2	1,1	9,4
1954	1,8	1,7	0,9	1,9	0,8	0,4	0,2	0,2	0,4	0,2	1,1	9,6
1955	2,5	2,1	1,1	1,9	0,9	0,5	0,3	0,3	0,5	0,3	1,2	11,6
1956	3,0	2,3	1,2	2,1	1,0	0,5	0,4	0,3	0,6	0,3	1,5	13,2
1957	3,1	2,5	1,0	2,2	1,0	0,5	0,4	0,3	0,5	0,3	1,5	13,3
1958	2,8	2,6	0,9	1,8	1,0	0,3	0,5	0,3	0,5	0,4	1,6	12,7
1959	2,8	2,7	1,1	2,1	1,2	0,2	0,5	0,4	0,7	0,4	1,6	13,7
1960	3,5	3,2	1,3	2,4	1,2	0,2	0,5	0,5	0,7	0,4	1,8	15,7
1960 2 ^e trimestre	3,6	3,5	1,3	2,3	1,2	0,2	0,5	0,5	0,6	0,3	2,0	16,0
3 ^e trimestre	3,4	2,7	1,2	2,2	1,1	0,2	0,5	0,4	0,6	0,4	1,8	14,5
4 ^e trimestre	3,5	3,4	1,3	2,5	1,0	0,3	0,4	0,5	0,9	0,6	2,0	16,4
1960 Juin	3,6	3,4	1,4	2,2	1,2	0,2	0,6	0,5	0,4	0,3	2,1	15,9
Juillet	3,3	3,1	1,2	2,3	1,1	0,2	0,6	0,5	0,7	0,4	1,7	15,1
Août	3,2	2,1	1,2	2,0	1,2	0,2	0,4	0,4	0,5	0,3	1,6	13,1
Septembre	3,6	2,7	1,1	2,3	1,2	0,2	0,4	0,5	0,4	0,5	1,9	14,8
Octobre	3,5	3,2	1,5	2,6	1,1	0,3	0,4	0,5	0,6	0,6	2,1	16,4
Novembre	3,6	3,0	1,3	2,5	1,1	0,3	0,5	0,4	0,4	0,5	2,1	15,7
Décembre	3,1	3,4	1,2	2,4	1,0	0,2	0,3	0,4	1,3	0,5	2,0	15,8
<i>Nouvelle série</i>												
1960	3,5	3,3	1,3	2,4	1,2	0,2	0,5	0,5	0,7	0,4	1,7	15,7
1961 1 ^{er} trimestre	2,78	3,44	1,43	2,50	1,23	0,19	0,37	0,42	0,62	0,52	1,82	15,32
2 ^e trimestre	3,37	4,07	1,32	2,54	1,24	0,22	0,43	0,45	0,81	0,42	1,93	16,80
1961 Janvier	1,57	2,55	1,24	2,30	1,00	0,15	0,25	0,27	0,60	0,50	1,56	11,99
Février	2,99	3,43	1,46	2,48	1,24	0,22	0,40	0,48	0,67	0,52	1,88	15,77
Mars	3,76	4,34	1,60	2,72	1,46	0,19	0,45	0,50	0,59	0,55	2,05	18,21
Avril	3,38	4,53	1,29	2,42	1,30	0,16	0,38	0,46	0,59	0,48	1,91	16,90
Mai	3,29	3,69	1,31	2,61	1,15	0,22	0,48	0,46	1,03	0,42	1,86	16,52
Juin	3,43	3,97	1,40	2,58	1,28	0,27	0,44	0,44	0,79	0,37	2,04	17,01
Juillet	3,09	3,77	1,18	2,38	1,19	0,22	0,42	0,42	0,69	0,41	1,92	15,69

¹ Y compris les produits de l'industrie pétrolière.

N.B. — Le contenu de chaque rubrique correspond à l'intitulé, même si les produits sont fabriqués par une branche d'industrie dont ils ne constituent pas l'activité principale.

Pour une analyse du commerce extérieur de 1948 à 1957 : voir le Bulletin d'Information et de Documentation, XXXIV^e année, vol. II, n^o 1, juillet 1959. — Pour l'analyse de l'année 1959 : XXXV^e année, vol. II, n^o 1, juillet 1960; de l'année 1960 : XXXVI^e année, vol. II, n^o 1, juillet 1961.

VIII - 3. — IMPORTATIONS DE L'U.E.B.L. PAR GROUPES DE PRODUITS

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique — Calculs B.N.B.

Moyennes mensuelles	Biens de production destinés													Biens de consommation					Biens d'équipement	Total général	
	Total	aux industries métallurgiques 1	aux industries textiles	à l'agriculture et aux industries alimentaires 2	à l'industrie diamantaire	à l'industrie du bois	à l'industrie du cuir	aux industries du papier et des arts graphiques	à l'industrie du tabac	aux industries de la construction 3	à divers secteurs de la production				Total	non durables					durables
											huiles minérales	combustibles solides	produits chimiques	autres produits		alimentaires		autres 4			
																produits animaux	produits végétaux				
1951	7.481	1.754	1.621	1.055	275	181	153	160	82		350	359	243	1.248	2.238	428	622		1.188	881	10.600
1952	6.876	2.153	1.035	1.043	234	142	106	109	73		478	329	208	966	2.316	478	599		1.239	1.060	10.252
1953	6.652	1.864	1.236	958	279	159	114	84	76		484	340	202	856	2.311	390	608		1.313	1.131	10.094
1954	7.197	1.957	1.212	1.033	293	194	118	103	74		541	439	250	983	2.263	349	643		1.271	1.164	10.624
1955	8.238	2.540	1.211	912	417	240	116	127	74		649	474	306	1.172	2.367	369	637		1.361	1.245	11.850
1956	9.434	3.065	1.277	1.089	507	196	124	132	78		809	612	367	1.178	2.554	385	735		1.434	1.647	13.635
1957	9.814	2.827	1.427	1.045	532	227	124	147	88		1.022	717	401	1.257	2.844	404	767		1.673	1.644	14.302
1958	8.596	2.437	935	1.059	451	193	106	121	94		957	700	410	1.133	2.758	351	742		1.665	1.683	13.037
1959	9.682	2.853	1.088	1.170	675	206	142	244 ⁵	98	111	897	677	445	1.071	2.969	376	751	275	1.567	1.690	14.341
1960	11.453	3.808	1.270	1.278	773	271	172	244 ⁵	105	227	946	652	666	1.041	3.085	359	804	313	1.609	1.950	16.488
1953 1 ^{er} semestre	6.407	1.831	1.261	874	264	114	130	71	74		487	295	194	812	2.364	392	647		1.325	1.089	9.860
2 ^e semestre	6.897	1.897	1.210	1.043	294	204	99	98	77		480	386	209	900	2.259	389	570		1.300	1.172	10.328
1954 1 ^{er} semestre	6.978	1.915	1.236	1.016	286	135	121	103	73		528	409	237	919	2.331	350	727		1.254	1.167	10.476
2 ^e semestre	7.417	2.000	1.187	1.050	300	253	115	103	76		554	470	263	1.046	2.194	347	561		1.286	1.161	10.772
1955 1 ^{er} semestre	7.830	2.351	1.255	847	408	169	123	119	71		622	451	291	1.123	2.346	348	664		1.334	1.232	11.458
2 ^e semestre	8.499	2.585	1.167	977	426	312	109	133	75		676	498	320	1.221	2.387	390	610		1.387	1.356	12.242
1956 1 ^{er} semestre	9.043	3.000	1.297	1.004	485	138	135	112	77		810	486	353	1.146	2.445	344	715		1.386	1.638	13.126
2 ^e semestre	9.643	2.946	1.257	1.175	529	255	114	150	80		808	737	382	1.210	2.662	427	754		1.481	1.840	14.145
1957 1 ^{er} semestre	10.189	2.937	1.613	1.048	568	188	138	143	87		1.009	757	407	1.294	2.819	395	782		1.642	1.650	14.658
2 ^e semestre	9.440	2.717	1.241	1.042	496	265	111	152	89		1.035	677	395	1.220	2.869	412	752		1.705	1.636	13.945
1958 1 ^{er} semestre	8.412	2.420	975	1.033	378	137	112	112	91		955	648	416	1.135	2.827	335	813		1.679	1.686	12.925
2 ^e semestre	8.781	2.455	894	1.086	524	249	100	131	97		958	753	405	1.129	2.689	369	670		1.650	1.680	13.150
1959 1 ^{er} trimestre	9.239	2.623	1.025	1.243	656	114	134	206 ⁵	95	84	1.013	728	390	928	2.802	354	717	257	1.474	1.557	13.598
2 ^e trimestre	9.366	2.777	1.033	957	664	190	164	240 ⁵	102	117	911	700	464	1.047	2.905	314	801	269	1.521	1.739	14.010
3 ^e trimestre	9.236	2.771	1.026	1.024	672	280	129	256 ⁵	96	119	713	621	433	1.096	2.841	335	690	286	1.530	1.559	13.636
4 ^e trimestre	10.886	3.260	1.268	1.455	708	240	140	275 ⁵	97	124	950	660	494	1.215	3.328	500	794	290	1.744	1.905	16.119
1960 1 ^{er} trimestre	11.464	3.593	1.444	1.505	633	163	191	210 ⁵	96	225	1.102	635	631	1.031	3.042	352	822	309	1.559	2.123	16.629
2 ^e trimestre	10.931	3.770	1.207	1.173	635	238	159	183 ⁵	109	219	893	629	639	1.077	3.083	325	874	311	1.573	1.883	15.897
3 ^e trimestre	11.549	3.813	1.126	1.181	981	367	158	290 ⁵	104	236	982	675	660	1.076	3.040	359	756	309	1.616	1.736	16.325
4 ^e trimestre	11.864	4.049	1.302	1.252	842	316	181	296 ⁵	111	227	806	670	732	1.080	3.178	401	767	321	1.689	2.059	17.101

1 Y compris les pièces détachées d'automobiles.

2 Y compris les céréales.

3 Nouvelle rubrique, à partir de 1959, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste : « Biens de production destinés à divers secteurs de la production : autres produits ».

4 Nouvelle rubrique, à partir de 1959, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste : « Biens de consommation durables ».

5 Rubrique modifiée, à partir de 1959, par l'incorporation de produits classés précédemment dans le poste : « Biens de production destinés à divers secteurs de la production : autres produits ».

VIII - 4. — INDICES DU VOLUME ET DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES

Base 1953 = 100

Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

	INDICES DU VOLUME								INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES							
	1952	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1952	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
IMPORTATIONS (C.I.F.)																
Biens de production	96,6	113,6	124,5	136,7	137,4	131,6	146,5	163,8	108,7	94,5	96,8	101,3	104,7	95,7	94,4	96,5
Biens de consommation ...	98,4	101,2	108,4	118,7	129,1	129,2	143,3	157,1	103,3	98,4	96,7	95,7	97,3	94,1	91,2	91,3
Biens d'équipement	94,6	110,5	114,4	142,8	137,4	141,7	159,4	174,2	100,4	93,6	95,9	94,3	102,3	101,6	93,6	99,1
Ensemble ...	96,8	110,6	119,7	133,8	135,7	132,4	147,5	163,9	106,2	95,1	96,7	99,1	102,8	96,1	93,6	95,6
EXPORTATIONS (F.O.B.)																
Sidérurgie	105,7	107,0	131,2	143,3	140,1	140,8	156,0	179,4	133,2	88,5	98,9	110,2	118,0	104,0	96,9	107,1
Fabrications métalliques ...	111,5	114,9	131,6	137,8	137,4	149,1	162,7	194,6	99,7	90,1	94,0	97,3	107,5	104,1	99,1	96,8
Métaux non ferreux	101,3	107,2	110,3	118,8	110,5	122,0	135,8	151,7	123,0	95,7	110,7	121,1	99,2	83,6	93,1	97,5
Textiles	81,0	110,2	119,8	133,2	134,9	122,6	146,6	158,8	109,8	94,5	90,0	88,2	90,8	82,0	77,7	82,1
Produits chimiques	85,9	115,7	125,2	137,6	152,5	161,2	186,3	185,7	117,6	96,9	99,0	97,9	93,4	90,9	89,6	89,2
Combustibles	72,7	130,0	163,7	121,0	108,7	78,9	62,2	65,0	128,5	90,5	92,6	112,0	130,5	127,1	104,0	94,8
Industrie pétrolière	97,0	104,8	128,0	160,3	140,3	171,3	171,5	177,8	104,8	93,2	94,8	170,6	210,3	202,5	190,1	172,4
Verres et glaces	70,7	117,0	153,9	163,6	145,6	159,6	207,8	229,4	100,0	97,9	101,2	108,2	110,1	111,3	111,4	110,7
Produits agricoles	82,4	112,9	131,1	151,7	137,1	191,1	185,2	191,3	108,7	105,4	101,9	113,2	108,0	106,6	105,9	104,7
Ciments	78,3	91,4	103,7	89,4	94,3	66,1	75,7	71,5	104,5	100,1	96,9	102,0	101,6	102,6	100,1	97,0
Carrières	92,8	103,1	114,8	126,4	125,8	116,1	129,3	136,5	102,9	99,9	105,1	111,7	120,3	118,4	113,8	120,3
Céramiques	107,4	119,5	135,8	147,6	124,9	112,9	136,3	195,0	104,4	96,4	102,9	110,1	114,5	113,8	111,3	100,5
Bois et meubles	87,2	110,5	162,0	187,1	179,6	158,4	205,0	257,1	105,5	97,0	103,7	105,7	108,7	103,2	99,6	101,5
Peaux et cuirs	76,0	107,6	123,8	128,0	113,9	115,6	139,8	143,9	105,9	89,4	82,5	83,2	89,2	86,0	93,7	95,1
Papier et livre	84,6	125,9	146,8	180,4	202,8	206,0	234,8	274,7	118,2	98,4	98,9	96,7	95,8	96,7	89,5	91,3
Tabacs	93,1	89,0	131,5	172,0	244,2	295,2	372,5	436,6	108,9	92,8	94,5	93,0	94,7	93,3	88,9	89,3
Caoutchouc	83,9	121,9	148,4	181,2	167,4	167,7	196,2	209,3	122,0	93,0	96,7	96,6	92,7	88,6	86,3	82,1
Industries alimentaires ...	75,6	74,3	96,0	97,2	92,7	100,3	113,1	130,9	125,5	101,4	96,7	94,0	100,5	91,7	83,5	83,5
Divers	86,1	85,6	94,8	110,8	85,9	86,8	101,9	120,2	112,7	84,2	85,1	87,6	106,5	102,5	101,6	97,7
Ensemble ...	94,4	109,4	125,7	135,3	131,8	134,7	150,3	168,3	115,7	92,8	96,6	101,5	105,8	98,3	94,8	97,1
									INDICES DES TERMES DE L'ECHANGE ¹							
Ensemble ...									108,9	97,6	99,9	102,4	102,9	102,3	101,3	101,6

¹ Indices des termes de l'échange : $\frac{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'exportation (f.o.b.)}}{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'importation (c.i.f.)}}$

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Allemagne occidentale 1			France 1			Pays-Bas		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1951	0,93	0,67	- 0,26	1,09	1,01	- 0,08	1,16	1,98	+ 0,82
1952	1,11	0,98	- 0,13	1,04	0,76	- 0,28	1,35	1,56	+ 0,21
1953	1,24	0,88	- 0,36	1,12	0,75	- 0,37	1,38	1,68	+ 0,30
1954	1,45	0,93	- 0,52	1,27	0,92	- 0,35	1,42	2,01	+ 0,59
1955	1,64	1,36	- 0,28	1,47	1,16	- 0,31	1,56	2,40	+ 0,83
1956	2,03	1,34	- 0,69	1,62	1,41	- 0,21	1,78	2,89	+ 1,11
1957	2,23	1,36	- 0,87	1,70	1,46	- 0,24	2,02	3,02	+ 1,00
1958	2,23	1,46	- 0,77	1,51	1,34	- 0,17	2,05	2,63	+ 0,58
1959	2,34	1,82	- 0,52	1,80	1,25	- 0,55	2,26	2,92	+ 0,66
1960	2,81	2,48	- 0,33	2,24	1,64	- 0,60	2,45	3,35	+ 0,90
1960 2 ^e trimestre	2,60	2,53	- 0,07	2,30	1,62	- 0,68	2,30	3,31	+ 1,01
3 ^e trimestre	2,91	2,44	- 0,47	2,11	1,53	- 0,57	2,48	3,11	+ 0,63
4 ^e trimestre	3,00	2,57	- 0,43	2,37	1,88	- 0,49	2,63	3,66	+ 1,03
1961 1 ^{er} trimestre	3,10	2,41	- 0,69	2,76	1,78	- 0,98	2,72	3,67	+ 0,95
2 ^e trimestre	3,15	2,45	- 0,70	2,69	1,98	- 0,71	2,65	4,12	+ 1,47
1960 Mai	2,65	2,51	- 0,14	2,33	1,74	- 0,59	2,34	3,40	+ 1,06
Juin	2,48	2,47	- 0,01	2,26	1,59	- 0,67	2,25	3,27	+ 1,02
Juillet	2,69	2,50	- 0,19	2,23	1,63	- 0,60	2,09	3,14	+ 1,05
Août	2,71	2,25	- 0,46	1,74	1,37	- 0,37	2,41	2,80	+ 0,39
Septembre	3,12	2,53	- 0,59	2,27	1,55	- 0,72	2,86	3,33	+ 0,47
Octobre	2,98	2,59	- 0,39	2,45	2,05	- 0,40	2,61	3,67	+ 1,06
Novembre	2,66	2,64	- 0,02	2,32	1,84	- 0,48	2,67	3,56	+ 0,89
Décembre	3,04	2,35	- 0,69	2,29	1,66	- 0,63	2,58	3,65	+ 1,07
1961 Janvier	2,57	2,19	- 0,38	2,09	1,46	- 0,63	2,48	3,29	+ 0,81
Février	3,41	2,50	- 0,91	2,95	1,83	- 1,12	2,65	3,59	+ 0,94
Mars	3,33	2,56	- 0,77	3,20	2,04	- 1,16	3,04	4,12	+ 1,08
Avril	3,00	2,46	- 0,54	2,53	1,97	- 0,56	2,60	4,48	+ 1,88
Mai	3,26	2,45	- 0,81	2,79	1,93	- 0,86	2,67	3,80	+ 1,13
Juin	3,18	2,45	- 0,73	2,75	2,04	- 0,71	2,70	4,10	+ 1,40
Juillet	3,01	2,56	- 0,45	2,38	1,77	- 0,61	2,27	3,64	+ 1,37
Moyennes mensuelles ou mois	Italie			Communauté Economique Européenne			Total métropoles O.E.C.E. 2		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1951	0,16	0,23	+ 0,07	3,34	3,89	+ 0,55	5,08	6,72	+ 1,64
1952	0,14	0,28	+ 0,14	3,64	3,58	- 0,06	5,35	6,35	+ 1,00
1953	0,15	0,31	+ 0,16	3,89	3,62	- 0,27	5,67	5,72	+ 0,05
1954	0,16	0,27	+ 0,11	4,30	4,13	- 0,17	6,07	6,05	- 0,02
1955	0,18	0,25	+ 0,07	4,87	5,17	+ 0,30	6,78	7,44	+ 0,66
1956	0,20	0,26	+ 0,07	5,63	5,90	+ 0,27	7,75	8,26	+ 0,51
1957	0,27	0,28	+ 0,01	6,22	6,12	- 0,10	8,47	8,42	- 0,05
1958	0,28	0,29	+ 0,01	6,01	5,72	- 0,29	8,03	7,92	- 0,11
1959	0,34	0,36	+ 0,02	6,74	6,35	- 0,39	8,94	8,71	- 0,23
1960	0,39	0,48	+ 0,09	7,89	7,95	+ 0,06	10,35	10,78	+ 0,43
1960 2 ^e trimestre	0,42	0,47	+ 0,05	7,62	7,93	+ 0,31	9,95	10,72	+ 0,77
3 ^e trimestre	0,38	0,49	+ 0,11	7,88	7,57	- 0,31	10,18	10,16	- 0,02
4 ^e trimestre	0,39	0,55	+ 0,16	8,39	8,66	+ 0,27	11,02	11,76	+ 0,74
1961 1 ^{er} trimestre	0,46	0,45	- 0,01	9,04	8,30	- 0,74	11,58	11,10	- 0,48
2 ^e trimestre	0,49	0,52	+ 0,03	8,98	9,07	+ 0,09	11,46	12,00	+ 0,54
1960 Mai	0,44	0,46	+ 0,02	7,76	8,11	+ 0,35	10,12	10,91	+ 0,79
Juin	0,38	0,49	+ 0,11	7,37	7,82	+ 0,45	9,73	10,62	+ 0,89
Juillet	0,40	0,47	+ 0,07	7,41	7,74	+ 0,33	9,37	10,41	+ 1,04
Août	0,37	0,40	+ 0,03	7,23	6,82	- 0,41	9,41	9,25	- 0,16
Septembre	0,37	0,57	+ 0,20	8,62	8,00	- 0,62	11,08	10,48	- 0,60
Octobre	0,41	0,54	+ 0,13	8,47	8,85	+ 0,38	10,97	11,70	+ 0,73
Novembre	0,37	0,54	+ 0,17	8,02	8,58	+ 0,56	10,68	11,37	+ 0,69
Décembre	0,36	0,49	+ 0,13	8,27	8,15	- 0,12	10,84	11,28	+ 0,44
1961 Janvier	0,38	0,35	- 0,03	7,52	7,30	- 0,22	9,64	9,38	- 0,26
Février	0,44	0,49	+ 0,05	9,46	8,40	- 1,06	11,99	11,23	- 0,76
Mars	0,56	0,49	- 0,07	10,12	9,20	- 0,92	13,12	12,67	- 0,45
Avril	0,50	0,50	...	8,63	9,41	+ 0,78	11,14	12,14	+ 1,00
Mai	0,48	0,51	+ 0,03	9,20	8,69	- 0,51	11,72	11,67	- 0,05
Juin	0,48	0,55	+ 0,07	9,11	9,14	+ 0,03	11,52	12,22	+ 0,70
Juillet	0,45	0,47	+ 0,02	8,11	8,44	+ 0,33	10,65	11,14	+ 0,49

1 La Sarre est incluse dans la France jusqu'au 1^{er} semestre 1959 et dans l'Allemagne occidentale à partir du 2^e semestre 1959.

2 Y compris l'Espagne à partir de 1960.

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Etats-Unis			Royaume-Uni			Pays de la zone sterling autres que le Royaume-Uni		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1951	1,71	0,87	- 0,84	0,88	1,11	+ 0,23	1,01	0,93	- 0,08
1952	1,50	0,77	- 0,73	0,84	1,13	+ 0,29	0,95	0,62	- 0,33
1953	1,04	0,96	- 0,08	0,91	0,73	- 0,18	1,00	0,56	- 0,44
1954	1,09	0,77	- 0,32	0,89	0,60	- 0,29	0,93	0,69	- 0,24
1955	1,31	1,01	- 0,30	1,00	0,74	- 0,26	1,12	0,80	- 0,32
1956	1,70	1,26	- 0,44	1,10	0,84	- 0,26	1,14	0,94	- 0,20
1957	1,77	1,09	- 0,68	1,17	0,74	- 0,43	1,18	0,87	- 0,31
1958	1,29	1,17	- 0,12	0,98	0,72	- 0,26	0,95	0,80	- 0,15
1959	1,35	1,81	+ 0,46	1,19	0,81	- 0,38	1,11	0,68	- 0,43
1960	1,63	1,49	- 0,14	1,21	0,87	- 0,34	0,95	0,83	- 0,12
1960 2 ^e trimestre	1,64	1,44	- 0,20	1,20	0,85	- 0,35	0,90	0,83	- 0,07
3 ^e trimestre	1,48	1,29	- 0,19	1,14	0,76	- 0,38	0,92	0,73	- 0,19
4 ^e trimestre	1,61	1,31	- 0,30	1,29	1,02	- 0,27	0,86	0,91	+ 0,05
1961 1 ^{er} trimestre	1,64	1,23	- 0,41	1,32	0,86	- 0,46	1,01	0,90	- 0,11
2 ^e trimestre	1,55	1,56	+ 0,01	1,24	0,87	- 0,37	0,87	0,85	- 0,02
1960 Mai	1,40	1,47	+ 0,07	1,26	0,95	- 0,31	1,02	0,72	- 0,30
Juin	1,77	1,29	- 0,48	1,20	0,77	- 0,43	0,81	0,86	+ 0,05
Juillet	1,55	1,39	- 0,16	1,04	0,93	- 0,11	0,95	0,72	- 0,23
Août	1,45	1,14	- 0,31	1,01	0,68	- 0,33	0,88	0,73	- 0,15
Septembre	1,35	1,33	- 0,02	1,28	0,68	- 0,60	0,92	0,74	- 0,18
Octobre	1,45	1,44	- 0,01	1,25	0,86	- 0,39	0,84	0,92	+ 0,08
Novembre	1,59	1,05	- 0,54	1,29	0,95	- 0,34	0,95	0,85	- 0,10
Décembre	1,75	1,38	- 0,37	1,29	0,98	- 0,31	0,79	0,92	+ 0,13
1961 Janvier	1,73	1,05	- 0,68	1,09	0,67	- 0,42	1,13	0,42	- 0,71
Février	1,57	1,11	- 0,46	1,27	0,83	- 0,44	0,98	1,06	+ 0,08
Mars	1,61	1,55	- 0,06	1,58	1,09	- 0,49	0,93	1,22	+ 0,29
Avril	1,58	1,50	- 0,08	1,31	0,82	- 0,49	0,87	0,90	+ 0,03
Mai	1,40	1,66	+ 0,26	1,22	0,86	- 0,36	0,88	0,86	- 0,02
Juin	1,66	1,51	- 0,15	1,20	0,92	- 0,28	0,86	0,79	- 0,07
Juillet	1,18	1,56	+ 0,38	1,44	0,89	- 0,55	0,93	0,74	- 0,19
Moyennes mensuelles ou mois	Amérique latine ¹			Congo et Ruanda-Urundi			Europe orientale		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1951	0,75	0,76	+ 0,01	0,84	0,45	- 0,39	0,29	0,42	+ 0,13
1952	0,68	0,63	- 0,05	0,82	0,60	- 0,22	0,24	0,42	+ 0,18
1953	0,78	0,38	- 0,40	0,75	0,55	- 0,20	0,24	0,38	+ 0,14
1954	0,75	0,50	- 0,25	0,82	0,52	- 0,30	0,31	0,38	+ 0,07
1955	0,60	0,55	- 0,05	0,97	0,55	- 0,42	0,36	0,41	+ 0,05
1956	0,70	0,55	- 0,15	1,01	0,59	- 0,42	0,43	0,45	+ 0,02
1957	0,65	0,80	+ 0,15	0,79	0,58	- 0,21	0,44	0,40	- 0,04
1958	0,63	0,77	+ 0,14	0,69	0,49	- 0,20	0,39	0,37	- 0,02
1959	0,63	0,72	+ 0,09	0,81	0,38	- 0,43	0,46	0,37	- 0,09
1960	0,75	0,68	- 0,07	1,11	0,26	- 0,85	0,50	0,57	+ 0,07
1960 2 ^e trimestre	0,81	0,64	- 0,17	1,01	0,37	- 0,64	0,43	0,60	+ 0,17
3 ^e trimestre	0,79	0,60	- 0,19	1,08	0,15	- 0,93	0,61	0,54	- 0,07
4 ^e trimestre	0,65	0,68	+ 0,03	1,32	0,13	- 1,19	0,56	0,58	+ 0,02
1961 1 ^{er} trimestre	0,73	0,55	- 0,18	1,02	0,17	- 0,85	0,48	0,53	+ 0,05
2 ^e trimestre	0,76	0,61	- 0,15	0,93	0,21	- 0,72	0,44	0,60	+ 0,16
1960 Mai	0,78	0,55	- 0,23	1,16	0,34	- 0,82	0,36	0,59	+ 0,23
Juin	0,83	0,72	- 0,11	1,07	0,38	- 0,69	0,53	0,66	+ 0,13
Juillet	0,80	0,67	- 0,13	1,10	0,30	- 0,80	0,55	0,59	+ 0,04
Août	0,88	0,49	- 0,39	0,90	0,06	- 0,84	0,60	0,53	- 0,07
Septembre	0,68	0,63	- 0,05	0,69	0,07	- 0,62	0,51	0,48	- 0,03
Octobre	0,72	0,66	- 0,06	1,23	0,10	- 1,13	0,57	0,49	- 0,08
Novembre	0,65	0,66	+ 0,01	1,39	0,10	- 1,29	0,53	0,58	+ 0,05
Décembre	0,60	0,62	+ 0,02	1,01	0,17	- 0,84	0,52	0,59	+ 0,07
1961 Janvier	0,76	0,31	- 0,45	1,56	0,10	- 1,46	0,39	0,27	- 0,12
Février	0,73	0,54	- 0,19	0,92	0,23	- 0,69	0,56	0,60	+ 0,04
Mars	0,71	0,79	+ 0,08	0,60	0,19	- 0,41	0,53	0,73	+ 0,20
Avril	0,66	0,61	- 0,05	0,74	0,20	- 0,54	0,42	0,47	+ 0,05
Mai	0,86	0,51	- 0,35	0,78	0,26	- 0,52	0,40	0,67	+ 0,27
Juin	0,77	0,70	- 0,07	1,26	0,17	- 1,09	0,51	0,67	+ 0,16
Juillet	0,71	0,65	- 0,06	1,10	0,22	- 0,88	0,54	0,43	- 0,11

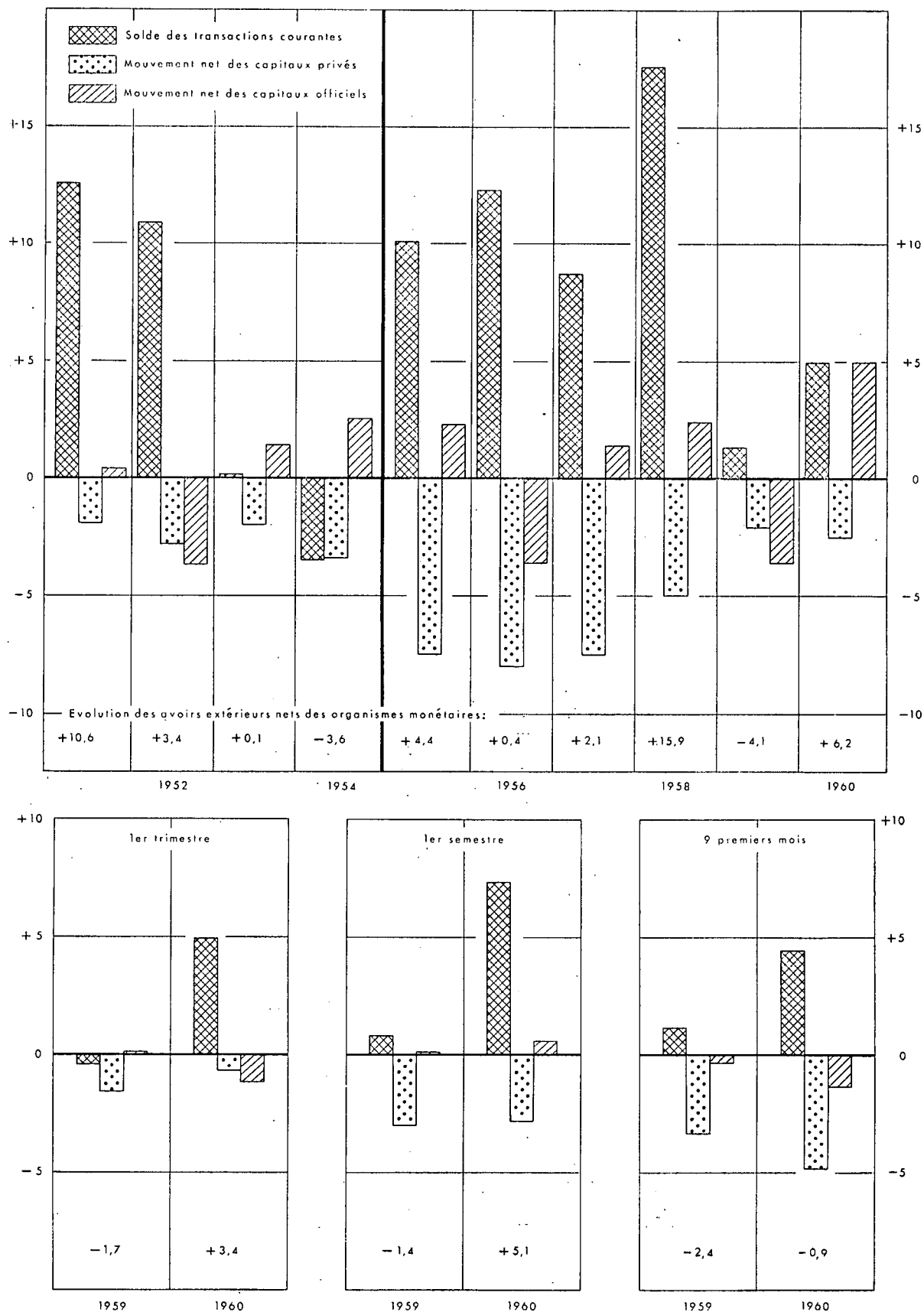
¹ Comprend : Amérique Centrale, Amérique du Sud et Mexique.

Références bibliographiques : Bulletin mensuel du Commerce extérieur de l'U.E.B.L. — Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Industrie, revue de la F.I.B. — L'industrie textile belge; revue mensuelle de Febeltex. — Bulletin commercial belge de l'Office belge du Commerce extérieur. Revue Commerciale de la Chambre Néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg. — Bulletins statistiques : commerce extérieur (O.E.C.E.) — Statistical Papers : Direction of International Trade (O.N.U.), Bulletin général de Statistiques (Office statistique des Communautés européennes). — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — cfr. N. B. du tableau VIII - 2.

IX. — BALANCE DES PAIEMENTS

1. — BALANCE DES PAIEMENTS DE L'U.E.B.L. ¹

(milliards de francs)



¹ Les balances des années 1951 à 1954 ne sont pas strictement comparables à celles des années suivantes.

**IX - 1. — BALANCE DES PAIEMENTS
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE**

Chiffres annuels
(milliards de francs)

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
A. Transactions sur biens et services.									
1. Opérations sur marchandises ¹									
1.1. Exportations - Importations (f.o.b.) ²	+ 11,1	- 1,7	- 5,9	+ 1,5	+ 1,0	- 6,4	+ 0,9	- 4,2	- 1,9
1.2. Travail à façon	+ 3,1	+ 2,1	+ 1,6	+ 2,0	+ 2,6	+ 2,6	+ 2,4	+ 1,8	+ 2,6
1.3. Opérations d'arbitrage	+ 1,1	+ 1,5	+ 1,7	+ 1,4	+ 1,9	+ 2,6	+ 1,2	+ 0,6	+ 0,6
2. Or non monétaire	- 0,1	- 0,1	- 0,8	- 1,1	...	- 0,6	- 0,6
3. Transports ²	- 4,6	- 2,3	- 2,7	+ 1,1	+ 0,8	+ 3,0	+ 2,8	+ 2,5	+ 1,2
4. Primes et indemnités d'assurances	- 0,2	...	- 0,1	- 0,7	- 0,6	- 0,6	- 0,7	- 0,7	- 0,9
5. Déplacements à l'étranger ¹	- 1,5	- 0,8	- 0,2	+ 0,3	+ 1,0	+ 1,1	+ 3,3	- 1,4	- 1,4
6. Revenus d'investissements	+ 0,8	+ 1,1	+ 1,1	+ 2,1	+ 3,5	+ 3,3	+ 2,5	+ 1,1	+ 2,3
7. Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	+ 0,6	- 0,4	- 1,1	- 0,2	- 1,0	+ 0,1	- 0,6	- 2,2	- 2,4
8. Autres	+ 0,6	+ 0,7	+ 2,1	+ 2,4	+ 3,6	+ 3,9	+ 5,7	+ 4,3	+ 5,4
Total des transactions sur biens et services ...	+ 10,9	+ 0,2	- 3,5	+ 9,8	+ 12,0	+ 8,5	+ 17,5	+ 1,2	+ 4,9
B. Transferts.									
9. Transferts privés	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,7	+ 1,1	+ 1,3	+ 1,5	+ 1,2	+ 3,2	+ 3,1
10. Transferts de l'Etat ...	+ 0,4	+ 0,2	- 0,8	- 2,5
Total des transferts ...	+ 0,6	+ 0,4	+ 0,7	+ 1,1	+ 1,3	+ 1,5	+ 1,2	+ 2,4	+ 0,6
C. Mouvement des capitaux.									
11. Etat				+ 2,3	- 3,8	+ 0,8 ³	+ 1,2	- 3,2	+ 3,2
12. Autres pouvoirs publics)				+ 0,2	+ 0,2	- 0,2	...	- 0,8	+ 1,7
13. Organismes paraétatiques d'exploitation)	- 3,7	+ 1,4	+ 2,6	+ 1,8	+ 0,7	- 0,1
14. Organismes paraétatiques de crédit)				+ 0,8	- 0,6	- 0,2	+ 0,1
15. Autres									
15.1 Papier commercial ...	- 1,3	+ 0,4	+ 0,5	- 0,5	+ 1,0	- 0,9	- 0,1	- 1,2	+ 0,2
15.2 Autres ¹	- 1,5	- 2,4	- 3,9	- 7,2	- 9,0	- 6,6 ³	- 4,9	- 0,9	- 2,7
Total du mouvement des capitaux ...	- 6,5	- 0,6	- 0,8	- 5,2	- 11,6	- 6,1	- 2,6	- 5,6	+ 2,4
D. Opérations non déterminées ¹	—	—	—	- 1,3	- 1,8	- 2,2	- 0,7	- 1,9	- 2,1
E. Erreurs et omissions	- 1,6	+ 0,1	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,5	- 0,2	+ 0,4
Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires	+ 3,4	+ 0,1	- 3,6	+ 4,4	+ 0,4	+ 2,1	+ 15,9	- 4,1	+ 6,2

¹ Les opérations non déterminées paraissent comprendre surtout des opérations sur marchandises (rubrique 1), des déplacements à l'étranger (rubrique 5) et des mouvements de capitaux (rubrique 15.2) sans qu'il soit possible de les ventiler entre ces différentes rubriques.

² La rubrique 1.1 « Exportations et importations f.o.b. » comprend, en principe, les dépenses de transports autres que celles afférentes à l'importation des marchandises.

³ Les entrées de capitaux incluses dans la rubrique 11 « Etat » et les sorties de capitaux recensées dans la rubrique 15.2 « Autres » comprennent la partie de l'emprunt de \$ 30 millions de l'Etat belge sur le marché américain qui a été souscrite par des résidents belgo-luxembourgeois; le montant de ces souscriptions n'est cependant pas connu.

**IX - 2. — BALANCE DES PAIEMENTS
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE**

Chiffres trimestriels et semestriels
(milliards de francs)

Soldes (crédit moins débit)	1959		1960				1961	
	1er semestre	2e semestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre (p)	2e trimestre (p)
1. Transactions sur biens et services et donations privées	+ 2,4	+ 2,0	+ 6,0	+ 3,2	- 1,9	+ 0,7	+ 0,2	- 1,5
2. Dons gouvernementaux	- 0,3	- 0,5	- 1,2	- 0,5	- 0,2	- 0,6
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics et des parastataux de crédit et d'exploitation	+ 0,1	- 3,7	- 1,2	+ 1,8	- 1,9	+ 6,2	- 0,8	- 4,8
4. Mouvement des autres capitaux :								
4.1 Court terme ¹	- 1,3	+ 0,1	- 0,9	- 0,4	- 0,3	+ 1,8	- 0,4	+ 0,5
4.2 Autres	- 1,7	+ 0,8	+ 0,1	- 1,6	- 1,7	+ 0,5	+ 0,1	- 0,4
5. Opérations non déterminées et erreurs et omissions	- 0,6	- 1,4	+ 0,6	- 0,8	...	- 1,5	- 0,3	- 0,2
6. Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires	- 1,4	- 2,7	+ 3,4	+ 1,7	- 6,0	+ 7,1	- 1,2	- 6,4

¹ Papier commercial plus, à partir de 1961, l'évolution des avoirs en francs belges des sociétés du Congo et du Ruanda-Urundi auprès de leurs sièges en U.E.B.L.

**IX - 3. — BALANCE DES PAIEMENTS
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE
AVEC LES PAYS AUTRES QUE LE CONGO ET LE RUANDA-URUNDI ¹**

Chiffres annuels
(milliards de francs)

Soldes (crédit moins débit)	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
1. Opérations sur marchandises ²	+12,5	- 0,8	- 4,1	+ 3,9	+ 4,0	- 4,4	+ 2,8	- 2,4	+ 2,2
2. Transactions invisibles ...	- 8,3	- 6,6	- 7,7	- 3,7	- 4,0	- 0,5	+ 2,9	- 6,8	- 5,9
3. Total des transactions sur biens et services (3 = 1 + 2)	+ 4,2	- 7,4	-11,8	+ 0,2	...	- 4,9	+ 5,7	- 9,2	- 3,7
4. Donations :									
Privées	- 0,2	- 0,2	+ 0,2	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,3	- 0,1	- 0,2	- 0,1
Dons gouvernementaux ..	+ 0,4	+ 0,2	- 0,3	- 1,0
Total ...	+ 0,2	...	+ 0,2	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,3	- 0,1	- 0,5	- 1,1
5. Mouvement des capitaux :									
Etat				+ 2,6	- 1,3	+ 4,2 ³	+ 1,3	+ 1,3	+ 5,8
Autres pouvoirs publics				+ 0,2	- 0,8	+ 1,7
Organismes paraétatiques d'exploitation	- 1,2	+ 4,5	+ 2,4	+ 1,8	+ 0,6	- 0,1
Organismes paraétatiques de crédit	+ 0,8	- 0,6	- 0,1	...
Autres :									
Papier commercial	- 1,3	- 0,5	- 0,2	+ 0,5	- 0,1	+ 0,2	- 0,6	- 0,3	+ 0,2
Autres	- 0,8	- 2,8	- 2,6	- 4,8	- 7,8	- 6,7 ³	- 1,2	- 5,1	- 5,7
Total ...	- 3,3	+ 1,2	- 0,4	- 1,5	- 9,2	- 1,5	- 0,7	- 4,4	+ 1,9
6. Règlements multilatéraux ..	+ 2,0	+ 6,8	+ 9,4	+ 8,3	+ 9,6	+ 9,3	+10,5	+13,6	+10,8
7. Opérations non déterminées et erreurs et omissions ...	+ 0,8	+ 0,1	...	- 1,4	- 1,5	- 1,9	- 0,2	- 2,1	- 2,0
8. Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires	+ 3,9	+ 0,7	- 2,6	+ 6,1	- 0,7	+ 1,3	+16,6	- 2,6	+ 5,9

¹ Les opérations non déterminées paraissent comprendre surtout des opérations sur marchandises (rubrique 1), des déplacements à l'étranger (rubrique 5) et des mouvements de capitaux (rubrique 15.2) sans qu'il soit possible de les ventiler entre ces différentes rubriques.

² La rubrique 1.1 « Exportations et importations f.o.b. » comprend, en principe, les dépenses de transports autres que celles afférentes à l'importation des marchandises.

³ Les entrées de capitaux incluses dans la rubrique 11 « Etat » et les sorties de capitaux recensées dans la rubrique 15.2 « Autres » comprennent la partie de l'emprunt de \$ 30 millions de l'Etat belge sur le marché américain qui a été souscrite par des résidents belgo-luxembourgeois; le montant de ces souscriptions n'est cependant pas connu.

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1941-1950* (B.N.B.). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : voir XXXV^e année, vol. 1, n° 6, page 805 : « La balance des paiements de l'U.E.B.L. en 1959 ». — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *L'économie belge en 1959* (M.A.E.). — *Recherches économiques de Louvain* (I.R.E.S.P.). — *Cahiers économiques de Bruxelles* (D.U.L.B.E.A.). — *Bulletin statistique* (O.E.C.E.). — *International Financial Statistics* (F.M.I.).

X. — MARCHÉ DES CHANGES

1. — COURS OFFICIELS ARRÊTÉS PAR LES BANQUIERS REUNIS EN CHAMBRE DE COMPENSATION A BRUXELLES

(francs belges)

Moyennes journalières	1 \$ U.S.A.	100 fr. français ou 1 NF	1 Livre Sterling	1 florin P.-B.	1 fr. suisse	1 Deutsche Mark	100 lires italien.	1 Cour. suéd.	1 Cour. norv.	1 Cour. dan.	1 \$ canadien		100 escudos	100 schillings autrich.
											câble	courrier		
1951	50,34	14,27	140,14 ¹	—	11,55	—	—	—	—	—	47,76	—	—	
1952	50,29	14,27	139,86	—	11,45	—	—	—	—	—	51,38	173,98 ¹	—	
1953	49,96	14,27	140,14	13,19 ¹	11,47	11,97 ¹	—	9,67 ¹	6,99 ¹	7,24 ¹	50,81	174,04	—	
1954	50,05	14,27	140,05	13,18	11,46	11,94	—	9,64	7,00	7,21	51,44	174,04	—	
1955	50,23	14,27	139,56	13,15	11,41	11,89	7,97 ¹	9,64	6,98	7,21	50,94	174,04	—	
1956	49,92	14,19	139,48	13,11	11,41	11,91	7,96	9,63	6,98	7,21	50,73	174,03	—	
1957	50,24	{ 14,27 ² 11,89 ³	140,29	13,18	11,46	11,96	8,01	9,69	7,02	7,24	52,400 ⁵	52,396 ⁵	174,02	193,10 ¹
1958	49,89	11,84 ⁴	139,41	13,17	11,40	11,90	7,99	9,63	6,97	7,21	51,397	51,395	174,04	192,21
1959	49,96	10,19	140,33	13,24	11,56	11,96	8,05	9,66	7,01	7,25	52,110	52,108	174,98	193,14
1960	49,86	10,17	139,98	13,22	11,54	11,96	8,03	9,65	6,99	7,23	51,427	51,425	174,41	192,11
1960 3 ^e trimestre .	49,97	10,20	140,44	13,25	11,60	11,98	8,05	9,69	7,01	7,26	51,324	51,323	174,97	193,35
4 ^e trimestre .	49,73	10,14	139,76	13,18	11,55	11,92	8,01	9,62	6,97	7,22	50,776	50,774	174,11	191,49
1961 1 ^{er} trimestre .	49,87	10,18	139,70	{ 13,19 ⁶ 13,86 ⁷	11,56	{ 11,95 ⁶ 12,56 ⁷	8,02	9,65	6,98	7,22	50,373	50,373	174,12	191,53
2 ^e trimestre .	50,00	10,20	139,71	13,91	11,56	12,59	8,06	9,68	6,99	7,22	{ 50,587 ¹¹ 48,332 ¹⁰	{ 50,586 ¹¹ 48,313 ¹⁰	174,33	192,03
3 ^e trimestre .	49,79	10,14	139,42	13,82	11,53	12,48	8,02	9,63	6,97	7,21	48,237	48,234	173,83	192,92
1960 Juillet	49,88	10,18	140,08	13,23	11,57	11,96	8,04	9,66	6,99	7,24	50,959	50,959	174,49	192,62
Août	50,10	10,22	140,79	13,28	11,63	12,02	8,07	9,72	7,03	7,27	51,656	51,656	175,44	194,09
Septembre ...	49,93	10,19	140,45	13,24	11,59	11,97	8,05	9,68	7,01	7,26	51,358	51,354	174,98	193,34
Octobre	49,84	10,16	140,10	13,22	11,57	11,95	8,03	9,65	6,99	7,24	50,918	50,916	174,53	192,29
Novembre ...	49,67	10,13	139,74	13,16	11,53	11,91	8,00	9,61	6,97	7,21	50,857	50,856	174,08	191,09
Décembre	49,67	10,13	139,43	13,17	11,54	11,91	8,00	9,60	6,96	7,21	50,552	50,550	173,71	191,09
1961 Janvier	49,80	10,16	139,75	13,20	11,56	11,94	8,02	9,63	6,97	7,22	50,132	50,134	174,11	191,37
Février	49,93	10,19	139,81	13,18	11,56	11,97	8,03	9,66	6,98	7,23	50,454	50,451	174,05	191,64
Mars	49,89	10,18	139,54	{ 13,16 ⁸ 13,86 ⁷	11,55	{ 11,99 ⁸ 12,56 ⁷	8,02	9,66	6,98	7,22	50,534	50,534	174,19	191,59
Avril	50,03	10,21	140,00	13,92	11,57	12,60	8,06	9,68	7,00	7,24	50,603	50,602	174,66	191,95
Mai	50,03	10,21	139,78	13,92	11,56	12,60	8,06	9,70	6,99	7,22	50,672	50,670	174,33	191,99
Juin	49,95	10,19	139,34	13,90	11,56	12,57	8,05	9,67	6,97	7,21	{ 50,444 ⁹ 48,332 ¹⁰	{ 50,445 ⁹ 48,313 ¹⁰	173,99	192,16
Juillet	49,79	10,16	138,76	13,86	11,54	12,51	8,02	9,64	6,94	7,18	48,150	48,145	173,17	192,80
Août	49,79	10,13	139,54	13,83	11,53	12,47	8,02	9,64	6,97	7,21	48,267	48,264	173,91	192,99
Septembre ...	49,78	10,12	139,97	13,78	11,53	12,46	8,02	9,62	6,99	7,23	48,295	48,294	174,40	192,96

¹ Moyenne calculée depuis la date de cotation jusqu'au 31 décembre.

² Moyenne du 1^{er} janvier au 10 août 1957.

³ Moyenne du 11 août au 31 décembre 1957.

⁴ Moyenne du 1^{er} janvier au 28 décembre 1958.

⁵ Moyenne du 25 mars au 31 décembre 1957.

⁶ Moyenne du 1 au 3 mars 1961.

⁷ Moyenne du 6 au 30 mars 1961.

⁸ Moyenne du 1 janvier au 3 mars 1961.

⁹ Moyenne du 1^{er} au 20 juin 1961.

¹⁰ Moyenne du 21 au 30 juin 1961.

¹¹ Moyenne du 1^{er} avril au 20 juin 1961.

Références bibliographiques : Cote de la Bourse de Fonds Publics et de Change de Bruxelles.

XI. — FINANCES PUBLIQUES

1. — SITUATION DE TRESORERIE ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Exécution du budget ordinaire			Exécution du budget extraordinaire			Solde budgétaire global (7) = (8) + (6)	Financement du solde budgétaire				
	Dépenses (1)	Recettes (2)	Solde (8) = (2) - (1)	Dépenses (4)	Recettes (5)	Solde (6) = (5) - (4)		Emprunts consolidés intérieurs (8)	Dette flottante intérieure (9)	Emprunts consolidés et dette flottante extérieurs (10)	Fonds de tiers (11)	Encaisse (augmen-tation - diminution +) (12)
1957	88,0	95,8	+ 7,8	15,3	0,3	-15,0	- 7,2	+ 7,9	- 1,1	+ 3,4	- 2,1	- 0,9
1958	101,4	94,3	- 7,1	18,0	0,4	-17,6	-24,7	+10,7	+12,8	+ 3,9	- 1,7	- 1,0
1959	108,4	100,2	- 8,2	17,7	0,2	-17,5	-25,7	+20,3	- 0,6	+ 5,2	- 1,0	+ 1,4
1960	111,2	108,1	- 3,1	23,7	0,3	-23,4	-26,5	+27,1	- 9,4	+10,6	- 0,2	+ 1,6
1959 6 prem. mois	55,0	47,2	- 7,8	8,5	0,1	- 8,4	-16,2	+12,0	- 0,9	+ 3,7	+ 0,8	+ 0,6
9 prem. mois	80,4	74,3	- 6,1	14,9	0,1	-14,8	-20,9	+20,1	- 5,7	+ 5,5	- 0,4	+ 1,4
1960 3 prem. mois	30,0	25,7	- 4,3	5,6	0,1	- 5,5	- 9,8	+12,7	- 2,9	- 0,8	+ 0,8	...
6 prem. mois	58,3	51,4	- 6,9	11,8	0,1	-11,7	-18,6	+20,4	- 4,6	+ 2,6	+ 1,6	- 1,4
9 prem. mois	84,0	81,9	- 2,1	17,5	0,2	-17,3	-19,4	+20,4	- 4,3	+ 3,9	+ 0,5	- 1,1
1961 3 prem. mois	34,1	29,1	- 5,0	3,5	...	- 3,5	- 8,5	+ 0,4	+ 6,0	+ 4,7	- 1,5	- 1,1
1960 Mars	9,2	8,3	- 0,9	1,9	...	- 1,9	- 2,8	...	+ 1,7	- 0,1	+ 1,1	+ 0,1
Avril	10,5	7,8	- 2,7	2,7	...	- 2,7	- 5,4	+ 3,3	+ 2,7	+ 0,7	- 1,5	+ 0,2
Mai	7,9	8,5	+ 0,6	2,0	...	- 2,0	- 1,4	+ 4,3	- 3,4	+ 1,3	+ 0,5	- 1,3
Juin	9,9	9,4	- 0,5	1,5	...	- 1,5	- 2,0	+ 0,1	- 1,0	+ 1,4	+ 1,8	- 0,3
Juillet	9,1	12,5	+ 3,4	2,1	...	- 2,1	+ 1,3	...	- 0,3	- 0,4	- 1,2	+ 0,6
Août	8,0	8,6	+ 0,6	1,6	0,1	- 1,5	- 0,9	...	+ 1,1	+ 0,3	- 0,4	- 0,1
Septembre ...	8,6	9,4	+ 0,8	2,0	...	- 2,0	- 1,2	...	- 0,5	+ 1,4	+ 0,5	- 0,2
Octobre	8,5	8,3	- 0,2	1,8	...	- 1,8	- 2,0	...	+ 2,1	+ 1,6	- 2,2	+ 0,5
Novembre ...	8,0	8,2	+ 0,2	1,2	...	- 1,2	- 1,0	+ 2,6	- 3,5	+ 1,3	+ 0,6	...
Décembre	10,7	9,7	- 1,0	3,2	0,1	- 3,1	- 4,1	+ 4,1	- 3,7	+ 3,8	+ 0,9	- 1,0
1961 Janvier	13,7	11,4	- 2,3	1,8	...	- 1,8	- 4,1	+ 0,4	+ 3,5	+ 2,0	- 1,5	- 0,3
Février	11,0	8,1	- 2,9	1,0	...	- 1,0	- 3,9	...	+ 1,8	+ 2,9	- 0,9	+ 0,1
Mars	9,4	9,6	+ 0,2	0,7	...	- 0,7	- 0,5	...	+ 0,7	- 0,2	+ 0,9	- 0,9
Avril	11,9	8,0	- 3,9	0,7	...	- 0,7	- 4,6	...	+ 3,2	+ 0,7	- 0,1	+ 0,8
Mai	9,5	9,6	+ 0,1	0,9	...	- 0,9	- 0,8	...	+ 0,3	+ 0,5	- 0,4	+ 0,4

¹ Les chiffres de ce tableau ne correspondent pas aux chiffres comptabilisés dans la situation de trésorerie officielle qui est communiquée au Parlement. En effet, toutes les opérations en comptabilité ne donnent pas lieu simultanément à des mouvements de fonds. Par exemple, l'imputation budgétaire d'un virement au budget pour ordre ne provoque au moment de l'opération aucun décaissement. Les chiffres fournis dans le présent tableau représentent les dépenses et les recettes effectivement faites. Les chiffres comptables concernant l'exécution des budgets sont publiés chaque mois au *Moniteur belge* sous forme d'un tableau intitulé « Aperçu de l'exécution des budgets », émanant de l'Administration de la Trésorerie et de la Dette publique.

XI - 2. — RECETTES FISCALES SANS DISTINCTION D'EXERCICE ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Moyennes mensuelles	Contributions directes 2	Douanes et accises	Enregistrement 3	Total	Dont : versements anticipés sur la taxe professionnelle
1951	2,9	1,0	2,0	5,9	0,55
1952	2,7	1,1	2,1	5,9	0,32
1953	2,5	1,1	2,0	5,6	0,26
1954	2,7	1,1	2,1	5,9	0,28
1955	2,7	1,3	2,3	6,3	0,33
1956	2,9	1,4	2,6	6,9	0,41
1957	3,2	1,4	2,8	7,4	0,41
1958	3,1	1,5	2,7	7,3	0,36
1959	3,2	1,6	3,0	7,9	0,40
1960	3,5	1,8	3,2	8,5	0,51
1959 9 premiers mois	3,5	1,6	2,9	8,0	0,51
1960 3 premiers mois	3,6	1,7	3,0	8,3	0,53
6 premiers mois	3,4	1,8	3,1	8,3	0,32
9 premiers mois	3,8	1,8	3,1	8,7	0,67
1961 3 premiers mois	3,7	1,9	3,5	9,1	0,38
6 premiers mois	3,6	2,0	3,6	9,2	0,35
1960 Juin	3,9	1,8	3,2	8,9	0,23
Juillet	7,0	2,0	3,1	12,1	4,09
Août	3,4	1,8	3,1	8,3	0,01
Septembre	3,4	2,0	3,6	9,0	0,01
Octobre	2,7	1,8	3,4	7,9	0,03
Novembre	2,5	1,8	3,3	7,6	0,01
Décembre	2,0	2,1	3,4	7,5	0,05
1961 Janvier	5,9	1,9	3,2	11,0	1,10
Février	2,3	1,8	3,2	7,3	0,02
Mars	2,7	2,2	4,3	9,2	0,04
Avril	2,4	1,9	3,3	7,6	0,06
Mai	3,8	1,9	3,7	9,4	0,04
Juin	4,8	2,2	3,8	10,8	0,86
Juillet	6,9	1,9	3,6	12,4	4,06
Août	2,4	2,0	3,6	8,0	...

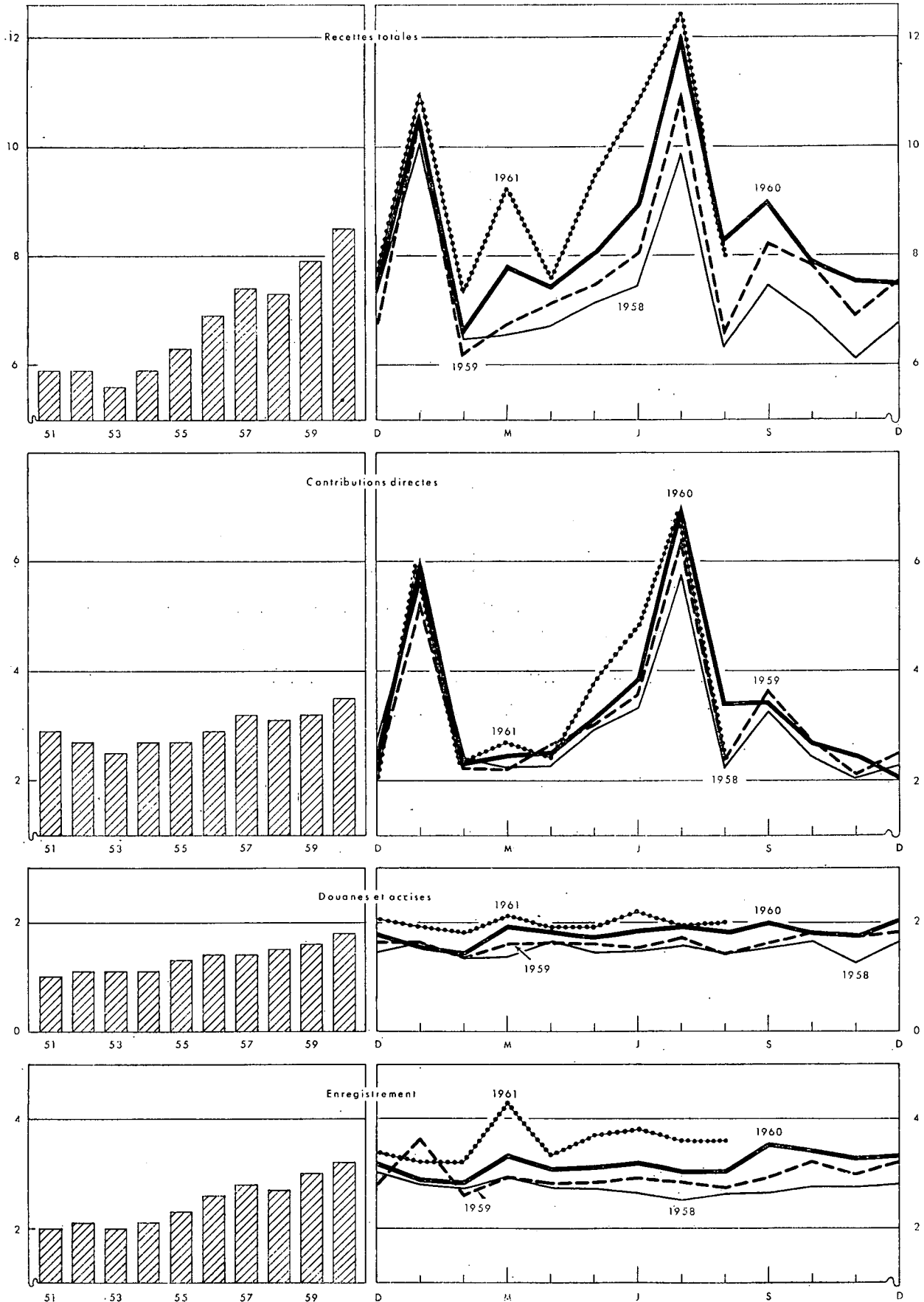
¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire et celles recueillies pour compte du Congo et du Ruanda-Urundi.

² Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

³ La taxe de transmission a été portée le 5 mai 1961 de 5 p.c. à 6 p.c. (Loi du 8 mai 1961 - *Moniteur belge* du 8 mai 1961, p. 8.940).

XI - 2. — RECETTES FISCALES SANS DISTINCTION D'EXERCICE

(milliards de francs)



XI - 3. — RECETTES FISCALES (par exercice) ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

A : recettes effectives.

B : différences par rapport aux évaluations budgétaires.

Exercices	Contributions directes ²		Douanes et accises		Enregistrement		Total		
	A	B	A	B	A	B	A	B	
1952	31,7	+ 2,6	13,7	+ 1,0	24,8	+ 2,5	70,2	+ 6,1	
1953	32,7	- 1,5	13,2	+ 0,3	24,0	- 0,1	69,9	- 1,3	
1954	30,3	- 3,4	13,4	+ 0,4	24,7	- 0,6	68,4	- 3,6	
1955	32,2	- 1,6	15,7	+ 0,6	23,0	+ 2,6	75,9	+ 1,6	
1956	35,0	+ 2,8	16,6	+ 1,0	31,4	+ 1,7	83,0	+ 5,5	
1957	38,5	+ 3,9	17,6	+ 1,0	33,2	+ 1,8	89,3	+ 6,7	
1958	36,1	- 1,8	18,1	- 0,3	32,9	- 2,0	87,1	- 4,1	
1959	39,5	+ 0,8	19,6	- 0,6	35,9	+ 0,2	95,0	+ 0,4	
1960	41,4	+ 0,9	22,0	- 0,9	38,5	- 0,1	101,9	- 0,1	
1960 6 premiers mois	14,7	+ 0,4	10,1	- 0,5	18,6	- 0,4	43,4	- 0,5	
1961 6 premiers mois	16,5	+ 0,7	11,3	+ 0,8	21,4	- 1,3	49,2	+ 0,2	
Exercice 1960	1960 Mai	3,2	+ 0,1	1,8	- 0,1	3,1	...	8,1	...
	Juin	3,9	+ 0,2	1,8	...	3,2	...	8,9	+ 0,2
	Juillet	7,0	+ 0,3	2,0	...	3,1	...	12,1	+ 0,3
	Août	3,4	+ 0,4	1,8	...	3,1	+ 0,1	8,3	+ 0,5
	Septembre	3,4	...	2,0	...	3,6	+ 0,3	9,0	+ 0,3
	Octobre	2,7	+ 0,1	1,8	- 0,2	3,4	...	7,9	- 0,1
	Novembre	2,5	+ 0,1	1,8	...	3,3	...	7,6	+ 0,1
	Décembre	2,0	- 0,4	2,1	...	3,4	- 0,1	7,5	- 0,5
	1961 Janvier	3,7	- 0,1	0,4	4,1	- 0,1
	Février	1,0	- 0,1	1,0	- 0,1
	Mars	0,7	0,1	+ 0,1	0,8	+ 0,1
	Ex. 1961	Janvier	2,2	- 0,1	1,4	+ 0,1	3,2	- 0,5	6,8
Février		1,3	- 0,1	1,8	+ 0,2	3,2	- 0,3	6,3	- 0,2
Mars		2,0	...	2,1	+ 0,2	4,3	+ 0,2	8,4	+ 0,4
Avril		2,4	...	1,9	- 0,1	3,3	- 0,5	7,6	- 0,6
Mai		3,8	+ 0,2	1,9	+ 0,1	3,7	- 0,1	9,4	+ 0,2
Juin		4,8	+ 0,7	2,2	+ 0,3	3,8	...	10,8	+ 1,0
Juillet		6,9	- 0,8	1,9	- 0,1	3,6	- 0,1	12,4	- 1,0
Août		2,4	- 0,1	2,0	+ 0,1	3,6	- 0,1	8,0	- 0,1

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire et celles recueillies pour compte du Congo et du Ruanda-Urundi.

² Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

XI - 4. — DETAIL DES RECETTES FISCALES ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

	Exercice 1960 ²		Exercice 1960 : août 1960		Exercice 1961 : août 1961	
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires
I. Contributions directes ³	41,4	40,5	3,4	3,0	2,4	2,5
contribution foncière	0,5	0,5	0,1	0,1	0,1	0,1
taxe mobilière	4,2	3,5	0,1	0,1	0,1	0,1
taxe professionnelle ³	27,3	26,4	2,4	2,1	1,5	1,6
impôt complémentaire personnel ...	4,1	3,9	0,5	0,5	0,3	0,3
contribution nationale de crise ...	2,2	1,9	0,1	0,1	0,2	0,2
taxe de circulation sur les véhicules automobiles	2,7	2,7	0,2	0,2
divers ⁴	0,4	1,6	0,2	0,1
II. Douanes et accises	22,0	22,9	1,8	1,8	2,0	1,9
dont : douanes	6,0	5,7	0,4	0,4	0,5	0,4
accises	14,9	17,0	1,3	1,4	1,4	1,4
taxes spéciales de consommat.	0,8	...	0,1	...	0,1	...
III. Enregistrement	38,5	38,6	3,1	3,0	3,6	3,7
dont : enregistrement	4,0	3,9	0,3	0,3	0,3	0,3
successions	2,0	2,4	0,2	0,2	0,2	0,2
timbre et taxes assimilées ...	32,0	31,9	2,6	2,5	3,1	3,2
Total ...	101,9	102,0	8,3	7,8	8,0	8,1
Différence par rapport aux éval. budgét.		- 0,1		+ 0,5		- 0,1

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux et les recettes d'impôts d'assainissement monétaire.

² L'exercice 1960 commencé le 1^{er} janvier 1960 a été clôturé le 31 mars 1961. Non compris les sommes attribuées au Congo et au Ruanda-Urundi.

³ Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

⁴ Y compris les sommes réalisées ou remboursées sur les produits des exercices clos.

N. B. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

— Les statistiques concernant la situation de la Dette publique sont rangées au chapitre XVII.

— Le détail complet des recettes fiscales est publié mensuellement au *Moniteur belge*.

Références bibliographiques : *Bulletin de Documentation* (Ministère des Finances). — *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Moniteur belge* (voir note 1 du tableau XI - 1). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXX^e année, vol. II, no 6, décembre 1960 : « Les budgets de 1960 et 1961 ».

XIII. — ORGANISMES MONÉTAIRES

1. — BILANS INTEGRES DES ORGANISMES MONÉTAIRES

(milliards de francs)

Fin de période	Stock monétaire	Liquidités quasi-monétaires			Total du stock monétaire et des liquidités quasi-monétaires (5) = (1) à (4)	Avoirs extérieurs nets	Créances sur les pouvoirs publics				Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers résidant en Belgique		Emprunts obligataires des banques de dépôts	Créances et engagements sur et envers des intermédiaires financiers non monétaires	Divers 2
		Détenues par les entreprises et particuliers		Détenues par le Trésor			Créances sur l'Etat	Créances nettes sur le Fonds des Rentes	Créances sur les autres pouvoirs publics	Total	Financés par les organismes monétaires	Pour mémoire : Financés par et hors des organismes monétaires			
		Dépôts 1 en francs belges	Dépôts en devises												
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10) = (7) à (9)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	
1954 Septembre	180,2	20,2	1,4	0,1	201,9	47,9	120,7	...	2,1	122,8	38,8	47,0	- 2,7	+ 0,8	- 5,7
Décembre	183,6	21,3	2,0	0,1	207,0	48,3	119,9	1,2	2,8	123,9	41,7	49,8	- 2,9	+ 1,0	- 5,0
1955 Mars	184,7	22,3	1,7	0,1	208,8	51,4	120,4	0,1	2,5	123,0	41,4	49,6	- 3,2	+ 1,3	- 5,1
Juin	187,6	22,4	1,7	0,1	211,8	50,8	121,1	0,9	3,3	125,3	43,0	50,1	- 3,4	+ 1,3	- 5,2
Septembre	187,4	22,2	2,0	0,1	211,7	52,4	120,9	1,4	4,1	126,4	41,4	49,5	- 3,5	+ 1,3	- 6,3
Décembre	192,5	23,4	2,4	0,1	218,4	54,7	122,3	0,7	5,0	128,0	44,4	52,0	- 3,8	+ 1,3	- 6,2
1956 Mars	191,0	24,5	2,4	0,1	218,0	57,5	121,8	0,7	4,1	126,6	43,4	52,0	- 4,0	+ 1,1	- 6,6
Juin	195,1	24,5	2,8	0,1	222,5	58,5	124,2	1,4	4,1	129,7	42,1	52,6	- 4,1	+ 1,4	- 5,1
Septembre	196,0	23,6	2,6	...	222,2	56,4	123,4	1,3	5,0	129,7	45,1	55,3	- 4,2	+ 1,4	- 6,2
Décembre	198,3	22,3	3,2	...	223,8	54,0	123,4	2,0	5,6	131,0	49,0	58,4	- 4,3	+ 1,2	- 7,1
1957 Mars	198,2	23,3	3,3	...	224,8	50,4	128,6	0,7	4,0	133,3	50,1	60,3	- 4,4	+ 1,2	- 5,8
Juin	201,9	21,9	3,3	...	227,1	51,5	127,5	1,8	4,2	133,5	50,9	61,0	- 4,4	+ 1,0	- 5,4
Septembre	194,4	22,1	3,9	...	220,4	49,3	124,3	1,2	4,2	129,7	50,9	60,0	- 4,5	+ 1,3	- 6,3
Décembre	198,0	23,4	3,2	0,2	224,8	55,9	121,8	1,7	4,3	127,8	52,3	61,5	- 4,9	+ 1,3	- 7,6
<i>Nouvelle série 3</i>															
1957 Décembre	198,0	23,4	3,2	0,2	224,8	56,1	121,6	1,7	1,8	125,1	52,3	61,5	- 4,9	+ 2,3	- 6,1
1958 Mars	197,0	25,4	3,0	0,4	225,8	60,2	122,5	0,4	2,0	124,9	48,8	60,2	- 5,3	+ 2,8	- 5,6
Juin	206,1	25,0	2,5	0,5	234,1	66,2	125,0	2,0	2,2	129,2	45,7	58,3	- 5,8	+ 3,0	- 4,2
Septembre 4	202,0	26,9	2,6	0,5	232,0	70,1	120,4	3,7	1,7	125,8	43,5	55,8	- 6,3	+ 3,6	- 4,7
Décembre	209,5	27,4	2,6	0,6	240,1	72,1	126,4	4,1	2,1	132,6	43,7	56,3	- 6,6	+ 4,1	- 5,8
1959 Mars	209,7	30,1	3,3	0,7	243,8	70,3	129,5	3,9	2,9	136,3	45,2	55,9	- 6,8	+ 4,4	- 5,6
Juin	214,1	29,2	3,1	0,6	247,0	69,7	129,6	5,0	3,9	138,5	44,8	55,8	- 6,9	+ 4,7	- 3,8
Septembre	209,6	30,9	3,1	0,6	244,2	71,2	128,0	2,0	4,0	134,0	45,1	55,9	- 6,9	+ 5,3	- 4,5
Décembre	216,3	31,5	4,3	0,5	252,6	70,7	132,4	4,6	4,0	141,0	48,1	59,6	- 6,9	+ 5,1	- 5,4
1960 Mars	212,5	36,1	4,8	0,5	253,9	72,8	133,6	2,0	4,3	139,9	48,5	60,1	- 6,9	+ 5,6	- 6,0
Juin	219,9	33,5	5,8	0,3	259,5	74,5	136,2	2,1	4,5	142,8	49,2	61,2	- 7,0	+ 5,6	- 5,6
Septembre	214,2	33,7	8,0	0,3	256,2	67,2	142,7	3,9	3,7	150,3	48,8	60,1	- 7,2	+ 5,3	- 8,2
Décembre	220,4	34,7	7,2	0,2	262,5	75,2	135,9	5,8	4,7	146,4	52,8	65,4	- 7,6	+ 4,9	- 9,2
1961 Mars	222,6	37,5	7,9	0,1	268,1	73,3	143,6	4,0	4,2	151,8	51,1	64,5	- 7,9	+ 5,4	- 5,6
Juin	226,8	38,0	7,9	0,1	272,8	68,2	149,3	4,1	4,7	158,1	53,7	67,3	- 8,2	+ 6,1	- 5,1

1 Ces dépôts comprennent les dépôts à terme et les carnets d'épargne.

2 Cette rubrique comprend principalement le solde des opérations autres qu'à court terme du Fonds monétaire et de la C.N.C.P., des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux, les comptes pour balance, les écarts entre les immobilisations et participations d'une part et les fonds propres de l'autre.

3 A partir de décembre 1957, l'adoption d'une ventilation plus détaillée des créances des organismes monétaires sur les pouvoirs publics a entraîné une modification des rubriques suivantes : « Avoirs extérieurs nets » ; « Créances sur l'Etat » ; « Créances sur les autres pouvoirs publics » ; Total des créances sur les pouvoirs publics » ; « Créances et engagements sur et envers des intermédiaires financiers non monétaires » et « Divers ».

4 Depuis septembre 1958, grâce à une nouvelle ventilation, les comptes à plus d'un mois des sociétés financières dans les banques ne sont plus compris dans la rubrique « Stock monétaire », mais dans la rubrique « Liquidités quasi-monétaires détenues par les entreprises et particuliers : dépôts en francs belges ».

N. B. — Pour le mode d'établissement de ce tableau, voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXIV^e année, vol. II, no 6, décembre 1949 — XXX^e année, vol. II, no 5, novembre 1955 — XXXIII^e année, vol. II, no 5, novembre 1958.

— Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII.

— Pour le détail des « Avoirs extérieurs nets », voir le tableau 5 du chapitre XIII.

**XIII - 2. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
DES ORGANISMES PUBLICS MONÉTAIRES ET DES BANQUES DE DEPOTS**

(Milliards de francs)

Actif

Intitulés	Banque Nationale de Belgique		Organismes publics monétaires 1		Banques de dépôts		Total	
	31 mars 1961	30 juin 1961	31 mars 1961	30 juin 1961	31 mars 1961	30 juin 1961	31 mars 1961	30 juin 1961
A. Créances sur l'étranger :								
1. Or	56,6	53,7	—	—	—	—	56,6	53,7
2. Participation au F.M.I.	4,4	4,4	—	—	—	—	4,4	4,4
3. Actions et obligations	0,1	0,1	—	—	1,0	1,3	1,1	1,4
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	0,9	2,7	1,7	1,2	0,6	0,5	3,2	4,4
5. Créance sur l'U.E.P. 2	3,1	2,4	—	—	—	—	3,6	2,4
6. Autres :								
a) en monnaies étrangères convertibles ...	15,5	19,9	—	—	12,2	14,0	27,7	33,9
b) en francs belges convertibles	—	—	1,8	1,7	1,8	1,7
c) en monnaies étrangères U.E.P. et en francs belges sur les pays U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—
d) autres	0,2	—	—	0,4	0,7	0,4	0,9
7. Ajustement statistique	—	—	—	—	-0,5	-0,2	-0,5	-0,2
Total des créances sur l'étranger .	80,6	83,4	1,7	1,2	15,5	18,0	97,8	102,6
dont : à vue 3	75,3	76,2	—	—	9,9	12,5	85,2	88,7
autres 4	5,3	7,2	1,7	1,2	5,6	5,5	12,6	13,9
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :								
1. Pièces et billets	0,7	0,6	2,2	2,1	2,9	2,7
2. Autres :								
a) sur la Banque Nationale de Belgique .	—	—	1,8	0,2	1,8	0,2
b) sur les organismes publics	2,1	1,5	2,1	1,5
c) sur les banques de dépôts	0,1	2,3	2,7	2,3	2,8
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :								
1. Sur l'Etat :								
a) à un an au plus	8,4	7,2	33,3	33,4	39,3	46,4	81,0	87,0
b) à plus d'un an :								
— obligations généralement accessibles au public	2,4	2,3	5,1	5,1	18,1	19,0	25,6	26,4
— autres	34,0	34,0	—	—	3,2	2,0	37,2	36,0
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :								
a) à un an au plus	—	—	1,5	2,1	—	—	1,5	2,1
b) à plus d'un an :								
— obligations généralement accessibles au public	0,1	0,1	0,2	0,2	1,6	1,5	1,9	1,8
— autres	—	—	—	—	0,9	0,9	0,9	0,9
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :								
a) acceptations	0,4	0,4	0,8	1,2	1,2	1,1	2,4	2,7
b) effets commerciaux	2,3	1,7	0,1	...	19,7	21,0	22,1	22,7
c) avances	0,5	0,6	26,4	23,0	26,9	23,6
d) obligations :								
— généralement accessibles au public	—	—	1,9	2,0	1,9	2,0
— autres	—	—	—	—	0,7	1,0	0,7	1,0
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus 5	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Sur les paraétatiques de crédit :								
a) à un an au plus	—	—
b) à plus d'un an :								
— obligations généralement accessibles au public	—	—	5,6	5,9	5,6	5,9
— autres	—	—	0,2	0,2	...	0,3	0,2	0,5
D. Autres	25,5	26,6	3,8	3,6	30,4	33,6	59,7	63,8
TOTAL DE L'ACTIF ...	154,4	156,4	47,0	47,6	172,9	187,2	374,3	391,2

1 Office des Chèques postaux, Fonds Monétaire belge (actif à court terme et obligations), Caisse Nationale de Crédit Professionnel (actif à court terme), Crédit Communal de Belgique (actif formant la contrepartie des passifs à vue et à un mois au plus), Institut de Récompte et de Garantie (actifs financés par un recours aux organismes monétaires). Dans le cas du Fonds Monétaire belge et de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, l'excédent éventuel des actifs recensés est compris dans la rubrique D. « Autres ».

2 Créances bilatéralisées sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.

3 B.N.B. : total des rubriques A1, 5 et 6.

4 B.N.B. : total des rubriques A2, 3 et 4.

5 Aux dates, pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les créances sur le Fonds des Rentes sont comprises sous la rubrique D « Autres ».

**XIII - 2. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
DES ORGANISMES PUBLICS MONETAIRES ET DES BANQUES DE DEPOTS**

(Milliards de francs)

Passif

Intitulés	Banque Nationale de Belgique		Organismes publics monétaires 1		Banques de dépôts		Total	
	31 mars 1961	30 juin 1961	31 mars 1961	30 juin 1961	31 mars 1961	30 juin 1961	31 mars 1961	30 juin 1961
A. Engagements envers l'étranger :								
1. Envers le F.M.I.	0,2	0,2	—	—	—	—	0,2	0,2
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :								
a) en monnaies étrangères convertibles	—	—	12,4	22,4	12,4	22,4
b) en francs belges convertibles	0,2	0,2	—	—	7,0	6,5	7,2	6,7
c) en monnaies étrangères U.E.P. et en francs belges envers les pays U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—
d) autres 2	0,4	0,3	1,3	1,3	3,8	4,0	5,5	5,6
4. Ajustement statistique	—	—	—	—	-0,7	-0,5	-0,7	-0,5
Total des engagements envers l'étranger	0,8	0,7	1,3	1,3	22,5	32,4	24,6	34,4
dont : à vue	0,8	0,7	1,3	1,3	20,5	30,0	22,6	32,0
autres	—	—	—	—	2,0	2,4	2,0	2,4
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :								
1. Pièces et billets 3	2,2	2,1	0,7	0,6	—	—	2,9	2,7
2. Autres :								
a) envers la Banque Nationale de Belgique	—	—	0,1	...	0,1
b) envers les organismes publics
c) envers les banques de dépôts	1,8	0,2	2,1	1,5	2,3	2,7	6,2	4,4
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :								
1. Monnaie fiduciaire 4	120,4	122,6	5,2	5,3	—	—	125,6	127,9
2. Monnaie scripturale :								
a) détenue par les entreprises et particuliers 5	0,5	0,4	27,2	28,6	60,7	61,4	88,4	90,4
b) détenue par les pouvoirs publics	—	—	8,7	8,5	—	—	8,7	8,5
3. Liquidités quasi monétaires :								
a) détenues par les entreprises et particuliers :								
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	—	—	—	—	21,7	22,3	21,7	22,3
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	—	—	—	—	15,8	15,7	15,8	15,7
— dépôts en devises	—	—	—	—	7,9	7,9	7,9	7,9
b) détenues par le Trésor	0,2	0,2	—	—	—	—	0,2	0,2
4. Emprunts obligataires	—	—	—	—	7,9	8,2	7,9	8,2
5. Autres :								
a) envers le Fonds des Rentes 6	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les paraétatiques de crédit	—	—	0,4	0,2	0,4	0,2
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	28,5	30,2	2,0	1,8	33,7	36,3	64,2	68,3
TOTAL DU PASSIF ...	154,4	156,4	47,0	47,6	172,9	187,2	374,3	391,2

1 Office des Chèques Postaux, Fonds Monétaire belge (pièces et billets), Caisse Nationale de Crédit Professionnel (passif à vue et à un mois au plus), Crédit Communal de Belgique (passif à vue et à un mois au plus), Institut de Réescampte et de Garantie (passif envers les organismes monétaires). Dans le cas du Fonds Monétaire belge et de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, l'excédent éventuel des passifs recensés sur les actifs recensés est compris dans la rubrique D. « Autres ».

2 B.N.B. : y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I. et l'U.E.P. ; Organismes publics monétaires et Banques de dépôts : y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L.

3 B.N.B. : y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale de Belgique. Organismes publics monétaires : uniquement les pièces et billets du Trésor détenus par la Banque Nationale de Belgique.

4 Les chiffres de cette rubrique sont sous-évalués pour la Banque Nationale de Belgique et surévalués pour les organismes publics à concurrence des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale de Belgique.

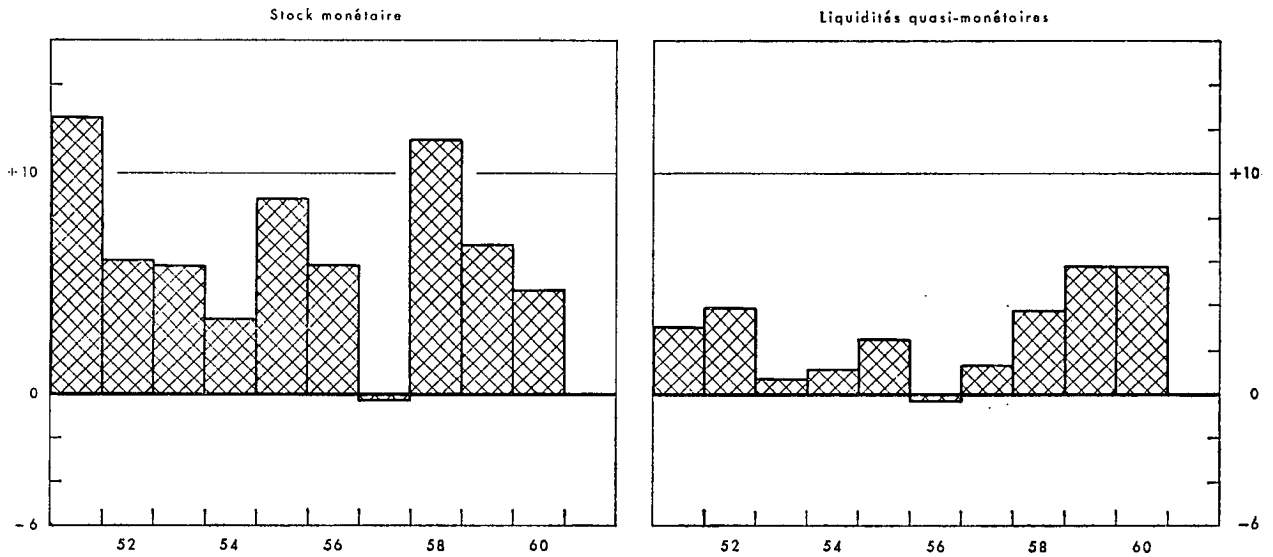
5 B.N.B. : y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est compris dans la rubrique C. 5a. Organismes publics monétaires : y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf ceux de certains paraétatiques administratifs qui sont compris dans la rubrique C2b.

6 Aux dates, pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les engagements envers le Fonds des Rentes sont compris sous la rubrique D « Autres ».

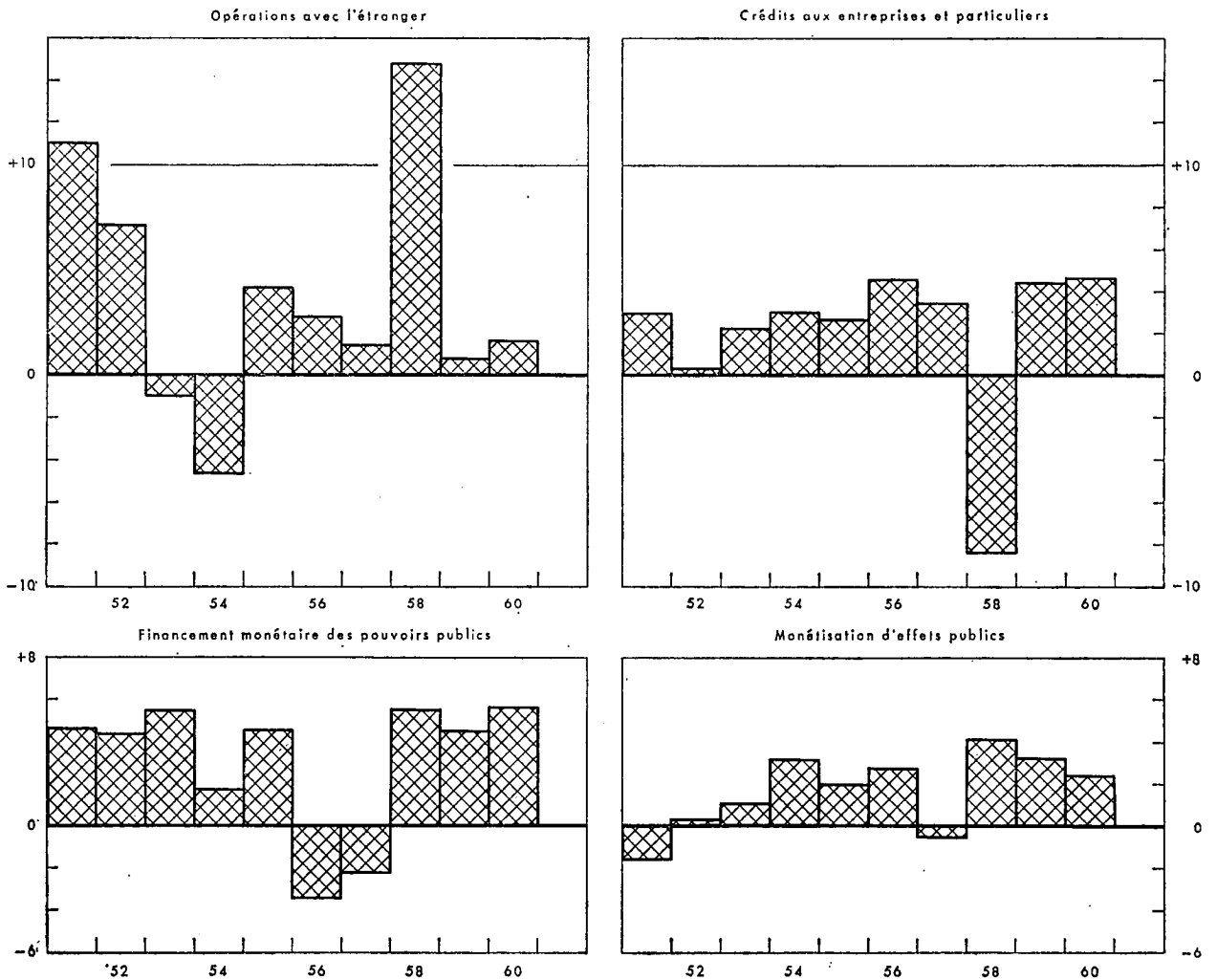
XIII - 3. — STOCK MONÉTAIRE ET LIQUIDITÉS QUASI-MONÉTAIRES

(variations en milliards de francs)

A. VARIATIONS DU STOCK ET DES LIQUIDITÉS



B. ORIGINES DES VARIATIONS



XIII - 3. — ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE

(milliards de francs)

Périodes	Stock monétaire (1)	Liquidités quasi monétaires (2)	Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires (3)	Opérations avec l'étranger (à l'exclusion des opérations en capital et des donations des pouvoirs publics) (4)	Financement monétaire des pouvoirs publics			Monétisation d'effets publics		Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers résidant en Belgique (10)	Emprunts obligataires des banques de dépôts (11)	Crédits à des intermédiaires financiers non monétaires (12)	Divers (13)
					de l'Etat		des autres pouvoirs publics (7)	achats sur le marché par les organismes monétaires (8)	par l'intermédiaire du Fonds des Rentes (9)				
					par cession de titres de la dette (5)	par cession nette de devises (6)							
1955 1 ^{er} trimestre	+ 1,1	+ 0,7	+ 1,8	+ 1,4	+ 0,4	+ 1,8	- 0,6	+ 0,4	- 1,0	- 0,4	- 0,3	+ 0,2	- 0,1
2 ^e trimestre	+ 2,9	+ 0,2	+ 3,1	+ 0,5	...	- 1,1	+ 0,7	+ 0,8	+ 0,8	+ 1,7	- 0,2	+ 0,1	- 0,2
3 ^e trimestre	- 0,2	...	- 0,2	+ 1,7	- 0,3	...	+ 0,7	+ 0,1	+ 0,5	- 1,5	- 0,2	...	- 1,2
4 ^e trimestre	+ 5,1	+ 1,6	+ 6,7	+ 0,5	+ 0,6	+ 1,7	+ 0,7	+ 1,1	- 0,7	+ 2,9	- 0,2	- 0,1	+ 0,2
Total ...	+ 8,9	+ 2,5	+11,4	+ 4,1	+ 0,7	+ 2,4	+ 1,5	+ 2,4	- 0,4	+ 2,7	- 0,9	+ 0,2	- 1,3
1956 1 ^{er} trimestre	- 1,5	+ 1,1	- 0,4	+ 3,2	- 0,7	- 0,7	- 0,9	+ 0,3	- 0,1	- 1,0	- 0,2	- 0,2	- 0,1
2 ^e trimestre	+ 4,1	+ 0,4	+ 4,5	+ 1,9	+ 2,2	- 1,0	- 0,3	+ 0,5	+ 0,8	- 1,3	- 0,1	+ 0,4	+ 1,4
3 ^e trimestre	+ 0,8	- 1,1	- 0,3	- 1,0	- 1,2	- 0,9	+ 0,8	+ 0,5	- 0,2	+ 3,0	- 0,1	...	- 1,2
4 ^e trimestre	+ 2,4	- 0,7	+ 1,7	- 1,3	- 0,1	- 1,2	+ 0,6	...	+ 1,0	+ 3,9	- 0,1	- 0,3	- 0,8
Total ...	+ 5,8	- 0,3	+ 5,5	+ 2,8	+ 0,2	- 3,8	+ 0,2	+ 1,3	+ 1,5	+ 4,6	- 0,5	- 0,1	- 0,7
1957 1 ^{er} trimestre	- 0,2	+ 1,1	+ 0,9	- 1,2	+ 5,3	- 1,9	- 2,0	+ 0,2	- 1,5	+ 1,1	- 0,1	...	+ 1,0
2 ^e trimestre	+ 3,7	- 1,4	+ 2,3	- 0,1	- 1,5	+ 1,1	+ 0,1	+ 0,5	+ 1,1	+ 0,8	...	- 0,2	+ 0,5
3 ^e trimestre	- 7,5	+ 0,8	- 6,7	- 2,5	- 3,5	+ 0,4	+ 0,1	+ 0,3	- 0,6	...	- 0,1	+ 0,2	- 1,0
4 ^e trimestre	+ 3,7	+ 0,8	+ 4,5	+ 5,1	- 1,4	+ 1,1	+ 0,2	+ 0,2	- 0,7	+ 1,5	- 0,4	+ 0,1	- 1,2
Total ...	- 0,3	+ 1,3	+ 1,0	+ 1,3	- 1,1	+ 0,7	- 1,6	+ 1,2	- 1,7	+ 3,4	- 0,6	+ 0,1	- 0,7
1958 1 ^{er} trimestre	- 1,0	+ 1,9	+ 0,9	+ 3,9	- 0,6	+ 0,4	+ 0,2	+ 0,3	- 0,1	- 3,6	- 0,4	+ 0,5	+ 0,3
2 ^e trimestre	+ 9,1	- 0,8	+ 8,3	+ 5,6	+ 2,7	+ 0,3	- 0,1	+ 0,4	+ 1,4	- 3,0	- 0,5	+ 0,1	+ 1,4
3 ^e trimestre	- 4,1	+ 2,1	- 2,0	+ 2,8	- 4,9	+ 0,8	- 0,6	+ 1,0	+ 1,3	- 2,2	- 0,5	+ 0,6	- 0,3
4 ^e trimestre	+ 7,5	+ 0,6	+ 8,1	+ 2,6	+ 7,1	- 0,1	+ 0,4	+ 0,2	- 0,4	+ 0,4	- 0,3	+ 0,5	- 2,3
Total ...	+11,5	+ 3,8	+15,3	+14,9	+ 4,3	+ 1,4	- 0,1	+ 1,9	+ 2,2	- 8,4	- 1,7	+ 1,7	- 0,9
1959 1 ^{er} trimestre	+ 0,2	+ 3,4	+ 3,6	- 2,1	+ 1,2	+ 0,1	+ 0,4	+ 1,3	+ 1,2	+ 1,4	- 0,2	+ 0,2	+ 0,1
2 ^e trimestre	+ 4,3	- 0,9	+ 3,4	+ 0,3	+ 0,3	- 1,1	+ 1,1	+ 0,2	+ 0,9	- 0,4	- 0,1	+ 0,3	+ 1,9
3 ^e trimestre	- 4,4	+ 1,6	- 2,8	- 0,3	- 2,2	+ 0,3	- 0,1	+ 0,7	- 0,4	+ 0,3	- 1,1
4 ^e trimestre	+ 6,7	+ 1,7	+ 8,4	+ 2,8	+ 7,7	- 3,3	+ 0,1	- 0,4	- 0,3	+ 3,1	...	- 0,3	- 1,0
Total ...	+ 6,8	+ 5,8	+12,6	+ 0,7	+ 7,0	- 4,0	+ 1,5	+ 1,8	+ 1,4	+ 4,4	- 0,3	+ 0,2	- 0,1
1960 1 ^{er} trimestre	- 3,9	+ 5,1	+ 1,2	+ 4,7	- 2,8	- 3,9	+ 1,6	+ 1,0	+ 0,2	+ 0,4	...	+ 0,6	- 0,6
2 ^e trimestre	+ 7,4	- 1,8	+ 5,6	- 0,1	+ 3,7	+ 1,3	- 0,1	- 0,5	+ 0,2	+ 0,7	- 0,2	+ 0,1	+ 0,5
3 ^e trimestre	- 5,7	+ 2,4	- 2,4 ¹	- 4,6	+ 7,3	- 1,8	- 0,8	...	+ 1,0	- 0,5	- 0,2	- 0,3	- 2,5
4 ^e trimestre	+ 6,3	+ 0,1	+ 6,1 ¹	+ 1,9	- 5,2	+ 5,3	+ 1,2	- 0,3	+ 0,5	+ 4,1	- 0,3	- 0,3	- 0,8
Total ...	+ 4,1	+ 5,8	+10,5 ¹	+ 1,9	+ 3,0	+ 0,9	+ 1,9	+ 0,2	+ 1,9	+ 4,7	- 0,7	+ 0,1	- 3,4
1961 1 ^{er} trimestre	+ 2,2	+ 3,4	+ 5,4 ¹	- 1,9	+ 5,3	+ 0,2	- 0,6	+ 1,1	- 0,5	- 1,6	- 0,3	+ 0,8	+ 2,9
2 ^e trimestre	+ 4,1	+ 0,4	+ 4,5	+ 0,1	+ 5,8	- 6,0	+ 0,6	- 0,1	+ 0,3	+ 2,6	- 0,3	+ 0,7	+ 0,8

N. B. — Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII.
 — Pour le détail des « Opérations avec l'étranger », voir le tableau 5 du chapitre XIII.
 — Pour la méthode d'élaboration, voir note sub tableau 1 du chapitre XIII.

¹ Au 3^e trimestre de 1960, les dépôts des résidents congolais non bancaires dans les banques belges, qui étaient confondus jusque là dans les statistiques monétaires avec les comptes de résidents, ont été convertis en comptes étrangers « financiers »; ultérieurement, une partie de ces comptes a été réassimilée à des comptes de résidents. Ces conversions ont provoqué, dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires, une diminution purement comptable de 0,9 milliard au 3^e trimestre de 1960 et des augmentations, également comptables, de 0,3 et 0,2 milliard, respectivement au 4^e trimestre de 1960 et au 1^{er} trimestre de 1961. Ces diminution et augmentations comptables ont été éliminées des variations du total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires telles qu'elles apparaissent à la colonne (3) du présent tableau; par contre, elles n'ont pu être éliminées des variations du stock monétaire [col. (1)] ni de celles des liquidités quasi monétaires [col. (2)], car on ignore dans quelle mesure les dépôts des résidents congolais sont à vue et à un mois au plus, d'une part, à plus d'un mois, d'autre part.

XIII - 4. — STOCK MONETAIRE

(milliards de francs)

Fin de période	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale					Stock de monnaie scripturale	Total du stock monétaire	Pourcentage de monnaie fiduciaire
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la B.N.B.	Stock de monnaie fiduciaire ²	détenue par le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés	détenue par les entreprises et particuliers ¹			Total			
					comptes courants à la B.N.B. ²	avoirs en C.O.P. ²	dépôts à vue et à 1 mois au plus dans les banques et établissements para-étatiques ²				
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9) = (4) + (8)	(10) = (3) + (9)	(11) = (3) : (10)	
1951 Juin	5,4	88,2	92,2	6,6	0,5	17,4	40,4	58,3	64,9	157,1	58,7
Décembre	5,6	95,0	99,1	7,4	0,7	18,2	43,1	62,0	69,4	168,5	58,8
1952 Juin	5,8	96,3	100,6	6,8	0,5	18,8	44,9	64,2	71,0	171,6	58,6
Décembre	5,9	97,8	102,0	7,5	0,6	18,0	46,4	65,0	72,5	174,5	58,4
1953 Juin	5,8	98,4	102,6	6,9	0,6	19,6	46,1	66,3	73,2	175,8	58,4
Décembre	5,9	101,6	105,9	7,1	0,6	19,9	46,8	67,3	74,4	180,3	58,7
1954 Juin	5,9	100,2	104,3	8,1	0,7	20,2	49,0	69,9	78,0	182,3	57,2
Décembre	5,9	102,7	106,7	7,4	0,5	20,6	48,4	69,5	76,9	183,6	58,1
1955 Juin	5,8	105,3	108,6	7,3	0,6	20,4	50,7	71,7	79,0	187,6	57,9
Décembre	5,6	107,6	110,7	7,9	0,6	20,8	52,5	73,9	81,8	192,5	57,5
1956 Juin	5,4	108,4	111,4	6,7	0,3	22,6	54,1	77,0	83,7	195,1	57,1
Décembre	5,4	111,5	114,3	6,5	0,6	21,3	55,6	77,5	84,0	198,3	57,7
1957 Juin	5,3	111,2	113,9	7,9	0,4	23,0	56,7	80,1	88,0	201,9	56,4
Décembre	5,4	112,7	115,5	6,4	0,9	22,0	53,2	76,1	82,5	198,0	58,3
1958 Juin	5,5	115,3	118,1	7,6	0,4	23,2	56,8	80,4	88,0	206,1	57,3
Décembre	5,5	117,4	120,3	7,2	0,5	24,0	57,5 ³	82,0	89,2	209,5	57,4
1959 Juin	5,5	117,5	120,3	7,8	0,4	24,9	60,6	85,9	93,7	214,0	56,2
Décembre	5,6	118,3	121,3	7,6	0,5	25,8	61,1	87,4	95,0	216,3	56,1
1960 Juin	5,7	119,3	122,1	8,2	0,4	25,7	63,5	89,6	97,8	219,9	55,5
Juillet	5,7	121,5	124,2	7,8	0,4	25,3	60,5	86,2	94,0	218,2	56,9
Août	5,7	120,1	123,0	7,8	0,5	25,0	58,6 ⁴	84,1	91,9	214,9	57,2
Septembre	5,7	120,6	123,6	8,6	0,5	24,5	57,0 ⁴	82,0	90,6	214,2	57,7
Octobre	5,7	120,5	123,4	7,4	0,4	24,8	57,9	83,1	90,5	213,9	57,7
Novembre	5,7	118,9	121,7	7,4	0,5	25,0	57,8 ⁴	83,3	90,7	212,4	57,3
Décembre	5,8	124,1	126,8	7,3 ⁵	0,7	26,9	58,7 ⁴	86,3	93,6	220,4	57,5
1961 Janvier	5,8	122,0	124,9	7,7	0,6	27,7	58,9 ⁴	87,2	94,9	219,8	56,8
Février	5,8	122,0	124,9	8,2	0,5	26,8	60,2 ⁴	87,5	95,7	220,6	56,6
Mars	5,8	122,7	125,6	8,7	0,5	25,9	61,9	88,3	97,0	222,6	56,4
Avril	5,8	123,6	126,7	7,9	0,4	27,1	61,1	88,6	96,5	223,2	56,8
Mai	5,8	123,7	126,5	8,4	0,5	27,1	63,4	91,0	99,4	225,9	56,0
Juin	5,9	124,8	127,9	8,5	0,4	27,3	62,7	90,4	98,9	226,8	56,4
Juillet	5,9	125,6	128,5	7,7	0,4	27,5	61,2	89,1	96,8	225,3	57,0
Août	5,9	124,8	127,8	7,7	0,4	26,2	62,2	88,8	96,5	224,3	57,0

¹ Y compris des organismes paraétatiques administratifs.

² Déduction faite des encaisses des organismes monétaires.

³ Depuis septembre 1958, grâce à une nouvelle ventilation, les comptes à plus d'un mois des sociétés financières dans les banques sont éliminés du stock monétaire.

⁴ En principe, les dépôts des résidents congolais dans les banques belges ne devraient pas être compris dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires. L'application de ce principe se heurte cependant à des difficultés d'ordre statistique. C'est ainsi que jusqu'à la fin de juillet 1960, les dépôts des résidents congolais non bancaires dans les banques belges étaient englobés dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires; ils en ont été exclus à concurrence d'un montant de 0,2 milliard en août 1960 et d'un montant supplémentaire de 0,7 milliard en septembre, mais ces montants y ont ensuite été partiellement réenglobés, soit à concurrence d'un montant de 0,1 milliard en novembre 1960, d'un montant supplémentaire de 0,2 milliard en décembre, d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en janvier 1961 et d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en février. Dans une mesure qui n'est pas connue avec précision, mais qui est sans doute importante, les dépôts des résidents congolais sont à vue et à un mois au plus. Au cours de chacun des mois d'août — septembre 1960 et de novembre 1960 à février 1961, la différence entre le chiffre de la colonne (7) du présent tableau et celui du mois précédent est donc influencée par des facteurs purement comptables.

⁵ Le chiffre de la monnaie scripturale détenue par le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés à la fin de décembre 1960 est anormalement bas par suite de la désorganisation causée par les grèves. En l'absence de celles-ci, il se serait sans doute situé entre 8 et 9 milliards.

XIII - 5. — AVOIRS EXTERIEURS NETS DES ORGANISMES MONETAIRES

(milliards de francs)

Périodes	Montants à fin de période				Evolution				Evolution	
	B.N.B. 1	Engagements nets à vue des autres organismes monétaires	Autres avoirs et engagements nets non à vue	Total (4) = (1) + (2) + (3)	Avoirs extérieurs nets après ajustement statistique	Opérations de donation et en capital des pouvoirs publics avec l'étranger		Opérations avec l'étranger 4 (à l'exclusion des opérations de donation et en capital des pouvoirs publics) (8) = (5) - (6) - (7)	Différence entre les chiffres des organismes monétaires [col. (5)] et ceux de la balance des paiements des paiements [col. (10)] ⁵	Avoirs extérieurs nets suivant la balance des paiements de l'U.E.B.L. ⁶
						Etat 2	Autres 3			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	
1953 Année	52,4	- 4,8	2,7	50,3	+ 0,9	+ 1,9	...	- 1,0	- 0,8	+ 0,1
1954 Année	50,5	- 3,7	1,5	48,3	- 2,1	+ 2,6	...	- 4,7	- 1,5	- 3,6
1955 1 ^{er} trimestre	53,7	- 4,7	2,4	51,4	+ 3,2	+ 1,8	...	+ 1,4	- 0,2	+ 3,0
2 ^e trimestre	52,9	- 4,8	2,7	50,8	- 0,5	- 1,1	+ 0,1	+ 0,5	- 1,5	- 2,0
3 ^e trimestre	54,3	- 4,8	2,9	52,4	+ 1,7	+ 1,7	+ 0,1	+ 1,8
4 ^e trimestre	56,1	- 4,8	3,4	54,7	+ 2,3	+ 1,7	+ 0,1	+ 0,5	- 0,7	+ 1,6
					+ 6,7	+ 2,4	+ 0,2	+ 4,1	- 2,3	+ 4,4
1956 1 ^{er} trimestre	58,8	- 4,9	3,6	57,5	+ 2,6	- 0,7	+ 0,1	+ 3,2	+ 0,1	+ 2,7
2 ^e trimestre	59,2	- 3,8	3,1	58,5	+ 0,9	- 1,0	...	+ 1,9	- 0,9	...
3 ^e trimestre	59,2	- 5,1	2,3	56,4	- 1,9	- 0,9	...	- 1,0	+ 2,1	+ 0,2
4 ^e trimestre	56,9	- 6,1	3,2	54,0	- 2,3	- 1,2	+ 0,2	- 1,3	- 0,2	- 2,5
					- 0,7	- 3,8	+ 0,3	+ 2,8	+ 1,1	+ 0,4
1957 1 ^{er} trimestre	53,2	- 6,2	3,4	50,4	- 3,3	- 1,9	- 0,2	- 1,2	...	- 3,3
2 ^e trimestre	53,3	- 4,8	3,0	51,5	+ 1,0	+ 1,1	...	- 0,1	+ 0,1	+ 1,1
3 ^e trimestre	51,4	- 4,7	2,6	49,3	- 2,1	+ 0,4	...	- 2,5	+ 0,4	- 1,7
4 ^e trimestre	57,0	- 3,9	3,0	56,1	+ 6,2	+ 1,1	...	+ 5,1	- 0,2	+ 6,0
					+ 1,8	+ 0,7	- 0,2	+ 1,3	+ 0,3	+ 2,1
1958 1 ^{er} trimestre	60,5	- 2,4	2,1	60,2	+ 4,3	+ 0,4	...	+ 3,9	- 0,2	+ 4,1
2 ^e trimestre	67,5	- 3,8	2,5	66,2	+ 5,9	+ 0,3	...	+ 5,6	+ 0,4	+ 6,3
3 ^e trimestre	70,8	- 4,1	3,4	70,1	+ 3,6	+ 0,8	...	+ 2,8	+ 0,4	+ 4,0
4 ^e trimestre	74,1	- 5,4	3,4	72,1	+ 2,5	- 0,1	...	+ 2,6	- 1,0	+ 1,5
					+ 16,3	+ 1,4	...	+ 14,9	- 0,4	+ 15,9
1959 1 ^{er} trimestre	70,2	- 2,9	3,0	70,3	- 2,0	+ 0,1	...	- 2,1	+ 0,3	- 1,7
2 ^e trimestre	72,2	- 6,5	4,0	69,7	- 0,8	+ 1,1	...	+ 0,3	+ 1,1	+ 0,3
3 ^e trimestre	70,3 ⁸	- 5,8	6,7 ⁷	71,2 ^{7,8}	- 0,7 ⁷	+ 0,3	- 0,7 ⁸	- 0,3	- 0,3	- 1,0
4 ^e trimestre	65,8 ⁷	- 3,8	8,7 ⁷	70,7	- 0,6	- 3,3	- 0,1	+ 2,8	- 1,1	- 1,7
					- 4,1	- 4,0	- 0,8	+ 0,7	...	- 4,1
1960 1 ^{er} trimestre	69,5	- 5,2	8,5	72,8	+ 1,9	- 3,9	+ 1,1	+ 4,7	+ 1,5	+ 3,4
2 ^e trimestre	71,9	- 5,5	8,1	74,5	+ 1,6	+ 1,3	+ 0,4	- 0,1	...	+ 1,6
3 ^e trimestre	64,7	- 6,2	8,7	67,2 ⁹	- 6,3 ⁹	- 1,8	+ 0,1	- 4,6	+ 0,3	- 6,0
4 ^e trimestre	73,6	- 9,0	10,6	75,2 ⁹	+ 7,4 ⁹	+ 5,3	+ 0,2	+ 1,9	- 0,2	+ 7,2
					+ 4,6 ⁹	+ 0,9	+ 1,8	+ 1,9	+ 1,6	+ 6,2
1961 1 ^{er} trimestre ... p	74,4	- 11,8	10,7	73,3 ⁹	- 2,0 ⁹	+ 0,2	- 0,3	- 1,9	+ 0,8	- 1,2
2 ^e trimestre ... p	75,5	- 18,8	11,6	68,2	- 5,7	- 6,1	+ 0,3	+ 0,1	- 0,7	- 6,4

1 A l'exclusion des effets en francs belges sur l'étranger et de la créance sur le F.M.I., qui sont compris dans les « Autres avoirs et engagements nets non à vue » [col. (8)] (voir note 7 ci-dessous).

2 Cette colonne est la même que la colonne (6) du tableau XIII - 8.

3 Ces montants comprennent notamment les emprunts à l'étranger des pouvoirs publics subordonnés et des paraétatiques administratifs et les mouvements des créances en accords internationaux détenues par la S.N.C.I. (voir note 8 ci-dessous).

4 Ce sont les chiffres de cette colonne, calculés comme le montre le présent tableau, qui sont repris à la colonne (4) du tableau XIII - 8.

5 Cette différence provient en majeure partie de ce que les trois données ci-après sont comprises dans les avoirs extérieurs nets suivant la balance des paiements belgo-luxembourgeoise, mais non dans les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires belges :

a) les variations des avoirs nets des banques luxembourgeoises vis-à-vis des pays autres que la Belgique; b) jusqu'au 31 décembre 1960 les variations des engagements des banques belges envers les sociétés congolaises; c) les variations des engagements des banques luxembourgeoises et, jusqu'au 2^e trimestre de 1958, des banques belges envers les institutions internationales établies en U.E.B.L.

6 Voir tableau IX - 1, rubrique 9, et tableau IX - 2, rubrique 6.

7 La B.N.B. a été autorisée par la loi du 19 juin 1959 à comptabiliser dans ses écritures, comme avoir propre, la créance que possède l'Etat belge sur le Fonds Monétaire International en remboursement de sa quote-part comme membre du Fonds, et cela à concurrence des billets émis, des crédits donnés ou des montants d'or versés par elle en faveur du Fonds, à la décharge de l'Etat. La créance que la B.N.B. comptabilise dans ses écritures en vertu de ces dispositions législatives figure à la colonne (3) « Autres avoirs et engagements nets non à vue » à concurrence de 2,8 milliards le 30 septembre 1959 et à concurrence de 4,4 milliards à partir de la fin de 1959. Les 2,8 milliards comptabilisés au cours du troisième trimestre de 1959 représentent une simple reprise de créance à l'Etat; en conséquence, l'évolution des avoirs extérieurs nets après ajustement statistique [col. (5)] en fait abstraction. Par contre presque toute l'augmentation de 1,6 milliard au cours du quatrième trimestre de 1959 résulte de la majoration de la quote-part belge au Fonds Monétaire International et a eu pour contrepartie une diminution des avoirs extérieurs nets de la B.N.B. repris à la colonne (1).

8 A la suite de la Convention du 1^{er} juillet 1959, la S.N.C.I. a racheté à la B.N.B. diverses créances consolidées en accords de paiements. Ces rachats expliquent, à concurrence d'environ 0,6 milliard, la diminution des avoirs extérieurs nets de la B.N.B. [col. (1)] au cours du troisième trimestre de 1959. Mais ces rachats, de même que les remboursements ultérieurs par l'étranger des créances rachetées, n'ont pas d'influences sur le solde des opérations avec l'étranger figurant à la colonne (8); en effet, dans l'évolution des avoirs extérieurs nets, ils sont assimilés à des opérations en capital des pouvoirs publics autres que l'Etat avec l'étranger et figurent à ce titre à la colonne (7).

9 Au 3^e trimestre de 1960, les dépôts des résidents congolais dans les banques belges, dont il n'avait pas été possible jusque là de tenir compte pour calculer les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires tels qu'ils figurent aux colonnes (2) à (4) du présent tableau, ont été convertis en comptes étrangers « bilatéraux » ou « financiers »; ultérieurement une partie des comptes financiers a été réassimilée à des comptes de résidents. Ces conversions ont provoqué, dans les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires, une diminution purement comptable de 1,3 milliard au 3^e trimestre de 1960 et des augmentations, également comptables, de 0,3 et 0,2 milliard, respectivement au 4^e trimestre de 1960 et au 1^{er} trimestre de 1961. Ces diminutions et augmentations comptables ont été éliminées de l'évolution des « avoirs extérieurs nets après ajustement statistique » [col. (5)].

XIII - 6. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (1951-1958)

(millions de francs)

Rubriques	1951 31 décembre	1952 31 décembre	1953 31 décembre	1954 31 décembre	1955 31 décembre	1956 31 décembre	1957 31 décembre	1958 31 décembre
ACTIF								
Encaisse en or	31.771	35.180	38.787	38.911	46.385	46.247	45.767	63.487
Avoirs sur l'étranger	178	1.431	903	3.338	259	995	1.923	1.415
Devises étrangères et or à recevoir	—	2.492	1.994	—	—	2.986	350	280
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) U.E.P.	15.202	14.951	13.440	8.596	9.138	9.743	6.825	7.806
b) pays membres de l'U.E.P.	4.709	1.640	942	709	712	422	1.744	1.312
c) pays membres de l'A.M.E.	—	—	—	—	—	—	—	44
d) autres pays	868	646	304	580	821	772	879	774
Débiteurs pour change et or, à terme ...	2.170	1.476	20	1.448	1	89	1.464	72
Effets commerciaux sur la Belgique	8.890	9.152	8.319	9.511	8.399	11.395	14.384	4.103
Avances sur nantissement	345	394	721	291	210	453	2.726	510
Mobilisation de comptes spéciaux U.E.P. (arr. 22-3-1952 et 26-7-1952)	—	166	227	—	—	—	—	—
Effets publics (art. 20 des statuts. Conventions des 14 septembre 1948 et 15 avril 1952) :								
a) certificats du Trésor	6.460	6.035	7.970	7.895	8.800	5.900	6.615	7.840
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	1.824	445	...	1.183	783	1.836	42	11
c) autres effets publics	69	225	70	44	118	89	1	...
Compte courant du Trésor public	—	—	—	—	—	—	1.325	—
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	202	345	247	548	700	690	673	650
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...					1	1	1	2
Compte A	1	2	2	2	—	—	—	—
Compte B	1.018	803	468	240	—	—	—	—
Créance consolidée sur l'Etat (article 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	34.860	34.763	34.660	34.660	34.660	34.660	34.456	34.243
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	1.221	1.478	1.678	1.792	1.914	2.072	2.239	2.379
Valeurs à recevoir	365	167	130	151	171	395	210	175
Immeubles, matériel et mobilier	740	889	967	1.061	1.179	1.318	1.416	1.468
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	633	674	707	744	810	885	957	1.003
Comptes transitoires	165	225	270	176	224	197	244	239
	111.691	113.579	112.826	111.880	115.285	121.145	124.241	127.813
PASSIF								
Billets en circulation	94.967	97.784	101.592	102.679	107.556	111.533	112.670	117.353
Comptes courants et divers :								
compte ordinaire ...	30	24	27	29	11	11	19	8
comptes Accord de Coopération Economique	1.044	1.341	193	88	57	28	20	—
taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	—	—	—	—	—	—	209	632
Organismes régis par une loi spéciale et pouvoirs publics	310	405	364	269	277	320	524	313
Banques en Belgique	1.805	2.446	2.143	1.997	1.888	1.663	2.546	2.876
Banques à l'étranger : comptes ordin. Particuliers	475	476	920	1.035	171	229	179	181
Valeurs à payer	393	253	261	280	348	321	340	174
Valeurs à payer	831	447	465	362	390	450	654	474
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) pays membres de l'U.E.P.	644	1.471	352	71	277	752	268	231
b) pays membres de l'A.M.E.	—	—	—	—	—	—	—	137
c) autres pays	1.120	879	695	462	747	273	268	302
Total des engagements à vue ...	101.619	105.526	107.012	107.272	111.722	115.580	117.697	122.681
Provision spéciale :								
pour avances U.E.P. :								
a) comptes spéciaux (arrêtés des 15-9-1951, 22-3-1952 et 26-7-1952)	1.079	3.872	2.817	—	—	—	—	—
b) Trésor public	4.057	—	—	—	—	—	—	—
c) convention du 14-9-1954 : S.N.C.I.	—	—	—	—	—	275	475	500
Devises étrangères et or à livrer	2.478	1.483	32	1.498	71	1.551	1.850	370
Caisse de Pensions du Personnel	633	674	707	744	810	885	957	1.003
Comptes transitoires	122	106	200	143	284	289	537	446
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Fonds de réserve :								
a) réserve statutaire	208	232	256	283	315	349	385	425
b) fonds de prévision	228	234	243	243	245	247	248	254
c) compte d'amortissement des immeubles, matériel et mobilier	616	789	867	961	1.079	1.208	1.306	1.353
Bénéfice net à répartir	251	263	292	336	359	361	386	381
	111.691	113.579	112.826	111.880	115.285	121.145	124.241	127.813

N. B. — Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

XIII - 6. — BILANS ET SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Depuis le 31 décembre 1959

(millions de francs)

Rubriques	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1961 9 janvier	1961 10 avril	1961 10 juillet	1960 5 septembre	1961 4 septembre	1960 10 octobre	1961 9 octobre
ACTIF									
Encaisse en or	56.693	58.525	58.516	56.582	53.827	54.719	57.549	54.701	58.697
Monnaies étrangères	4.407	12.605	13.032	17.140	20.673	4.585	19.334	7.841	20.246
Monnaies étrangères et or à recevoir ...	224	6.775	7.357	5.981	4.030	2.833	4.467	3.541	6.802
Accords internationaux (Loi du 28 juillet 1948) :									
a) U.E.P.	5.536	3.509	3.509	3.081	2.413	4.920	701	4.109	697
b) A.M.E.	10	...	10	15	20	...
c) F.M.I.	4.388	4.388	4.388	4.388	4.388	4.388	7.388	4.388	7.388
d) autres accords	40	47
Débiteurs pour change et or, à terme ...	1.205	11.821	12.166	16.934	20.162	4.177	18.157	6.969	18.711
Effets de commerce	7.560	6.773	3.361	2.612	3.631	6.507	1.784	4.119	2.398
Avances sur nantissement	102	51	26	84	190	2.049	117	2.204	134
Effets publics (art. 20 des statuts. Conventions des 14-9-48 et 15-4-52) :									
a) certificats du Trésor	8.215	6.040	9.890	8.140	9.715	9.290	9.365	8.890	8.090
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat
c) autres effets publics belges
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	645	617	591	688	561	660	582	658	568
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	2	1	2	2	1	2	1	2	1
Créance consolidée sur l'Etat (art. 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	34.030	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	2.469	2.519	2.519	2.562	2.567	2.524	2.561	2.524	2.568
Immeubles, matériel et mobilier	1.508	1.519	1.508	1.519	1.519	1.508	1.519	1.508	1.519
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	1.032	1.075	1.120	1.123	1.134	1.077	1.129	1.076	1.128
Divers	515	698	1.237	896	743	1.042	762	906	871
Compte d'ordre :	128.531	150.916	153.222	155.777	159.601	134.291	159.431	137.456	163.818
Office des Chèques Postaux : Avoir pour compte du Ministre de l'Instruction Publique (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)	1.512	2.114	2.095	1.753	1.378	1.711	1.118	1.572	893
PASSIF									
Billets en circulation	118.325	124.091	124.386	122.363	125.671	120.499	125.372	120.301	125.802
Comptes courants :									
{ compte ordinaire ...	7	24	19	12	20	1	9	10	20
{ taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	494	185	185	146	141	246	113	234	25
{ compte spécial liquidation U.E.P. ...	1
Banques à l'étranger : comptes ordin.	252	308	296	327	320	240	566	286	475
Comptes courants divers	3.161	2.606	3.219	5.284	4.393	927	5.606	1.079	6.654
Accords internationaux (Loi du 28 juillet 1948) :									
a) A.M.E.	344	249	273	223	173	466	172	180	134
b) autres accords	224	263	233	158	160	342	201	236	358
Total des engagements à vue ...	122.808	127.726	128.611	128.513	130.878	122.721	132.039	122.326	133.468
Monnaies étrangères et or à livrer	1.436	18.644	19.553	22.880	24.090	7.017	22.603	10.485	25.470
Caisse de Pensions du Personnel	1.032	1.075	1.120	1.123	1.134	1.077	1.129	1.076	1.128
Divers	767	938	1.414	692	930	952	1.091	1.045	1.183
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	2.088	2.133	2.124	2.169	2.169	2.124	2.169	2.124	2.169
Compte d'ordre :	128.531	150.916	153.222	155.777	159.601	134.291	159.431	137.456	163.818
Ministre de l'Instruction Publique : Avoir pour son compte à l'Office des Chèques Postaux (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)	1.512	2.114	2.095	1.753	1.378	1.711	1.118	1.572	893

N. B. — Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

XIII - 7. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES ¹

(millions de francs)

Rubriques	1957 31 décembre	1958 31 décembre	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1960 31 juillet	1961 31 juillet	1960 31 août	1961 31 août
ACTIF								
A. Opér. d'épargne (art. 15, A. R. 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :								
Caisse, Banque Nation., Chèques post.	5.908	6.031	5.972	5.933	3.387	3.410	3.042	3.299
Prêts au jour le jour	848	1.415	1.013	1.277	2.832	2.623	2.099	2.742
Banquiers	4.304	4.393	6.696	8.103	9.324	10.628	9.153	9.638
Maison-mère, succursales et filiales ...	1.066	1.005	2.345	3.236	3.194	4.001	3.387	4.536
Autres valeurs à recevoir à court terme	4.481	4.745	5.205	6.017	6.615	5.545	5.096	5.971
Portefeuille-effets	44.270	51.103	52.469	55.155	55.415	62.890	55.545	64.382
a) Portefeuille commercial ²	15.596	18.353	18.128	21.528	17.594	22.827	18.165	22.792
b) Eff. publ. réesc. à la B.N.B. ...	14.156	19.228	20.709	20.496	21.750	24.482	23.244	27.533
c) Effets publ. mob. à la B.N.B. à concurrence de 95 %	14.518	13.522	13.632	13.131	16.071	15.581	14.136	14.057
Reports et avances sur titres	1.114	1.222	1.364	1.168	1.216	1.133	1.160	1.164
Débiteurs par acceptations	9.326	10.637	11.944	12.682	11.626	12.508	11.256	12.523
Débiteurs divers	21.638	20.863	22.792	26.064	25.066	28.467	25.478	28.429
Portefeuille-titres	24.474	29.276	34.988	39.274	37.611	53.305	38.293	52.737
a) Valeurs de la réserve légale	295	340	366	401	397	425	397	425
b) Fonds publics belges	21.692	26.575	32.021	36.199	34.478	50.048	35.180	49.337
c) Fonds publics étrangers	78	67	231	275	292	459	272	540
d) Actions de banques	1.113	1.196	1.340	1.291	1.336	1.234	1.339	1.234
e) Autres titres	1.296	1.098	1.030	1.108	1.108	1.139	1.105	1.201
Divers	976	1.060	1.730	1.570	1.217	1.688	1.150	1.663
Capital non versé	5	6	7	7	7	7	7	7
Total disponible et réalisable ...	118.410	131.756	146.525	160.486	157.510	186.205	155.666	187.091
C. Immobilisé :								
Frais de constitut. et de premier établ.	21	23	23	20	21	22	21	24
Immeubles	1.001	1.082	1.126	1.190	1.153	1.221	1.153	1.225
Participation dans les filiales immobil.	267	267	257	258	257	273	257	272
Créances sur filiales immobilières	340	355	350	345	334	307	339	310
Matériel et mobilier	121	136	140	153	150	163	153	165
Total de l'immobilisé ...	1.750	1.863	1.896	1.966	1.915	1.986	1.923	1.996
Total de l'actif ...	120.160	133.619	148.421	162.452	159.425	188.191	157.589	189.087

PASSIF

A. Opér. d'épargne (art. 15, A. R. 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Exigible :								
Créanciers privilégiés ou garantis	296	283	415	330	813	302	2.083	313
Emprunts au jour le jour	90	103	644	1.332	1.592	2.860	1.136	2.368
a) Garantis par des sûretés réelles	—	—	571	1.247	1.510	2.771	970	2.283
b) Non garant. par des sûr. réelles	—	—	73	85	82	89	166	85
Banquiers	6.786	8.186	8.568	14.208	11.758	28.362	11.247	27.065
Maison-mère, succursales et filiales ...	2.054	1.770	2.398	3.165	2.812	3.263	2.616	3.885
Acceptations	9.326	10.637	11.945	12.683	11.627	12.508	11.256	12.524
Autres valeurs à payer à court terme	2.255	2.574	2.690	2.382	3.903	2.411	2.821	2.785
Créditeurs pour effets à l'encaissement	861	788	889	990	974	1.074	900	1.135
Dépôts et comptes courants	81.113	89.494	99.256	103.790	103.074	111.565	102.370	113.282
a) A vue	} 69.307 ³	57.215	62.077	61.080	63.280	63.114	61.782	63.356
b) A un mois au plus		3.540	3.319	4.873	3.419	5.419	3.748	5.485
c) A plus d'un mois		12.223	14.800	19.200	17.466	23.950	18.096	25.072
d) A plus d'un an	} 11.806 ³	1.281	1.495	956	1.122	1.061	1.054	1.198
e) A plus de deux ans		2.023	2.097	1.975	1.958	2.165	1.957	2.234
f) Carnets de dépôts	}	11.448	13.730	14.115	14.226	14.151	14.134	14.212
g) Autres dépôts reçus en carnets ou livrets	}	1.764	1.738	1.591	1.603	1.705	1.599	1.725
Obligations et bons de caisse	4.938	6.607	6.891	7.573	7.138	8.296	7.186	8.376
Montants à libérer sur titres et partic.	634	641	664	635	696	610	697	646
Divers	3.622	3.589	4.451	4.940	4.813	6.134	5.052	5.868
Total de l'exigible ...	111.975	124.672	138.811	152.028	149.200	177.385	147.364	178.247
C. Non exigible :								
Capital	4.844	5.202	5.746	6.201	6.003	6.351	6.033	6.391
Fonds indispos. par prime d'émission ...	139	193	283	284	284	286	284	286
Réserve légale (art. 13, A. R. 185) ...	299	343	369	406	400	425	400	425
Réserve disponible	2.825	3.103	3.106	3.363	3.385	3.640	3.355	3.634
Provisions	78	106	106	170	153	104	153	104
Total du non exigible ...	8.185	8.947	9.610	10.424	10.225	10.806	10.225	10.840
Total du passif ...	120.160	133.619	148.421	162.452	159.425	188.191	157.589	189.087

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger, que les éléments d'actif et de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

² Encours des effets réescotés par les banques à la B.N.B. et aux institutions paraétatiques
(millions de francs)

1957 31 décembre	12.804	1959 31 décembre	6.885	1960 31 juillet	8.289	1961 31 juillet	6.586
1958 31 décembre	5.565	1960 31 décembre	6.547	1960 31 août	7.373	1961 31 août	6.414

³ Les dépôts inscrits en carnets ou livrets sont compris à fin 1957 dans les « Dépôts et comptes courants » sub a) et b).

XIII - 8. — COMPTES DE CHEQUES POSTAUX

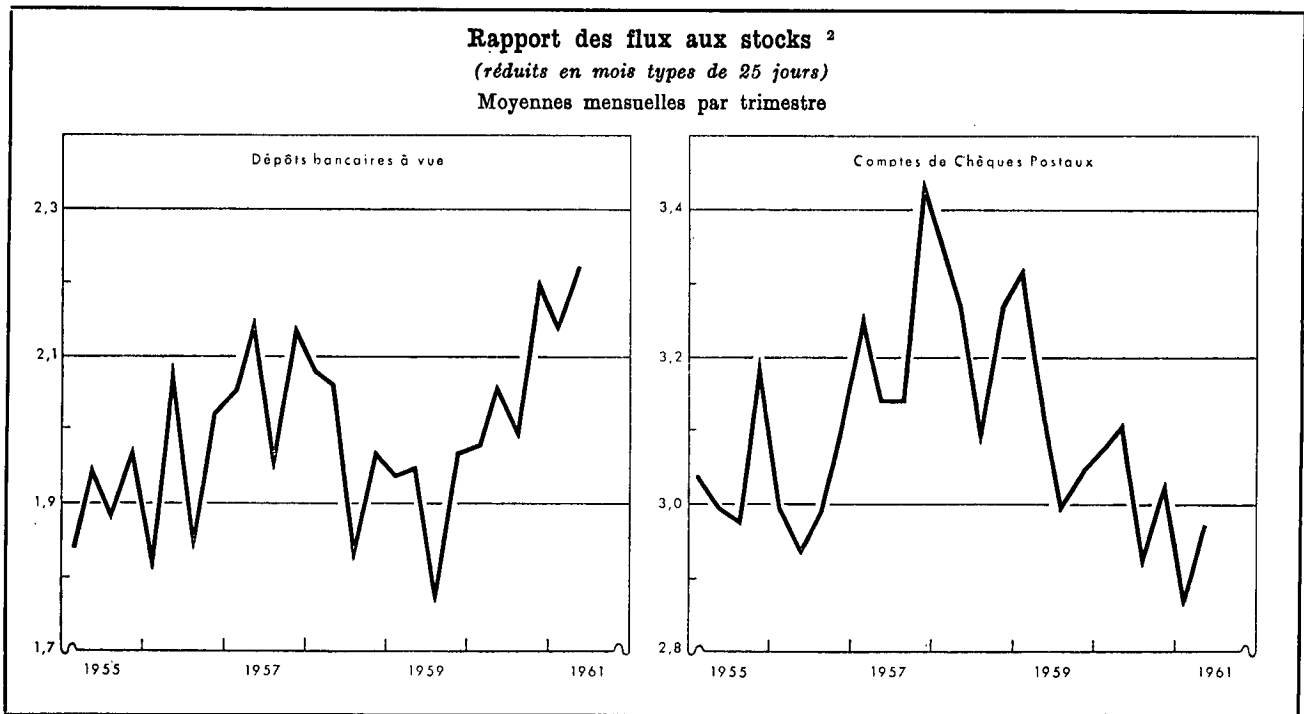
Source : *Office des chèques postaux.*

	Milliers de comptes	Avoir global 1	Avoir des particuliers 2	Crédit		Débit		Mouvement général	Pourcentages des opérations effectuées sans emploi d'espèces
				Versements et divers	Virements	Chèques et divers	Virements		
				(moyennes journalières)		(moyennes journalières ou mois)			
(fin de période)	(milliards de francs)								
1951	641	27,4	20,2	26,1	69,3	26,0	69,3	190,7	91
1952	652	28,1	21,0	27,9	71,7	28,0	71,7	199,4	91
1953	664	27,8	21,1	28,7	71,9	28,6	71,9	201,1	92
1954	678	27,8	20,6	29,7	74,1	29,5	74,1	207,4	91
1955	703	28,3	20,8	30,5	76,2	30,3	76,2	213,3	91
1956	742	29,8	22,2	32,7	81,9	32,7	81,9	229,3	91
1957	765	30,4	22,4	36,0	89,1	36,0	89,1	250,2	91
1958	789	31,2	23,5	37,4	93,0	37,3	93,0	260,8	91
1959	819	33,1	25,1	39,4	97,9	39,1	97,9	274,3	91
1960	855	37,1	26,9	42,4	103,3	41,6	103,3	290,7	92
1960 3 ^e trimestre	846	38,6	27,2	43,6	106,8	44,5	106,8	301,7	91
4 ^e trimestre	855	36,8	27,0	43,4	100,4	39,5	100,4	283,7	92
1961 1 ^{er} trimestre	861	41,7	29,6	44,1	111,6	47,1	111,6	314,5	92
2 ^e trimestre	866	40,3	29,5	45,1	108,2	44,8	108,2	306,2	92
3 ^e trimestre	874	39,7	28,7	46,4	111,0	46,4	111,0	316,1	92
1960 Juillet	831	40,4	27,7	47,1	113,8	48,0	113,8	322,7	91
Août	838	38,7	27,3	43,6	106,7	44,8	106,7	301,7	92
Septembre	846	36,8	26,7	40,0	100,0	40,6	100,0	280,6	91
Octobre	850	36,6	26,8	41,3	103,8	42,8	103,8	291,7	92
Novembre	853	35,9	26,7	40,3	99,0	39,1	99,0	277,3	93
Décembre	855	37,8	27,5	48,5	98,5	36,5	98,5	282,0	91
1961 Janvier	857	46,0	29,7	44,3	118,4	52,1	118,4	333,2	93
Février	859	39,5	29,6	42,8	107,2	44,6	107,2	301,9	92
Mars	861	39,6	29,4	45,1	109,4	44,7	109,4	308,5	92
Avril	863	38,6	29,6	43,2	102,6	41,4	102,6	289,8	92
Mai	864	41,7	29,7	45,2	109,7	46,6	109,7	311,3	92
Juin	866	40,5	29,2	46,8	112,2	46,3	112,2	317,4	92
Juillet	868	42,7	29,2	50,5	118,8	51,6	118,8	339,7	92
Août	871	38,8	28,7	44,6	109,7	46,1	109,7	310,1	92
Septembre	874	37,6	28,3	44,1	104,4	41,6	104,4	298,5	92

¹ Comprend l'avoir des particuliers et celui des comptables de l'Etat.

² Ces avoirs comprennent les avoirs libres et jusque juin 1961 compris, les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués. Depuis juillet 1961, uniquement avoirs libres. Les chiffres des avoirs libres des particuliers à fin de période sont publiés à la situation de la Dette publique (cfr. tableau 3 du chapitre XVI du présent bulletin).

**XIII - 9. — MONTANTS GLOBAUX DES PAIEMENTS
EFFECTUES AU MOYEN DES DEPOTS BANCAIRES A VUE EN FRANCS BELGES
ET DES AVOIRS EN COMPTES DE CHEQUES POSTAUX ¹**



Moyennes mensuelles ou mois	Montants globaux des paiements effectués au moyen des			Rapport des flux aux stocks ²		
	dépôts bancaires à vue ³	avoirs en C.C.P. ⁴	Total	brut		réduit en mois types de 25 jours ⁵
				dépôts bancaires à vue	dépôts bancaires à vue	
(milliards de francs)						
1951	58,7	60,9 ⁶	120,4 ⁶	1,84	1,82	3,08 ⁶
1952	61,1	62,7	123,8	1,75	1,73	2,94
1953	61,2	63,4	124,6	1,70	1,69	2,95
1954	67,4	64,6	132,0	1,83	1,80	2,99
1955	75,4	66,8	142,2	1,94	1,92	3,06
1956	83,5	70,3	153,8	1,98	1,95	3,01
1957	89,8	76,6	166,4	2,10	2,08	3,25
1958	85,7	80,4	166,1	2,01	1,99	3,25
1959	90,3	83,4	173,7	1,93	1,91	3,13
1960	100,9	87,2	188,1	2,09	2,06	3,04
1960 2 ^e trimestre	104,3	89,3	193,6	2,03	2,06	3,11
3 ^e trimestre	98,7	86,5	185,2	2,05	2,00	2,93
4 ^e trimestre	103,3	86,9	190,2	2,22	2,20	3,03
1961 1 ^{er} trimestre	102,5	90,4	192,9	2,17	2,14	2,87
2 ^e trimestre	109,1	94,4	203,5	2,19	2,22	2,97
1960 Juin	109,1	87,4	196,5	2,12	2,12	2,92
Juillet	102,2	92,4	194,6	2,04	2,04	3,06
Août	98,5	85,2	183,7	2,06	1,98	2,89
Septembre	95,5	81,8	177,3	2,05	1,97	2,83
Octobre	96,9	87,7	184,6	2,10	2,02	3,06
Novembre	102,5	90,9	193,4	2,19	2,28	3,22
Décembre	110,5	82,0	192,5	2,38	2,29	2,82
1961 Janvier	101,0	85,4	186,4	2,15	2,15	2,72
Février	94,3	96,4	190,7	2,02	2,10	3,06
Mars	112,2	89,4	201,6	2,33	2,16	2,83
Avril	100,7	95,8	196,5	2,08	2,17	3,01
Mai	110,2	96,5	206,7	2,20	2,29	3,01
Juin	116,3	91,0	207,3	2,30	2,21	2,88
Juillet	106,4	95,2	201,6	2,17	2,17	3,03
Août	103,6	91,8	195,4	2,12	2,04	3,02

¹ Approximations données par le total des débits portés en comptes (y compris les comptes appartenant à des étrangers ainsi que les débits correspondant à des paiements à l'étranger).

² Le rapport des flux aux stocks est obtenu en divisant le montant des inscriptions au débit des comptes de dépôts bancaires à vue en francs belges ou des comptes chèques postaux des particuliers et des comptables extraordinaires de l'Etat par les avoirs moyens de ces comptes au cours de la période envisagée.

³ Le recensement ne s'étend pas à toutes les banques.

⁴ Les données brutes ont été rectifiées pour éliminer les virements qui constituent double emploi du fait de l'organisation comptable de l'Etat et qu'il a été possible de recenser.

⁵ De 1951 à 1954 inclus, calculé sur base du nombre de jours ouvrables à l'O.C.P.; par la suite, calculé sur base du nombre de jours ouvrables dans l'industrie.

⁶ Moyennes mensuelles des dix derniers mois.

N. B. — Méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXVe année, vol. II, no 4, octobre 1950, p. 222.

Références bibliographiques : *Rapports annuels de la B.N.B. — Moniteur belge* : situation globale des banques. — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de statistique de l'I.N.S.* — *Bulletin d'Information et de Documentation* (cfr. N. B. des tableaux 1 et 9 du chapitre XIII). — *Rapport annuel de la Commission bancaire*.

XIV. — INTERMEDIAIRES FINANCIERS NON MONETAIRES

4. — PRINCIPAUX ACTIFS ET PASSIFS DU FONDS DES RENTES

(millions de francs)

Source : Fonds des Rentes.

Fin de période	Actifs					Passifs				
	Portefeuille (valeur nominale)			Solde créditeur à la Banque Nationale de Belgique	Prêts d'argent à très court terme	Certificats placés dans les banques	Emprunts d'argent à très court terme	Opérations à réméré	Crédit reçu de la Banque Nationale	
	Valeurs cotées 1	Certificats de trésorerie tranche B	Autres certificats de trésorerie						Avances	Escompte de bons de caisse 2
1951	4.936	—	—	—	—	—	2.698	250	—	1.562
1952	4.112	—	—	—	—	—	2.350	1.000	—	344
1953	3.532	—	—	—	—	—	1.999	1.000	—	120
1954	5.023	—	—	—	—	—	2.248	1.000	—	1.327
1955	4.533	—	—	—	—	—	2.039	1.000	—	920
1956	5.930	—	—	—	—	—	2.631	800	—	1.998
1957	4.112	1.242	—	—	—	486	2.457	585	1.237	200
1958	3.311	1.370	—	—	—	4.059	274	—	—	45
1959 Janvier	4.298	90	—	—	—	3.893	107	—	—	45
Février	3.985	20	—	—	—	3.651	68	—	—	—
Mars	4.152	—	—	427	—	4.300	—	—	—	—
Avril	4.339	420	—	1.098	—	5.512	—	—	—	—
Mai	4.715	40	—	1.351	—	5.757	—	—	—	—
Juin	5.107	204	—	729	—	5.706	—	—	—	—
Juillet	4.044	160	—	1.072	—	4.949	—	—	—	—
Août	4.228	50	—	4.883	—	6.021	—	—	—	—
Septembre	4.784	453	—	3.479	—	5.514	—	—	—	—
Octobre	4.292	187	300	5.056	—	6.663	—	—	—	—
Novembre	4.368	184	1.000	3.342	1.510	7.211	—	—	—	—
Décembre	4.572	623	2.700	1	—	4.608	72	—	—	—
1960 Janvier	4.908	5	1.200	719	1.922	5.421	—	—	—	—
Février	5.030	37	100	1.476	2.413	5.760	—	—	—	—
Mars	4.767	85	—	2.683	1.910	6.147	—	—	—	—
Avril	4.992	64	1.200	3.925	1.239	8.099	—	—	—	—
Mai	5.105	228	—	3.545	2.640	8.163	—	—	—	—
Juin	5.085	201	100	2.862	2.644	7.508	—	—	—	—
Juillet	5.995	70	—	1.188	2.237	5.933	—	—	—	—
Août	5.936	6	450	3	1.211	4.242	—	—	—	—
Septembre	6.075	89	1.000	—	103	3.896	—	—	—	—
Octobre	6.097	11	600	75	1.332	4.773	—	—	—	—
Novembre	6.366	—	400	1.312	1.583	6.165	—	—	—	—
Décembre	6.661	1.403	1.200	6	15	5.812	—	—	—	—

1 Y compris les opérations à réméré.

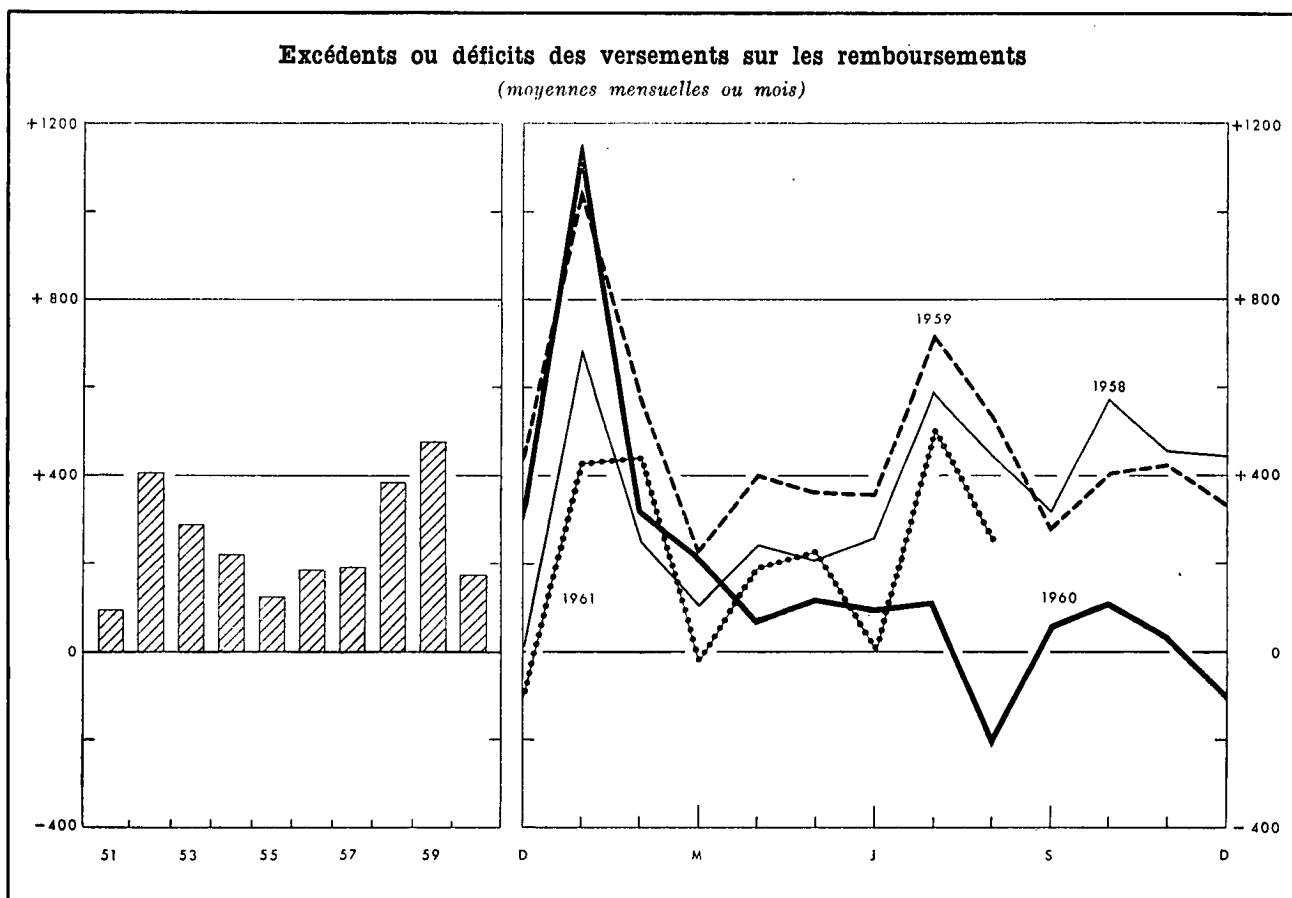
2 Y compris les bons de caisse escomptés auprès d'organismes autres que la Banque Nationale de Belgique.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 a. — Mouvements des dépôts

Livrets des particuliers seulement

(millions de francs)



Périodes	Versements (1)		Remboursements (2)		Excédents ou déficits (—) (3) = (1) — (2)		Soldes des dépôts à fin de période (4)	
	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961
1951	9.271		8.134		1.137		34.842 ¹	
1952	12.958		8.127		4.831		40.748 ¹	
1953	13.204		9.684		3.520		45.493 ¹	
1954	13.383		10.764		2.619		49.459 ¹	
1955	13.624		12.176		1.448		52.354 ¹	
1956	14.518		12.295		2.223		56.132 ¹	
1957	16.783		14.455		2.328		60.144 ¹	
1958	18.912		14.316		4.596		66.700 ¹	
1959	21.939		16.232		5.707		74.442 ¹	
1960	21.888		19.784		2.054		78.887 ¹	
Janvier	2.327	p 1.990	1.185	p 1.560	1.141	p 430	75.583	p 79.317
Février	1.854	p 1.953	1.530	p 1.511	324	p 442	75.907	p 79.759
Mars	1.853	p 1.860	1.635	p 1.880	218	p -20	76.125	p 79.739
Avril	1.787	p 1.867	1.717	p 1.680	70	p 187	76.195	p 79.926
Mai	1.778	p 1.909	1.658	p 1.681	120	p 228	76.315	p 80.154
Juin	1.799	p 1.927	1.694	p 1.920	105	p 7	76.420	p 80.161
Juillet	1.899	p 2.117	1.777	p 1.617	122	p 500	76.542	p 80.661
Août	1.646	p 1.754	1.825	p 1.501	-179	p 253	76.363	p 80.914
Septembre	1.722	p 1.793	1.649	p 1.550	73	p 243	76.436	p 81.157
Octobre	1.834		1.719		115		76.551	
Novembre	1.680		1.637		43		76.594	
Décembre	1.659		1.758		-99		78.887 ¹	

¹ Ces dépôts comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 b. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Epargne

(milliards de francs)

Source : *Rapports de la C.G.E.R.*

	1955	1956	1957	1958	1959
ACTIF					
Disponible ¹	0,2	0,2	0,5	0,3	0,3
Placements provisoires :					
Effets sur la Belgique	5,4	6,5	7,6	9,4	9,1
Avances à l'industrie	—	—	—	—	3,3
Crédit d'exportation	—	—	—	—	0,2
Prêts sur nantissement
Acceptations bancaires	0,2	0,4	1,6	1,7
Certificats de Trésorerie	2,7	1,8	1,5	5,2	4,3
Prêts au jour le jour	1,1	1,0	1,3	0,8	1,1
Total des placements provisoires ...	9,2	9,5	10,8	17,3	19,7
Placements définitifs :					
Rentes belges directes	17,9	18,4	18,4	17,3	19,7
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	9,8	12,1	13,6	15,4	16,5
Valeurs du Congo ou garanties par le Congo	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Obligations du Crédit communal, de provinces, villes	2,0	1,9	1,9	1,8	1,8
et communes	1,9	1,5	1,5	1,2	1,2
Obligations de sociétés belges	1,9	1,5	1,5	1,2	1,2
Avances à l'Etat résultant du paiement des allocations	0,4	0,6	0,6	0,6	0,6
complémentaires aux prisonniers politiques, et	2,4	2,7	2,8	2,9	3,3
avances à l'Œuvre nationale des invalides de la	3,0	3,3	3,4	3,4	3,5
guerre	3,0	3,3	3,4	3,4	3,5
Prêts hypothécaires	3,0	3,3	3,4	3,4	3,5
Crédit agricole	3,0	3,3	3,4	3,4	3,5
Avances à la Société nationale du Logement, aux	15,4	17,1	18,3	19,9	21,3
sociétés agréées et aux communes en vue de la	15,4	17,1	18,3	19,9	21,3
construction d'habitations sociales	15,4	17,1	18,3	19,9	21,3
Total des placements définitifs ...	53,1	57,9	60,8	62,8	68,2

PASSIF

<i>Exigible :</i>					
Dépôts sur livrets ² :					
Particuliers	52,1	55,9	60,0	66,5	74,3
Dotation des prisonniers	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Établissements publics et autres	4,2	4,8	4,6	4,9	3,8
Dépôts pour timbres-retraite	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Total des dépôts sur livrets ...	52,7	61,1	65,0	71,8	78,5
Dépôts en comptes courants ²	1,9	1,9	1,9	3,5	3,7
<i>Non exigible :</i>					
Fonds de dotation, fonds de prévisions diverses et fonds	5,0	5,6	6,2	6,7	7,3
de réserve	5,0	5,6	6,2	6,7	7,3

¹ Cette rubrique comprend les avoirs en caisse, les comptes à la Banque Nationale de Belgique et à l'Office des chèques Postaux.

² Comprendent les intérêts capitalisés.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 c. — Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite *

(milliards de francs)

Source : *Rapports de la C.G.E.R.*

	1955	1956	1957	1958	1959
ACTIF					
Portefeuille-titres :					
Rentes belges directes	6,4	6,3	7,2	7,5	7,7
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	7,8	8,8	9,1	10,1	11,0
Valeurs garanties par le Congo	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations du Crédit communal, de provinces, villes et communes	1,4	1,3	1,3	1,2	1,2
Obligations de sociétés belges	1,6	1,5	1,4	1,3	1,2
Prêts hypothécaires	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2
Avances aux sociétés agréées et aux caisses publiques de prêts en vue de la construction d'habitation sociales	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total ...	17,7	18,4	19,5	20,5	21,5
PASSIF					
Fonds des Rentes ¹	18,3	19,0	13,2	13,5	13,8
Réserves mathématiques ²					
Total du passif ...	18,3	19,0	19,9	20,9	22,0

* Depuis 1957, la C.G.E.R. publie séparément :

- 1) un bilan concernant l'exécution de la « Loi générale ». Il s'agit des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865 et des lois coordonnées de 1946 relatives à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des ouvriers et des assurés libres.
 - 2) un bilan se rapportant à la gestion des assurances réalisées dans le cadre des lois de 1925 et de 1930 sur la Pension des Employés. Ces assurances sont traitées selon le principe de la capitalisation.
 - 3) un bilan se rapportant aux retraites des employés, telles qu'elles ont été fixées par la loi du 12-7-1957, conçue également selon le principe de la capitalisation.
 - 4) un bilan se rapportant à la gestion des assurances réalisées dans le cadre de la loi du 30 juin 1956 relative à la pension des indépendants.
- ¹ Le Fonds des Rentes comprend les réserves représentatives des rentes assurées dans le cadre de la « Loi générale ». Ces réserves englobent les réserves mathématiques, de sécurité et de gestion, ainsi que les provisions.
- ² Les réserves mathématiques pures ont été majorées de chargements pour frais de service des rentes, et pour marge de sécurité et frais d'administration.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 d. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurances sur la Vie

(milliards de francs)

Source : *Rapports de la C.G.E.R.*

	1955	1956	1957	1958	1959
ACTIF					
Portefeuille-titres :					
Rentes belges directes	1,5	1,8	2,0	1,9	2,2
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	0,5	0,5	0,7	1,1	1,3
Obligations du Crédit communal, provinces, villes et communes	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations de sociétés belges	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6
Prêts hypothécaires	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Habitations sociales : Avances aux sociétés agréées	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Total du portefeuille-titres ...	2,9	3,3	3,6	4,0	4,5
PASSIF					
Réserves mathématiques et provisions	2,2	2,5	2,7	2,9	3,2
Fonds de réserve	0,8	0,9	1,0	1,2	1,4

XIV - 6. — CAISSES D'EPARGNE PRIVEES

Moyens d'action et placements

(milliards de francs)

Source : Office Central de la Petite Epargne.

Fin de période	Dépôts		Obligations et Bons de Caisse	Total des dépôts, obligations et bons de Caisse	Créances sur les entreprises et particuliers				Créances sur le secteur public						Total des créances sur les entreprises et particuliers et sur le secteur public	
	inférieurs à 2 ans	2 ans et plus			Es-compte, avances et prêts avec caution	Débiteurs hypothécaires	Débiteurs divers	Total des créances sur les entreprises et particuliers	Etat	Pouvoirs subordonnés	Congo et Ruanda-Urundi	Caisse Autonome des Dommages de Guerre	Crédit Communal de Belgique	Autres organismes parastataux		Total des créances sur le secteur public
1956	12,4	3,4	2,7	18,5	1,1	10,4	0,2	11,7	n.d.	0,2	0,1	0,1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1957	13,7	3,8	3,1	20,6	1,4	12,0	0,3	13,7	n.d.	0,2	0,1	0,2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1958	15,7	4,4	3,9	24,0	1,8	13,8	0,3	15,9	4,7	0,3	0,2	0,2	0,3	3,8	9,5	25,4
1959	18,5	5,0	4,3	27,8	2,1	15,9	0,4	18,4	5,0	0,2	0,1	0,3	0,4	5,4	11,4	29,8
1960	20,2	5,6	4,8	30,6	1,9	18,0	0,5	20,4	6,2	0,2	0,1	0,4	0,3	5,6	12,8	33,2
1959 2 ^e trimest.	17,0	4,7	4,2	25,9	2,0	14,7	0,3	17,0	4,6	0,3	0,1	0,4	0,4	5,2	11,0	28,0
3 ^e trimest.	17,5	4,8	4,3	26,6	2,2	15,3	0,3	17,8	4,9	0,3	0,1	0,3	0,4	5,3	11,3	29,1
4 ^e trimest.	18,5	5,0	4,3	27,8	2,1	15,9	0,4	18,4	5,0	0,2	0,1	0,3	0,4	5,4	11,4	29,8
1960 1 ^{er} trimest.	19,0	5,2	4,5	28,7	2,4	16,2	0,4	19,0	5,4	0,2	0,1	0,4	0,3	5,7	12,1	31,1
2 ^e trimest.	19,4	5,3	4,6	29,3	2,3	16,8	0,4	19,5	6,1	0,3	0,1	0,4	0,3	5,3	12,5	32,0
3 ^e trimest.	19,6	5,4	4,7	29,7	2,4	17,5	0,4	20,3	6,1	0,2	0,1	0,4	0,3	5,4	12,5	32,8
4 ^e trimest.	20,2	5,6	4,8	30,6	1,9	18,0	0,5	20,4	6,2	0,2	0,1	0,4	0,3	5,6	12,8	33,2
1961 1 ^{er} trimest.	20,9	5,8	4,9	31,6	2,4	18,3	0,4	21,1	6,2	0,2	0,1	0,4	0,4	6,1	13,4	34,5
2 ^e trimest.	21,4	5,9	5,1	32,4												

XIV - 7. — SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : Rapports de la S.N.C.I.

	1955	1956	1957	1958	1959	1960
--	------	------	------	------	------	------

ACTIF

Portefeuille :						
Crédits d'investissement à long et moyen terme :						
1 ^o garantis par l'Etat	2,0	3,7	5,0	6,7	8,6	9,8
2 ^o garantis par Banques et Sociétés financières ...	4,0	4,2	4,4	5,1	5,5	6,2
3 ^o autres que ceux visés sub 1 ^o et 2 ^o 1	4,6	5,3	5,8	7,1	7,8	10,5
Crédits de restauration (dommages de guerre et inondations) (arrêté-loi du 30 novembre 1944, lois des 1 ^{er} octobre 1947, 6 janvier 1950, 24 mars 1953 et 26 juin 1956)	2,1	2,0	2,0	1,9	2,0	1,8
Crédits commerciaux à moyen terme	1,6	1,4	1,1	1,0	0,8	0,8
Crédits de financement d'exportations à moyen terme	0,9	0,8	0,7	0,6	0,8	0,9
Crédits gérés pour compte de l'Etat 2	2,3	2,3	2,2	2,4	2,5	2,7

PASSIF

Obligations	12,9	14,6	17,2	21,4	24,9	30,1
Bons de caisse	2,7	3,5	3,3	4,1	5,7	6,3
Etat Belge :						
Fonds d'Aide Marshall	2,0	2,0	2,0	1,9	1,9	1,8
Fonds de l'armement et des constructions maritimes	0,4	0,4	0,5	0,7	0,8	1,1

1 Cette rubrique comprend tous les autres crédits d'investissement; le risque de ces opérations est supporté par la S.N.C.I. qui se fait conférer, s'il y a lieu, des sûretés réelles et/ou personnelles.

2 Il s'agit de crédits financés par l'aide « Marshall » et par le Fonds de l'Armement et des Constructions maritimes.

XIV - 8. — COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : Ministère des Affaires Economiques, Service des Assurances.

	1955	1956	1957	1958	1959	1955	1956	1957	1958	1959
	Sociétés belges					Sociétés étrangères				
ACTIF										
Immeubles	0,6	0,7	1,0	1,4	1,7	0,6	0,7	0,9	1,0	1,1
Prêts hypothécaires	4,4	5,1	6,2	7,1	7,8	1,1	1,3	1,6	1,8	2,0
Prêts sur police	0,7	0,7	0,8	0,9	1,0	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4
Valeurs mobilières :										
Fonds publics belges	2,3	2,5	2,5	2,9	3,5	2,1	2,2	2,4	2,8	3,1
Valeurs étrangères	0,2	0,5	0,5	0,5	0,8	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3
Titres garantis par le Congo	0,1	0,2	0,2	0,2	0,4
Titres des organismes para-										
stataux de crédit	1,9	2,1	2,2	2,6	3,1	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4
Titres des autres organismes										
parastataux	1,5	1,5	1,0	1,0	1,2	1,0	1,1	0,8	0,9	1,0
Titres des provinces et com-										
munes	1,1	1,0	1,6	1,7	1,7	0,4	0,4	0,5	0,6	0,6
Obligations de sociétés belges	4,8	5,5	6,0	6,4	7,2	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6
Actions de sociétés belges ...	1,8	2,0	2,3	2,5	1,7	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des valeurs mobilières ...	13,7	15,3	16,3	17,8	19,6	4,7	5,1	5,2	5,9	6,5

PASSIF

Cautionnements déposés	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Réserves mathématiques ¹ ...	19,7	22,1	24,4	27,0	31,0	6,7	7,4	8,2	9,0	9,8

¹ Ces réserves comprennent également les réserves pour sinistres à régler, la réserve technique de participation, et la réserve de garantie.

**XIV - 9. — INSCRIPTIONS
HYPOTHECAIRES**

Source : *Moniteur Belge*.

Moyennes mensuelles	Milliards de francs ¹
1951	1,02
1952	1,27
1953	1,47
1954	1,65
1955	1,67
1956	1,80
1957	1,78
1958	1,77
1959	2,13
1960	2,50
1960 2 ^e trimestre .	2,51
3 ^e trimestre .	2,76
4 ^e trimestre .	2,59
1961 1 ^{er} trimestre .	2,65
2 ^e trimestre .	2,84

¹ Montants estimés d'après les droits d'inscriptions perçus. Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 ½ p.c. du total mais non compris les hypothèques légales.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : a) Rapports du Fonds des Rentes sur les opérations de l'année; b) Ministère des Communications : chèques postaux. — *Comptes rendu des opérations et de la situation de la C.G.E.R. de Belgique*. — *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.*

XV. — PRINCIPALES MODALITES DE L'EPARGNE DISPONIBLE A L'INTERIEUR DU PAYS

(milliards de francs)

Source : Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

Modalités d'épargne	1951		1952		1953		1954		1955		1956		1957		1958		1959	
1. Epargne-dépôts ¹ :																		
Caisse d'épargne	4,7		8,2		6,4		5,5		5,1		6,3		5,6		10,9		10,4	
Banques	0,6		2,4		2,8		3,0		2,2		-0,7		1,1		4,6		5,1	
Institutions parastatales de crédit ..	0,2		0,4		0,7		0,3		-0,2		0,3		-0,5		2,2		0,3	
Total ...		5,5		11,0		9,9		8,8		7,1		5,9		6,2		17,7		15,8
2. Epargne-réserves ¹ :																		
Organismes de pensions	2,8		3,1		3,1		3,4		3,8		3,6		5,2		4,4		n.d.	
Organismes d'assurance contre les accidents du travail	0,6		1,0		1,0		1,0		1,1		1,2		1,0		1,1		n.d.	
Caisse de vacances annuelles	0,8		0,6		0,5		0,1		0,3		0,1		0,4		0,2		n.d.	
Organismes d'assurance sur la vie ..	2,3		2,7		2,9		3,1		3,4		3,5		3,5		3,9		n.d.	
Organismes d'assurance de la responsabilité civile	0,1		0,2		0,1		0,1		0,2		0,2		0,2		0,2		n.d.	
Assurances diverses, entreprises de capitalisation et d'épargne immobilière	0,3		0,2		0,2		0,2		0,3		0,3		0,4		0,3		n.d.	
Total ...		6,9		7,8		7,8		7,9		9,1		8,9		10,7		10,1		9,2
3. Epargne hypothécaire et immobilière :																		
Prêts hypothécaires consentis par les particuliers	2,5		2,6		3,2		2,9		2,7		2,1		1,8		2,1		n.d.	
Remboursements effectués par les particuliers sur emprunts hypothécaires	3,6		4,3		4,9		5,2		6,2		6,5		7,0		7,5		7,5	
Construction d'habitations (capitaux investis par les particuliers)	6,3		5,4		6,4		7,3		7,9		7,4		8,9		9,2		11,7 ⁴	
Total ...		12,4		12,3		14,5		15,4		16,8		16,1		17,6		18,7		19,2
4. Emissions de capitaux :																		
Nouveaux placements du public ...	6,2		11,0		6,1		13,1		10,5		7,9		13,6		16,0		15,8	
Total (1 à 4)		31,0		42,1		38,3		45,2		43,5		38,8		48,1		62,5		60,0
Doubles emplois ² ...	-1,0		-0,8		-0,3		0,1		0,1		-0,8		0,3		-2,6		0,5	
Total net (1 à 4) ...		30,0		41,3		38,0		45,3		43,6		38,0		48,4		59,9		60,5
5. Epargne interne des entreprises :																		
Amortissements	24,2		23,6		23,2		23,8		25,4		28,5		30,9		29,8		30,7	
Epargne nette	11,0 ³		9,0 ³		7,8 ³		7,8 ³		9,6 ³		10,0		9,2		4,9		5,6	
Total ...		35,2		32,6		31,0		31,6		35,0		38,5		40,1		34,7		36,3
Total général (1 à 5) ...		65,2		73,9		69,0		76,9		78,6		76,5		88,5		94,6		96,8

¹ Accroissement de l'année.

² Accroissement ou diminution auprès de la C.G.E.R. et des institutions parastatales de crédit, des avoirs de diverses institutions et entreprises dont les réserves — propres ou exigibles — sont déjà recensées comme une épargne dans une des rubriques du présent tableau.

³ Ces chiffres ne sont pas comparables à ceux des années postérieures à 1955.

⁴ Ce chiffre comprend en outre les prêts hypothécaires consentis par les particuliers.

Références bibliographiques : Etudes complémentaires aux Comptes rendus annuels de la C.G.E.R.

XVI. — EMISSIONS ET DETTES DU SECTEUR PUBLIC

1. — EMISSIONS EN FRANCS BELGES A LONG ET MOYEN TERME ¹

(milliards de francs)

Emetteurs		Titres généralement négociables ²					Titres non généralement négociables			Total émissions nettes à long et moyen terme (plus d'un an) ¹
		Emissions par grosses tranches			Emissions nettes au robinet ⁴	Emissions nettes totales (5) = (3) + (4)	Emissions brutes ⁵	Amortissements	Emissions nettes (8) = (6) - (7)	
		Emissions brutes (1)	Amortissements ³ (2)	Emissions nettes (3) = (1) - (2)						
1. Etat (dette directe uniquement)	1956	14,8	4,4	10,4	—	10,4	1,7	3,6	- 1,9	8,5
	1957	12,0	6,9	5,1	—	5,1	1,6	2,6	- 1,0	4,1
	1958	18,2	8,9	9,3	—	9,3	0,2	2,7	- 2,5	6,8
	1959	20,8	7,5	13,3	—	13,3	0,7	1,7	- 1,0	12,3
	1960	27,5	12,6	14,9	—	14,9	2,3	1,4	0,9	15,8
2. Fonds autonomes et organismes de sécurité sociale	1956	1,6	0,9	0,7	...	0,7	1,2	0,2	1,0	1,7
	1957	3,9	1,0	2,9	...	2,9	1,3	0,1	1,2	4,1
	1958	3,3	1,1	2,2	...	2,2	2,7	0,3	2,4	4,6
	1959	3,7	1,2	2,5	...	2,5	2,6	0,4	2,2	4,7
	1960	0,6	1,3	- 0,7	...	- 0,7	3,0	0,4	2,6	1,9
3. Organismes paraétatiques de crédit	1956	0,1	0,2	- 0,1	3,1	3,0	2,0	0,2	1,8	4,8
	1957	1,5	...	1,5	1,6	3,1	1,9	0,2	1,7	4,8
	1958	5,4	5,4	2,2	0,4	1,8	7,2
	1959	2,8	0,6	2,2	3,3	5,5	2,3	0,6	1,7	7,2
	1960	2,4	0,2	2,2	3,0	5,2	3,1	0,7	2,4	7,6
4. Pouvoirs subordonnés et Crédit Communal	1956	3,6	3,5	0,1	2,3	2,4	2,4
	1957	2,1	0,8	1,3	2,3	3,6	3,6
	1958	2,4	1,6	0,8	4,8	5,6	5,6
	1959	1,2	1,0	0,2	4,1	4,3	...	0,1	- 0,1	4,2
	1960	1,3	2,1	- 0,8	5,0	4,2	4,2
5. Organismes paraétatiques d'exploitation	1956	3,6	2,4	1,2	...	1,2	1,0	0,1	0,9	2,1
	1957	1,4	0,8	0,6	...	0,6	0,8	0,6	0,2	0,8
	1958	...	1,9	- 1,9	...	- 1,9	0,7	0,1	0,6	- 1,3
	1959	4,2	1,1	3,1	...	3,1	0,4	0,2	0,2	3,3
	1960	3,8	4,5	- 0,7	...	- 0,7	0,5	0,1	0,4	- 0,3
Total 1 à 5 : Total des émissions en francs belges du secteur public belge	1956	23,7	11,4	12,3	5,4	17,7	5,9	4,1	1,8	19,5
	1957	20,9	9,5	11,4	3,9	15,3	5,6	3,5	2,1	17,4
	1958	23,9	13,5	10,4	10,2	20,6	5,8	3,5	2,3	22,9
	1959	32,7	11,4	21,3	7,4	28,7	6,0	3,0	3,0	31,7
	1960	35,6	20,7	14,9	8,0	22,9	8,9	2,6	6,3	29,2
6. Congo et Ruanda-Urundi	1956	2,1	0,3	1,8	...	1,8	1,8
	1957	...	0,3	- 0,3	...	- 0,3	- 0,3
	1958	4,0	0,3	3,7	...	3,7	3,7
	1959	...	0,6	- 0,6	...	- 0,6	- 0,6
	1960	...	1,5	- 1,5	...	- 1,5	- 1,5
Total 1 à 6 : Total des émissions en francs belges du secteur public belge, du Congo et du Ruanda-Urundi	1956	25,8	11,7	14,1	5,4	19,5	5,9	4,1	1,8	21,3
	1957	20,9	9,8	11,1	3,9	15,0	5,6	3,5	2,1	17,1
	1958	27,9	13,8	14,1	10,2	24,3	5,8	3,5	2,3	26,6
	1959	32,7	12,0	20,7	7,4	28,1	6,0	3,0	3,0	31,1
	1960	35,6	22,2	13,4	8,0	21,4	8,9	2,6	6,3	27,7
7. Rectifications à apporter pour :	1956	2,1	—	2,1	—	2,1	- 2,1	—	- 2,1	—
a) obtenir l'évolution de l'encours des titres généralement négociables d'une part et des titres non généralement négociables d'autre part — correction : conversion de titres non négociables E.A.M. en titres négociables	1957	1,9	—	1,9	—	1,9	- 1,9	—	- 1,9	—
	1958	2,1	—	2,1	—	2,1	- 2,1	—	- 2,1	—
	1959	1,6	—	1,6	—	1,6	- 1,6	—	- 1,6	—
	1960	1,8	—	1,8	—	1,8	- 1,8	—	- 1,8	—
b) passer du montant nominal au montant effectif des émissions — correction : différence entre la valeur nominale et le prix d'émission ⁶	1956	- 0,6	—	- 0,6	—	- 0,6	—	—	—	—
	1957	- 0,5	—	- 0,5	—	- 0,5	—	—	—	—
	1958	...	—	...	—	...	—	—	—	—
	1959	- 0,5	—	- 0,5	—	- 0,5	—	—	—	—
	1960	- 0,2	—	- 0,2	—	- 0,2	—	—	—	—

¹ Pour les émissions au robinet des organismes paraétatiques de crédit et du Crédit Communal de Belgique, vu l'impossibilité de ventiler dans certains cas les émissions de bons de caisse à un an ou moins et les émissions à plus d'un an, c'est la variation totale de l'encours de ces titres qui a été recensée. — Pour mémoire : Emission nette à court terme (un an ou moins) de l'Etat : en 1956 : 4,0; en 1957 : 1,4; en 1958 : 11,4; en 1959 : 8,9; en 1960 : - 3,9.

² Sont considérés comme titres généralement négociables, les titres cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut National de Crédit Agricole, l'Office Central de Crédit Hypothécaire et la Caisse Nationale de Crédit Professionnel.

³ Les titres rachetés en bourse par la Caisse d'Amortissement de la Dette publique sont recensés à la colonne (2) « Amortissements », non au moment de ces rachats, mais au moment où il est procédé à leur annulation.

⁴ Ayant fait l'objet d'une publication de notice légale.

⁵ Par grosses tranches en principe, mais y compris les émissions continues des organismes paraétatiques de logement.

⁶ La commission de placement est comprise dans le prix d'émission.

XVI - 2. — PRINCIPALES EMISSIONS A LONG ET MOYEN TERME DU SECTEUR PUBLIC *

Emprunts en francs belges

Date d'ouverture de la souscription		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montant émis 1 (millions de francs)	Rendement à l'émission
Mois	Jour						
1958	Juin	Crédit Communal	5,50	99,00	8 ans	1.000	5,66
	Septembre	Etat belge 1958-1968	5,00	99,00	10 ans	10.695	5,16
	Novembre	Emprunt à lots du Congo 1958	2,00 — 5,00 ²	100,00	15 ans	2.000	5,41
1959	Janvier	Etat belge 1959-1971	4,75	98,25	12 ans	8.194	4,98
	Mars	S.N.C.B.	4,75	98,25	10 ans	700	5,02
	Avril	Fonds des Routes	4,75	98,25	12 ans	2.500	4,98
	Mai	R.T.T.	4,75	98,25	11 ans	1.500	4,99
	Juin	Etat belge 1959-1974	4,75	98,25	à 10 ou 15 ans	4.098	5,06 ⁷
	Juillet	Ville de Liège	5,00	98,00	10 ans	400	5,30
	Septembre	Etat belge 1959-1970	5,00	99,00	11 ans	8.166	5,14
	Octobre	Ville d'Anvers	5,00	98,00	10 ans	750	5,30
	Novembre	S.N.C.B.	5,00	98,50	10 ans	2.000	5,24
	Décembre	S.N.C.I.	5,00	98,50	10 ans	2.000	5,24
1960	Février	Etat belge 1960-1970	5,25	100,00	10 ans	12.848	5,25
	Mars	R.T.T.	5,25	99,50	13 ans	1.500	5,31
	Avril	C.N.C.P.	5 — 5,25 ³	100,00	à 5 ou 10 ans	325	5,27 ⁷
	Avril	Etat belge 1960-65-70	5 — 5,25 ³	100,00	à 5 ou 10 ans	7.752	5,19 ⁷
	Juin	Crédit Communal	3 — 5,00 5,50 ⁴	100,00	20 ans	1.338	5,53
	Juin	S.N.C.B.	5 — 5,25 ³	100,00	à 5 ou 10 ans	2.300	5,17
	Octobre	S.N.C.I.	5,25 — 5,50 ⁵	98,50	à 5 ou 10 ans	2.000	5,67 ⁷
	Novembre	Etat belge 1960-65-70-75	5,25 — 5,50 — 5,75 ⁶	99,00	à 5, 10 ou 15 ans	7.324	5,73 ⁷
	Novembre	C.N.C.P.	5,25 — 5,50 ⁵	98,50	à 5, 8 ou 11 ans	250	5,72 ⁷
1961	Janvier	S.N.C.B.	5,25 — 5,50 ⁵	98,25	à 5 ou 10 ans	1.597	5,76
	Février	S.N.C.I.	5,25 — 5,50 ⁵	98,25	à 5 ou 10 ans	2.000	5,82 ⁷
	Avril	R.T.T.	5,25 — 5,50 ⁵	98,25	à 5 ou 10 ans	2.000	5,84
	Mai	C.N.C.P.	5,25 — 5,50 ⁵	98,25	à 5, 8 ou 11 ans	250	5,82 ⁷
	Juin	Etat belge 1961-73	5,25-5,50-5,75 ⁹	98,50	à 5, 9 ou 12 ans 6 mois	7.007	5,83
	Août	Ville d'Anvers	5,25-5,50- 5,75-6,00 ⁹	98,00	à 5, 10, 15 ou 20 ans	800	5,92 ⁷
	Octobre	Etat belge 1961-1981	5,25-5,50-5,75 ¹⁰	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	6.000	5,75

¹ Ces montants sont différents de ceux du tableau précédent [XVI 1, colonne (1)] parce qu'ils ne comprennent pas les obligations remises en paiement, aux sinistrés par la C.A.D.G.

² Après le 30 novembre 1968.

³ Intérêts : 5 % pendant les 5 premières années et 5,25 % pendant les 5 dernières années.

⁴ Emprunt à lots; intérêts : 8 % pendant les 10 premières années, 5 % de la 11^e à la 15^e année et 5,50 % de la 16^e à la 20^e année.

⁵ Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années et 5,50 % pendant les dernières années.

⁶ Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années, 5,50 % les 5 années suivantes et 5,75 % les 5 dernières années.

⁷ Le rendement à l'émission de ces emprunts est calculé sur leur plus longue durée.

⁸ Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années, 5,50 % les 4 années suivantes et 5,75 % pendant les dernières années.

⁹ Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années, 5,50 % de la 6^e à la 10^e année, 5,75 % de la 11^e à la 15^e année et 6 % de la 16^e à la 20^e année.

¹⁰ Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années, 5,50 % pendant les 5 années suivantes et 5,75 % pendant les 10 dernières années.

Emprunts en monnaies étrangères

Date de l'arrêté 1		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montant émis (millions d'unités de monnaies étrangères)	Rendement à l'émission
Mois	Jour						
1959	Novembre	Congo	5,50 5,75		3 ans 4 ou 5 ans	U.S. \$ 20	n.d.
	Novembre	Sabena	5,75		7 ans	U.S. \$ 20	n.d.
	Décembre	Fonds des Routes	5,75	98,5	15 ans	D.M. 60	6,02
1960	Janvier	Fonds des Routes	5,75	98,5	15 ans	D.M. 60	6,02
	Février	Etat belge 1960-1972	4,50	98,0	12 ans	F.S. 50	4,72 ⁴
	Mars	Congo	6,00	100,0	3, 4, 5 ans	U.S. \$ 20	6,13
	Mars	Otraco ³	6,00	100,0	10 ans	U.S. \$ 5	6,08
	Mars	Congo ³	6,00	100,0	12 ans	U.S. \$ 28	6,09
	Mars	Congo ³	6,00	100,0	12 ans	U.S. \$ 7	6,10
1961	Mai	S.N.C.B.	4,50	100,0	12 ans	F.S. 50	4,50
	Mai	Etat belge 1961-81	4,75	100,0	20 ans	Fl. P.B. 75	4,75
	Juillet	Soc. Nat. Distr. d'Eau	4,75	100,0	20 ans	Fl. P.B. 50	4,75
	Juillet	S.N.C.B.	5,00	100,0	2, 3, 4 ans	U.S. \$ 3	5,00
	Juillet	S.N.C.B.	5,25	100,0	15 ans	U.S. \$ 20 ou D.M. 80	5,32 ⁴
	Octobre	Sabena	4,75	99,0	20 ans	Fl. P.B. 22	4,92

¹ La date exacte d'émission des emprunts en monnaies étrangères n'est en général pas connue. Le plus souvent cependant, un emprunt est émis, ou commence à être émis, peu après que l'arrêté y relatif a été pris. La date de cet arrêté est reprise dans le présent tableau communiquant, de façon aussi approchée que possible, l'époque de l'émission. Lorsqu'il y a plusieurs arrêtés, par exemple un arrêté royal suivi d'un arrêté ministériel, c'est le dernier en date qui est cité.

² Cet arrêté a été modifié par un arrêté royal du 19 mai 1960.

³ Emprunt contracté auprès de la B.I.R.D.

⁴ Le rendement à l'émission de ces emprunts est calculé sur leur plus longue durée.

* Emprunts de l'Etat, du Congo, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la S.N.C.B., la S.N.C.V., la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues).

XVI - 3. — DETTE DE L'ETAT

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Fin de période	Dettes directes								Total de la dette directe	Dettes indirectes	Dettes totales
	intérieures				extérieures						
	Consolidée y compris E.A.M. 1	à moyen terme	à court terme	Avoirs libres des particuliers en C.C.P.	totale	consolidée 2	à moyen et court terme	totale			
1950	104,5	36,7	60,6	18,6	220,4	13,0	3,3	16,3	236,7	12,0	248,7
1951	106,5	33,9	68,0	19,4	227,8	12,8	2,1	14,9	242,7	11,9	254,6
1952	119,2	27,9	69,1	19,2	235,4	13,3	4,6	17,9	253,3	13,0	266,3
1953	130,6	29,7	67,1	21,2	248,6	13,7	7,1	20,8	269,4	12,9	282,3
1954	155,2	24,8	62,6	22,4	265,0	14,8	6,6	21,4	286,4	11,8	298,2
1955	157,2	24,9	67,2	22,8	272,1	16,5	6,9	23,4	295,5	16,1	311,6
1956	167,2	23,4	62,1	23,9	276,6	16,5	7,9	24,4	301,0	16,8	317,8
1957	170,1	24,6	60,9	23,7	279,3	17,5	8,8	26,3	305,6	18,0	323,6
1958	175,5	26,1	70,5	25,4	297,5	17,0	12,5	29,5	327,0	18,6	345,6
1959 Septembre	192,3	22,7	67,0	26,6	308,6	17,8	16,8	34,6	343,2	20,8	364,0
Octobre	191,9	22,7	75,5	27,0	317,1	17,8	16,2	34,0	351,1	20,7	371,8
Novembre	191,2	22,7	77,3	26,8	318,0	17,8	16,2	34,0	352,0	20,7	372,7
Décembre	190,8	23,0	75,8	29,1	318,7	17,7	16,5	34,2	352,9	20,7	373,6
1960 Janvier	189,6	24,3	77,6	27,0	318,5	17,7	16,2	33,9	352,4	22,0	374,4
Février	202,0	21,2	74,8	27,2	325,2	17,7	15,8	33,5	358,7	22,0	380,7
Mars	201,8	21,0	76,7	27,2	326,7	18,2	15,6	33,8	360,5	21,4	381,9
Avril	203,5	17,6	82,7	27,2	331,0	18,1	16,3	34,4	365,4	21,4	386,8
Mai	207,7	17,6	78,5	27,9	331,7	18,1	17,5	35,6	367,3	21,4	388,7
Juin	207,2	17,6	77,5	28,7	331,0	17,9	19,0	36,9	367,9	21,3	389,2
Juillet	206,8	17,9	77,2	28,3	330,2	17,9	18,6	36,5	366,7	21,3	388,0
Août	206,6	17,9	78,6	27,9	331,0	17,9	19,0	36,9	367,9	21,3	389,2
Septembre	206,5	18,1	78,4	27,2	330,2	17,7	20,3	38,0	368,2	21,2	389,4
Octobre	206,0	18,1	80,0	27,3	331,4	17,6	22,0	39,6	371,0	21,1	392,1
Novembre	207,9	18,1	76,4	27,4	329,8	17,6	23,2	40,8	370,6	21,1	391,7
Décembre	211,6	18,1	68,6	32,4	330,7	17,4	27,0	44,4	375,1	21,1	396,2
1961 Janvier	210,8	18,1	73,0	31,3	333,2	17,4	29,0	46,4	379,6	21,7	401,3
Février	210,2	18,1	75,6	30,3	334,2	17,5	32,0	49,5	383,7	22,3	406,0
Mars	210,0	18,1	77,1	29,5	334,7	17,4	31,8	49,2	383,9	22,4	406,3
Avril	209,5	17,4	80,0	30,5	337,4	17,4	32,5	49,9	387,3	22,4	409,7
Mai	209,3	17,4	80,3	30,3	337,3	17,4	33,0	50,4	387,7	22,5	410,2
Juin	215,6	17,4	73,8	30,3	337,1	17,1	32,7	49,8	386,9	22,5	409,4
Juillet	215,2	17,4	72,8	30,4	335,8	18,0	31,9	49,9	385,7	22,4	408,1
Août	214,9	17,4	73,1	28,9	334,3	18,0	30,2	48,2	382,5	22,4	404,9
Septembre	214,7	17,4	74,1	29,5	335,7	17,9	30,2	48,1	383,8	22,4	406,2

¹ E.A.M. : Emprunt de l'Assainissement Monétaire.

² Non compris la dette intergouvernementale résultant de la guerre 1914-18.

XVI - 4. — RECENSEMENT DES DETTES EN FRANCS BELGES A LONG ET MOYEN TERME DU SECTEUR PUBLIC

a) Par émetteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

A = généralement accessibles au public.
B = non généralement accessibles au public.

Emetteurs	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956		1957		1958		1959	
								A	B	A	B	A	B	A	B
Etat ^{2 3}	146,6	141,0	140,2	146,8	160,0	179,7	181,8	136,5	53,8	143,6	50,9	154,9	46,4	169,8	43,7
Fonds autonomes et organismes paraétatiques administratifs ³	14,8	18,5	18,2	18,5	18,9	18,7	23,4	17,2	7,6	20,0	8,8	22,1	11,2	24,6	13,5
Congo	2,4	4,6	4,6	4,6	4,6	6,8	8,9	9,3	1,3	9,0	1,3	12,7	1,3	12,2	1,3
Pouvoirs subordonnés et Crédit Communal	21,9	22,0	23,2	26,5	29,3	31,7	33,7	35,2	1,3	38,8	1,3	44,4	1,3	48,6	1,2
Organismes paraétatiques d'exploitation	16,4	19,9	21,9	24,7	28,0	30,1	32,8	31,0	3,9	31,7	4,1	29,9	4,6	33,0	4,9
Organismes paraétatiques de crédit	11,7	14,1	15,6	19,4	21,2	26,5	32,2	25,5	11,6	28,6	13,3	34,0	15,0	39,6	16,7
Total ...	213,8	220,1	223,7	240,5	262,0	293,5	312,8	254,7	79,5	271,7	79,7	298,0	79,8	327,8	81,3

¹ Sont considérés comme titres généralement accessibles au public, ceux qui sont émis par souscription publique et ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue (y compris les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut National de Crédit Agricole, la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, l'Office Central de Crédit Hypothécaire, les Caisses d'Épargne privées, les banques de droit belge et les filiales établies en Belgique de banques de droit étranger).

² Dette publique belge directe intérieure consolidée et à moyen terme, sous déduction de l'emprunt 4 p.c. de la Société Nationale des Habitations et Logements à bon marché (actuellement la Société Nationale du Logement).

³ En 1954, à la suite de la dissolution du Fonds spécial d'Aide au Rééquipement ménager des Travailleurs, les « Bons de Rééquipement ménager » émis par ce Fonds et dont l'encours était à l'époque de 1,3 milliard, ont été convertis en « Dette à 10 ans 1954-1964 » de l'État et sont passés de ce fait de la rubrique « Fonds autonomes et organismes paraétatiques administratifs » à la rubrique « Etat ». Ils appartiennent à la catégorie des titres non généralement accessibles au public.

Références bibliographiques : *Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Annuaire Statistique de la Belgique. — Bulletin de Documentation du Ministère des Finances. — Bulletin d'Information et de Documentation* : XXXVI^e année, vol. I, n° 3, mars 1961 : L'inventaire et le classement des fonds publics belges ». — XXXV^e année, vol. II, n° 2, août 1960 : Estimations pour les années 1960 à 1975, des amortissements de la dette publique consolidée et à moyen terme émises jusqu'au 30 juin 1960 ».

b) Par détenteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

A = généralement accessibles au public.
B = non généralement accessibles au public.

Détenteurs	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957			1958			1959		
									A	B	Total	A	B	Total	A	B	Total
Pouvoirs publics, fonds autonomes et organismes paraétat. ^{1 2}	5,0	5,9	6,2	5,6	5,8	6,5	6,8	7,0	7,6	0,3	7,9	8,6	0,3	8,9	10,2	0,3	10,5
Fonds des Rentes	3,9	5,9	4,7	4,1	3,5	5,0	4,5	5,9	4,0	...	4,0	3,2	...	3,2	4,5	...	4,5
Organismes monétaires ²	45,4	45,9	47,9	49,4	53,4	59,9	62,1	63,5	25,4	38,3	63,7	31,5	36,5	68,0	35,4	36,3	71,7
Organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances et de capitalisation :																	
a) Caisses d'épargne	29,0	28,5	28,0	32,2	35,6	37,3	39,8	43,2	33,8	11,7	45,5	34,2	12,8	47,0	38,6	13,3	51,9
b) Organismes de sécurité sociale	23,0	25,1	27,6	30,7	33,6	37,2	41,6	44,4	32,8	16,0	48,8	35,9	17,8	53,7	36,8	20,1	56,9
c) Fonds de pensions spéciaux	1,9	2,0	2,1	2,5	2,6	2,6	2,7	2,0	2,1	0,1	2,2	2,2	0,1	2,3	2,2	0,3	2,5
d) Entreprises d'assurances	6,3	7,1	7,7	8,8	10,5	12,1	14,8	16,7	16,2	2,1	18,3	17,4	2,9	20,3	21,0	3,6	24,6
e) Entreprises de capitalisation	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	...	0,1	0,1	...	0,1	0,1	...	0,1
f) Total	60,3	62,8	65,5	74,3	82,4	89,3	99,0	106,4	85,0	29,9	114,9	89,8	33,6	123,4	98,7	37,3	136,0
Congo et Ruanda-Urundi ³	2,3	2,4	2,5	2,1	2,8	4,3	4,7	5,5	4,0	1,4	5,4	4,1	1,1	5,2	4,0	0,7	4,7
Entreprises et particuliers ⁴	96,9	97,2	96,9	105,0	114,1	128,5	135,7	145,9	145,7	9,8	155,5	160,8	8,3	169,1	175,0	6,7	181,7
Total général ...	213,8	220,1	223,7	240,5	262,0	293,5	312,8	334,2	271,7	79,7	351,4	298,0	79,8	377,8	327,8	81,3	409,1

¹ A l'exclusion des fonds autonomes et organismes paraétatiques qui ont le caractère d'organismes monétaires ou d'organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances ou de capitalisation.

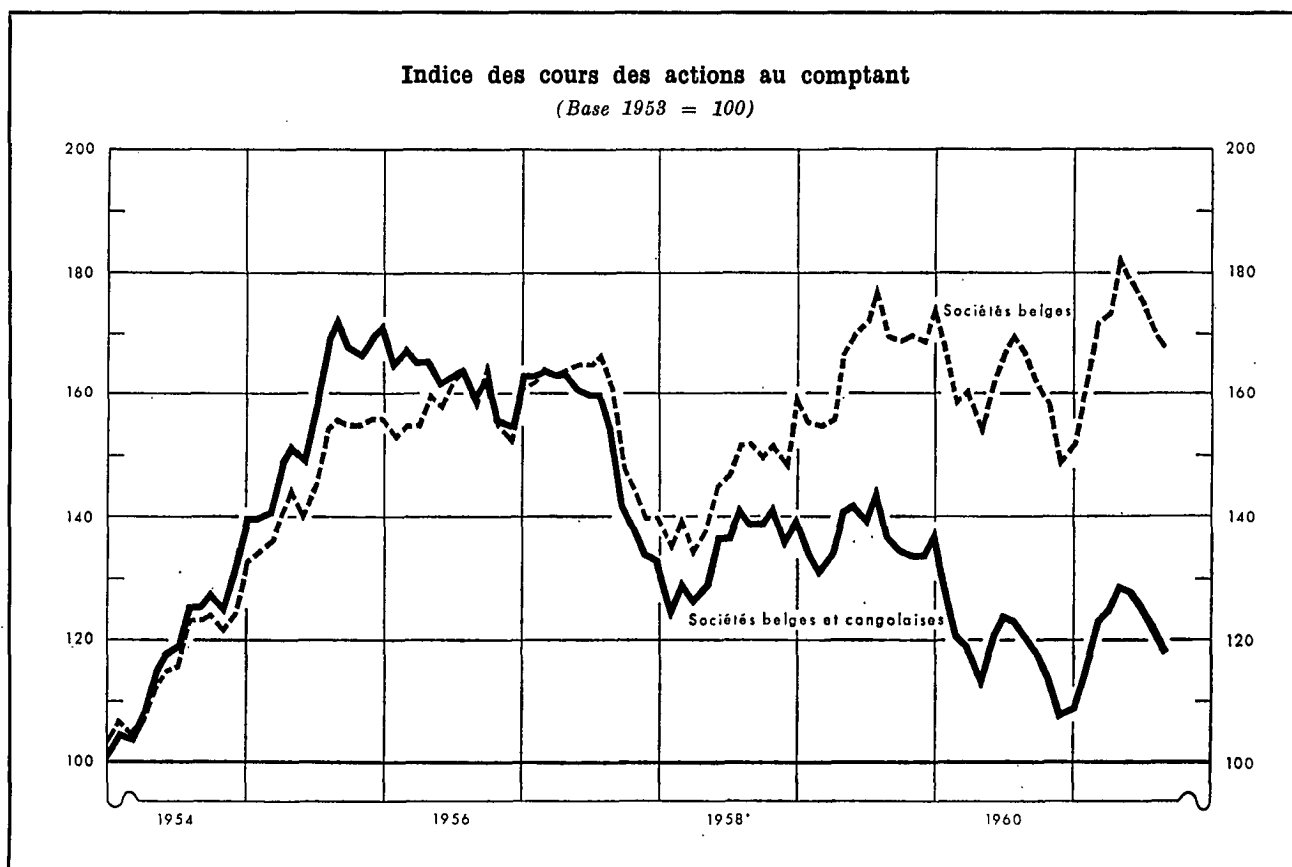
² A l'exclusion des avoirs des caisses de pensions gérées par ces organismes.

³ Etat, organismes paraétatiques, Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, Banque du Congo Belge (jusqu'en 1951), sièges d'Afrique des banques congolaises (de 1952 à 1956).

⁴ Y compris les non-résidents autres que ceux repris à la rubrique « Congo et Ruanda-Urundi ».

XVII. — VALEURS MOBILIERES DU SECTEUR PRIVE

1. — EVOLUTION DE L'ACTIVITE, DU NIVEAU DES COURS ET DU TAUX DE RENDEMENT DES VALEURS BOURSIERES



Périodes	Capitaux traités (moyenne par séance - millions de francs) 1 5	Indice global du cours des actions						Taux de rendement % 3					
		Au comptant				A terme	Valeurs belges et congolaises 4	Valeurs belges 5					
		Valeurs belges et congolaises		Valeurs belges									
(Base 1953 = 100) 2 4													
1951 Moyenne mensuelle .	85	88	86	—	—	—	—	—	3,7	n.d.	n.d.	n.d.	
1952 Moyenne mensuelle .	79	99	98	104	104	104	104	104	4,7	n.d.	n.d.	n.d.	
1953 Moyenne mensuelle .	67	100	100	100	100	100	100	100	3,9	n.d.	n.d.	n.d.	
1954 Moyenne mensuelle .	110	118	116	108	108	108	108	108	3,0	n.d.	n.d.	n.d.	
1955 Moyenne mensuelle .	152	157	146	141	141	141	141	141	2,9	n.d.	n.d.	n.d.	
1956 Moyenne mensuelle .	113	164	158	139	139	139	139	139	3,2	n.d.	n.d.	n.d.	
1957 Moyenne mensuelle .	106	155	158	133	133	133	133	133	4,1	n.d.	n.d.	n.d.	
1958 Moyenne mensuelle .	70	135	145	117	117	117	117	117	3,8	n.d.	n.d.	n.d.	
1959 Moyenne mensuelle .	105	137	166	129	129	129	129	129	3,4	2,9	2,9	2,9	
1960 Moyenne mensuelle .	93	121	162	116	116	116	116	116	4,5	2,8	2,8	2,8	
		1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961
Janvier	102	75	138	109	175	152	134	109	109	3,4	5,8	2,6	2,9
Février	91	114	129	116	168	161	124	115	115	3,7	5,7	2,7	2,8
Mars	88	151	121	123	159	172	115	119	119	4,0	5,1	2,8	2,9
Avril	83	137	119	125	161	173	111	122	122	4,3	5,3	2,8	3,0
Mai	95	180	114	129	155	182	106	123	123	4,0	5,1	2,8	2,9
Juin	143	105	121	128	162	179	116	122	122	3,8	4,0	2,8	3,1
Juillet	116	77	124	125	167	175	118	117	117	4,9	4,2	2,8	3,1
Août	105	77	123	122	170	171	117	116	116	5,3	4,1	2,7	3,2
Septembre	87		121	118	167	168	117	112	112	4,6	3,9	2,8	3,3
Octobre	72		118		162		115			5,0		2,9	
Novembre	66		114		158		113			5,1		3,0	
Décembre	67		108		149		108			5,4		3,1	

1 Source : Commission de la Bourse de Bruxelles : ces chiffres portent sur les transactions en obligations de sociétés et en actions (terme et comptant).

2 Source : Institut National de Statistique : Indices au 10 de chaque mois.

3 Source : Kredietbank : Rapport du dernier dividende net annoncé ou payé, au cours à la fin du mois.

4 Bourses de Bruxelles et d'Anvers.

5 Bourse de Bruxelles.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES ¹

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques ⁴

1951	49	2.212	2.166	526	—	238	28	526	12
1952	52	2.623	2.270	593	—	259	35	912	24
1953	52	2.776	2.466	646	—	282	36	1.845	50
1954	51	2.878	2.649	661	—	299	37	2.759	75
1955	50	3.265	2.704	644	1	306	33	3.653	119
1956	49	3.404	2.967	695	—	321	36	3.972	157
1957	48	3.406	3.261	817	—	330	43	4.710	163
1958	48	3.628	3.414	829	0,3	355	46	6.410	212
1959	51	4.029	3.514	835	38	377	45	6.626	307
1960	52	4.572	3.624	814	0,1	423	48	7.264	305

Sociétés financières et immobilières ⁵

1951	1.043	8.520	7.279	1.227	39	917	51	2.976	244
1952	1.094	9.295	8.113	1.434	36	957	63	3.266	141
1953	1.178	10.261	8.214	1.610	44	1.108	76	3.355	159
1954	1.286	11.004	9.118	1.793	50	1.239	90	4.044	149
1955	1.327	11.694	9.721	2.095	39	1.357	99	4.811	214
1956	1.359	12.366	10.112	2.181	94	1.484	104	4.793	249
1957	1.430	14.690	11.430	2.660	169	1.878	129	5.800	233
1958	1.413	22.664	10.330	2.726	59	1.907	124	8.173	298
1959	1.464	24.053	12.126	2.598	93	1.903	114	9.151	421
1960	1.456	26.589	12.968	2.913	189	2.006	132	9.973	467

Industrie des fabrications métalliques

1951	1.034	7.519	6.870	1.834	103	871	103	904	37
1952	1.080	8.282	7.177	2.066	89	882	110	1.029	50
1953	1.143	10.480	6.668	2.215	206	989	110	1.313	74
1954	1.213	10.926	7.587	2.032	234	923	101	1.426	86
1955	1.218	11.324	8.101	2.063	299	1.247	88	2.007	89
1956	1.233	11.416	8.520	2.194	429	1.065	111	2.005	101
1957	1.250	12.204	8.954	2.480	448	1.255	113	1.778	100
1958	1.245	13.211	9.489	2.402	409	1.110	106	1.733	99
1959	1.275	14.681	10.334	2.370	499	1.267	100	2.030	101
1960	1.271	15.432	10.785	2.619	499	1.533	107	1.915	120

Métallurgie du fer

1951	106	7.572	8.744	758	31	541	53	2.398	122
1952	105	7.858	8.747	1.689	5	1.039	81	2.378	124
1953	109	10.269	7.121	1.323	20	798	52	2.197	121
1954	108	10.332	7.522	660	53	410	33	2.303	114
1955	106	9.313	6.732	1.135	46	653	51	2.226	123
1956	106	10.026	10.072	2.369	23	1.324	85	2.158	120
1957	100	10.862	10.774	2.734	17	1.445	94	2.269	116
1958	100	12.364	12.409	1.621	37	1.057	72	3.133	119
1959	103	12.952	12.560	858	139	623	39	4.729	172
1960	100	13.918	12.628	1.928	25	992	58	4.763	282

Industrie textile

1951	1.008	6.876	10.717	1.752	38	608	133	445	22
1952	1.033	7.654	11.158	1.146	183	507	100	479	27
1953	1.070	9.882	9.842	551	544	247	48	463	27
1954	1.105	10.285	9.324	660	371	252	48	503	27
1955	1.081	10.299	9.119	793	298	291	55	522	28
1956	1.087	10.753	9.365	804	363	286	52	510	27
1957	1.094	10.894	9.160	1.156	242	348	67	529	27
1958	1.041	11.560	9.300	894	268	321	59	500	27
1959	1.047	11.954	10.077	721	614	272	45	482	27
1960	1.009	12.138	9.853	1.098	255	452	64	457	26

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES ¹ (suite)

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

Industrie alimentaire

1951	716	5.877	4.097	754	51	403	48	531	27
1952	718	6.219	4.020	709	82	396	54	586	31
1953	725	6.911	3.748	661	73	352	49	657	34
1954	750	7.200	3.900	799	65	394	55	765	41
1955	742	7.359	4.069	881	82	425	59	792	45
1956	731	7.837	4.115	954	98	446	66	789	48
1957	730	7.907	4.577	1.014	91	516	59	906	48
1958	701	8.881	4.833	1.077	200	466	57	925	58
1959	725	9.479	5.058	1.211	155	638	54	992	58
1960	725	9.591	5.505	1.381	179	720	63	972	62

Industrie chimique

1951	477	7.384	5.129	1.056	51	510	39	963	41
1952	489	8.001	5.414	1.509	66	624	57	1.059	50
1953	518	8.553	5.646	1.168	140	582	43	1.083	58
1954	546	9.270	4.907	1.036	200	502	59	1.091	59
1955	560	9.501	5.395	1.258	52	932	63	1.006	58
1956	561	10.015	5.582	1.468	52	750	68	1.038	56
1957	552	11.285	6.087	1.729	200	810	57	1.305	55
1958	538	11.690	5.405	1.354	124	543	61	1.384	71
1959	545	12.650	6.121	1.212	179	577	65	1.313	82
1960	534	13.309	6.442	1.639	245	711	76	1.266	76

Electricité

1951	51	11.273	2.983	1.103	0,9	941	71	3.622	179
1952	49	12.295	2.649	1.243	0,3	1.036	77	4.300	199
1953	53	12.395	2.779	1.304	...	1.115	84	4.597	246
1954	54	12.754	2.909	1.456	—	1.165	88	4.764	257
1955	52	13.525	2.968	1.503	0,3	1.164	85	4.494	265
1956	51	15.382	2.207	1.558	...	1.251	82	4.434	253
1957	47	16.784	2.454	1.581	—	1.365	79	5.543	248
1958	44	17.016	2.722	1.637	0,7	1.458	83	5.871	330
1959	41	17.422	3.609	1.748	—	1.511	86	5.525	345
1960	40	17.132	3.628	1.808	0,1	1.539	85	5.441	330

Industrie du charbon

1951	63	6.637	6.286	859	7	682	68	938	50
1952	61	7.077	6.046	1.206	65	1.007	94	848	47
1953	61	8.223	5.043	1.140	149	889	87	956	42
1954	61	8.268	4.927	900	196	723	72	1.073	49
1955	55	8.131	4.747	870	122	716	70	1.015	59
1956	54	8.592	4.263	1.212	153	937	92	972	56
1957	54	8.616	4.335	1.356	186	1.007	97	985	54
1958	53	8.739	4.339	1.192	96	876	85	940	55
1959	55	8.840	4.663	260	702	93	11	860	51
1960	49	8.530	4.367	107	1.023	63	7	780	50

Total des sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ^{6 7}

1951	11.250	88.226	73.126	14.553	766	7.792	896	15.543	839
1952	11.706	94.884	75.821	16.827	892	8.950	1.012	17.446	827
1953	12.353	108.387	72.712	15.375	1.819	8.615	909	18.863	944
1954	13.171	112.207	76.018	15.095	1.800	8.231	941	21.443	1.003
1955	13.268	114.978	77.313	17.092	1.518	9.674	990	23.506	1.144
1956	13.397	123.605	81.666	20.764	1.748	10.869	1.136	24.930	1.238
1957	13.487	131.010	86.852	22.389	1.810	11.970	1.203	28.457	1.287
1958	13.408	146.913	90.013	20.202	1.936	10.981	1.153	33.241	1.535
1959	13.927	156.179	98.558	18.232	3.519	10.293	1.015	36.138	1.809
1960	13.816	162.844	102.221	21.788	3.243	11.778	1.128	37.359	1.989

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES ¹ (suite)

Chiffres annuels

Source : *Institut National de Statistique* (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

B. — Total des sociétés ayant leur principale exploitation au Congo

1951	275	14.345	7.275	4.739	40	2.599	206	602	29
1952	331	18.292	9.155	6.732	63	3.418	231	1.059	48
1953	369	22.968	8.955	6.766	204	3.838	278	1.219	57
1954	401	25.233	11.358	7.198	124	4.383	372	1.616	70
1955	442	27.947	14.673	8.106	233	4.979	332	1.843	89
1956	472	29.946	16.096	9.643	362	6.033	354	2.201	94
1957	500	35.981	14.363	10.839	256	6.609	350	2.772	105
1958	494	38.594	16.000	8.491	243	5.542	338	3.150	124
1959	494	42.202	18.315	7.258	396	5.571	315	3.324	150
1960	382	40.908	17.208	8.850	309	6.491	277	3.156	77

C. — Total général des sociétés belges et congolaises ^{6 7}

(y compris les sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger)

1951	11.605	105.975	83.412	19.807	994	10.617	1.126	16.533	881
1952	12.115	116.978	88.047	24.384	1.026	12.779	1.289	18.629	884
1953	12.802	135.191	85.310	23.229	2.078	12.911	1.228	20.286	1.005
1954	13.658	141.469	92.191	23.341	1.957	13.148	1.370	23.103	1.076
1955	13.795	146.996	97.352	26.448	1.806	15.241	1.383	25.389	1.235
1956	13.949	158.485	102.920	31.661	2.171	17.670	1.569	27.171	1.333
1957	14.066	173.996	106.372	34.611	2.097	19.545	1.631	31.256	1.392
1958	13.971	192.583	110.633	29.935	2.256	17.473	1.568	36.418	1.660
1959	14.487	205.709	121.299	26.527	3.972	16.611	1.395	39.489	1.960
1960	14.258	210.868	124.116	31.688	3.591	19.062	1.474	40.542	2.067

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge. Sociétés congolaises : sociétés par actions à responsabilité limitée de droit congolais.

² Il s'agit de l'année de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (7).

³ Il s'agit du montant des intérêts échus pendant l'année sous rubrique, ce montant est en relation avec la dette obligataire en vie au 31/12 de l'année précédente.

⁴ Non compris la B.N.B.

⁵ Non compris la S.N.C.I.

⁶ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la Sabena.

⁷ Total général net, après déduction des doubles emplois.

XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET ÉTRANGÈRES ¹

Chiffres mensuels cumulés

Source : *Institut National de Statistique* (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ⁴

1959	3 premiers mois	2.344	20,2	12,1	2,6	0,6	1,6	0,4
	4 premiers mois	5.858	54,7	36,2	6,3	1,3	3,5	0,6
	5 premiers mois	9.535	99,3	60,9	11,7	2,5	6,5	0,7
	6 premiers mois	11.425	118,0	75,7	13,9	2,8	7,6	0,9
	7 premiers mois	11.990	124,2	80,5	14,6	2,9	8,0	1,0
	8 premiers mois	12.205	125,2	81,2	14,7	3,0	8,1	1,1
	9 premiers mois	12.558	127,4	83,0	15,1	3,1	8,2	1,2
	10 premiers mois	13.144	136,5	86,7	16,1	3,3	8,9	1,3
	11 premiers mois	13.566	149,9	95,1	17,5	3,4	9,9	1,5
	12 mois	13.927	156,2	98,6	18,2	3,5	10,3	1,6
1960	Janvier	146	2,5	1,0	0,3	...	0,2	0,2
	2 premiers mois	368	3,7	3,0	0,7	0,1	0,7	0,3
	3 premiers mois	2.266	19,6	12,5	2,7	0,4	1,8	0,5
	4 premiers mois	5.589	54,6	34,0	7,0	1,0	4,2	0,7
	5 premiers mois	9.358	102,7	63,2	13,1	2,4	7,4	0,8
	6 premiers mois	11.272	121,7	78,0	15,9	2,7	8,7	1,0
	7 premiers mois	11.929	129,8	83,6	16,8	2,8	9,2	1,2
	8 premiers mois	12.121	130,8	84,4	16,9	2,8	9,2	1,3
	9 premiers mois	12.507	133,3	86,2	17,4	2,9	9,4	1,4
	10 premiers mois	13.088	142,7	90,0	18,7	3,1	10,2	1,6
	11 premiers mois	13.480	156,3	97,8	20,8	3,2	11,3	1,8
	12 mois	13.858	163,5	102,5	21,9	3,3	11,8	1,9
1961	Janvier	101	3,0	1,1	0,3	...	0,2	0,3
	2 premiers mois	270	3,8	2,7	0,7	0,1	0,7	0,4

XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET ÉTRANGÈRES ¹ (suite)

Chiffres mensuels cumulés

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger ⁵

1959	3 premiers mois	29	0,5	0,4	0,1
	4 premiers mois	66	1,8	1,0	0,3	...	0,1	...
	5 premiers mois	174	20,6	11,4	4,3	0,1	3,5	...
	6 premiers mois	347	34,5	16,6	6,7	0,3	5,0	...
	7 premiers mois	436	42,6	20,7	7,7	0,3	5,9	0,1
	8 premiers mois	453	43,1	21,2	7,8	0,3	5,9	0,1
	9 premiers mois	467	43,4	21,2	7,8	0,4	6,0	0,1
	10 premiers mois	503	44,0	21,4	7,9	0,4	6,0	0,1
	11 premiers mois	541	47,9	21,8	8,2	0,4	6,3	0,1
	12 mois	560	49,5	22,7	8,3	0,5	6,3	0,2
1960	Janvier	4	0,1	0,1	...	—	...	0,1
	2 premiers mois	11	0,2	0,2	0,1	—	...	0,1
	3 premiers mois	27	1,4	0,2	0,2	0,1
	4 premiers mois	58	1,8	0,8	0,3	...	0,2	0,1
	5 premiers mois	158	22,9	12,7	7,2	...	5,0	0,1
	6 premiers mois	309	36,4	17,0	8,6	0,2	6,4	0,1
	7 premiers mois	364	42,3	20,6	9,4	0,2	7,1	0,1
	8 premiers mois	376	43,0	20,9	9,5	0,3	7,1	0,1
	9 premiers mois	384	43,2	21,0	9,5	0,3	7,1	0,1
	10 premiers mois	407	43,5	21,2	9,6	0,3	7,1	0,1
	11 premiers mois	424	45,6	21,6	9,7	0,3	7,2	0,1
	12 mois	446	48,1	22,1	9,9	0,3	7,3	0,2
1961	Janvier	3	0,7	0,4
	2 premiers mois	6	0,8	0,4

C. — Total général ⁴

1959	3 premiers mois	2.373	20,7	12,5	2,7	0,6	1,6	0,4
	4 premiers mois	5.924	56,5	37,2	6,6	1,3	3,6	0,6
	5 premiers mois	9.709	119,9	72,3	16,0	2,6	10,0	0,7
	6 premiers mois	11.772	152,5	92,3	20,6	3,1	12,6	0,9
	7 premiers mois	12.426	166,8	101,2	22,3	3,2	13,9	1,1
	8 premiers mois	12.658	168,3	102,4	22,5	3,3	14,0	1,2
	9 premiers mois	13.025	170,8	104,2	22,9	3,5	14,2	1,3
	10 premiers mois	13.647	180,5	108,1	24,0	3,7	14,9	1,4
	11 premiers mois	14.107	197,8	116,9	25,7	3,8	16,2	1,6
	12 mois	14.487	205,7	121,3	26,5	4,0	16,6	1,8
1960	Janvier	150	2,6	1,1	0,3	...	0,2	0,3
	2 premiers mois	379	3,9	3,2	0,8	0,1	0,7	0,4
	3 premiers mois	2.293	21,0	12,7	2,9	0,4	1,8	0,6
	4 premiers mois	5.647	56,4	34,8	7,3	1,0	4,4	0,8
	5 premiers mois	9.516	125,6	75,9	20,0	2,4	12,4	0,9
	6 premiers mois	11.581	158,1	95,0	24,5	2,9	15,1	1,1
	7 premiers mois	12.293	172,1	104,2	26,2	3,0	16,3	1,3
	8 premiers mois	12.497	173,8	105,3	26,4	3,1	16,3	1,4
	9 premiers mois	12.891	176,5	107,2	26,9	3,2	16,5	1,5
	10 premiers mois	13.495	186,2	111,2	28,3	3,4	17,3	1,7
	11 premiers mois	13.904	201,9	119,4	30,5	3,5	18,5	1,9
	12 mois	14.304	211,6	124,6	31,8	3,6	19,1	2,1
1961	Janvier	104	3,7	1,5	0,3	...	0,2	0,3
	2 premiers mois	276	4,6	3,1	0,7	0,1	0,7	0,4

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes et en commandite par action de droit belge.

² Il s'agit du mois de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (6).

³ Les coupons d'obligations sont, comme les dividendes, recensés pendant le mois où ils sont payés. Le paiement des coupons d'obligations peut être effectué avant celui des dividendes. De ce fait, les obligations dont les coupons sont recensés à la colonne (7) ne représentent pas nécessairement toutes des emprunts des sociétés faisant l'objet des colonnes précédentes.

⁴ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la Sabena.

⁵ Y compris les sociétés soumises précédemment au droit congolais, mais qui, en vertu de la loi du 17 juin 1960 sont actuellement régies par la législation belge sur les sociétés.

XVII - 4. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS BELGES ET CONGOLAISES ¹

Chiffres annuels

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B. 2).

Années	Actions		Obligations (montant nominal)					Actions et obligations	Actions et obligations
	émissions nominales	émissions nettes	émissions non continues			émissions continues nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes (I.N.S.)
			émissions	amortisse- ments	émissions nettes				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (4)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8) = (2) + (7)	(9)

Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

1952	18.047	2.755	1.398	est. 600 ³	est. 798 ³	n.d.	est. 798 ³	est. 3.553 ³	5.641 ⁴
1953	4.660	1.561	1.068	est. 700 ³	est. 368 ³	n.d.	est. 368	est. 1.929 ³	2.525 ⁴
1954	7.546	3.500	1.777	879	898	529	1.427	4.927	8.331
1955	15.354	5.356	1.560	1.257	303	532	835	6.191	9.680
1956	17.965	4.560	1.701	1.404	297	389	686	5.246	7.619
1957	27.917	5.573	3.220	1.449	1.771	833	2.604	8.177	10.687
1958	9.076	4.908	3.144	1.507	1.637	1.288	2.925	7.833	12.920
1959	10.327	3.760	3.196	1.568	1.628	814	2.442	6.202	11.317
1960	17.409	7.146	1.213	1.631	418	957	539	7.685	12.460

Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo

1952	7.369	2.457	212	n.d.	212	n.d.	212	2.669	1.811 ⁴
1953	3.212	1.997	130	n.d.	130	n.d.	130	2.127	1.834 ⁴
1954	2.572	1.753	391	46	345	...	345	2.098	1.465
1955	3.549	1.912	316	88	228	7	221	2.133	1.545
1956	7.222	2.089	341	110	231	5	236	2.325	1.580
1957	6.759	1.759	724	158	566	...	566	2.325	1.917
1958	2.007	1.162	450	124	326	51	377	1.539	1.119
1959	2.342	613	215	87	128	21	107	720	606
1960	5.099	399	20	167	147	21	168	231	131

Total général (y compris les sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger)

1952	25.416	5.212	1.610	est. 600 ³	est. 1.010 ³	n.d.	est. 1.010 ³	est. 6.222 ³	7.452 ⁴
1953	7.872	3.558	1.198	est. 700 ³	est. 498 ³	n.d.	est. 498 ³	est. 4.056 ³	4.359 ⁴
1954	10.118	5.253	2.168	944	1.224	529	1.753	7.006	9.796
1955	18.903	7.268	1.876	1.348	528	525	1.053	8.321	11.225
1956	25.187	6.649	2.047	1.519	528	394	922	7.571	9.199
1957	34.676	7.332	3.944	1.619	2.325	833	3.158	10.490	12.604
1958	11.083	6.070	3.594	1.631	1.963	1.339	3.302	9.372	14.039
1959	12.669	4.373	3.411	1.655	1.756	793	2.549	6.922	11.923
1960	22.508	7.545	1.233	1.798	565	936	371	7.916	12.591

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge. Sociétés congolaises : sociétés par actions à responsabilité limitée et de personnes à responsabilité limitée de droit congolais.

² Ces modifications consistent d'une part à inclure les appels de fonds, d'autre part à éliminer les émissions continues et non continues du secteur public (S.N.C.I., Sabena) et les émissions nettes d'obligations et de bons de caisse des banques belges.

³ Estimations B.N.B.

⁴ Amortissements non déduits.

N. B. — Col. (1) et (9) montants repris sans modification des statistiques de l'I.N.S. — col. (2) à (8) : montants modifiés par la B.N.B. comme indiqué à la note 2 ci-dessus.

Col. (1) : constitutions de sociétés et augmentations de capital — col. (2) : montants libérés sur souscriptions d'actions (déduction faite des libérations autres qu'en espèces), primes d'émission et appels de fonds — col. (3) : nouvelles émissions (partie effectivement émise au cours de l'année) plus reliquats d'émissions antérieures, moins emprunts de conversion.

Références bibliographiques : *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Statistiques Economiques belges 1941-1950* (B.N.B.). — *Bulletin Mensuel des Statistiques* (Commission de la Bourse de Bruxelles). — *Bulletin Hebdomadaire de la Kredietbank*.

XVII - 5. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS BELGES ET CONGOLAISES ¹

Chiffres mensuels ²

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B. ³).

Périodes	A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique				B. — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo			
	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations
	émissions nominales (1)	émissions nettes (2)	émissions non continuées brutes (3)	Total (4) = (2) + (3)	émissions nominales (5)	émissions nettes (6)	émissions non continuées brutes (7)	Total (8) = (6) + (7)
1959 3 premiers mois ...	1.341	542	275	817	519	63	—	63
6 premiers mois ...	4.647	1.694	661	2.355	1.179	328	—	328
9 premiers mois ...	6.720	2.064	880	2.944	2.201	460	—	460
12 mois	10.327	3.324	3.196	6.520	2.342	500	116	616
1960 3 premiers mois ...	1.971	1.020	79	1.099	710	59	—	59
6 premiers mois ...	5.326	2.413	302	2.715	5.011	254	—	254
9 premiers mois ...	11.388	5.316	805	6.121	n.d.	n.d.	—	n.d.
12 mois	17.409	6.545	1.213	7.758	5.099	299	20	319
1960 Juin	801	229	152	381	3.632	134	—	134
Juillet	3.791	2.016	500	2.516	77	45	—	45
Août	843	398	—	398				
Septembre	1.427	490	3	493				
Octobre	2.005	168	—	168				
Novembre	810	291	103	394				
Décembre	3.215	771	—	771				
1961 Janvier	398	268	146	414				
Février	1.650	327	—	327				
Mars p	823	140	—	140				
Avril p	1.391	191	—	191				
Mai p	767	347	—	347				
Juin p	2.080	664	—	664				
Juillet p	729	256	—	256				
Août p	448	215	—	215				

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge. — Sociétés congolaises : sociétés par actions à responsabilité limitée et de personnes à responsabilité limitée de droit congolais.
² Les chiffres de ce tableau diffèrent des données reprises au tableau XVII - 4 sur les points suivants : a) les émissions nettes d'actions ne comprennent pas les appels de fonds; b) les émissions d'obligations sont brutes (amortissements non déduits) et ne comprennent pas les émissions continues.
³ Les modifications consistent à éliminer les émissions d'obligations et d'actions du secteur public (celles de la Sabena pour la période couverte par le tableau).

XVIII. — MARCHÉ MONÉTAIRE

1. — MARCHÉ DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR ET A TRES COURT TERME *

(millions de francs)

Moyennes journalières	Capitaux prêtés par		Capitaux empruntés par		Total (5) = (1) + (2) ou (3) + (4)	Capitaux refusés (6)
	Banques de dépôts 1 (1)	Autres organismes 2 (2)	Banques de dépôts 1 (3)	Autres organismes 3 (4)		
1951	2.034	3.350	13	5.371	5.384	...
1952	2.357	3.440	9	5.788	5.797	...
1953	2.378	3.013	9	5.382	5.391	...
1954	2.330	3.006	19	5.317	5.336	...
1955	2.325	3.314	23	5.616	5.639	43
1956	2.428	2.795	22	5.201	5.223	185
1957	2.288	3.305	17	5.576	5.593	5
1958	2.078	1.829	15	3.892	3.907	577
1959	2.191	1.324	73	3.442	3.515	188
1960	2.415	2.668	1.025	4.058	5.083	37
1960 3 ^e trimestre	2.233	3.164	1.109	4.288	5.397	...
4 ^e trimestre	2.482	2.252	1.272	3.462	4.734	90
1961 1 ^{er} trimestre	2.527	2.493	1.449	3.571	5.020	3
2 ^e trimestre	2.381	3.701	1.993	4.089	6.082	...
3 ^e trimestre	2.320	4.416	2.069	4.667	6.736	...
1960 Juillet	2.166	4.372	1.400	5.138	6.538	...
Août	2.217	2.871	1.021	4.067	5.088	...
Septembre	2.312	2.356	933	3.735	4.668	...
Octobre	2.649	2.224	1.000	3.873	4.873	3
Novembre	2.410	2.021	1.331	3.100	4.431	233
Décembre	2.383	2.500	1.489	3.394	4.883	42
1961 Janvier	2.424	2.184	1.267	3.341	4.608	4
Février	2.500	2.504	1.627	3.377	5.004	7
Mars	2.649	2.778	1.468	3.959	5.427	...
Avril	2.545	2.974	1.596	3.923	5.519	...
Mai	2.349	3.869	2.083	4.135	6.218	...
Juin	2.270	4.176	2.254	4.192	6.446	...
Juillet	2.101	4.887	2.239	4.749	6.988	...
Août	2.423	4.476	2.069	4.830	6.899	...
Septembre	2.421	3.903	1.908	4.416	6.324	...

* Du 27 février 1956 au 16 novembre 1959, on a traité outre de l'argent au jour le jour, de l'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours. Ces montants sont par conséquent compris dans les chiffres ci-dessus. Depuis le 17 novembre 1959, il n'y a plus eu d'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours.

1 Jusqu'au 16 novembre 1959, les banques de dépôts comprennent uniquement celles de Bruxelles et d'Anvers. Celles d'autres places y ont ensuite été ajoutées.

2 Notamment le Crédit Communal de Belgique, la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, la C.G.E.R., l'O.N.S.S., et depuis le 17 novembre 1959, le Fonds des Rentes.

3 Notamment l'I.R.G., l'Office National du Dueroire, la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, la S.N.C.I. et le Fonds des Rentes.

XVIII - 3. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

Mouvement du débit

Moyennes mensuelles ou mois	Nombre de chambres	Bruxelles						Province		Total général	
		Argent à très court terme 1		Autres opérations 2		Total		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs
		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs				
1951	38	2	140	157	88	159	228	171	57	330	285
1952	38	2	159	162	98	164	257	177	59	341	316
1953	38	2	155	164	87	166	242	185	56	351	298
1954	38	2	138	174	92	176	230	200	55	376	285
1955	38	2	133	188	96	190	229	210	56	400	285
1956	38	2	127	212	110	214	237	222	63	436	300
1957	38	2	119	232	128	234	247	239	66	473	313
1958	38	2	113	245	131	247	244	235	63	482	307
1959	39	2	124	248	142	250	266	237	64	487	330
1960	39	3	208	289	158	292	366	243	57	535	423
1960 3 ^e trimestre	39	3	226	293	162	296	388	241	56	537	444
4 ^e trimestre	39	3	192	309	167	312	359	245	56	557	415
1961 1 ^{er} trimestre	39	3	208	378	161	381	369	258	60	639	429
2 ^e trimestre	39	3	239	412	163	415	402	261	59	676	461
3 ^e trimestre	39	3	273	397	164	400	437	249	61	649	498
1960 Juillet	39	3	254	286	173	289	427	226	53	515	480
Août	39	3	222	301	163	304	385	251	58	555	443
Septembre	39	3	202	291	150	294	352	248	57	542	409
Octobre	39	3	200	308	162	311	362	250	56	561	418
Novembre	39	3	174	304	169	307	343	249	56	556	399
Décembre	39	3	203	315	169	318	372	237	57	555	429
1961 Janvier	39	3	193	354	167	357	360	258	60	615	420
Février	39	3	192	349	149	352	341	240	57	592	398
Mars	39	3	240	432	167	435	407	276	64	711	471
Avril	39	3	202	367	151	370	353	233	53	603	406
Mai	39	3	241	423	163	426	404	276	60	702	464
Juin	39	3	274	445	175	448	449	275	65	723	514
Juillet	39	3	268	400	176	403	444	251	59	654	503
Août	39	3	293	406	164	409	457	254	64	663	521
Septembre	39	3	256	384	153	387	409	243	61	630	470

1 Il s'agit de l'argent au jour le jour et, du 27 février 1956 au 16 novembre 1959, de l'argent prêté ou emprunté à 1, 5 et 10 jours. Depuis le 17 novembre 1959, il n'y a plus eu d'argent à 5 et 10 jours.

2 Titres, effets publics, coupons, virements, chèques, traites, promesses, quittances, opérations sur l'étranger, etc.

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1941-1950* (B.N.B.). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXVIII^e année, vol. I, n° 5, mai 1953 : « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) » — XXXV^e année, vol. I, n° 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique ».

XIX. — TAUX D'ESCOMPTE, D'INTERET ET DE RENDEMENT (Pour cent par an)

1. — TAUX D'ESCOMPTE ET D'INTERET DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Dates des changements	Escompte					Avances en compte courant et prêts *					
	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants	Acceptations de banque préalablement visées par la B.N.B.	Traites acceptées non domiciliées en banque	Traites non acceptées		Promesses	sur certificats de trésorerie			sur Certificats du Fonds des Rentes, émis à maximum 366 jours	sur autres effets publics 2
				domiciliées en banque	non domiciliées en banque		ayant maximum 120 jours à courir	ayant maximum 8 mois à courir	émis à maximum 366 jours 1		
1951 5 juillet	3,50	3,50	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	—	5,50	
13 septembre	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	—	5,50	
1952 18 décembre	3,—	3,—	3,50	4,50	5,50	2,—	2,1875	2,375	—	5,50	
1953 5 mars	3,—	3,—	3,50	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	—	5,—	
21 mai	3,—	3,—	3,50	4,50	4,75	2,—	2,1875	2,375	—	4,75	
29 octobre ...	2,75	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	—	4,50	
1955 4 août	3,—	3,—	3,75	4,50	4,75	2,1875			—	4,75	
1956 6 décembre	3,50	3,50	4,25	5,—	5,25	2,25			—	5,25	
1957 21 mars	3,50	3,50	4,25	5,—	5,25	Taux du certificat plus 5/16 %, minimum 2,25 %			—	5,25	
25 juillet	4,50	4,50	5,25	6,—	6,25				—	6,25	
12 novembre	4,50	4,50	5,25	6,—	6,25				—	6,25	Taux du Certificat + 5/16 % minimum 2,25 %
1958 27 mars	4,25	4,25	5,—	5,75	6,—	»			—	6,—	
5 juin	4,—	4,—	4,75	5,50	5,75				—	5,75	
3 juillet	3,75	3,75	4,50	5,25	5,50				—	5,50	
28 août	3,50	3,50	4,25	5,—	5,25				—	5,25	
30 octobre	3,50	3,50	4,—	4,50	5,—				—	5,—	
1959 8 janvier ...	3,25	3,25	3,75	4,25	4,75	»			—	4,75	
24 décembre	4,—	4,—	4,50	4,75	5,25				—	5,25	
1960 4 août	5,—	5,—	5,50	5,75	6,25	»			—	6,25	
	représentatives										
	d'impor-tations	d'expor-tations									
10 novembre	5,—	5,—	4,—	5,50	5,75	6,25	6,25	»	»	6,25	
1961 24 août	4,75	4,75	3,75	5,25	5,50	6,—	6,—	»	»	6,—	

1 Intitulé avant le 21 mars 1957 : Certificats de trésorerie ayant maximum 12 mois à courir.

2 Y compris les certificats de trésorerie à plus de 12 mois. — Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

* Quotité de l'avance au 30 septembre 1961

Cert. de trés. et cert. du Fonds des Rentes émis à max. 366 jours ... max. 95 % | Autres effets publics (voir note 2) max. 80 %

XIX - 2. — TAUX DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR

Moyennes 1	
1957 Du 1-1 au 11-11 2 .	1,70
Du 12-11 au 31-12 3 .	2,25
1958	1,41
1959 Du 1-1 au 16-11 ...	1,01
Du 17-11 au 31-12 ...	2,11
1960	2,80
1960 Octobre	3,92
Novembre	2,81
Décembre	2,67
1961 Janvier	2,68
Février	2,47
Mars	2,38
Avril	2,33
Mai	2,79
Juin	2,85
Juillet	2,90
Août	2,53
Septembre	2,50

XIX - 3. — TAUX DES CERTIFICATS DE TRÉSorerie

A fin de période	Certificats de trésorerie à très court terme 4					Certificats de trésorerie bancaires 5	Dates	Certificats de trésorerie émis par adjudication		
	15 jours	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois			4 mois	6 mois	9 mois
1957										
1956	1,90	—	—	—	—	1,3125 ⁶				
1957	2,75	3,—	3,25	3,75	4,25	3,75	1958 6 janv.	4,676	5,059	5,388
1958	1,25	1,50	1,75	2,—	2,50	2,75	1959 6 janv.	3,398	3,646	3,860
1959	—	2,75	3,—	3,25	3,50	3,25	1960 5 janv.	4,171	*	4,354
1960 Oct. ...	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	1960 8 nov. .	*	*	*
Nov. ...	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	6 déc. .	*	*	*
Déc. ...	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	1961 6 janv.	4,862	4,925	4,956
1961 Janv. ...	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	7 fév. .	4,846	*	4,993
Févr. ...	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	7 mars	4,872	4,937	*
Mars ...	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	6 avril	4,875	4,950	4,960
Avril ...	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	4 mai .	4,850	*	*
Mai ...	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	6 juin .	4,850	4,950	*
Juin ...	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	4 juillet	4,850	4,950	4,998
Juillet ...	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	3 août .	4,850	*	5,000
Août ...	—	3,75	4,—	4,25	4,50	4,50	5 sept. .	4,711	4,800	4,900
Sept. ...	—	3,75	4,—	4,25	4,50	4,50	3 oct. .	4,703	4,800	4,900

1 Il s'agit, jusqu'au 16 novembre 1959, de la moyenne arithmétique simple des taux uniques journaliers.

Depuis le 17 novembre 1959 : moyennes pondérées par les montants des capitaux empruntés, des taux journaliers moyens.

2 Depuis le 19 novembre 1949 jusqu'au 8 août 1955 inclus, le taux a été de 1,25 %; du 4 août à fin décembre 1955, il a été de 1,50 %. Moyenne 1956 : 1,58.

3 La réforme du marché monétaire de novembre 1957 a comporté notamment le relèvement du taux des certificats de trésorerie bancaires à 4 mois, devenus les certificats B, ce qui a permis des fluctuations plus larges des taux de l'argent au jour le jour.

4 Cfr. Arrêtés ministériels du 30 mars 1956 et du 9 novembre 1957 (*Moniteur belge* du 4 mai 1956, p. 3.148 et du 10 novembre 1957, p. 8.028).

5 Certificats que les banques peuvent inclure dans la couverture partielle de leur passif exigible à 1 mois au plus. L'encours de ces certificats émis à 4 mois était peu important jusqu'à la réforme du marché monétaire du 12 novembre 1957, qui les a remplacés par des certificats de même nature, mais dont l'intérêt est lié au taux d'escompte de la Banque Nationale de Belgique pour les traites acceptées domiciliées en banque. Ces certificats sont désignés par le terme « certificats B » (Arrêté ministériel du 9 novembre 1957, *Moniteur* du 10 novembre 1957, p. 8.030). L'encours de ces certificats s'est élevé à 8,9 milliards de francs jusqu'au 8 avril 1960. Depuis lors, il atteint 9,1 milliards de francs.

En outre, le Fonds des Rentes émet, depuis novembre 1957, un montant variable de certificats assortis des mêmes conditions, sauf que l'intérêt des certificats B est payable d'avance, et que celui des certificats du Fonds des Rentes est payable à terme échu. (Arrêté amendant l'arrêté d'exécution de l'article 4, § 2 du règlement du 11 octobre 1949 sur les coefficients bancaires. — *Moniteur* du 27 novembre 1957, p. 8.263).

Il convient également de noter que la réforme du marché monétaire de novembre 1957 a converti un montant de 20 milliards de francs de certificats de trésorerie à 12 mois affectés par les banques à la couverture partielle de leur passif exigible à 1 mois au plus, en des certificats à 12 mois, désignés par le terme « certificats A », d'un taux de 1 15/16 %, payable par anticipation (Arrêté ministériel du 9 novembre 1957, *Moniteur* du 10 novembre 1957, p. 8.030).

6 Taux en vigueur depuis le 5 février 1946 (cfr. deuxième arrêté ministériel d'exécution du 5 février 1946 de la loi du 14 octobre 1945 relative aux avoirs monétaires bloqués ou temporairement indisponibles. *Moniteur* du 10 février 1946, p. 1.185).

* Pas d'adjudication.

**XIX - 4. — TAUX DES DEPOTS EN FRANCS BELGES DANS LES BANQUES
ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE**

A fin de période	Tarif 1 1 Comptes de dépôts à					Caisse Générale d'Epargne (Dépôts d'épargne des particuliers)		
	vue	15 jours de préavis 2	Terme 2			jusqu'à 50.000 F	de 50.001 à 100.000 F	au-delà de 100.000 F
			1 mois	3 mois	6 mois			
1951	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1952	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1953	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1954	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1955	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1956	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1957	0,50	1,25	2,30	2,70	3,15	3,—	2,—	
1958	0,50	0,90	1,35	1,75	2,15	3,— ³	2,—	
1959	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—	
1960 Juillet	0,50	1,05	1,90	3,—	3,10	3,— ³	2,— ⁴	
Août	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³	2,— ⁴	
Septembre	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³	2,— ⁴	
Octobre	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³	2,— ⁴	
Novembre	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³	2,— ⁴	
Décembre	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³	2,— ⁴	
1961 Janvier	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³	2,— ⁴	
Février	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³	2,— ⁴	
Mars	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³	2,— ⁴	
Avril	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³	2,— ⁴	
Mai	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³	2,— ⁴	
Juin	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³	2,— ⁴	
Juillet	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³	2,— ⁴	
Août	0,50	1,50	2,65	3,30	3,45	3,— ³	2,— ⁴	
Septembre	0,50	1,50	2,65	3,30	3,45	3,— ³	2,— ⁴	

1 Tarif appliqué par environ 25 banques, dont les principales. D'autres banques, surtout régionales, appliquent en général un tarif supérieur. — 2 Depuis novembre 1957, les taux des dépôts à préavis et à terme fluctuent en fonction du taux d'escompte de la B.N.B. pour les traites acceptées domiciliées en banque. — 3 Durant les années 1958 et 1960, majoration d'intérêts de 0,30 % pour les sommes restées inscrites toute l'année civile. Pas de majoration en 1959. — 4 En 1960, majoration d'intérêts de 0,20 % pour les sommes restées inscrites toute l'année civile.

**XIX - 5. — TAUX DE RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE,
COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES ***

Début de période	Dette unifiée (rendement eu égard au cours seulement)	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance de 5 à 20 ans		Taux moyen pondéré (non compris la Dette unifiée)
		Etat	Paraétatiques et villes	Etat	Paraétatiques et villes	
	4 % 1 ^{re} s.	8,5 à 5,5 %	8 à 5,5 %	4 à 5,75 %	8 à 5,50 %	
1952	4,60	—	5,19 ¹	—	—	5,32
1953	4,48	—	4,85 ¹	5,09 ²	—	5,05
1954	4,33	—	4,15 ¹	4,79 ²	—	4,70
1955	4,20	—	3,89 ¹	4,59 ²	—	4,46
1956	4,18	—	3,99 ¹	4,63	4,71	4,57
1957	4,47	—	5,17 ¹	5,54	5,59	5,45
1958	4,93	—	5,53 ¹	6,47	6,51	6,41
1959	4,29	—	4,44	4,85	4,93	4,85
1960	4,21	4,72	4,79	5,21	5,10	5,11
1960 Août	4,35	5,51	5,67	5,79	5,41	5,64
Septembre	4,35	5,40	5,15	5,74	5,45	5,59
Octobre	4,34	5,47	5,26	5,71	5,47	5,58
Novembre	4,34	5,40	5,28	5,73	5,53	5,61
Décembre	4,40	5,47	5,55	5,85	5,65	5,73
1961 Janvier	4,39	5,55	5,69	6,07	5,80	5,89
Février	4,39	5,50	5,66	6,00	5,82	5,85
Mars	4,39	5,45	5,62	6,00	5,82	5,84
Avril	4,35	5,40	5,58	5,90	5,77	5,77
Mai	4,33	5,46	5,57	5,94	5,79	5,81
Juin	4,33	5,41	5,50	5,90	5,77	5,77
Juillet	4,35	5,44	5,55	5,93	5,79	5,80
Août	4,35	5,45	5,54	5,89	5,77	5,77
Septembre	4,35	5,33	5,37	5,85	5,75	5,73
Octobre	4,35	5,33	5,32	5,81	p 5,74	p 5,71

* Sauf indication contraire, le taux de rendement moyen est celui qui, appliqué au calcul de la valeur actuelle de l'ensemble des termes d'annuité (remboursement, intérêts, lots et primes éventuels) encore à recevoir, égalise cette valeur actuelle au prix d'achat du capital en vie, évalué au cours du jour, majoré des courtages et éventuellement des intérêts courus.

1 Emprunts aux taux de 4 et 4,5 %. — 2 Emprunts aux taux de 4,25 et 4,5 %.

N. B. — Méthode d'établissement : voir *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.), XXXI^e année, vol. I, no 2, février 1956.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : situations hebdomadaires de la B.N.B. — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXVI^e année, vol. I, no 6, juin 1951 : « Le Marché de l'argent au jour le jour depuis septembre 1950 » ; XXVIII^e année, vol. I, no 5, mai 1953 : Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) ; XXXII^e année, vol. II, no 5, novembre 1957 « La réforme du marché monétaire » ; XXXV^e année, vol. I, no 4, avril 1960 « Le marché monétaire en Belgique ».

XX. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

1. — TAUX D'ESCOMPTE

Mois des changements	Allemagne		Etats-Unis 1		France		Grande- Bretagne		Italie		Pays-Bas		Suède		Suisse	
	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux
Taux en vigueur au 1-1-1955 ...		3,—		1,50		3,—		3,—		4,—		2,50		2,75		1,50
1955 Janvier ...							27	3,50								
Février ...							24	4,50								
Avril			15	1,75									19	3,75		
Août	4	3,50	5	2,—												
Septembre .			9	2,25												
Novembre .			18	2,50												
1956 Février ...							16	5,50			7	3,—				
Mars	8	4,50														
Avril			13	2,75												
Mai	19	5,50														
Août			24	3,—							25	3,25				
Septembre .	6	5,—														
Octobre ...											22	3,75				
Novembre .													22	4,—		
1957 Janvier ...	11	4,50														
Février ...							7	5,—								
Avril					11	4,—										
Mai															15	2,50
Juillet											17	4,25	11	5,—		
Août			23	3,50	12	5,—					16	5,—				
Septembre .	19	4,—					19	7,—								
Novembre .			15	3,—												
1958 Janvier ...	17	3,50	23	2,75							23	4,50				
Mars			7	2,25			20	6,—			25	4,—				
Avril			18	1,75												
Mai							22	5,50					3	4,50		
Juin	27	3,—					19	5,—	7	3,50	14	3,50				
Août							14	4,50								
Septembre .			12	2,—												
Octobre ...					16	4,50										
Novembre .			7	2,50			20	4,—			15	3,—				
1959 Janvier ...	10	2,75									21	2,75				
Février ...					5	4,25									26	2,—
Mars			6	3,—												
Avril					23	4,—										
Mai			29	3,50												
Septembre .	4	3,—	11	4,—												
Octobre ...	23	4,—														
Novembre .											16	3,50				
1960 Janvier ...							21	5,—					15	5,—		
Juin	3	5,—	10	3,50			23	6,—								
Août			12	3,—												
Octobre ...					6	3,50	27	5,50								
Novembre .	11	4,—														
Décembre .							8	5,—								
1961 Janvier ...	20	3,50														
Mai	5	3,—														
Juillet							25	7,—								
Octobre ...							5	6,5								

1 Federal Reserve Bank of New York.
Définitions des taux d'escomptes officiels : voir « International Financial Statistics » (F.M.I.).

XX - 2. — BANQUE DE FRANCE

(millions de nouveaux francs français)

	1957 31 décembre	1958 31 décembre	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1960 4 août	1961 10 août	1960 8 septembre	1961 7 septembre
ACTIF								
Encaisse or	2.012	2.476	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322
Prêt d'or au Fonds de Stabilisation des changes	1.000	1.201	—	—	—	—	—	—
Disponibilités à vue à l'étranger	118	141	3.969	5.744	5.465	10.868	6.119	9.378
Avances au Fonds de Stabilisation des changes ¹	656	444	740	444	1.314
Monnaies divisionnaires	99	84	101	23	14	18	6	17
Comptes courants postaux	716	512	669	561	477	514	493	518
Prêts à l'Etat	6.548	6.510	6.500 ²	6.500 ²	6.500 ²	6.500 ²	6.500 ²	6.500 ²
Avances à l'Etat	4.297	4.337	2.640 ²	901 ²	3.093 ²	4.124 ²	3.830 ²	4.457 ²
Portefeuille d'escompte :	19.872	22.217	16.392	18.851	15.837	14.638	15.202	15.364
<i>Effets escomptés sur la France</i>	5.917	6.707	4.232	5.118	4.554	5.106	4.472	5.018
<i>Effets escomptés sur l'étranger</i>	1	3	1	1	1	1	1	1
<i>Effets garantis par l'Office des céré- ales</i> ³	575	481	699	878	126	252	166	195
<i>Effets de mobilisation de crédits à moyen terme</i>	13.379	15.026	11.460	12.854	11.156	9.279	10.563	10.150
Effets négociables achetés en France ⁴	2.883	2.609	2.827	3.554	3.039	2.838	2.250	2.596
Avances à 30 jours sur effets publics ...	193	222	169	205	159	169	154	164
Avances sur titres	105	97	83	70	67	66	65	61
Avances sur or
Effets en cours de recouvrement	783	763	863	529	384	345	247	324
Divers	649	562	627	764	595	797	639	743
Total ...	39.275	41.731	39.162	42.680	40.396	45.939	40.271	45.758

PASSIF

Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation	32.681	34.694	34.947	39.320	36.842	41.527	36.830	41.844
Comptes courants créditeurs :	5.246	5.720	2.943	2.066	2.242	3.128	2.149	2.512
<i>Compte courant du Trésor public</i> ...	1	1	...	1	1
<i>Comptes courants des accords de coopération économique</i>	—	...	—
<i>Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères</i>	4.091	4.564	1.965	967	1.301	2.141	1.261	1.640
<i>Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue</i>	1.154	1.155	978	1.098	940	987	888	872
Capital de la Banque	2	2	150	150	150	150	150	150
Divers	1.346	1.315	1.122	1.144	1.162	1.134	1.142	1.252
Total ...	39.275	41.731	39.162	42.680	40.396	45.939	40.271	45.758

¹ Convention du 27 juin 1949.² Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959.³ Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939 et loi du 19 mai 1941.⁴ Décret du 17 juin 1938.

XX - 3. — BANK OF ENGLAND

(millions of £)

	1958 28 February	1959 28 February	1960 29 February	1961 28 February	1960 10 August	1961 9 August	1960 7 September	1961 6 September
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	-------------------	------------------	---------------------	---------------------

Issue Department

Government Debt	11	11	11	11	11	11	11	11
Other Government Securities	1.985	2.035	2.136	2.237	2.336	2.437	2.236	2.338
Other Securities	1	1	1	1	1	1	1	1
Coin other than Gold Coin	3	3	2	1	2	1	2	...
Amount of Fiduciary Issue	2.000	2.050	2.150	2.250	2.350	2.450	2.250	2.350
Gold Coin and Bullion
Total ...	2.000	2.050	2.150	2.250	2.350	2.450	2.250	2.350

Notes Issued :								
In Circulation	1.965	2.013	2.116	2.212	2.291	2.411	2.230	2.326
In Banking Department	35	37	34	38	59	39	20	24
Total ...	2.000	2.050	2.150	2.250	2.350	2.450	2.250	2.350

Banking Department

Government Securities	254	265	274	425	335	379	418	427
Other Securities :								
Discounts and Advances	23	10	33	28	40	75	28	84
Securities	22	22	20	19	19	18	19	20
Notes	35	37	34	38	59	39	20	24
Coin	2	1	1	1	1	1	1	1
Total ...	336	335	362	511	454	512	486	556

Capital	15	15	15	15	15	15	15	15
Rest	4	4	4	4	4	4	4	4
Public Deposits :	11	17	12	18	11	13	9	11
(including Exchequer, Savings Banks, Commissioners of National Debt, and Dividend Accounts)								
Special Deposits	—	—	—	155	135	172	150	214
Other Deposits :								
Bankers	232	229	264	251	226	239	245	245
Other Accounts	74	70	67	68	63	69	63	67
Total ...	336	335	362	511	454	512	486	556

XX - 4. — FEDERAL RESERVE BANKS ¹

(millions of \$)

	1957 31 December	1958 31 December	1959 31 December	1960 31 December	1960 10 August	1961 9 August	1960 7 September	1961 6 September
ASSETS								
Gold certificate account	21.216	19.013	18.186	16.413	17.805	16.292	17.731	16.142
Redemption fund for F.R. notes	869	938	978	1.066	980	1.043	970	1.044
Total gold certificate reserves ...	22.085	19.951	19.164	17.479	18.785	17.335	18.701	17.186
F.R. notes of other Banks	443	477	524	525	389	—	380	—
Cash	339	336	359	363	401	388	388	386
Discounts and advances	56	64	458	33	213	473	177	68
Industrial loans	1	—	—	—	—	—
Acceptances :								
Bought outright	42	43	44	54	30	32	32	34
Held under repurchase agreement	23	6	31	20	—	—	—	—
U.S. Government securities :								
Bought outright :								
Bills	983	2.250	2.606	2.900	2.807	2.294	2.639	2.811
Certificates	19.934	18.650	10.507	9.060	8.507	1.710	14.007	1.683
Notes	2.868	11.010	12.481	13.010	19.839	7.510	19.872
Bonds	2.802	2.484	2.484	2.543	2.484	3.509	2.484	3.536
Total bought outright ...	23.719	26.252	26.607	26.984	26.808	27.352	26.640	27.902
Held under repurchase agreement	519	95	41	400	136	148	82	...
Total U.S. Government securities ...	24.238	26.347	26.648	27.384	26.944	27.500	26.722	27.902
Total loans and securities	24.360	26.460	27.181	27.491	27.187	28.005	26.931	28.004
Due from foreign banks	—	...	—
Cash items in process of collection	5.495	5.631	6.438	6.809	5.040	4.171	4.614	4.013
Bank premises	84	94	100	108	105	110	106	110
Other assets	223	146	262	209	368	285	227	205
Total assets ...	53.029	53.095	54.028	52.984	52.275	50.294³	51.347	49.904³
LIABILITIES								
Federal Reserves notes	27.535	27.872	28.262	28.449	27.681	27.634	27.817	27.813
Deposits :								
Member bank reserves	19.034	18.504	18.174	17.080	17.947	16.987	17.322	16.580
U.S. Treasurer - general account	481	358	504	485	431	449	518	557
Foreign	356	273	345	217	177	255	195	274
Other	246	391	693	554	373	270	376	324
Total deposits ...	20.117	19.526	19.716	18.336	18.928	17.961	18.411	17.735
Deferred availability cash items	4.071	4.335	4.847	4.941	4.312	3.284	3.778	2.933
Other liabilities and accrued dividends ...	15	22	29	32	43	55	41	65
Total liabilities ...	51.738	51.755	52.854	51.758	50.964	48.934	50.047	48.546
CAPITAL ACCOUNTS								
Capital paid in	345	363	388	409	401	429	402	430
Surplus	837	868	775	817	775	817	775	817
Other capital accounts	109	109	11	...	135	114	123	111
Total liabilities and capital accounts ...	53.029	53.095	54.028	52.984	52.275	50.294³	51.347	49.904³
Contingent liability on acceptances purchased for foreign correspondents	76	68	82	230	184	143	203	135
Industrial loan commitments	1	1	...	—	—	—	—	—
Ratio of gold certificate reserves to deposit and F.R. note liabilities combined	46,3 %	42,1 %	39,9 %	37,4 %	40,3 %	37,7 %	40,5 %	37,4 % ²

¹ Consolidated statement of condition of the twelve Federal Reserve Banks.

² « F. R. note liabilities combined » includes \$ 376 million of Federal Reserve notes of other Federal Reserve Banks netted out of the consolidated statement shown above.

³ Since 1-2-1961, this figure is not comparable with those of the preceding statements. The assets include no more the item « F. R. notes of other Banks » Besides, the figure of the item « Cash items in process of collection » has been modified. In the liabilities, the figures relating to the « Federal Reserve notes » and the « Deferred availability cash items » have been modified too.

XX - 5. — DE NEDERLANDSCHE BANK

(miljoenen guldens)

	1957 31 december	1958 31 december	1959 31 december	1960 31 december	1960 8 augustus	1961 7 augustus	1960 5 september	1961 4 september
ACTIVA								
Goud	2.812	3.972	4.281	5.487	4.733	5.554	4.733	5.698
Vorderingen en geldswaardige papieren luidende in goud of in buitenlandse geldsoorten	1.008	1.603	786	1.107	780	795	771	466
Buitenlandse betaalmiddelen	1	1	1	...	1	1	1	...
Vorderingen op het buitenland luidende in guldens ¹	182	88	71	40	47	50	48	47
Wissels, promessen, schatkistpapier en schuldbrieven in disconto ²	10	...	6
Wissels, schatkistpapier en schuldbrieven door de Bank gekocht (art. 15, onder 4 ^o van de Bankwet 1948)	128	181	547	249	250	151	113	313
Voorschotten in rekening-courant (incl. beleningen) ³	198	40	62	12	9	5	9	6
Boekvorderingen op de Staat (overeen- komst van 26 februari 1947)	560	—	—	—	—	—	—	—
Nederlandse munten	11	24	35	51	52	22	54	23
Belegging van kapitaal en reserves	142	159	165	174	171	181	171	183
Gebouwen en inventaris	1	1	1	1	1	1	1	1
Diverse rekeningen	39	15	12	12	6	6	8	5
Totaal ...	5.092	6.084	5.967	7.133	6.050	6.766	5.909	6.742
PASSIVA								
Bankbiljetten in omloop	4.187	4.418	4.513	4.900	4.613	5.016	4.663	5.068
Bankassignaties
Rekening-courantsaldo's in guldens van ingezetenen	629	1.284	1.139	1.608	1.129	1.370	950	1.351
's Rijks schatkist	307	643	528	934	317	182	276	476
Banken in Nederland	250	485	484	519	682	951	530	665
Andere ingezetenen	72	156	127	150	130	237	144	210
Rekening-courantsaldo's in guldens van niet-ingezetenen	46	97	65	59	64	139	62	77
Buitenlandse circulatiebanken en daar- mede gelijk te stellen instellingen ...	—	—	56	48	53	135	52	70
Andere niet-ingezetenen	16	22	9	11	11	4	10	7
Saldo's voortvloeiende uit betalings- akkoorden	30	75	—	—	—	—	—	—
Saldo's luidende in buitenlandse geld- soorten	6	64	6	320	17	12	5	12
Kapitaal	20	20	20	20	20	20	20	20
Reserves	131	142	152	164	152	164	152	164
Diverse rekeningen	73	59	72	67	55	45	57	50
Totaal ...	5.092	6.084	5.967	7.133	6.050	6.766	5.909	6.742
¹ Waarvan uit hoofde van de liquidatie van bila- terale akkoorden	2	1	9	...	2	...	2	...
² Waarvan schatkistpapier, rechtstreeks door de Bank in disconto genomen
³ Waarvan aan Indonesië (wet van 15 maart 1933 — Staatsblad nr 99)	13	11	8	5	5	3	5	3
N. B. — Circulatie der door de Bank namens de Staat in het verkeer gebrachte munt- biljetten	127	110	105	110	108	72	107	70

XX - 6. — BANCA D'ITALIA

(miliardi di lire)

	1957 dicembre	1958 dicembre	1959 dicembre	1960 dicembre	1960 luglio	1961 luglio	1960 agosto	1961 agosto
Oro in cassa	4	5	5	1.000	172	1.000	172	1.000
Oro all'estero dovuto dallo Stato	2	2	2	—	2	—	2	—
Cassa ¹	6	10	11	10	10	12	9	11
Portafoglio ²	405	386	430	443	427	441	425	458
Effetti ricevuti per l'incasso
Anticipazioni ³	82	34	46	64	72	106	81	91
Prorogati pagamenti	5	—	—	7	—	—	—	2
Ufficio italiano dei cambi	—	—	—	1.257	—	1.438	—	1.562
Disponibilita in divisa all' estero	71	62	62	63	62	63	62	64
Titoli emessi o garantiti dallo Stato	72	56	70	75	59	80	59	80
Immobili
Debitori diversi	1.039	1.654	2.191	119	2.103	131	2.175	135
Partite varie	3	3	3	2	3	—	2	—
Anticipazioni temporanee al Tesoro	77	77	77	64	75	—	75	—
Anticipazioni straordinarie al Tesoro	343	343	343	485	488	485	488	485
Emissioni per forze alleate	145	145	145	—	—	—	—	—
Conto corrente servizio tesoreria	170 ⁶	137	—	—	—	—	—	—
Impieghi in titoli per conto del Tesoro ...	345	325	128	20	64	—	50	—
Servizi diversi per conto dello Stato	32	18	—	—	—	—	—	—
Spese	40	41	44	43	24	24	26	25
Totale attivo ...	2.841	3.298	3.557	3.652	3.561	3.780	3.626	3.913
Circolazione dei biglietti ⁴	1.914	2.061	2.237	2.424	2.179	2.407	2.147	2.362
Vaglia assegni e debiti a vista ⁵	27	26	28	23	15	21	17	17
Depositi in c/c liberi	140	167	130	117	79	89	84	92
Conti correnti vincolati	548	774	772	694	820	783	795	807
Creditori diversi	160	211	173	170	163	177	179	210
C/c servizio tesoreria	—	—	146	159	194	261	302	389
C/c servizio tesoreria — Fondo speciale .	—	—	17	—	5	—	—	—
Tesoro dello Stato - plusvalenza rivalutaz. oro	—	—	—	—	63	—	63	—
Aiuti internazionali	9	14	—	—	—	—	—	—
Servizi diversi per conto dello Stato	—	—	5	16	13	12	8	4
Capitale
Fondo di riserva ordinario	2	2	2	3	3	4	3	4
Fondo di riserva straordinario	1	1	2	2	2	2	2	2
Rendite	40	42	45	44	25	24	26	26
Totale passivo e patrimonio ...	2.841	3.298	3.557	3.652	3.561	3.780	3.626	3.913
Depositanti in titoli e valori	3.430	4.413	3.604	4.407	5.194	4.853	5.022	4.611
¹ Comprese monete di Stato	5	8	8	5	6	5	6	5
² Compreso finanziamento ammassi	—	—	—	437	—	431	—	450
³ Comprese operazioni con privati	—	—	—	3	—	5	—	5
⁴ Compresi biglietti presso il Tesoro	1	1	2	2	...	1	3	...
⁵ Compresi vaglia e assegni	18	17	16	14	10	12	12	12
⁶ Al netto del Fondo speciale	2	—	—	—	—	—	—	—

XX - 7. — DEUTSCHE BUNDESBANK

(Millionen DM)

	1958 31 Dezember	1959 31 Dezember	1960 31 Dezember	1960 6 August	1961 7 August	1960 7 September	1961 7 September
AKTIVA							
Gold	10.963	10.934	12.286	11.724	13.935	11.943	14.408
Guthaben bei ausländischen Banken und Geldmarkantlagen im Ausland	9.311	8.249	15.905	12.822	12.591	13.640	10.742
Sorten, Auslandswechsel und -schecks ...	152	130	157	131	347	133	342
Kurz- und mittelfristige Kredite an inter- nationale Einrichtungen und Konsoli- dierungskredite	6.089	4.817	3.657	3.955	3.046	3.797	2.485
<i>davon : a) aus der Abwicklung der</i> <i>E.Z.U.</i>	4.590	3.156	1.993	2.329	1.628	2.147	1.065
<i>b) an Weltbank</i>	1.234	1.486	1.560	1.506	1.345	1.531	1.345
Deutsche Scheidemünzen	85	88	91	102	93	105	100
Postcheckguthaben	192	226	193	111	205	151	144
Inlandswechsel	722	853	1.283	1.630	1.168	1.949	1.042
Schatzwechsel und unverzinsliche Schatz- anweisungen	100	80	137	—	—	38	—
Lombardforderungen	64	234	419	31	18	80	18
Kassenkredite	90	265	79	100	2	8	2
Wertpapiere	270	235	324	224	786	224	886
Ausgleichsforderungen und unverzinsliche Schuldverschreibung	4.382	5.731	3.561	4.561	2.998	3.708	2.866
Kredite an Bund für Beteiligung an inter- nationalen Einrichtungen	662	1.211	1.387	1.340	2.098	1.340	2.866
Forderungen an Bund wegen Forderungs- erwerb aus Nachkriegswirtschaftshilfe und Änderung der Wechselkurse	—	—	—	—	3.778	—	3.778
Sonstige Aktiva	372	311	370	254	305	274	304
	33.454	33.364	39.849	36.985	41.370	37.390	39.983

PASSIVA

Banknotenumlauf	17.661	19.046	20.470	19.069	20.791	18.986	21.121
Einlagen von	13.037	11.605	16.696	15.500	17.304	16.000	15.981
<i>Kreditinstituten (einschliesslich Post-</i> <i>scheck und Postsparkassenämter) ...</i>	8.243	9.344	13.036	12.883	10.928	13.458	10.851
<i>Öffentlichen Einlegern</i>	4.535	2.039	3.440	2.391	6.145	2.331	4.899
<i>Anderen inländischen Einlegern</i>	209	222	220	226	231	211	231
Verbindlichkeiten aus dem Auslandsge- schäft	1.136	672	447	421	1.162	403	841
<i>Einlagen ausländischer Einleger</i>	550	299	282	311	1.064	297	755
<i>Sonstige</i>	586	373	165	110	98	106	86
Rückstellungen	656	671	806	806	867	806	867
Grundkapital	290	290	290	290	290	290	290
Rücklagen	492	522	562	562	588	562	588
Sonstige Passiva	182	558	578	337	368	343	295
	33.454	33.364	39.849	36.985	41.370	37.390	39.983

XX - 8. — BANQUE NATIONALE SUISSE

(millions de francs suisses)

	1957 31 décembre	1958 31 décembre	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1960 6 août	1961 6 août	1960 7 septembre	1961 7 septembre
ACTIF								
Encaisse or	7.384	8.329	8.369	9.455	8.385	10.050	8.481	10.506
Devises	781	561	535	583	677	1.377	543	1.381
Portefeuille effets sur la Suisse	226	58	58	53	52	47	48	46
<i>Effets de change</i>	226	58	58	53	52	47	48	46
<i>Rescriptions de la Confédération Suisse</i>
Avances sur nantissement	52	22	40	38	18	12	16	11
Titres	45	45	44	43	43	43	43	43
<i>pouvant servir de couverture</i>	1	...	1	1	17	1	17
<i>autres</i>	45	44	44	42	42	26	42	26
Correspondants :			52	52	17	11	15	16
<i>en Suisse</i>	41	33	45	45	10	4	5	8
<i>à l'étranger</i>			7	7	7	7	10	8
Autres postes de l'actif	29	35	28	30	30	31	28	31
Total ...	8.558	9.083	9.126	10.254	9.222	11.571	9.174	12.034

PASSIF								
Fonds propres	49	50	51	52	52	53	52	53
Billets en circulation	5.981	6.109	6.844	6.854	6.064	6.679	6.104	6.773
Engagements à vue	2.393	2.726	2.535	2.756	2.911	3.206	2.825	3.572
<i>Comptes de virements des banques du commerce et de l'industrie</i>	1.831	2.541	2.330	2.288	2.589	2.090	2.400	2.396
<i>Autres engagements à vue</i>	562	185	205	468	322	1.116	425	1.176
Comptes de virements de banques temporairement liés	—	—	—	—	—	1.035	—	1.035
Engagements à terme	—	—	—	390	—	400	—	400
Autres postes du passif	185	198	196	202	195	198	193	201
Total ...	8.558	9.083	9.126	10.254	9.222	11.571	9.174	12.034

Références bibliographiques : *International Financial Statistics* (F.M.I.) — *Banque de France* : « Compte rendu des opérations ». — *Report of the Bank of England*. — *Federal Reserve Bulletin*. — *De Nederlandsche Bank* : Verslag over het boekjaar. — *Banca d'Italia* : Bollettino. — *Geschäftsbericht der Deutschen Bundesbank*. — *Banque Nationale Suisse* (rapports).

[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

Actif	31	31	31	31	31	31	Passif	31	31	31	31	31	31
	décembre 1959	décembre 1960	juillet 1960	juillet 1961	août 1960	août 1961		décembre 1959	décembre 1960	juillet 1960	juillet 1961	août 1960	août 1961
I. Or en lingots et monnayé	1.165	1.636	1.541	2.054	1.554	2.377	I. Capital :						
II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue	106	60	41	78	55	83	Actions libérées de 25 %	125	125	125	125	125	125
III. Portefeuille réescomptable	859	277	559	738	641	352	II. Réserves :	23	23	23	24	23	24
1. Effets de commerce et acceptations de banque	13	19	56	19	44	20	1. Fonds de Réserve légale ...	9	10	10	11	10	11
2. Bons du Trésor	846	258	503	719	597	332	2. Fonds de Réserve générale ..	14	13	13	13	13	13
IV. Effets div. remobilis. sur dem.	21	13	28	14	21	15	III. Dépôts (or) :	1.751	1.812	1.972	2.199	1.971	2.183
V. Dépôts à terme et avances : ...	379	1.130	754	1.230	838	1.226	1. Banques centrales :						
a) à 3 mois au maximum ...	319	918	516	1.089	529	1.170	a) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—
b) à 3 mois au maximum (or)	10	7	3	3	3	3	b) de 3 à 6 mois	169	24	169	24	96	3
c) de 3 à 6 mois	49	144	148	120	188	35	c) à 3 mois au maximum ...	607	329	586	440	662	306
d) de 6 à 9 mois	1	3	32	9	63	9	d) à vue	821	1.372	1.069	1.684	1.074	1.824
e) de 9 à 12 mois	—	55	—	—	—	—	2. Autres déposants :						
f) à plus d'un an	—	3	55	9	55	9	a) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—
VI. Autres effets et titres :	853	730	791	635	800	679	b) de 3 à 6 mois	6	6	9	6	9	6
1. Or :							c) à 3 mois au maximum ...	31	21	18	18	18	18
a) à 3 mois au maximum ...	24	73	7	42	21	57	d) à vue	117	60	121	27	112	26
b) de 3 à 6 mois	104	39	52	40	61	25	IV. Dépôts (monnaies) :	1.346	1.734	1.450	2.245	1.642	2.246
c) de 6 à 9 mois	37	—	41	—	18	—	1. Banques centrales :						
d) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—	a) à plus d'un an	—	36	107	—	107	—
2. Monnaies :							b) de 9 à 12 mois	—	71	—	36	—	—
a) à 3 mois au maximum ...	478	445	341	356	427	303	c) de 6 à 9 mois	—	—	2	—	2	36
b) de 3 à 6 mois	180	80	109	105	97	206	d) de 3 à 6 mois	268	156	403	527	268	442
c) de 6 à 9 mois	2	4	91	51	63	67	e) à 3 mois au maximum ...	871	1.167	637	1.415	911	1.483
d) de 9 à 12 mois	8	23	53	23	16	3	f) à vue	18	30	21	56	15	41
e) à plus d'un an	20	66	97	18	97	18	2. Autres déposants :						
VII. Actifs divers	1	1	1	1	1	1	a) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—
VIII. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placem. en Allemagne	68	68	68	68	68	68	b) de 6 à 9 mois	31	—	—	—	—	16
<i>Total actif ...</i>	3.452	3.915	3.783	4.818	3.978	4.801	c) de 3 à 6 mois	121	256	258	193	305	208
							d) à 3 mois au maximum ...	37	18	22	18	34	20
							e) à vue	42	44	35	35	39	34
							V. Divers	9	8	8	8	8	8
							VI. Compte de profits et pertes ...	156	169	170	182	170	181
							VII. Provision pour charges éventuelles						
							<i>Total passif ...</i>	3.452	3.915	3.783	4.818	3.978	4.801

Exécution des accords de La Haye de 1930 :

Fonds placés en Allemagne : (voir note 2)							Dépôts à long terme :	229	229	229	229	229	229
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank et de l'adm. des chemins de fer et bons de l'adm. des postes (échus)	221	221	221	221	221	221	1. Dépôts des Gouvernements créanciers au Compte de Trust des Annuités (voir note 3)	153	153	153	153	153	153
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)	76	76	76	76	76	76	2. Dépôt du Gouvernem. allem.	76	76	76	76	76	76
<i>Total ...</i>	297	297	297	297	297	297	Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir ci-dessus)	68	68	68	68	68	68
							<i>Total ...</i>	297	297	297	297	297	297

Note 1. — Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier, les effets et autres titres détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris non plus l'or sous dossier, les avoirs en banque, les effets et autres titres détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (Union Européenne de Paiements), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

Note 2. — Aux termes d'une Convention en date du 9 janvier 1953 conclue entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Banque et qui fait partie de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1953, il a été convenu que la Banque ne réclamerait pas avant le 1^{er} avril 1966 le remboursement en principal de ses placements en Allemagne qui sont indiqués ci-dessus, y compris les intérêts arriérés et afférents à la date du 31 décembre 1952.

Note 3. — La Banque a reçu de Gouvernements dont les dépôts s'élevaient à l'équivalent de francs or 149.920.880,—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts, le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISEES.

A.M.E.		Accord Monétaire Européen.
B.I.R.D.		Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.
B.I.T.		Bureau International du Travail.
	B.N.B.	Banque Nationale de Belgique.
B.B.I.		Banque des Règlements Internationaux.
	C.A.D.G.	Caisse Autonome des Dommages de Guerre.
C.E.C.A.		Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.
C.E.E.		Communauté Economique Européenne.
	C.G.E.R.	Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.
	C.N.C.P.	Caisse Nationale de Crédit Professionnel.
	D.U.L.B.E.A.	Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles.
	FABRIMETAL	Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques.
F.A.O.		Food and Agricultural Organization.
	FEBELTEX	Fédération de l'Industrie Textile Belge.
	F.I.B.	Fédération des Industries Belges.
F.M.I.		Fonds Monétaire International.
	I.N.S.	Institut National de Statistique.
	I.R.E.S.P.	Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques (Centre de Recherches Economiques).
	I.R.G.	Institut de Réescompte et de Garantie.
	M.A.E.	Ministère des Affaires Economiques.
	O.C.P.	Office des Chèques Postaux.
O.E.C.E.		Organisation Européenne de Coopération Economique.
	O.N.E.	Office National de l'Emploi.
	O.N.S.S.	Office National de Sécurité Sociale.
O.N.U.		Organisation des Nations Unies.
	R.T.T.	Régie des Télégraphes et des Téléphones.
	SABENA	Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne.
	S.N.C.B.	Société Nationale des Chemins de fer Belges.
	S.N.C.I.	Société Nationale de Crédit à l'Industrie.
	S.N.C.V.	Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux
U.E.B.L.		Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.
U.E.P.		Union Européenne de Paiements.

SIGNES CONVENTIONNELS.

—	la donnée n'existe pas
n.d.	donnée non disponible.
p.c.	pour cent.
p	provisoire.
r	chiffre rectifié.
est	estimation.
...	zéro ou quantité négligeable.

STATISTIQUES

TABLE DES MATIERES

	Numérotation des tableaux		Numérotation des tableaux
I. — Population et comptes nationaux.		VII. — Prix et indices de prix.	
1. Population	I - 1	1. Prix de gros mondiaux	VII - 1
2. Revenu national net au coût des facteurs	I - 2	2. Indices des prix de gros mondiaux	VII - 2
3. Produit national brut :		3. Indices des prix de gros en Belgique	VII - 3
a) P.N.B. calculé par l'analyse de la production aux prix courants	I - 3a	4. Indices des prix de détail en Belgique	VII - 4
b) P.N.B. calculé par l'analyse des dépenses aux prix courants	I - 3b	VIII. — Commerce extérieur de l'U.E.B.L.	
c) P.N.B. calculé par l'analyse des dépenses aux prix de 1950	I - 3c	1. Tableau général	VIII - 1
II. — Emploi et chômage.		2. Exportations par groupes de produits	VIII - 2
1. Indices de l'emploi dans l'industrie (ouvriers)	II - 1	3. Importations par groupes de produits	VIII - 3
2. Chômage — Renseignements généraux	II - 2	4. Indices du volume et des valeurs unitaires moyennes	VIII - 4
3. Chômage — Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés	II - 3	5. Orientation géographique	VIII - 5
III. — Agriculture et pêche.		IX. — Balance des paiements de l'U.E.B.L.	
1. Production agricole	III - 1	1. Chiffres annuels	IX - 1
2. Pêche maritime — Principales espèces de poissons débarqués dans les ports belges	III - 2	2. Chiffres trimestriels et semestriels	IX - 2
IV. — Industrie.		3. Balance des paiements avec les pays autres que le Congo et le Ruanda-Urundi	IX - 3
1. Indices généraux de la production industrielle	IV - 1	X. — Marché des changes.	
2. Indices de la production industrielle (principaux secteurs)	IV - 2	1. Cours officiels arrêtés par les Banquiers réunis en Chambre de compensation à Bruxelles	X - 1
3. Energie	IV - 3	XI. — Finances Publiques.	
4. Métallurgie	IV - 4	1. Situation de Trésorerie	XI - 1
5. Construction : données annuelles	IV - 5	2. Recettes fiscales sans distinction d'exercice	XI - 2
6. Construction : données mensuelles	IV - 6	3. Recettes fiscales (par exercice)	XI - 3
V. — Services.		4. Détail des recettes fiscales	XI - 4
1. Transports :		XIII. — Organismes monétaires.	
a) Activité de la S.N.C.B., de la S.N.C.V. et de la Sabena	V - 1a	1. Bilans intégrés des organismes monétaires	XIII - 1
b) Navigation maritime	V - 1b	2. Bilans de la Banque Nationale de Belgique, des orga- nismes publics monétaires et des banques de dépôts	XIII - 2
c) Navigation intérieure	V - 1c	3. Origines des variations du stock monétaire	XIII - 3
2. Tourisme	V - 2	4. Stock monétaire	XIII - 4
3. Commerce intérieur :		5. Avoirs extérieurs nets des organismes monétaires ...	XIII - 5
a) Indices des ventes	V - 3a	6. Bilans de la Banque Nationale de Belgique (1951- 1958)	XIII - 6
b) Ventes à tempérament	V - 3b	Bilans et situations hebdomadaires de la B.N.B. (depuis le 31 déc. 1959)	XIII - 6
VI. — Revenus.		7. Situation globale des banques	XIII - 7
1. Rémunérations des ouvriers	VI - 1	8. Comptes de chèques postaux	XIII - 8
		9. Montants globaux des paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en C.C.P.	XIII - 9

	Numérotation des tableaux		Numérotation des tableaux
XIV. — Intermédiaires financiers non monétaires.			
4. Principaux actifs et passifs du Fonds des Rentes ...	XIV - 4	3. Taux des certificats de Trésorerie	XIX - 3
5. Caisse Générale d'Épargne et de Retraite :		4. Taux des dépôts en francs belges dans les banques et à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	XIX - 4
a) Mouvements des dépôts	XIV - 5a	5. Taux de rendement de titres à revenu fixe, cotés à la Bourse de Bruxelles	XIX - 5
b) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Épargne	XIV - 5b	XX. — Banques d'Émission étrangères.	
c) Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite	XIV - 5c	1. Taux d'escompte	XX - 1
d) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurances sur la vie	XIV - 5d	2. Banque de France	XX - 2
6. Caisses d'épargne privées	XIV - 6	3. Bank of England	XX - 3
7. Société Nationale de Crédit à l'Industrie	XIV - 7	4. Federal Reserve Banks	XX - 4
8. Compagnies d'assurances sur la vie	XIV - 8	5. De Nederlandsche Bank	XX - 5
9. Inscriptions hypothécaires	XIV - 9	6. Banca d'Italia	XX - 6
		7. Deutsche Bundesbank	XX - 7
		8. Banque Nationale Suisse	XX - 8
		9. Banque des Règlements internationaux, à Bâle	XX - 9
XV. — Principales modalités de l'épargne dispo- nible à l'intérieur du pays	XV	Principales abréviations utilisées.	
		Liste des graphiques :	
XVI. — Emissions et dettes du secteur public.		I - 3. — (P.N.B. calculé par l'analyse des dé- b) et c) } pense aux prix courants et aux prix de 1950	I - 3b et c
1. Emissions en francs belges à long et moyen terme	XVI - 1	II - 3. — Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés	II - 3
2. Principales émissions à long et moyen terme du sec- teur public	XVI - 2	IV - 2. — Indices de la production industrielle	IV - 2
3. Dette de l'Etat	XVI - 3	VI - 1. — Rémunérations des ouvriers — Indice du gain moyen brut par heure pres- tée	VI - 1
4. Recensement des dettes en francs belges à long et moyen terme du secteur public	XVI - 4	VII - 3. — Indices des prix de gros en Belgique	VII - 3
		VII - 4. — Indices des prix de détail en Belgique	VII - 4
XVII. — Valeurs mobilières du secteur privé.		VIII - — Commerce extérieur de l'U.E.B.L. ...	VIII
1. Evolution de l'activité, du niveau des cours et du taux de rendement des valeurs boursières	XVII - 1	IX - 1. — Balance des paiements de l'U.E.B.L.	IX - 1
2. Rendement des sociétés par actions belges et congo- laises — chiffres annuels	XVII - 2	XI - 2. — Recettes fiscales sans distinction d'exercice	XI - 2
3. Rendement des sociétés par actions belges et congo- laises — chiffres mensuels cumulés	XVII - 3	XIII - 3. — Stock monétaire et liquidités quasi monétaires	XIII - 3
4. Emissions des sociétés belges et congolaises — chif- fres annuels	XVII - 4	XIII - 9. — Montants globaux des paiements effec- tués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en comptes de chèques postaux. Rapport des flux aux stocks	XIII - 9
5. Emissions des sociétés belges et congolaises — chif- fres mensuels	XVII - 5	XIV - 5a — C.G.E.R. — Mouvements des dépôts .	XIV - 5a
		XVII - 1. — Indices des cours des actions au comp- tant	XVII - 1
XVIII. — Marché monétaire.			
1. Marché de l'argent au jour le jour et à très court terme	XVIII - 1		
3. Activité des chambres de compensation	XVIII - 3		
XIX. — Taux d'escompte, d'intérêt et de rende- ment.			
1. Taux d'escompte et d'intérêt de la Banque Nationale de Belgique	XIX - 1		
2. Taux de l'argent au jour le jour	XIX - 2		

Prix de l'abonnement annuel { Belgique, 250 francs.
Etranger, 300 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.



IMPRIMERIE
DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
L'INGÉNIEUR EN CHEF DE L'IMPRIMERIE
CH. AUSSEMS
15 SQUARE DES NATIONS, BRUXELLES 6